



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2023

Publication électronique le : 20 octobre 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Ingrid GAILLARD

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Anouk BRETON, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Absent(s)** : M. Marc SARPAUX, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Michel DAGBERT, Mme Maryse POULAIN, M. François VIAL.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES 15 ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS - 2022**

(N°2023-421)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**

**Article 1 :**

De la présentation du rapport d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département pour l'exercice 2022 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2 :**

Le rapport d'activité vise à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 7 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- PAS-DE-CALAIS TOURISME -**

PAS-DE-CALAIS  
TOURISME



Nouveau Tourisme – Nouveaux Horizons

**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial

# du Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques

En 2022, le chiffre d'affaires des hébergements et de la restauration comme la fréquentation des équipements et sites touristiques ont augmenté par rapport à 2019, dernière année de référence de nos domaines d'activités du loisir, de la culture, du divertissement, des vacances.

Pour autant, le tourisme de 2022 n'est plus tout à fait celui d'avant la crise sanitaire. Souvenons-nous : le thème du « tourisme d'après » faisait partie de nos discussions favorites et bon nombre de séminaires ont été construits autour de cette thématique. 2022 marque bien ces évolutions annoncées dans les comportements de nos clientèles. L'offre doit s'y adapter.

Le rapport d'activité 2022 de l'agence Pas-de-Calais Tourisme montre comment les salariés des organismes publics de tourisme s'engagent au service de l'accompagnement des territoires, des acteurs, des filières touristiques pour réussir leur transformation et répondre aux nouveaux enjeux du tourisme.

Le Département du Pas-de-Calais prend toute sa part dans cet engagement. Au cours de l'année passée, deux événements ont eu lieu et impacteront pour plusieurs années les relations entre l'institution départementale et l'agence Pas-de-Calais Tourisme :

- ♦ c'est d'abord la matinée du 13 mai 2022 où nous avons, avec les acteurs de la filière dans un beau moment collectif, contribué à enrichir le projet départemental 2022 – 2027, sur la thématique : « Le Pas-de-Calais, territoire d'exception : 1 001 raisons de choisir le Pas-de-Calais »;
- ♦ le second événement, s'il concerne la vie interne de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien plein et entier, la confiance de l'institution départementale, puisqu'il s'agit du renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat entre le Département et Pas-de-Calais Tourisme. Ce texte essentiel a été préparé pendant l'année 2022 pour être adopté par le conseil d'administration de l'agence du 27 janvier puis par le Conseil départemental du 27 mars 2023.

Deux moments forts de partage entre le Département et les territoires, les acteurs et les filières touristiques de notre beau Pas-de-Calais.

**Philippe DUQUESNOY**

Président de l'agence Pas-de-Calais Tourisme



# MISSIONS :

Créée dès les années 1960 à l'initiative du Département, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais développe l'attractivité touristique dans le contexte d'une compétence partagée entre la Région, le Département et le bloc communal, au regard de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Basée à Wimille, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (agence Pas-de-Calais Tourisme) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Depuis 2012 et l'inauguration du musée du Louvre-Lens, la mission d'ingénierie Autour du Louvre-Lens est venue renforcer l'équipe.

Organisme associé du Département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme prépare et met en œuvre les politiques de développement et de promotion touristiques du Département. L'agence Pas-de-Calais Tourisme est organisée sous la forme d'association loi 1901 depuis sa création.

Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement du tourisme en accompagnant les territoires et les porteurs de projets publics et privés, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement, en proposant des formations ou séances de créativité aux personnels des offices de tourisme et aux socio-professionnels.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, l'agence Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise les 3 territoires :

- ◆ Grande Côte d'Opale ;
- ◆ Campagne & Marais ;
- ◆ Autour du Louvre-Lens.

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables;
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs publics et privés du tourisme;
- ◆ Apporter aux territoires des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, l'agence Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité dépar-

tementale et contribue positivement à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

## MISSIONS PRINCIPALES :

De manière globale, l'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les territoires, les acteurs et les filières touristiques, par :

- ◆ la mise en réseau des hébergements et des sites touristiques dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » ;
- ◆ la mise en œuvre de projets européens dans le cadre des programmes transfrontaliers Interreg ;
- ◆ la promotion de la destination via les éditions : guide et carte touristiques du Pas-de-Calais... et le web : réseaux sociaux, sites grand-public et dédié aux professionnels ;
- ◆ l'organisation des relations presse multi-marchés ;
- ◆ la commercialisation de produits et séjours groupes ;
- ◆ le développement des filières randonnée, cyclotourisme, golf, tourisme de mémoire, gastronomie... ;
- ◆ l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés ;

- ◆ l'organisation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ l'animation du réseau des « Greeters ».

## CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « convention d'objectifs et de partenariat 2017 – 2021 » signée avec le Département. Cette convention a été prolongée par avenant pour l'année 2022.

Elle renvoie, par ailleurs, à la délibération du Conseil départemental en date du 27 septembre 2016 : « Politique Tourisme du Département ».

La délibération précise l'objectif que le Département entend donner à l'activité du tourisme, « facteur d'attractivité du Pas-de-Calais ».

Le tourisme ainsi développé et promu par l'agence Pas-de-Calais Tourisme est « un tourisme durable et de qualité ».

Au cours de l'année 2022, une nouvelle convention d'objectifs et de partenariat pour la période 2023 – 2027, a été définie entre le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme. Ce texte a été adopté par le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme le 27 janvier, puis par le Conseil départemental lors de sa séance du 27 mars 2023.



# ORGANISATION :

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS TOURISME

Le conseil d'administration, composé de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- ◆ un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : 13 conseillers départementaux sont ainsi désignés, dont le Président, M. Philippe DUQUESNOY et M. Bertrand PETIT, Vice-président en charge du tourisme ;
- ◆ un collège des membres représentant les professionnels du tourisme, composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant des CCI territoriales, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein-Air, les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre et du Cyclotourisme. Ils disposent chacun d'une voix délibérative ;
- ◆ un collège des territoires, composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le Président du Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France (Hauts-de-France Tourisme), 5 offices du tourisme désignés au sein de la Commission d'Animation des Offices du Tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

## MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2022, le Département subventionne le fonctionnement et les actions de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 446 500 €.

L'agence optimise la portée de ses budgets et actions par :

Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices de tourisme et les intercommunalités du département

A l'échelle régionale, par la définition de convergence entre les Agences de Développement et de Réservation Touristiques de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Nord et Hauts-de-France Tourisme, notamment dans le domaine de l'observation de l'activité touristique.

Par des appels à projets européens à l'échelle de la Belgique, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne.

## UNE EQUIPE DE 25 SALARIES, ORGANISEE EN 4 POLES

Direction :

- Diana HOUNSLOW, directrice ;
- Céline TRIPLET, assistante de direction ;
- Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier.

Pôle accompagnement & ingénierie :

Jean-Marie JUTS, directeur-adjoint

6 collaboratrices :

1 responsable de projets ; 2 chargées de développement de l'hébergement et classement des meublés de tourisme ; 1 technicienne pour les projets européens ; 1 animatrice du réseau des offices de tourisme, 1 chargée de qualification Accueil vélo.

Pôle marketing :

Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing

10 collaborateurs : 1 chargé d'accueil ; 2 chargées de réservation ; 5 chargés de marchés (France, Benelux, Grande-Bretagne, groupes) ; 1 web master ; 1 community manager.

Mission Louvre-Lens Tourisme :

Norbert CROZIER, chef de projet

3 collaboratrices : 1 assistante du chef de projet ; 1 chargée de communication ; 1 manager du programme créatif et innovation touristique.



# BILAN DES ACTIONS :

Afin de répondre au développement de la notoriété et de l'activité touristique du Département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des opérations de promotion, d'accompagnement et d'ingénierie sur l'ensemble du périmètre départemental. Certaines de ces opérations sont déclinées par destination : Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens.

## ACTIONS MARKETING TRANSVERSES

Les actions marketing de l'agence Pas-de-Calais Tourisme s'articulent autour de 4 types d'actions pour répondre aux enjeux et missions d'amélioration de la notoriété et de l'activité économique du tourisme :

### Les éditions pour le marché français :

20 000 exemplaires du guide touristique «Le meilleur du Pas-de-Calais, notre sélection» ; 30 000 exemplaires de la carte touristique du département ; 15 000 exemplaires du guide randonnées pédestres ; fiches excursions pour groupes ; agendas mensuels des manifestations, et lors des vacances de printemps et d'automne ; publication en 6 000 exemplaires du roman de la collection Pas-de-Calais sur la destination Campagne & Marais : «L'échappée belle».



Les éditions anglaises et néerlandaises n'ont pas été réalisées en 2022 pour privilégier le développement de sites web dédiés à ces 2 marchés prioritaires.

**Le numérique :** la stratégie digitale s'articule autour de l'animation des sites Internet et des réseaux sociaux destinés au grand public :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme développe 10 sites Internet dont 1 en langue anglaise et 1 en langue néerlandaise. Un 11<sup>ème</sup> site Internet a été créé et mis en ligne en mai 2022 sur le vélo et la randonnée pédestre présentant des cartes et des informations sur les sentiers de randonnées, les parcours cyclo et VTT, les pistes cyclables et voies vertes : [www.velo-rando-pasdecalais.com](http://www.velo-rando-pasdecalais.com)

Activité sur les principaux réseaux sociaux de l'agence Pas-de-Calais Tou-

risme : FACEBOOK : 118 764 fans pour la page globale (FR + UK + NL) > + 7 484 fans ; INSTAGRAM : 26 505 abonnés au 31.12.2022 > + 2 663 abonnés ; LINKEDIN : 743 abonnés au 31.12.2022 > + 213 abonnés.



DATATOURISME 62 : l'agence Pas-de-Calais Tourisme met à la disposition des partenaires le système d'information touristique KAPTURISM qui alimente la base de données ouvertes : [www.datatourisme62.com](http://www.datatourisme62.com). Les données du Département du Pas-de-Calais sont ensuite intégrées à la plateforme nationale datatourisme.fr, pilotée par ADN TOURISME. La plateforme départementale alimente également le système d'information de Hauts-de-France Tourisme et la nouvelle application départementale des sports de nature.

Une newsletter professionnelle est envoyée tous les 2 mois à 3 500 destinataires.

**La presse et les influenceurs :** l'agence Pas-de-Calais Tourisme intensifie ses relations avec les médias pour toujours mieux promouvoir la destination sur nos marchés prioritaires, et pour cela rédige et diffuse un dossier de presse adapté à chaque marché.

La presse française : la collaboration avec l'agence Fluxus Communication a généré 36 parutions cumulant une audience de 93 218 184 lecteurs pour une contre-valeur publicitaire de 1 510 469 €.

La presse anglophone : malgré des difficultés persistantes sur le marché britannique qui reste une priorité pour le Pas-de-Calais, 27 journalistes et blogueurs ont été accueillis.

La presse néerlandophone : 13 journalistes ont été accueillis en 2022.



**La commercialisation :** c'est une année de pleine reprise notamment pour les groupes seniors et scolaires, puisque le volume d'affaires passe de 91 744 € en 2021 à 346 892 € en 2022. Ce résultat est certes dû à une reprise des voyages entre ces 2 années, mais aussi à des actions accrues de promotion, tant la concurrence est sévère dans ce domaine.

## ACTIONS AXÉES SUR LA DESTINATION « CAMPAGNE & MARAIS »

La destination « Campagne & Marais » a pu encore cette année bénéficier de fonds Interreg des deux programmes en cours d'achèvement : RURALITE et EXPERIENCE.

**RURALITE :** 10 vidéos ont été produites pour inspirer les entreprises qui souhaitent développer leur offre. Pour le Pas-de-Calais deux entreprises innovantes ont été choisies : Les Bobos à la ferme pour le volet inclusif de leur projet et Q de Boutailles pour son volet responsable / écoenvironnemental. Les partenaires ont produit un guide : «Ruralité : carnet de tendances» qui présente les principaux enseignements et résultats du projet.



**EXPERIENCE :** 2022 a été l'année du développement des expériences hors-saison. L'équipe de l'agence Pas-de-Calais a poursuivi sa formation au développement des offres expérientielles et 3 ateliers de création ont été animés pour les professionnels du tourisme rassemblant une trentaine de personnes.

Une campagne de communication digitale a été produite pour faire la promotion du Pas-de-Calais en automne - hiver dans une approche expérientielle, autour de l'accroche : « Les expériences uniques et insolites, EN VRAI c'est dans le Pas-de-Calais ! ».



### ACTIONS AXÉES SUR LA DESTINATION « AUTOUR DU LOUVRE-LENS »

Au cours de l'année 2022, un travail de réorganisation de la gouvernance de la destination à partir de la plateforme collaborative des offices de tourisme a été engagé. Le nom de code "ALL Black" a été retenu pour déployer une nouvelle méthode de partage de l'information et la gestion de certains projets. Différents groupes de travail ont été mis en place, dans le cadre de la plateforme des offices de tourisme Autour du Louvre-Lens pour préparer les futures actions marketing et de communication.

Les grandes réalisations ont été :

- ◆ la sortie du «serious-game», sous le nom de «TouristMania», jeu d'adéquation entre l'offre touristique par lieu et la demande / envies des visiteurs ;
- ◆ la participation au Week-end Innovation et Tourisme et à la France Design Week ;
- ◆ la formalisation d'une réponse à l'AMI lancé par la Région Hauts-de-France sur la création d'un hub région innovation touristique ;
- ◆ l'animation du dispositif «design Autour du Louvre-Lens», et en particulier la tenue de deux ateliers sur la conception d'hébergement insolite et éco-responsable ;
- ◆ le lancement de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif – SCIC

ALL dont l'activité est la vente de produits de la gamme ALL au service de l'attractivité du territoire par l'objet-souvenir ;

- ◆ le suivi et l'animation du contrat de rayonnement touristique (Région Hauts-de-France) sur le périmètre de la destination. Un avenant permettra une prolongation sur l'année 2023 ;
- ◆ écriture et finalisation du document sur la stratégie touristique de la destination Autour du Louvre-Lens avec la Mission Bassin Minier ;
- ◆ évaluation : des enquêtes ont été menées (1 351 répondants) sur quatre sites de la destination : le musée du Louvre-Lens, le Centre historique minier de Lewarde, le Mémorial de Notre Dame de Lorette, la Carrière Wellington à Arras. Un focus a été fait sur l'impact de l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial. La restitution de l'étude a été faite le 5 janvier 2023 à la fin du programme du dixième anniversaire.



### INGÉNIERIE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Les principales collaborations avec les services du Département ont concerné :

- ◆ L'habituelle contribution de l'agence Pas-de-Calais Tourisme aux travaux du comité technique du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires s'est traduite en 2022 par la visite de 10 sites. L'agence apporte son expertise sur le contexte et l'environnement touristiques de ces sites. L'agence Pas-de-Calais Tourisme est par ailleurs membre de la commission qui a eu lieu, le 24 novembre 2022.
- ◆ L'agence Pas-de-Calais Tourisme a été le partenaire de la mission Attractivité des territoires du Département

dans le cadre de la matinée consacrée à la thématique : « Le Pas-de-Calais, territoire d'exception : 1 001 raisons de choisir le Pas-de-Calais » du projet départemental 2022 – 2027.

### ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

**Projets à maîtrise d'ouvrage communale** (aides départementales) : 3 projets ont été accompagnés en 2022 : une aire de stationnement et de services pour camping-cars dans l'enceinte du terrain de camping d'Audinghen (projet non abouti à ce jour) ; la modernisation du terrain de camping LES SAPINS à La Cappel-Les-Boulogne ; l'implantation d'un bureau d'information touristique de l'office de tourisme intercommunal de Desvres-Samer dans l'enceinte de la Maison du Cheval boulonnais à Samer valorisant l'offre en itinérances pédestre et équestre.

**Projets privés :** L'agence Pas-de-Calais Tourisme a accompagné 20 porteurs de projets privés qui sollicitent les aides de la Région Hauts-de-France. Pas-de-Calais Tourisme est partenaire de l'ADEME pour déployer le Fonds Tourisme Durable auprès des hébergeurs et des restaurateurs. En 2022, 20 entreprises ont été diagnostiquées et 8 ont déposé un dossier de demande de subvention pour un montant d'investissement de 159 539 €. Le taux moyen de financement pour 2022 est de 54 %. Une nouvelle convention entre l'ADEME et l'agence Pas-de-Calais Tourisme a été proposée pour l'année 2023. Ce dispositif pourrait perdurer jusqu'à la fin de l'année 2024.

**Projet Interreg C-CARE :** 2022 a été l'année de la mise en œuvre des principales actions du projet : les académies du tourisme durable pour répondre au défi de la transition écologique (60 professionnels ou entreprises touristiques ont été accompagnés dans différents ateliers) ; programme « Reprendre confiance en soi et en son offre » (13 personnes accompagnées sur 10 jours chacune avec des temps collectifs et des temps individuels) ; accompagnement des personnes éloignées de l'emploi aux métiers du secteur hôtellerie-café-restaurant (54 personnes formées) ; campagne de communication sur le marché britannique à partir des offres repensées avec les entreprises touristiques.

**Qualification de l'offre :** l'agence Pas-de-Calais Tourisme a développé une véritable expertise auprès des porteurs de projets dans le domaine de la qualification des hébergements touristiques. L'offre de services autour de ces métiers est disponible depuis plusieurs années, et renouvelée régulièrement sur le site professionnel de l'agence Pas-de-Calais Tourisme : <https://pro-tourisme62.com/> ; classer mon meublé de tourisme (317 meublés de tourisme classés en 2022) ; obtenir la marque « Accueil Vélo » (21 nouveaux prestataires labellisés en 2022) ; Obtenir la marque « Tourisme & Handicap (22 évaluations en 2022) ; Obtenir la qualification « Chambre d'Hôte Référence » (20 chambres d'hôtes qualifiées et / ou requalifiées en 2022).

### ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE DESTINATION (OFFICES DE TOURISME)

En 2021, l'agence Pas-de-Calais Tourisme avait repensé son offre de services dédiée à l'accompagnement des territoires : « Pas-de-Calais Tourisme & les intercommunalités ». Au cours de l'année 2022, cette offre a été proposée à différents territoires,

notamment à la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois et au territoire de la zone d'intervention de l'office de tourisme intercommunautaire Ternois – 7 Vallées (office de tourisme des 7 Vallées d'Opale depuis janvier 2023).

Cette offre d'accompagnement débute toujours par la définition d'un Schéma d'accueil et de Diffusion de l'Information (SADI). Dans ce cadre, les offices de tourisme de La Terre des 2 Caps, de Desvres-Samer et Pays d'Opale ont travaillé ensemble une telle démarche. Ces travaux seront repris dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France les Deux-Caps, en accompagnement de la direction Opération Grand Site de France du Département du Pas-de-Calais (renouvellement prévu pour avril 2024).

### ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

Les principales filières accompagnées sont :

- ◆ la randonnée pédestre : réalisation d'un site Internet vélo et randonnées pédestres mis en ligne en mai 2022 ;
- ◆ le cyclotourisme : réalisation d'un

carnet de voyage sur une partie de LA VELOMARITIME en 2 versions bilingues (FR / NL ; AN / ALL) ; réalisation d'un guide sur l'Euro-Vélo 5 produits en 4 langues (FR ; NL ; AN ; ALL) ;

- ◆ le golf.

Par ailleurs, l'agence Pas-de-Calais Tourisme s'est toujours préoccupée d'impliquer l'habitant dans ses actions touristiques, à travers deux opérations spécifiques :

- ◆ L'animation du réseau des Greeters Pas-de-Calais : 134 balades en 2022. C'est la meilleure année depuis le lancement du réseau départemental en 2009 ;
- ◆ Fleurir le Pas-de-Calais, à la demande du Département : 201 communes ont participé à l'opération en 2022, contre 168 en 2021.



## TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES 2023 :

Au cours de l'année 2022, une nouvelle convention d'objectifs et de partenariat entre le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme a été rédigée pour la période 2023 – 2027. Cette convention a été adoptée successivement par le Conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme du 27 janvier 2023 et par le Conseil départemental lors de sa séance du 27 mars 2023. Elle est conçue en 3 objectifs stratégiques :

### I. PROMOUVOIR LES 3 DESTINATIONS « GRANDE CÔTE D'OPALE » ; « CAMPAGNE ET MARAIS » ; « AUTOUR DU LOUVRE-LENS » ET DÉCLINER LA STRATÉGIE DE TOURISME DURABLE « GRANDIR ENSEMBLE »

- ◆ Mettre en œuvre la stratégie SELECTION GRANDIR ENSEMBLE : l'année 2023 sera consacrée aux recrutements des prestataires, à leur mise en réseau, à l'accompagnement, à la création et à la communication d'expériences ;
- ◆ Amplifier la visibilité du département et des 3 destinations sur les marchés prioritaires : au début de l'année 2023 les deux campagnes : « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais » (France) et « Real France, real close » (Grande-Bretagne) se-

ront poursuivies. La stratégie de promotion de la destination Autour du Louvre-Lens sera repensée ;

- ◆ Proposer une offre de services aux prestataires SELECTION GRANDIR ENSEMBLE : la manifestation de lancement de la stratégie SELECTION GRANDIR ENSEMBLE aura lieu en mai 2023 ;
- ◆ Commercialiser des séjours : le désengagement de certains offices de tourisme sur ces segments de clientèles, l'absence de réceptif dans le Pas-de-Calais produisent un surcroît de la demande pour des journées et des séjours de groupes adultes et scolaires.



## **II. METTRE À DISPOSITION L'INGÉNIERIE DE L'AGENCE PAS-DE-CALAIS TOURISME AU SERVICE DES TERRITOIRES EN FAVEUR DE LEUR DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE**

- ◆ Accompagner les intercommunalités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement et de promotion touristiques : fini le temps des accompagnements simples des offices de tourisme, l'agence Pas-de-Calais Tourisme propose désormais une méthode d'accompagnement, jusqu'à la définition d'une stratégie territoriale de développement touristique durable. Au moins 4 accompagnements peuvent être réalisés sur une année. En 2023, deux accompagnements sont en cours ;
- ◆ Accompagner les territoires et les sites à enjeux spécifiques : 4 territoires ont été formellement identifiés dans le cadre de la convention 2023-2027 entre le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme : Autour du Louvre-Lens ; Grand Site de France Les Deux-Caps ; Canal Seine-Nord-Europe. Le port départemental d'Etaples-sur-Mer sera également concerné au cours de l'année 2023 ;
- ◆ Accompagner les territoires du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France : l'année 2023 verra émerger la prochaine génération (2024 – 2027) des contrats de

destination touristique avec la Région ;

- ◆ Poursuivre la transformation écologique de l'opération Fleurir le Pas-de-Calais : un guide de sensibilisation illustré sur les « bonnes pratiques » à destination des élus et techniciens, réalisé en partenariat avec le CAUE sera produit en 2023.

## **III. METTRE À DISPOSITION L'INGÉNIERIE DE L'AGENCE PAS-DE-CALAIS TOURISME AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS EN FAVEUR D'UN TOURISME DURABLE**

- ◆ Accompagner les porteurs de projets touristiques privés : en 2023, la convention avec l'ADEME sera renouvelée permettant à l'agence Pas-de-Calais Tourisme de mobiliser le Fonds Tourisme Durable et réaliser au moins 20 diagnostics et suivre au moins 10 plans d'action ;
- ◆ Accompagner les porteurs de projets touristiques publics : l'agence Pas-de-Calais Tourisme continuera d'accompagner les services du Département pour l'instruction des dossiers d'aides financières des dispositifs départementaux : hébergements, innovation touristique. Les demandes se font au fil de l'eau ;
- ◆ Qualifier les hébergements et les équipements touristiques : classements de meublés de tourisme (200 à 250 par an) ; Tourisme & Handi-

cap (10 visites-conseils et 15 visites d'attribution de la marque, environ par an, en partenariat avec l'APF – France Handicap) ; Accueil Vélo (objectif de 25 nouveaux équipements marqués, le long des itinéraires cyclables inscrits au Schéma Régional des Vélo-routes Voies Vertes). L'agence Pas-de-Calais Tourisme présente aux territoires qui en font la demande ses offres d'accompagnements ;

- ◆ Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie « SELECTION GRANDIR ENSEMBLE » : en début d'année 2023, une brochure sera éditée : « SELECTION GRANDIR ENSEMBLE : accompagnements & ateliers 2023 », à destination des porteurs de projets et prestataires installés. Un événement de lancement auprès des prestataires et des offices de tourisme du département aura lieu en mai 2023 ;
- ◆ Affirmer le positionnement des filières touristiques traditionnelles dans une démarche d'innovation. Les filières concernées sont : le tourisme de mémoire ; la gastronomie ; le cyclotourisme ; la randonnée pédestre ; le golf.

# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

# Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

## FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Forme juridique</b> : Association</li> <li>◆ <b>Siège social</b> : 26-28 Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE</li> <li>◆ <b>Fonds propres</b> : 1 132 253 €</li> <li>◆ <b>Date de clôture</b> : 31/12</li> <li>◆ <b>Siret</b> : 325 920 080 00042</li> <li>◆ <b>Effectif moyen</b> : 25 salariés</li> <li>◆ <b>Président</b> : Philippe DUQUESNOY (Conseiller départemental)</li> <li>◆ <b>Directrice</b> : Diana HOUNSLOW</li> </ul>	<p><b>Mission / Cœur de métier</b> :</p> <p>L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département.</p> <p>De manière plus précise, elle promeut et assure la mise en marché des destinations en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes communautés de vie que sont la campagne, le bord de mer et l'ancien bassin minier. Elle contribue à assurer le développement harmonieux et qualitatif des territoires, et contribue à la mise en réseau et à la coordination des acteurs du tourisme.</p>
---	---

## LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p><b>Niveau de représentation du Département</b> :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50%)</p> <p><b>Représentants du Département dans la structure</b> :</p> <p>13 titulaires : Philippe DUQUESNOY, Bertrand PETIT, Jean-Luc DUBAËLE, Cécile YOSBERGUE, François LEMAIRE, Olivier BARBARIN, Benoit ROUSSEL, Brigitte PASSEBOSC, Maïté MULOTFRISCOURT, Philippe FAIT, Claude BACHELET, Etienne PERIN, Steeve BRIOIS</p>	<p><b>Contribution financière du Département</b> :</p> <p>BP 2023 : 2 600 000 €.</p> <p>2022 : 2 446 500 €</p> <p><b>Conventions</b> : Avenant de prolongation de durée de la convention d'objectifs et de partenariat 2017-2021, pour l'année 2022. Nouvelle convention pluriannuelle 2023-2027 proposée en début d'année 2023.</p>
--	--

## ACTIVITES

### CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Données économiques</b> : 18 offices de tourisme ; 137 hôtels classés ; 124 terrains de camping classés ; 1 477 meublés de tourisme classés ; 45 914 résidences secondaires ; 3 ports de plaisance maritimes ; 9 stations classées de tourisme.</li> <li>◆ <b>Données de fréquentation des équipements et sites</b> : 5 411 428 visiteurs ont été accueillis dans les principaux équipements culturels, de loisirs et de nature du département (données 2022)</li> <li><b>TOP 3 des sites culturels</b> : NAUSICAA (832 000 visiteurs) ; Musée du Louvre-Lens (571 047), LA COUPOLE et le planétarium à Helfaut (132 299)</li> <li><b>TOP 3 des sites de loisirs</b> : Parc départemental d'Olhain (725 000 visiteurs) ; BAGATELLE (383 573) ; Parc des Îles à Hénin-Beaumont (380 982) ;</li> <li>◆ <b>Données de l'ADRT</b> : l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais a rassemblé 201 communes participantes .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 3 projets à maîtrise d'ouvrage communale (aides départementales) accompagnés ainsi que 20 porteurs de projets privés sollicitant les aides de la Région ;</li> <li>◆ <b>Accompagnement des prestataires</b> : 22 évaluations marquées Tourisme &amp; Handicap ; 21 équipements marqués Accueil Vélo ; 317 meublés de tourisme classés supplémentaires ; 20 chambres d'hôtes qualifiées ;</li> <li>◆ <b>Réseaux sociaux</b> : 151 163 abonnés (+10 360 / N-1)</li> <li>◆ 18 758 fiches sur DATATOURISME62, Système d'Information Touristique départemental</li> <li>◆ <b>Nombre de sessions sur les sites Web</b> : 12 589 site « groupes » ; 70 925 site « général » ; 25 269 « Autour du Louvre-Lens » ; 12 560 « mémoire » ; pro du tourisme : 1 199 ; 8 891 « Résa62 »</li> <li>◆ <b>Relations presse</b> : 36 parutions dans la presse française ; 27 journalistes et bloggeurs britanniques et 13 journalistes de presse néerlandophone accueillis.</li> </ul>
--	--

### PRINCIPAUX EVENEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Le projet Interreg C-CARE</b> : un projet axé sur la relance d'après COVID-19 : organisation des académies du tourisme durable ; séances auprès des entreprises touristiques : « Reprendre confiance en soi et en son offre » ; accompagnement des personnes éloignées de l'emploi aux métiers du secteur de l'hôtellerie, cafés, restaurants.</li> <li>◆ <b>Campagne et marais</b> : Projets INTERREG axés sur le tourisme en campagne &amp; marais : production d'un carnet de tendances Ruralité, développement d'offres expérientielles à travers une campagne de communication digitale « EN VRAI c'est dans le Pas-de-Calais! »</li> <li>◆ <b>Autour du Louvre-Lens</b> : Création d'un jeu numérique créatif et pédagogique « TouristMania » afin de permettre aux acteurs en position d'accueil touristique de développer leur connaissance du territoire ; écriture et dépôt du dossier européen—Europe Creative « Storytooling » ; plusieurs opérations menées pour valoriser la démarche d'innovation et de créativité sur la destination; accompagnement de plusieurs projets dont notamment le lancement de la société coopérative d'intérêt collectif ALL (SCIC ALL).</li> </ul>
--

### ENJEUX ET PERSPECTIVES

<p>Réécriture de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027 en lien avec le Département du Pas-de-Calais;</p> <p><b>Promouvoir les 3 destinations en déclinant la stratégie de tourisme durable « sélection grandir ensemble »</b> : Mettre en oeuvre la stratégie Grandir ensemble, amplifier la visibilité du Département et des 3 destinations sur les marchés prioritaires, proposer une offre de service aux prestataires « sélection grandir ensemble », commercialiser des séjours pour la clientèle « groupes »;</p> <p><b>Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable</b> : Accompagner les intercommunalités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement et de promotion touristiques, accompagner les territoires et les sites à enjeux spécifiques, accompagner les territoires dans le cadre de la politique Tourisme de la région Hauts-de-France , poursuivre la transformation écologique de l'opération Fleurir le Pas-de-Calais;</p> <p><b>Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable</b>: Accompagner les porteurs de projets touristiques privés, accompagner les porteurs de projets touristiques publics, qualifier les hébergements et les équipements touristiques, affirmer le positionnement des filières touristiques tradition-</p>
---

### COMPTES EN EUROS

BILAN 2022		COMPTE DE RESULTAT 2022
Actif immobilisé : 71 288 €	Capitaux propres : 1 132 253 €	Chiffre d'affaires : 57 158 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 859 563 €	Total des dettes : 498 498 €	Valeur ajoutée : - 1 687 340 €
Trésorerie : 980 751 €	Total du bilan : 1 912 500 €	Excédent brut d'exploitation : 29 892 €
<b>RATIOS 2022</b>		Résultat d'exploitation : 92 942 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 4 %		Résultat financier : 3 595 €
Durée apparente de la dette : 0 année		Résultat exceptionnel : 4 863 €
Rentabilité des capitaux propres : 9 %		Résultat de l'exercice : 101 400 €
Taux de rentabilité net : 177,4%		Capacité d'autofinancement : 102 631 €
Ratio d'activité : 117 %		Total des produits : 3 527 854 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 99 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 446 500 € soit 69,35 %
Fonds de roulement : 1 342 712 €		
Besoin en fonds de roulement : 403 719 €		

Date de mise à jour des données : 30/06/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



62

**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**Rapport  
d'activité 2022  
des établissements  
publics et  
organismes  
associés (EPOA)**

**ARENA STADE COUVERT**



*Arena Stade Couvert*  
Liévin



## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais





## Éditorial

### De la Présidente de L'Arena stade couvert

Après les années de crise liées à la pandémie, l'année 2022 a permis à la structure de retrouver progressivement une activité normale.

Notre stade est un véritable lieu de vie pluridisciplinaire. Avec nos partenaires institutionnels, le milieu sportif, sans oublier l'Education Nationale et les nombreuses autres entités, chacun participe au développement de ce bel équipement. Le projet d'établissement fixant les grandes lignes des différents secteurs d'activité est suivi et la perspective des Jeux Olympiques de 2024 va nous permettre d'aller encore plus loin dans nos objectifs.

La ligue d'Athlétisme, la ligue des Hauts-de-France de Football, le milieu sportif de manière général, et Vivalley Campus avec ses startups innovantes liées à l'économie du sport et du sport-santé participe également à son développement et à son rayonnement.

Les sociétés de production s'intéressent, comme par le passé, à l'Arena Stade Couvert et génèrent de belles dates comme ce fût le cas avec le concert de The Cure en décembre, et avec Patrick Bruel en mars 2024

Le meeting d'Athlétisme, premier meeting en salle au monde a marqué les esprits une fois de plus, avec un record du monde à la clé.

L'ambition partagée est simple, proposer une actualité événementielle forte, multidisciplinaires et multi-activités, en investissant au mieux les deniers publics, et en développant au quotidien l'activité de l'équipement, au-delà des grands événements sportifs ou de spectacle.

Je tiens à ajouter que, malgré les périodes difficiles, la bonne gestion et les activités très diversifiées de l'Aréna Stade Couvert ont permis de pouvoir traverser cette crise en minimisant les conséquences.

Avec mes collègues élus, nous ferons en sorte de confirmer l'élan donné à notre Aréna, surtout à l'approche des jeux 2024. L'année 2023 ne fera que confirmer l'élan donné à ce très bel équipement.

**Florence BARISEAU**

Présidente du Syndicat Mixte

# MISSIONS ET ORGANISATION :

L'Arena retrouve progressivement une activité normale après deux années de crise sanitaire qui ont impacté beaucoup de structures. La diversité de nos activités ainsi que le pôle hôtellerie/restauration/formation ont permis de limiter l'impact de cette crise sur notre équipement.

Le Meeting de Liévin, une fois encore premier meeting au monde, mais également d'autres manifestations sportives comme le Triathlon Indoor en février, le Rink Hockey en mai, le championnat de France de Gymnastique en juin, et de nombreuses compétitions d'athlétisme ont apporté beaucoup d'activité. Certaines de ces manifestations ont fait briller le stade dans le monde entier.

Également, la reprise des spectacles et des concerts a ravi le public, qui en avait été privé pendant presque deux ans. Afin de répondre à cette demande l'Arena Stade Couvert a proposé en 2022, l'élection de Miss Nord-Pas-de-Calais, le concert de The Cure, le concert des années 80 ...

N'oublions pas la partie professionnelle des événements, dont la demande est toujours aussi importante, avec de nombreux congrès, séminaires et formations, dans l'arène du stade, mais aussi dans son amphithéâtre.

La partie hébergement et restauration a continué de bien fonctionner en 2022.

## ORGANIGRAMME

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme de la structure

3 départ sur l'année 2022 :

Le Directeur général adjoint : Olivier SEVIN

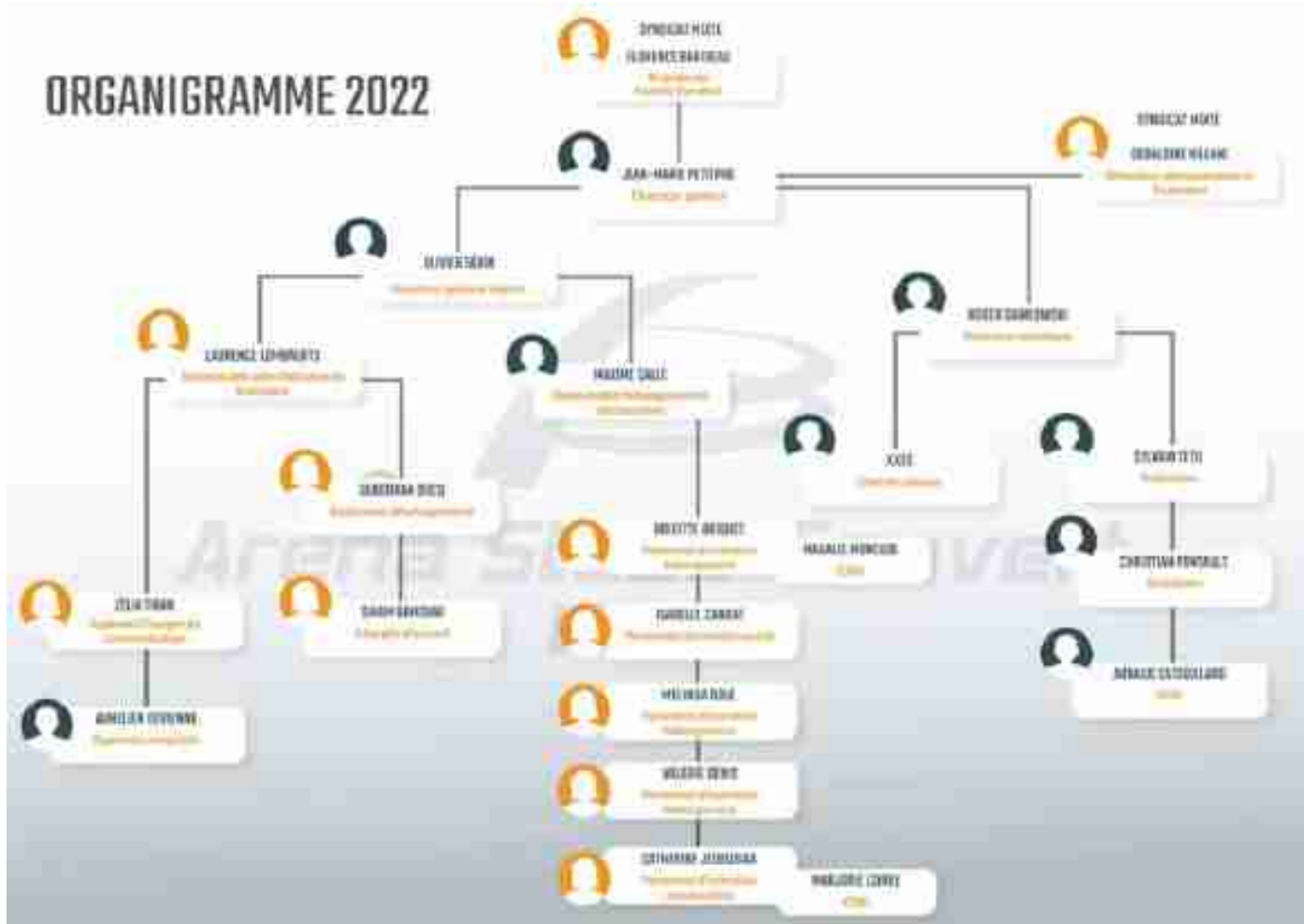
Une technicienne de surface : Brigitte BRIQUET

Un technicien polyvalent : Arnaud CATOILLARD

Recrutements :

Un régisseur au 01/09/2022 : Victorien PRINGERE

Un technicien polyvalent au 12/09/2022 en CDD : Sébastien HOLLUIGUE



# BILAN DES ACTIONS :

## LA RESTAURATION

Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2022 représente 566 000 € contre 535 000 € pour 2021, 508 000 € pour 2020. 666 000 € pour 2019 contre 542 000 € pour 2018.

Nous constatons une hausse progressive depuis 2020 en corrélation avec l'activité.

La cantine scolaire a représenté 65 % des repas self sur 2022.



## LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE REUNION ET DE L'AMPHITHEATRE.

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.

Par rapport à 2021 La location de cet espace a doublé sur 2022 tandis que la location des salles de cours est en baisse.



CA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salles de cours	22 547 €	28 630 €	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34 717 €	10 010 €	17 461 €	13 865 €
Amphithéâtre	9 432 €	25 550 €	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22 680 €	19 500 €	55 150 €	11 770 €
Salles de réception	2 650 €	300 €	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	4 899 €	960 €	27 660 €	8 425 €

## L'HEBERGEMENT

Pour 2022 ont été réalisés 14 219 nuitées, 85 481 repas dont 56 241 liés à la cantine scolaire.

Le chiffre d'affaires des nuitées en 2021 et 2022 est quasi équivalent, 262 000 € en 2022, contre 264 000 € en 2021



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>Pension Complète Confort</b>	161	82	621	591	433	117	636	531	87	890	483	504	5136
<b>Demi-pension Confort</b>	712	295	897	390	769	463	11	161	725	549	838	298	6108
<b>Nuitée Confort</b>	158	837	164	58	235	818	6	17	163	201	95	223	2975
<b>Total nuitées</b>	1031	1214	1682	1039	1437	1398	653	709	975	1640	1416	1025	14219

## L'EVENEMENTIEL

En 2022 reprise des séminaires, compétitions sportives, concerts et spectacles.

Ce qui représente un chiffre d'affaires de 599 000 €.

**56% de séminaires** (Notaires, Semaine Bleue, Caisse d'Epargne, CFDF...)



**26% de compétitions sportives** (Meeting, Championnat de France de Gymnastique, Coupe d'Europe de Triathlon, Rink Hockey...)



**17% de concerts et spectacles** (The Cure, Année 80, Election Miss Nord Pas-de-Calais..)



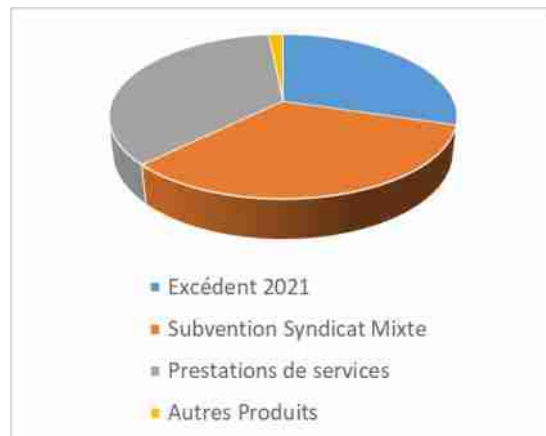
# BILAN FINANCIER 2022 :

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA REGIE ASC

### LE MONTANT DES RECETTES DE LA REGIE ASC

Pour l'exercice 2022 : 4 527 804,62 € répartis, entre-  
autre, de la façon suivante :

- ◆ Prestations de services (dont taxe de séjour) : 1 617 176,57 €
- ◆ Subvention d'exploitation : 1 500 000 €
- ◆ Autres produits de gestion et exceptionnels : 36 422,31 €
- ◆ Atténuations de charges : 34 367,17 €
- ◆ Excédent reporté 2021 : 1 339 838,57 €



### LE MONTANT DES DÉPENSES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2022, 3 584 497,64 € répartis de la façon  
suivante :

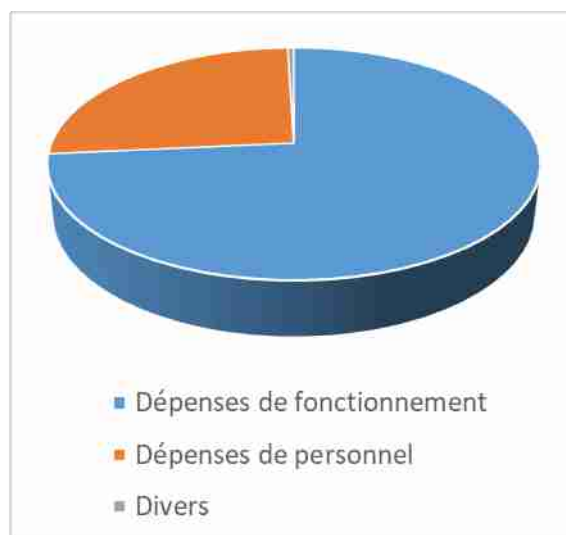
- ◆ Dépenses de fonctionnement : 2 634 352,70 €
- ◆ Dépenses de personnel : 933 014,10 €
- ◆ Divers (formation, titres annulés..) : 17 130,84 €

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ La masse salariale : 776 398,63 €
- ◆ Le personnel extérieur et intérimaire : 156 615,47 €

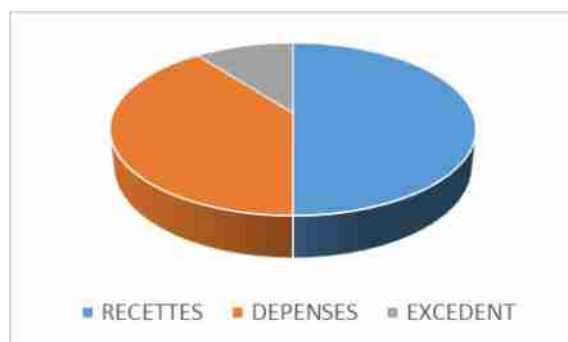
Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-  
autre, de :

- ◆ La sous-traitance : 1 082 960,60 €
- ◆ Les fluides : 753 507,27 €
- ◆ La maintenance et l'entretien : 633 039,44 €



### RESULTAT DE LA REGIE ASC POUR L'EXERCICE 2022

Avec un total de recettes de 4 527 804,62 € et de dé-  
penses de 3 584 497,64 €, l'excédent de l'année 2022 de  
la régie ASC s'élève à **943 306,98 €**.



## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SYNDICAT MIXTE

### PARTIE FONCTIONNEMENT

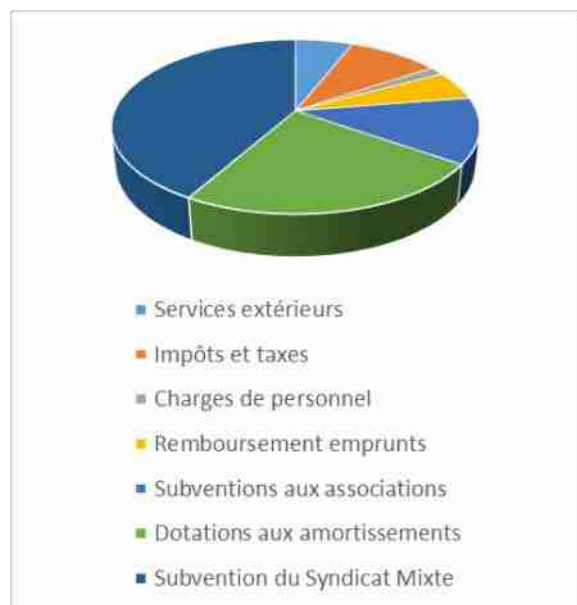
Le montant des recettes de l'exercice 2022 est de **5 055 861,12 €**, répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement 2021 : 1 280 179,97 €.
- ◆ Participation des collectivités : 3 694 111 €.
- ◆ Autres produits de gestion : 18 447,90 €
- ◆ Transfert entre sections : 63 122,25

Le montant des dépenses de l'exercice 2022 est de **3 595 534,90 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Services extérieurs (locations, maintenance, honoraires, contrats de prestations...) : 216 197,10 €.
- ◆ Impôts et taxes (Foncier, CFE) : 342 454,59 €.
- ◆ Charges de personnel : 55 057,18 €.
- ◆ Remboursement emprunts (intérêts) : 196 318,56 €.
- ◆ Subventions aux associations : 437 000 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 844 561,09 €.
- ◆ Subvention du Syndicat Mixte : 1 500 000 €.
- ◆ Divers : 3 946,38 €

Un total de recettes de 5 055 861,12 € et de dépenses de 3 595 534,90 €, l'excédent de l'année 2022 de la section fonctionnement s'élève à **1 460 326,22 €**.



## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SYNDICAT MIXTE

### PARTIE INVESTISSEMENT

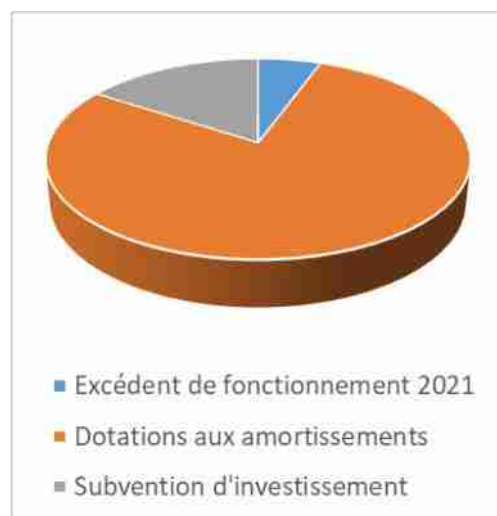
Le montant des recettes de l'exercice 2022 est de **1 074 658,05 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement : 60 096,96 €
- ◆ Dotations aux amortissements : 844 561,09 €
- ◆ Subvention d'investissement : 170 000 €

Le montant des dépenses de l'exercice 2022 est de **1 342 190,60 €**, réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Solde de la section investissement 2021 : 60 096,96 €
- ◆ Remboursement des emprunts (capital) : 883 738,27 €
- ◆ Les immobilisations corporelles : 335 233,12 €
- ◆ Opérations d'ordre de transfert entre sections : 63 122,25 €

Avec un total de recettes de 1 074 658,05 € et de dépenses de 1 342 190,60 €, le déficit de l'année 2022 de la section investissement s'élève à **- 267 532,55 €**.



Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

**Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

**Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

**Épargne brute :** Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette :** Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

**Fonds de roulement (FDR) :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

**Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

**Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

**Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

**Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# ARÉNA STADE COUVERT DE LIÉVIN

## FICHE D'IDENTITE

**◆ Forme juridique** : Syndicat mixte ; mode de gestion : régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade  
**◆ Siège social** : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN  
**◆ Dotations** : 433 628 €  
**◆ Date de clôture** : 31/12  
**◆ Siret** : 256 202 722  
**◆ Effectif moyen** : 18 ETP  
**◆ Présidente** : Florence BARISEAU (Conseillère régionale des Hauts-de-France)  
**◆ Directeur** : Jean - Marie PETITPRE  
**◆ % Détenion** : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%)

### Mission / Cœur de métier :

Complexe à vocation sportive et événementielle situé à Liévin, l'ARENA dispose d'une salle de spectacle / concert (14 000 spectateurs ou 6 000 places assises lors de manifestations sportives ou économiques), un amphithéâtre de près de 300 places, des espaces de réception et des salles de réunion.  
Pôle restauration - hébergement doté d'une capacité de 181 lits. Accueil de pôles de haut niveau, de stages sportifs et autres. Location de salles de formation.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil syndical : 25% de Conseillers départementaux.

### Représentants du Département dans la structure :

5 titulaires : Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET, Emmanuelle LEVEUGLE, Sébastien HENQUENET, Stéphanie GUISELAIN ;  
5 suppléants : Evelyne NACHEL, Cécile YOSBERGUE, Michel DAGBERT, Emmanuelle LAPOUILLE, Maïté MULOT- FRISCOURT.

### Contribution financière du Département :

BP 2023 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement.

2022 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement.

### Conventions :

Convention annuelle au titre de la participation financière ;  
Convention de location pour la formation des assistants familiaux.

## ACTIVITES

### CHIFFRES CLÉS

**Patrimoine géré** : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration.

L'activité de l'Aréna est foncièrement orientée sur les grands événements sportifs : Meeting International d'Athlétisme, Coupe du Monde Lutte, Fed Cup de Tennis, Championnat de France de Judo, Match de préparation aux JO de Basketball, Equipe de France de Handball, Championnats de France de Gymnastique, Championnat du Monde d'Agility, Tournoi International de Hockey, Championnat d'Europe de Hockey, Volleyball, Tennis de table, Boxe, Football, Escrime, Karaté, Badminton.

### Activités 2022 :

14 219 nuitées réalisées / 100 813 repas servis (petits déjeuners, diners, prestations de repas de direction) ;

12 événements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 42 jours ;

2 spectacles (2 jours): Miss Nord-Pas-de-Calais, Tattoo Musical ;

16 foires, salons, congrès (23 jours) ;

2 concerts (2 jours) : The Cure, Année 80.

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 marque le retour « à la normale ».

En 2022, le nombre de manifestations est estimé à une soixantaine (stages, formations...), incluant 12 événements sportifs de grande ampleur (meeting, triathlon, compétitions, trail) et une vingtaine de foires et de salons.

En mai, s'est tenu le Final Four de la Coupe de France de rink hockey 2022, en juin le concert Année 80, et en novembre The Cure.

Le 11 janvier 2022, le centre de vaccination succède au vaccinodrome. Il fermera le 16/02/2022. Les neuf salles de formation, mises à disposition par le Stade couvert, ont repris leur vocation initiale.

L'Aréna a acquis au cours de l'année 2022 des parcelles sur la commune d'Angres dans le but d'y aménager un terrain de football en gazon naturel dans le cadre de ses activités afin de continuer de bénéficier de l'agrément de la Fédération Française de Football.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le syndicat mixte souhaite passer en M57 pour son budget principal au 01/01/2023 ; un avis favorable a été émis par la Trésorerie de Lens.

Le 24 février 2023, la ministre des sports, Amélie Oudéa-Castéra fut présente à l'Aréna stade couvert de Liévin où des athlètes ukrainiens sont hébergés depuis le début du conflit. Cette mise à disposition a pris fin à cette même période.

L'Aréna souhaite poursuivre son aménagement en se portant acquéreur d'une parcelle de 7 045 m2 qui communiquerait avec les 2 terrains de football.

Sa destination, après aménagement, serait d'en faire une plaine de jeux (sportive) nécessaire au développement des différents pôles de hauts niveaux en football masculin et féminin ainsi que pour les stages.

## COMPTES COMBINÉS EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA RÉGIE)

### BILAN 2022

Actif immobilisé : 15 899 075 €

Capitaux propres : 12 731 848 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 271 480 €

Total des dettes : 5 884 365 €

Trésorerie : 2 488 133 €

Total du bilan : 18 658 689 €

### COMPTE DE RÉSULTAT 2022

Produits d'exploitation : 5 343 128 €

dont subventions et participations : 3 694 111 €

Charges d'exploitation : 5 427 227 €

### RATIOS 2022

Résultat d'exploitation : - 84 099 €

Indépendance financière (poids de la dette) : 29 %

Résultat financier : - 196 318 €

Durée apparente de la dette : 9 ans

Résultat exceptionnel : 64 033 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 185 jours

Résultat de l'exercice : - 216 384 €

Fonds de roulement : 2 136 101 €

Epargne brute : 565 053 €

Besoin en fonds de roulement : - 352 032 €

Epargne nette : - 343 647 €

Total des produits : 5 427 764 €

Financement du Département (€ et %) : 796 028 € soit 15%

Date de mise à jour des données : 16/06/2023





**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)  
- CAUE 62 -  
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

62 Pas-de-Calais

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**ANNÉE  
2022**





## **Editorial**

# **du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Nés de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des organismes investis d'une mission d'intérêt public, pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement .

Véritable outil de proximité, le CAUE du Pas-de-Calais poursuit en 2022 son implication sur le territoire départemental, au travers de ses quatre grandes missions :

- ➔ Conseiller
- ➔ Accompagner
- ➔ Sensibiliser
- ➔ Former

Par son expertise et son expérience de terrain, le CAUE s'engage pour faire émerger, aux côtés de ses nombreux partenaires publics et privés, des projets qui répondent aux défis d'aujourd'hui et de demain.

L'intervention très en amont du CAUE, la gratuité et la neutralité de son conseil permettent de nourrir les réflexions des porteurs de projets dans une approche basée sur l'intérêt général. Convaincu de l'importance de l'approche pédagogique, il a à cœur de mobiliser chaque acteur, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches.

**Véronique THIÉBAUT**

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais



## LES CHIFFRES CLEFS DU CAUE EN 2022



## LES VALEURS DU CAUE

**PROXIMITÉ :** Intervenir à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire. Se déplacer, rencontrer et échanger avec les habitants, les élus et les professionnels. Apporter un écoute pour mieux accompagner les élus sur le terrain.

**RESPECT :** Prendre en compte les lois, les pratiques et initiatives en matière de cadre de vie, les habitants et leurs modes de vie.

**NEUTRALITÉ :** Apporter un regard complémentaire de l'acte professionnel, expert, indépendant et dégagé de la maîtrise d'œuvre. Promouvoir une prise de décision qualitative du projet, dans un intérêt public.

**PÉDAGOGIE :** Écouter, sensibiliser, transmettre, partager, relayer et rendre accessible la qualité du cadre de vie. Cette approche est transversale à toutes les missions du CAUE.

**TRANSVERSALITÉ :** Engager une réflexion pluridisciplinaire, croiser les compétences, échanger avec nos partenaires et concerter tous les acteurs impliqués. S'investir dans tous les enjeux et thématiques actuels.

**ANTICIPATION :** Apporter un suivi de l'accompagnement dans le temps, avec recul et expérience, faire évoluer le projet et d'adapter aux nouvelles pratiques, aux nouveaux modes de vivre et d'habiter.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du CAUE du Pas-de-Calais se compose, conformément à ses statuts, de 4 collèges (représentants de l'État, élus, professionnels et membres de la société civile), ainsi que d'un membre représentant

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2022

Rachel KIRZEWSKI et Alexis DRAPIER Stéphane PILON Joëli SÛRIG	<b>Membres de droit, représentants de l'État :</b> Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.
<b>Claude BACHELET</b>	<b>Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :</b> Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette, <b>Vice-Président du CAUE,</b>
Alain DE CARRION Jean-Luc DUBÄELE Aimé HERDUIN <b>Emmanuelle LEVEUGLE</b>	Conseiller départemental (Douvrin), Maire de Vermelles, Conseiller départemental (Boulogne 1), Maire de Wimereux, Maire de Carly, Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry, <b>Trésorière,</b>
<b>Véronique THIÉBAUT</b>	Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume, <b>Présidente.</b>
<b>Mickaël DELMOTTE</b>	<b>Personnes désignées par le Préfet :</b> Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), <b>Secrétaire,</b>
Céline LEBLANC Eric MATUSZAK Blandine MENAGER Sylvain NOIZET Christian RINGOT	Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP), Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA), Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (ARUNPP), Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA), Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats, Eden 62.
Maëlle ANCELLE	<b>Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :</b> Directrice de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA), Membre
Gérard BARBIER René HOCQ	Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure, Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais, Membre
Christian PIERARD <b>Michel TILLIE</b>	Membre <b>Membre du Bureau,</b>
Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseillère départementale (Saint-Omer), Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.
Antoine BAGUENIER DESORMEAUX	<b>Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :</b> Paysagiste concepteur, Salarié du CAUE.

## L'ÉQUIPE EN 2022

Pour favoriser l'émergence de projets adaptés aux besoins des populations et respectueux de l'environnement, la démarche du CAUE concilie **transversalité des approches et des disciplines : les architectes et paysagistes concepteurs croisent leurs regards** avec les différents acteurs du territoire et invitent à réinterroger les besoins en lien avec les enjeux actuels.

Le CAUE est également doté de **professionnels dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité, de la communication, de la documentation et des réseaux sociaux, en support de ses actions.**

En 2022, le CAUE a accueilli 2 stagiaires étudiants, ainsi que 4 stagiaires collégiens ou lycéens, au sein de son équipe.



# BUDGET 2022

## LE FINANCEMENT DU CAUE

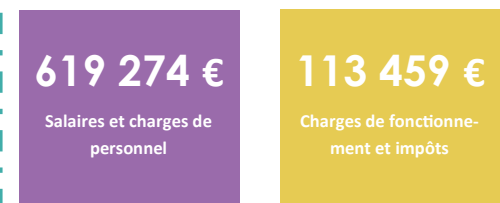
Le CAUE finance son personnel et ses actions, essentiellement grâce à la perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement départementale (TA). L'accompagnement de territoires peut faire l'objet de conventions avec contribution financière volontaire. Les missions de conseil réalisées par le CAUE sont gratuites pour les porteurs de projets.

Le bilan financier de l'association indique, pour 2022, un résultat excédentaire de 38 293€.

### 771 026 € produits 2022



### 732 733 € charges 2022



## LE CAUE, UN RÉSEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

### FNCAUE

Les CAUE en France, c'est un réseau de plus de **1200 professionnels**, partenaires de proximité, ancrés dans le quotidien des territoires !



La **Fédération Nationale des CAUE** est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires.

Elle porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.



### URCAUE HAUTS-DE-FRANCE

Depuis 2016, les 5 CAUE du nord de la France, se sont constitués en **Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France**. Les partenariats régionaux se mènent à cette échelle.

Au total, ce sont plus de **60 professionnels** aux côtés des territoires



# TRAVAUX ET CHANTIERS 2022

## CONSEILLER

La mission de conseil constitue une part importante de l'action du CAUE, avec 308 sollicitations au total, par les collectivités et les particuliers.



Découvrez ici la vidéo de présentation du conseil aux collectivités

## LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal. **Son équipe d'architectes et de paysagistes concepteurs accompagne les élus dans leur réflexion, en amont des projets.**

### Quelques chiffres



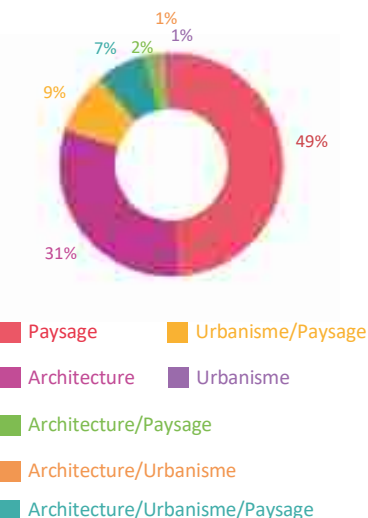
308 sollicitations de conseils en 2022

### RÉPARTITION DES SOLLICITATIONS PAR TAILLE DE COMMUNE



Après un pic de sollicitations lié à l'installation des nouvelles équipes municipales, le nombre de conseils CAUE se stabilise en 2022. **Le CAUE reste principalement contacté par les communes rurales, peu dotées en ingénierie.**

### DOMAINE DE SOLLICITATION



Les sollicitations des collectivités font souvent référence à des sujets ou projets précis : l'aménagement d'un espace public, la construction ou la réhabilitation d'un équipement, etc. Dans son accompagnement, **la posture du CAUE amène l'équipe à toujours proposer d'élargir le regard sur des enjeux spatiaux plus globaux, à questionner les usages ainsi que l'existant.**

### effinergie Patrimoine Expérimental

Accompagnées par le CAUE, deux communes rurales, Brias et Blangy-sur-Ternoise, se sont lancées dans l'expérimentation Effinergie Patrimoine entre 2020 et 2023.

Cette expérimentation prouve que valoriser conjointement préservation patrimoniale et efficacité énergétique est possible !

**Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62**, et régulièrement sollicité via cette plateforme, le CAUE coordonne son conseil avec ses partenaires pour apporter une réponse complète aux élus, leur permettant de concrétiser ensuite leurs projets.

### INGÉNIERIE 62

Ainsi, le nombre d'ateliers ou de visites de sites, moments riches pour les élus dans l'élaboration de leurs projets, se sont multipliés en 2022. **Ces manifestations, véritable travail collectif de l'Ingénierie publique, favorisent le débat public, l'émergence d'idées et la concrétisation des projets.**

## LES PARTICULIERS

Chaque année, de nombreux particuliers ou maîtres d'ouvrage privés (qu'ils soient associations, établissements scolaires privés ou organismes divers) sollicitent le CAUE pour être accompagnés dans leurs projets.

Les architectes et paysagistes répondent à toutes les demandes **en apportant, selon les situations, un éclairage technique, des informations administratives, des pistes de réflexion architecturales et paysagères, ou encore un relai vers les structures compétentes.**

### Quelques chiffres



223 sollicitations de particuliers et maîtres d'ouvrages privés



27 conseils en partenariat de protection de monuments historiques

### TYPE DE PROJET



Le conseil aux particuliers, réalisé à la demande, reste diffus.

Afin de donner à cette mission plus d'impact, le CAUE a mis en place une **première convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) pour des conseils au sein de la Maison de l'habitat Durable.**



### SOLIDARITÉ BUHICOURT

En octobre 2022, la commune de Bihucourt est touchée par une tornade qui provoque d'importants dégâts. Des toitures arrachées, des murs éventrés, des arbres déracinés, des pylônes électriques pliés...

Dans les semaines qui ont suivi, le CAUE s'est associé au mouvement de solidarité mis en place pour accompagner la commune et les sinistrés. Les architectes du CAUE 62, en binôme avec le conseiller France Rénov, ont ainsi accueilli les habitants, pour les orienter sur les travaux à entreprendre et sur les aides possibles.

Ces moments d'échanges mutualisés, dans les locaux de la mairie, limitant ainsi les déplacements et les multiples rdv, ont contribué à l'accompagnement des sinistrés dans leurs démarches. Ils sont suivis, en 2023, par un accompagnement de la collectivité dans le cadre des travaux d'espaces publics et de voiries.



## ACCOMPAGNER

Le CAUE accompagne les collectivités, les administrations, ainsi que les acteurs du développement et du cadre de vie, en apportant son expertise pluridisciplinaire et sa connaissance du territoire.

### LES TERRITOIRES

Les enjeux actuels, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou encore économiques, s'invitent aujourd'hui dans toutes les réflexions. **Le CAUE accompagne les élus dans leurs démarches et projets de territoire, en lien avec ces sujets de raréfaction de la ressource, de défis écologiques, mais aussi de recherche du bien être des habitants:**

Un accompagnement renforcé dans le cadre de conventions

- ➔ **Parc des Industries Artois-Flandres**  
Accompagnement du SIZIAF dans ses réflexions et ses projets ainsi que des porteurs de projets.
- ➔ **Communauté d'Agglomération Hénin Carvin (CAHC)**  
Conseils aux porteurs de projets de bâtiments d'activités.
- ➔ **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)**  
Conseils personnalisés aux porteurs de projets, en amont de la maîtrise d'œuvre.

Un appui aux réflexions et actions

- ➔ **Accompagnement, hors ou en amont de conventions, des politiques territoriales (PCAET, PLUIH, Plans de Paysages...)**
- ➔ **Sur tout le département, une implication pour les labels de promotion du cadre de vie**
- ➔ **Petites Villes de Demain (PVD),**  
Accompagnement des collectivités
- ➔ **Villes et Villages Fleuris (VVF) et Fleurir le Pas-de-Calais,**
  - ◆ Journées du jury
  - ◆ Ateliers
  - ◆ Journée de sensibilisation
- ➔ **Village Patrimoine,**  
Tournées du jury

### LES PARTENAIRES

**Le CAUE accompagne et promeut, dans une logique de réseau, les actions liées à la promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale** sur le territoire départemental. Il est sollicité par ses partenaires, par le biais de conventions ou d'actions spécifiques.

Le Département du Pas-de-Calais

- ➔ **Construisons notre Pas-de-Calais**
- ➔ **Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)**

### ➔ Grand Site de France Les 2 Caps,

- ◆ Guide retour d'expérience « publicité, signalétique et signalisation »
- ◆ Ateliers, groupes de travail et conseils, en lien avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage paysagère



Présence des professionnels du CAUE en jurys de concours de maîtrise d'œuvre, en tant que personnalité qualifiée.

Les institutions régionales et départementales

### ➔ Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM)

- ◆ Vademecum Urbanisme Durable
- ◆ Groupe de travail « Méthanisation »
- ◆ Club des acteurs de l'ingénierie



Les partenaires locaux

- ➔ **Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale**
- ➔ **Agence de l'eau**
- ➔ **Mission Bassin Minier**
- ➔ **Société Canal Seine Nord Europe**
- ➔ **Diocèse**
- ➔ **Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA)**
- ➔ **Centre Ressource du Développement Durable**
- ➔ **Euralens**

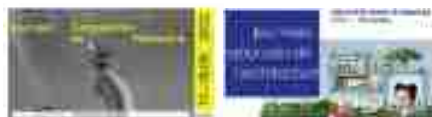
Participation des professionnels du CAUE : CDNPS, CDAC, CRPA, Comité de Bassin

## SENSIBILISIER

La sensibilisation est au cœur des missions du CAUE ! Chaque année, l'équipe répond aux sollicitations des partenaires et territoires pour contribuer au développement de la sensibilité et de l'esprit de participation du public.

## TOUS LES PUBLICS

JEP et JNA



Enfants du patrimoine



### ➔ A la découverte de mon école

Livret pédagogique pour s'initier à la découverte du patrimoine architectural.

Temps forts

### ➔ La biodiversité en Sud Artois

Ateliers, visites et conférences à destination de publics variés, dans le cadre de la semaine de la Biodiversité / CCSA

### ➔ Réhabilitation énergétique du bâti ancien

Atelier débat, dans le cadre de la semaine du développement durable / CCCA

### ➔ Valoriser les espaces publics par le végétal

Table ronde et visite à destination des communes labellisées Village Patrimoine

### ➔ Végétalisation et gestion durable des cimetières

Journée de sensibilisation / Villes et Villages Fleuris : présentation d'aménagements de cimetières et visite de terrain.

### ➔ Randonnées éphémères

Parcours de découverte et de lecture de paysages / Société du Canal Seine Nord Europe

## FORMER

En intervenant lors de journées organisées et pilotées par des organismes qualifiés, le CAUE contribue à la formation des habitants et des professionnels. L'équipe de professionnels, paysagistes et architectes, y apporte sa connaissance de terrain et son approche métier.

Réduire la vulnérabilité aux inondations du bâti

### ➔ CPIE des Pays de l'Aisne / SYMSA-GEL

Formation sur la réduction des risques du bâti face aux inondations (module axé sur l'adaptation du bâti existant).

Lecture du paysage

### ➔ CPIE des Villes de l'Artois

Formation sur la manipulation des outils d'appréhension et de représentation des paysages à travers le dessin.

Architecture et usages croisés cités jardins - villes nature

### ➔ Rectorat de l'Académie de Lille

Formation des enseignants à l'architecture et aux paysages, menées en partenariat avec le CAUE du Nord.



# LE CAUE COMMUNIQUE

## MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

Les médias sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, site web) jouent un rôle important dans la sensibilisation, et surtout celle du jeune public, aux domaines du cadre de vie. Le CAUE y est présent pour **sensibiliser le plus grand nombre**, en proposant des contenus informatifs à l'intention de ses followers.

### SITE INTERNET



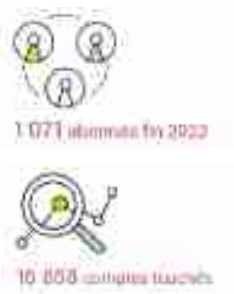
### NEWSLETTER



### FACEBOOK



### INSTAGRAM



## CENTRE DE RESSOURCES

En 2022, le Centre de Ressources a accueilli ses usagers en consultation sur place.

Le CAUE dispose de **plus de 3200 ressources**: livres, brochures, plaquettes, documents cartographiques, documents numériques...

## LES PERSPECTIVES 2023

Pour cette année 2023, les orientations stratégiques du CAUE s'inscrivent dans une volonté, toujours présente, de **promotion de démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement**.

Partagée avec le Conseil d'Administration, cette stratégie se décline en programme d'actions, dont certaines ont déjà été engagées.



- Permanences de conseils aux particuliers en lien avec France Renov', ouverture du Centre de ressources;
- Visites, ateliers, témoignages pour les élus, avec les partenaires d'Ingénierie 62.



- Adaptation au changement climatique (PCAET, Plans Paysage, urbanisme, paysage & biodiversité, méthanisation...);
- Revitalisation des territoires (Petites Villes de Demain);
- Mobilité (Via Francigena, plans vélo / plans cyclable);
- Réemploi ;
- Urbanisme commercial - zones d'activités;
- Sports de nature.



Grand Site de France (GSF);  
Canal Seine Nord Europe (CSNE);  
Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).



De nouveaux projets/partenariats;  
Un réseau régional et national actif;  
Une nouvelle convention 2023 - 2026 avec le Département ;  
Une équipe renouvelée, sur le terrain.

# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

**Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

**Capacité d'autofinancement (CAF) :** Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

**Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

**Fonds de roulement (FDR) :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

**Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

**Ratio d'activité :** Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

**Rentabilité des capitaux propres :** Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

**Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

**Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

**Taux de rentabilité net :** Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

**Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

**Valeur ajoutée :** Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

# Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

## FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Association
- ◆ **Siège social** : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9
- ◆ **Fonds associatifs** : aucun
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 329 414 296 00031
- ◆ **Effectif moyen** : 8,8 ETP (+ 1 alternant jusqu'en août 2023)
- ◆ **Présidente** : Véronique THIEBAUT
- ◆ **Directrice** : Laurence MORICE

### Mission / Cœur de métier :

Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former.  
Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches.  
Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

**Niveau de représentation du Département :**  
Représentation au Conseil d'Administration : 5 Conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentant des collectivités territoriales désigné par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du Conseil d'Administration.

**Représentants du Département dans la structure :** 5 titulaires :  
Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET

### Contribution financière du Département :

Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.

**BP 2023** : 775 000 €

**2022** : 724 000 € :

710 000 € : conventionnement Département 2019-2021 prolongé en 2022 ;  
14 000 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

**Convention** : Convention cadre 2019-2021 prolongée pour l'année 2022, convention d'occupation 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps.

## ACTIVITÉS

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Conseiller** : 309 conseils apportés : 126 aux collectivités, 183 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers ;
- ◆ **Accompagner** : mobilisation du CAUE près de 50 actions partenariales, 9 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 3 labels et 4 commissions ;
- ◆ **Informer, sensibiliser** : plus de 1 000 participants aux diverses manifestations ;
- ◆ **Former** : participation à 4 formations à destination des enseignants et d'1 livret à destination des élèves de niveaux élémentaires.

- ◆ Dans le cadre de la mission de conseil provenant des collectivités, les villages de moins de 2000 habitants représentent 67% des collectivités accompagnées par le CAUE en 2022 ;
- ◆ 583 abonnés à la newsletters, 19 284 pages vues sur le site internet ; sur Instagram, 1 478 likes et 16 858 personnes touchées ; sur Facebook, 1 938 likes et 85 461 personnes touchées.

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ En 2022, 83% des sollicitations arrivent en direct du CAUE, 17% par Ingénierie 62 ;
- ◆ Organisation de plusieurs journées d'ateliers et de visites, à destination des élus, en lien avec les labels VVF, Fleurir le Pas-de-Calais et Village Patrimoine ;
- ◆ Mise en place d'une « Semaine de la biodiversité en Sud Artois » (CCSA) à destination des habitants, du public scolaire et des élus ;
- ◆ Co-rédaction de plusieurs guides : « Publicité, signalétique et signalisation » (Département - Opération Grand Site), « Vademecum Urbanisme commercial » (DDTM - Préfecture du Pas-de-Calais), « A la découverte de mon école » (Enfants du Patrimoine) ;
- ◆ Départ à la retraite de Clotilde Petitprez, responsable de communication, après presque 39 ans de contribution à la vie du CAUE.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

Pour cette année 2023, les orientations stratégiques du CAUE s'inscrivent dans une volonté, toujours présente, de promotion de démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement.

Partagée avec le Conseil d'Administration, cette stratégie se décline en programme d'actions, dont certaines ont été déjà engagées :

- ◆ Un accompagnement renforcé des particuliers et des élus ;
- ◆ Un engagement sur des thématiques liées aux enjeux actuels ;
- ◆ L'accompagnement de projets d'envergure : Grand Site de France (GSF), Canal Seine Nord Europe (CSNE), Engagement pour le renouveau du Bassin Minier (ERBM) ;
- ◆ De nouveaux projets/partenariats, un réseau régional et national actif, une nouvelle convention 2023-2026 avec le CD62, une équipe renouvelée sur le terrain.

## COMPTES EN EUROS

BILAN 2022		COMPTE DE RÉSULTAT 2022
Actif immobilisé : 4 224 €	Capitaux propres : 421 847 €	Chiffre d'affaires : 20 802 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 32 624 €	Total des dettes : 135 929 €	Valeur ajoutée : - 88 668 €
Trésorerie : 548 365 €	Total bilan : 585 213 €	Excédent brut d'exploitation : 17 493 €
<b>RATIOS 2022</b>		Résultat d'exploitation : 36 929 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 1 727 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : - 221 €
Rentabilité des capitaux propres : 9,1 %		Résultat de l'exercice : 38 293 €
Taux de rentabilité net : 184,1 %		Capacité d'autofinancement : 19 553 €
Ratio d'activité : 6,4 %		Total des produits : 771 026 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 270 jours		Financement du Département (€ et %) : 724 000 € soit 94 %
Fonds de roulement : 446 864 €		Date de mise à jour des données : 21/06/2023
Besoin en fonds de roulement : - 101 501 €		



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon Département*

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- EDEN 62 -**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial

### De la Présidente d'EDEN 62

---

---

Février 2022, le Pas-de-Calais et une partie de la France subissaient l'assaut de la tempête Eunice.

De nombreux espaces naturels ont été touchés, de nombreux arbres couchés, ce qui a demandé à nos équipes de réagir rapidement pour intervenir et effacer les stigmates de ce nouvel événement climatique, aussi bien sur nos sites que chez les riverains voisins de nos espaces naturels.

Nous avons ensuite subi un printemps et un été particulièrement secs, mettant à mal les niveaux de nombreuses mares et plans d'eau.

Ces aléas nous rappellent que le changement climatique et ses effets ne sont plus des théories et qu'il faut nous adapter.

Ainsi, la Réserve Naturelle du Platier d'Oye se transforme pour y faire face. Avec le soutien du Conservatoire du littoral, d'importants travaux ont été entrepris pour creuser de nouveaux plans d'eau et ainsi maintenir, voire, accroître l'attractivité du site.

Dans un registre plus festif, 2022 a aussi été marquée par les préparatifs de nos 30 ans qui auront lieu l'an prochain. Plusieurs manifestations seront organisées ainsi qu'une opération spéciale pour inviter les habitants du Pas-de-Calais à laisser de la place dans leur jardin pour la biodiversité grâce à l'opération « 2m<sup>2</sup> pour la biodiversité »...

Tout cela est venu compléter un quotidien déjà bien rempli entre sensibilisation du public, aménagement et entretien des espaces naturels, dans le respect du budget qui nous est alloué, et ce, malgré l'augmentation de certaines charges comme l'électricité et le carburant. Rendez-vous en 2023 pour célébrer, comme il se doit, nos 30 ans d'actions en faveur de la biodiversité, 30 ans d'engagements du Département à nos cotés, 30 ans au service des habitants du Pas-de-Calais.

**Emmanuelle Leveugle**

Présidente d'EDEN 62





## MISSIONS :

La conservation de la vie sauvage et de la végétation du département est au cœur des valeurs fondamentales d'Eden 62. Les Espaces Naturels Sensibles contiennent 80 % de la biodiversité de la région, pour une surface



limitée à 1 % du territoire total. Leur préservation est donc essentielle.

### PROTÉGER

La protection des espaces naturels sensibles (ENS) s'articule autour de plusieurs mesures mises en place par Eden 62. Pour commencer, des suivis scientifiques sont effectués afin d'établir un état des lieux précis du patrimoine naturel de chaque ENS. Sur la base de ces connaissances, un plan de gestion est élaboré, permettant une approche cohérente de travail. Ce plan fixe des objectifs de conservation et d'accueil du public, qui se traduisent ensuite par des actions concrètes sur le terrain.

Outre les suivis scientifiques, de nombreux travaux d'entretien sont réalisés chaque année pour préserver la biodiversité des ENS. Les gardes nature sont chargés de l'entretien de 248 km de sentiers, de la fauche, de l'entretien des mares et des fossés, de la coupe des arbres, de l'ouverture des milieux, et bien d'autres tâches nécessaires à la conservation des habitats naturels. L'entretien des sites contribue également au confort et à la propreté des lieux, offrant ainsi une expérience agréable aux visiteurs.

Le pâturage joue également un rôle crucial dans la gestion des ENS, visant à préserver, restaurer et augmenter la biodiversité. Eden 62 dispose d'un cheptel de 701 animaux (chèvres,

moutons, vaches et chevaux de race locale) et entretient des conventions avec des éleveurs locaux, totalisant 1 000 animaux qui paissent gratuitement sur les espaces naturels. Cette pratique de pâturage contribue à maintenir les écosystèmes ouverts et favorables à de nombreuses espèces végétales et animales.

Enfin, la protection des ENS passe également par l'information et la surveillance, deux missions essentielles assurées par les gardes nature. Ils veillent à la sécurité des promeneurs en s'assurant du respect des règles et réglementations en vigueur. Leur présence sur le terrain permet également de sensibiliser le public à la fragilité des milieux naturels et à l'importance de les préserver.



### AMÉNAGER

Le Département a exprimé la volonté d'ouvrir les espaces naturels sensibles (ENS) aux habitants. Afin de répondre à cette demande, le Syndicat mixte d'Eden 62 met en place des aménagements visant à offrir et à garantir des conditions d'accès et de découverte optimales pour tous les utilisateurs. Pour mener à bien ces travaux, une équipe dédiée, composée de personnes en insertion professionnelle, a été mise en place. Cela offre aux membres de cette équipe la possibilité de se former à d'autres métiers en

accord avec leurs projets professionnels.

Tous les aménagements nécessaires, tels que les observatoires, les belvédères, les platelages, les barrières, et autres infrastructures, sont réalisés en interne par cette équipe. Une approche de développement durable est privilégiée, en respectant l'équilibre entre la protection des ENS et leur valorisation. Ainsi, ces aménagements sont conçus dans le souci de préserver l'intégrité des écosystèmes tout en permettant au public de profiter pleinement des espaces naturels de manière respectueuse et durable.

Grâce à ces efforts d'aménagement, Eden 62 aspire à offrir des conditions d'accès et de découverte de qualité, tout en favorisant l'insertion professionnelle des membres de l'équipe dédiée. Cette approche globale contribue à la préservation et à la mise en valeur des ENS, tout en créant des opportunités pour le développement personnel et professionnel des individus impliqués dans ces projets d'aménagement.



## SENSIBILISER

La sensibilisation est une composante essentielle de la protection de l'environnement et du développement durable, à la fois pour les générations présentes et futures. C'est pourquoi Eden 62 a constitué une équipe d'animateurs nature chargés de partager l'expérience de la nature avec le grand public et les jeunes afin de mieux la comprendre.

Afin de s'adapter au mieux à ces différents publics, de nombreux dispositifs de sensibilisation ont été développés :

- cette année, 195 animations nature ont été organisées, accueillant plus de 2 375 visiteurs dans le cadre de cette mission de service public ;
- des projets collèges, anciennement connus sous le nom de club Eden, ont été mis en place à destination des élèves du collège, leur offrant une expérience active de découverte de la nature environnante. Ces projets visent à explorer une espèce ou un milieu, comprendre le mode de vie d'une espèce ou l'évolution d'un milieu, et enfin agir pour leur préservation ;
- des projets écoles sont également proposés aux élèves des écoles primaires, quel que soit leur cycle, ainsi qu'aux classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) situées à proximité des espaces naturels gérés par Eden 62. Ces projets sont élaborés en lien avec les programmes scolaires et ont pour objectif d'amener les enfants à découvrir de manière ludique et pédagogique ces milieux naturels.

Depuis 2012, Eden 62 s'engage également dans une démarche de sensibilisation à grande échelle en développant des événements spécifiques. L'objectif est de toucher un public plus large et de maximiser l'impact des actions menées. À cette fin, Eden 62 a créé de nombreuses expositions présentées lors de semaines dédiées dans les villes ou les collèges, ainsi que lors de diverses manifestations organisées dans tout le département.

Grâce à ces initiatives, Eden 62 vise à

sensibiliser un large public et à promouvoir la protection de l'environnement à travers des animations, des projets éducatifs et des événements culturels. Cette approche vise à renforcer la conscience environnementale et à encourager l'engagement de chacun dans la préservation de la nature pour les générations présentes et futures.



## ORGANISATION :

Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle LEVEUGLE et placé sous la direction générale des services de Philippe MINNE. Il s'organise en trois services distincts.

Tout d'abord, le service de l'administration générale, dirigé par Anthony PERON, est chargé de traiter les aspects administratifs, financiers et budgétaires, ainsi que la gestion des ressources humaines. Avec une équipe

de 6 agents compétents, ce service assure une gestion efficace des procédures administratives et de la gestion interne.

Ensuite, le service de gestion, placé sous la direction de Dominique DEROUT, est subdivisé en neuf secteurs distincts. Ces secteurs comprennent des chargés de mission, des chefs de secteurs et des gardes nature départementaux. De plus, une équipe d'aménagement est spécifiquement chargée de la réalisation des mobiliers et des aménagements des sites dans l'ensemble du département. Ce service occupe la plus grande partie des effectifs d'Eden 62, avec environ 80 agents déployés sur le terrain. Leur expertise et leur dévouement contribuent à la préservation et à la valorisation des espaces naturels.

Enfin, le service de communication et d'animation, sous la direction de Christian RINGOT, joue un rôle clé dans la sensibilisation du public et la promotion des actions d'Eden 62. Il est divisé en deux pôles distincts. Le premier est le pôle animation, qui compte 10 animateurs nature compétents, accompagnés d'un responsable de l'animation. Le second est le pôle communication, constitué de trois agents dédiés à la création et à la diffusion des documents, à la gestion du site internet, ainsi qu'à la communication globale de l'organisation. L'accent est mis sur le travail en interne et en régie pour garantir la qualité et la cohérence des supports de communication et d'animation produits.

Dans l'ensemble, Eden 62 compte environ 115 personnes réparties entre les services techniques et administratifs. L'objectif est de maintenir une masse salariale équilibrée tout en assurant un fonctionnement optimal de l'organisation. Grâce à cette structure bien organisée, Eden 62 est en mesure de remplir ses missions avec efficacité, en préservant et en valorisant les richesses naturelles de son département.

## TEMPS FORTS 2022 :

### Adaptation à la crise énergétique

Entre 2019 et 2022, les charges fixes ont grandement augmenté : + 25 % pour l'électricité, + 15 % pour le carburant, + 9 % pour l'eau et + 29 % pour les fournitures diverses.

Nous nous sommes donc adaptés aux nouveaux coûts de l'énergie. Le bâtiment de Desvres est dorénavant chauffé grâce à un réseau de chaleur alimenté par l'usine Arcelor de Desvres. Ce partenariat avec la commune de Desvres et la Communauté de Communes de Desvres-Samer permet une économie d'environ 14 %.

### Au service de l'économie locale

Matériel, produits imprimés, vêtements, bois... Eden 62 est attaché à l'activité des entreprises et commerces de la région. En 2022, Eden 62 a dépensé 4 411 130,01 € auprès de 436 fournisseurs, représentant environ 65 % des entreprises et commerces du Pas-de-Calais.

### Au service des usagers

Le nombre d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) s'est accru par rapport à 2021, que ce soit dans le cadre de partenariats avec des agriculteurs ou de manifestations sportives (155 en 2021 pour 198 en 2022). On peut noter qu'en ce qui concerne les pratiques sportives, 2/3 des manifestations recensées ont eu lieu sur les secteurs Béthune/Bruyat et Lens/Liévin.

### Contrats Natura 2000

Le financement de l'Etat et de l'Europe se poursuit avec 7 contrats en cours dont le Cap Blanc-Nez et le financement du poste de la bergère ou la RNN du Romelaëre avec le curage de près de 2 Km de fossés à l'aide d'une pelle flottante.

## ACTUALITÉ DE LA GESTION

### Fort vert

À cause de l'été 2022 particulièrement sec, de nombreux plans d'eau permanents se sont retrouvés à sec. Pour éviter une surmortalité de la faune piscicole de ces plans d'eau, des opérations de sauvetage ont été organisées avec une association de pêche de Oye-plage. Ainsi, ce sont quelques centaines de carpes, d'an-

guilles et d'autres espèces qui ont été sauvées de l'asphyxie.



### RNN de Baie de Canche

Restauration des connexions par débroussaillage ou déboisement afin de restaurer les liaisons entre les pelouses dunaires. En 2022, 2 secteurs étaient concernés pour une surface totale d'environ 2 ha. Cela a demandé l'intervention des gardes pour la partie abattage et de Brigitte Forêt, débroussailluse accompagnée de ses chevaux, pour l'exportation des réma-



nents au sein des boisements en période.

### Mont St Sylvestre

Des modifications ont été apportées à la gestion en installant un pâturage hivernal. Cela a été complété par des fauches exportatrices et une réduction de la pression de pâturage estivale favorisant ainsi les insectes en été.

### Terril de Pinchonvalles

Restauration des pelouses schisteuses et paysages à fort enjeu biodiversité par la coupe des rejets de ligneux.



### Baie de Wissant

En septembre, la société Eiffage a réalisé un curage dans le marais de Tardinghen pour éradiquer la Crassule de Helms sur une parcelle du Conservatoire du Littoral.

### Pointe de la Crèche

Le ruisseau d'Honvault a été débroussaillé sur 1 180 m<sup>2</sup> afin de favoriser la reproduction de l'Agrion de Mercure.

### Terrils du marais de Fouquières

L'équipe de gestion et l'équipe aménagement ont œuvré entre réouverture de milieux et creusement de mares.

## CHANTIERS NATURE

### Secteur Henin-Carvin / Arrageois

Plus de 50 chantiers école/chantiers nature ont été réalisés (BTS GPN, IME Pro, Institut de Genech...).

### Autres secteurs

Les blongios au Mont St Frieux, le SPIP de Béthune aux terrils du Pays à Part ou encore la MFR de Rollancourt en Baie de Canche... autant d'exemples de partenariats développés pour nous aider à préserver la biodiversité par des méthodes douces sans bruit ni moteur.



## LE SERVICE AMÉNAGEMENT

L'équipe aménagement est intervenue sur de nombreux chantiers. Voici quelques réalisations marquantes de cette année :

### Domaine de Bellenville

Le sentier piéton qui part du parking de la Maison de la Poésie pour rejoindre les étangs du Petit-Sailly ainsi que l'observatoire a fait l'objet d'une restauration ce printemps. Plusieurs portions de platelage ont été constituées et d'autres sections de sentiers ont été rehaussées pour être hors d'eau en hiver.

### Val du Flot

Les fondations et l'ossature d'une passerelle remplaçant un ouvrage vétuste ont été réalisées en fin d'année. Les conditions météo nous ont poussés à reporter la pose des planchers à début 2023. Le platelage du sentier situé sur la partie Sanderce a été entièrement refait. Il s'agissait de l'un des tous premiers sentiers créés par l'équipe aménagement.

### Réserve Naturelle Régionale du marais de Condette

La restauration complète du sentier PMR a pu être finalisée à partir du mois de mai, avec le soutien de l'équipe de gestion du site.



## INSERTION

Le Syndicat mixte a travaillé avec 6 associations d'insertion en 2022. Elles réalisent des prestations sur les Espaces Naturels Sensibles via trois dis-

positifs. Deux sont pilotés par Eden 62 : via un marché de prestation triennal au titre de la gestion des ENS et via la signature de contrats Natura 2000. Le troisième dispositif est lié au Grand Site de France sous maîtrise d'ouvrage de la Mission Grand Site du Département du Pas-de-Calais.

Enfin, dans le cadre des aménagements réalisés par Eden 62 sur les sites, le syndicat mixte intervient via une équipe mixte regroupant 4 titulaires et 8 contrats aidés.

## ACTUALITE DES SITES

### Tempête Eunice

En 2022, la tempête Eunice a causé d'importants dégâts dans les Espaces Naturels Sensibles du Pas-de-Calais. Des mesures ont été prises, dont la fermeture de sites au public. Les gardes nature ont réagi rapidement pour gérer les arbres tombés et atténuer les conséquences de la tempête. Une vidéo a été réalisée, mettant en avant les travaux de l'équipe d'Hénin/Carvin. Elle a été diffusée sur les réseaux sociaux pour informer le public des mesures prises suite à la tempête Eunice. Le service administratif a contacté les assurances pour le remplacement des biens abîmés. Les gardes ont dégagé les chemins, permettant la réouverture rapide de sites comme le Bois d'Épinoy.



### Grippe aviaire

Une épidémie de grippe aviaire a frappé la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye, mettant en danger les populations d'oiseaux, en particulier les Sternes caugek. La reproduction prometteuse prévue pour 2022 a été anéantie par la maladie. La grippe aviaire a causé une surmortalité parmi plusieurs espèces d'oiseaux en seulement deux semaines. Des me-

sures d'urgence ont été prises, telles que la fermeture d'un chemin et le ramassage des cadavres d'oiseaux dans les zones fréquentées par le public. Le triste spectacle de nombreux oiseaux sans vie a été découvert près d'un observatoire, avec plus de 200 cadavres évacués et un nombre total de décès dépassant le millier d'individus.

### Crise migratoire

Dans le cadre de la « crise migratoire », nos personnels sont régulièrement confrontés à la détresse humaine. Ils doivent également faire face à l'impact matériel, pendant et après le passage des migrants sur les sites dont la gestion au quotidien est rendue très difficile. En 2022, sur le site des Dunes de Slack, 2 047 mètres linéaires de ganivelles ont été posés afin de maîtriser le flux migratoire. Au total, ce sont 4 800 heures passées par les agents du littoral pour la gestion des déchets à la suite du passage des migrants.

### Permis engagement citoyen

Le dispositif du permis engagement citoyen a été mis en place au sein d'Eden 62, lors de l'année 2020. À l'initiative du Département, cette opération permet de verser une aide de 400 € à un jeune âgé de 18 à 25 ans afin de financer son permis de conduire, en échange de 35 h de bénévolat. Les deux années précédentes avaient été un franc succès, c'est donc tout naturellement qu'il a été décidé de reconduire ce dispositif en 2022 au sein du Syndicat mixte.

### Fréquentation

Les éco-compteurs ont comptabilisé 1 301 628 visiteurs sur les 22 sites équipés. La Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye, le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez totalisent chacun plus de 100 000 visiteurs. Ils représentent, à eux 3, près d'un quart des personnes qui ont emprunté les sentiers de nos sites.

## COMMUNICATION

### Cache-noisette

En 2022, une enquête sur les écureuils roux a été lancée dans le Nord et le Pas-de-Calais en partenariat avec le GON. Cette étude vise à évaluer l'évolution de l'espèce sur une période de 5 ans. Une précédente enquête avait été réalisée de 2009 à 2011, enregistrant 2 815 observations. Afin de mettre à jour les données et surveiller les populations d'écureuils, le public peut signaler leur présence sur le site d'Eden 62. Une vidéo a été réalisée pour promouvoir cette initiative, et à ce jour, 1 200 observations ont déjà été enregistrées depuis le lancement de l'enquête en mars.

### Signalétique

En 2022, les sites du Bois de l'Offlarde, de la Baie d'Authie et de la Réserve Naturelle Régionale du Plateau des Landes ont été équipés de la nouvelle signalétique et viennent clôturer ce dossier d'ampleur entamé en 2020. La quasi-totalité des Espaces Naturels Sensibles du Département sont désormais dotés d'une signalétique homogène et moderne, marquant un peu plus le réseau des ENS à l'échelle départementale.



### Exposition Nature Originelle

La Nature Originelle est une nouvelle exposition proposée par Eden 62, mettant en valeur notre mémoire environnementale. Basée sur des recherches approfondies, elle présente des éléments cartographiques et des données naturalistes surprenantes. L'objectif est de sensibiliser les générations actuelles à la préservation d'un

patrimoine naturel qui n'est qu'un fragment de la nature sauvage d'aujourd'hui, avec une exposition visuelle et pédagogique prévue en 2023.

### Bilan des 2 nouveaux postes au service animations

Une nouvelle animatrice a été recrutée pour organiser des sorties et des chantiers nature dans les Réserves Naturelles Nationales, afin de sensibiliser les habitants à la richesse du patrimoine naturel local. Des animations ont été proposées aux riverains, des partenariats ont été établis avec des établissements scolaires, et le réseau des ambassadeurs du Platier d'Oye a été animé. Un poste de médiateur a également été créé dans le bassin minier pour travailler avec les communes et les associations locales afin de changer l'image de certains sites et les ancrer davantage dans les territoires. Eden 62 a participé à des manifestations communales et accompagne les communes dans la mise en place de projets liés à la biodiversité.

### Programme d'animations

Sur cette année, 195 animations du programme ont été réalisées. Ces sorties ont attiré 2 378 participants. 65 de ces animations proposaient d'aborder le sujet de la nature en le reliant avec d'autres thèmes (le sport, l'art, l'histoire, la santé...).



### Animation

En 2022, 65 collèges ont bénéficié de l'accompagnement d'Eden 62 pour un total de 254 interventions, soit une moyenne de 4 interventions par établissement. 1 500 élèves en ont profité. Près de la moitié des projets ont été réalisés en classe, ce qui traduit une

prise en compte de la thématique biodiversité dans les programmes scolaires. Des établissements choisissent des accompagnements dans de nouveaux dispositifs comme la labellisation éco-collège, ou les Aires Marines Éducatives.

35 écoles se sont engagées sur l'année dans l'objectif de découvrir la biodiversité locale. Chaque projet porte sur une meilleure connaissance d'un site naturel proche et les moyens à mettre en œuvre pour protéger la biodiversité. 875 élèves ont été sensibilisés dans ce cadre avec en moyenne 6 interventions par établissement.

28 structures hospitalières et sociales ont été accompagnées.

Ces projets permettent aux personnes souffrant de pathologies, ou en rupture sociale, de profiter de la nature comme un support de bien-être. 130 interventions ont été réalisées pour un total de 270 personnes concernées.

Enfin, 127 demandes de prestations payantes de la part d'écoles ont été honorées. Cela correspond à 2 866 élèves.

### Grange Nature

En ce qui concerne la Grange Nature, sur l'année 2022, ce sont 184 groupes qui ont été accueillis, soit 4 536 participants. 33 ateliers de découverte de la nature ont été proposés. 255 personnes y ont participé. Au total, plus de 31 000 personnes ont visité la Grange Nature.

### Maison du Bois de Marœuil

Concernant la Maison du Bois de Marœuil, 41 groupes ont été accueillis, soit 1 021 participants. 26 ateliers de découverte de la nature ont été proposés. 230 personnes y ont participé.



## Service événementiel

Sur l'année, l'équipe événementiel a participé à 56 manifestations sur l'ensemble du territoire, telles que la Fête du Parc, Terres en Fêtes ou encore l'Opération Gravelots.

22 journées de visite guidées ont été organisées, ce qui représente un chiffre plus important qu'en 2021. Ces différents événements ont permis de sensibiliser plus de 15 000 personnes.

En ce qui concerne les expositions, la démarche qu'Eden 62 mène depuis maintenant 10 ans, sur le prêt d'expositions dans le département, ren-

contre un certain succès dans les communes et établissements scolaires. Au-delà du nombre important de prêts, le nombre de visiteurs ne cessent d'augmenter (16 000 personnes en 2022).

## Préparation des 30 ans d'Eden 62

L'année 2022 a aussi été consacrée à la préparation des 30 ans d'Eden 62.

Ainsi, en prévision des 4 fêtes organisées sur la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre, au Mont Pelé/Mont Hulin, au Domaine de Belleville et dans les Dunes de Slack, un

gros travail a été réalisé par les services d'Eden 62. Entre créations de rallyes nature, prises de contact avec des partenaires et organisation des stands présents, la préparation de ces événements a rythmé une bonne partie de leur fin année. Des contacts ont été pris avec certains fournisseurs en vue de planifier la mise en place du projet « 2 m<sup>2</sup> pour la biodiversité ». Ce projet est destiné à inviter les habitants du département à transformer 2 m<sup>2</sup> de leur espace en un emplacement favorable à l'accueil de la biodiversité.



# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

## FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte ouvert
- ◆ **Siège social** : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres
- ◆ **Dotations** : 48 471 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 256 203 365 00018
- ◆ **Effectif moyen** : 115 agents
- ◆ **Présidente** : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : Philippe MINNE

### Mission / Cœur de métier :

Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (58%), le Pas-de-Calais (29%), les communes et intercommunalités (8%). EDEN62 gère également du DPM lié au Réserves Naturelles Nationales (5%). Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer accueillir et sensibiliser le public.

## LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 45, soit 18%.

### Représentants du Département dans la structure :

8 titulaires (1 par territoire) : (Arrageois) Michel MATHISSART, (Artois) Emmanuelle LEVEUGLE, (Audomarois) Sophie WAROT LEMAIRE, (Boulonnais) Brigitte BOURGUIGNON, (Calaisis) Caroline MATRAT, (Lens-Liévin) André KUCHCINSKI, (Hénin-Carvin) Cécile YOSBERGUE, (Montreuillois) Blandine DRAIN

### Contribution financière du Département :

BP2023: 6 171 000 €, dont fonctionnement 5 645 000 € et investissement 526 000 € (dont 106 000 € au BS)

2022: 6 001 350 €, dont fonctionnement 5 546 350 € et investissement 455 000 €

**Conventions** : Convention d'objectif 2014-2023, convention encadrement du RSA (annuelle 01/03/N au 31/03/N+1), conventions de partenariat tripartite CD62-EDEN 62 et CEN / CPIE Artois, Authie, Chaîne des Terrils / CRP / CRRG / FDAPPMA / LPA du Calaisis  
Modification de l'annexe foncière de la convention entre le Conseil départemental, le Syndicat Mixte et le Conservatoire du Littoral

## ACTIVITES

### CHIFFRES CLES 2022

#### ◆ Sites gérés :

64 sites naturels au total dont 56 ouverts au public, répartis sur 6 388 ha (58 % Conservatoire du littoral, 29 % Département, 8% propriétés des communes et 5% domaine public maritime).

◆ **Communication** : 93 451 visiteurs sur le site internet - 15 491 abonnés sur Facebook et 1839 sur Instagram

◆ **Fréquentation** : 1 301 628 visiteurs comptabilisés sur les 22 sites équipés déco-compteurs, dont la RNN du Platier d'Oye, le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez totalisant chacun plus de 100 000 visiteurs;

En 2022, la Grange Nature a accueilli 184 groupes, soit 4536 participants ; 33 ateliers de découverte de la nature ont été proposés à plus de 255 personnes ; le Bois de Maroeuil a accueilli 41 groupes, soit 1021 participants; 26 ateliers de découverte pour 230 participants.

#### ◆ Activités :

Gestion au quotidien, de nombreux aménagements de sites et la restauration des milieux naturels, des animations et actions de sensibilisation auprès des habitants, collégiens, scolaires, organismes sociaux et hospitaliers, des inventaires et études sur les espaces naturels du Pas-de-Calais, une implication dans la vie locale;

Gestion d'évènement exceptionnels : la tempête Eunice ayant causé d'importants dégâts dans les ENS, l'épidémie de grippe aviaire dans la RNN du Platier d'Oye mettant en danger les populations d'oiseaux, et l'impact lié à la crise migratoire avec la gestion rendue difficile des sites concernés;

Large production de supports et d'outils de communication print, digital et audiovisuels.

## PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Un entretien et une présence quotidienne sur les sites : les gardes nature départementaux effectuent de nombreux travaux quotidiens et récurrents sur les sites avec 248 kilomètres de sentiers à entretenir : fauche, débroussaillage, indispensables au maintien de la biodiversité... ;
- ◆ En termes d'aménagements : restauration du sentier piéton du Domaine de Bellenville, fondations et ossature d'une passerelle au Val de Flot en remplacement d'un ouvrage vétuste, restauration complète du sentier PMR à la Réserve Naturelle Régionale du marais de Condette;
- ◆ Eden 62 met en œuvre une véritable politique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, avec chaque année de nombreux projets réalisés : 195 animations nature menées rassemblant 2375 visiteurs, le permis engagement citoyen ;
- ◆ Plus de 31 000 personnes ont visité la Grange Nature en 2022.
- ◆ 65 collèges ont bénéficié de l'accompagnement d'EDEN62 pour un total de 254 interventions, soit une moyenne de 4 interventions par établissement. 1500 collégiens en ont profité. 35 écoles se sont engagées dans l'objectif de faire découvrir la biodiversité locale, 875 élèves ont été sensibilisés dans ce cadre avec, en moyenne, 6 interventions par école. 28 structures hospitalières et sociales ont également été accompagnées pour 270 personnes concernées.
- ◆ Signature de la convention cadre de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais et le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres
- ◆ Le financement de l'Etat et de l'Europe se poursuit avec 7 contrats en cours dont le Cap Blanc-Nez et le financement de la bergère ou la réserve naturelle du Romelaère avec le curage de près de 2 kms de fossés (contrats Natura 2000)
- ◆ L'année 2022 a également été l'occasion de préparer les 30 ans d'EDEN-62 en prévision des 4 fêtes organisées en 2023 sur la RNN du Romelaère, au Mont Pelé/Mont Hulin, au Domaine de Bellenville et dans les dunes de Slack.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Eden 62 fête ses 30 ans en 2023, occasion de célébrer avec les habitants et usagers des sites, 30 ans d'expérimentation, d'acquisition et de consolidations de compétences dans les domaines de la gestion des espaces naturels et de la sensibilisation à l'environnement;
- ◆ Poursuivre les missions de la collectivité, en particulier la sensibilisation à l'importance de la qualité environnementale et de la protection de la biodiversité ;
- ◆ Travailler avec le Département au renouvellement de la convention d'objectifs en maintenant l'efficacité de nos missions et en intégrant les souhaits d'évolution portés par le Département.

## COMPTES EN EUROS

### BILAN 2022

Actif immobilisé : 11 538 207 €

Capitaux propres : 13 529 953 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 570 788 €

Total des dettes : 194 078 €

Trésorerie : 1 620 073 €

Total bilan : 13 729 068 €

### RATIOS 2022

Indépendance financière (poids de la dette) : -

Durée apparente de la dette : aucun emprunt en cours

Trésorerie en jours d'exploitation : 82 jours

Fonds de roulement : 1 991 746 €

Besoin en fonds de roulement : 371 672 €

### COMPTE DE RESULTAT 2022

Produits d'exploitation : 7 369 453 €

dont subventions et participations : 7 082 614 €

Charges d'exploitation : 7 757 325 €

Résultat d'exploitation : -387 872 €

Résultat financier : 0 €

Résultat exceptionnel : 113 333 €

Résultat de l'exercice : -274 539 €

Epargne brute : 278 104 €

Epargne nette : 278 104 €

Total des produits : 7 515 758 €

Financement du Département (€ et %) : 5 546 350 € soit 73,8 %





**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon Département*

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- EPDAHAA -**

**ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR  
L'ACCUEIL DU HANDICAP  
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial

# De la Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

L'année 2022 a été empreinte de dynamisme et de progrès pour notre établissement, témoignant de la vitalité de notre engagement dans le domaine des politiques du handicap et de la lutte contre les exclusions.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers nos collaborateurs qui ont fait preuve d'un dévouement et d'un professionnalisme remarquables. Malgré les défis rencontrés, ils réalisent au quotidien un accompagnement de qualité, faisant preuve d'un engagement exemplaire envers le service public. Je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance.

En 2022, nous avons poursuivi notre mission avec détermination et ambition. Nous avons réalisé une avancée majeure en lançant la réécriture du projet stratégique. Ce projet, conçu pour être fédérateur et en adéquation avec les évolutions des politiques publiques, constitue une étape cruciale pour l'EPDAHAA. Il définit notre vision à long terme et renforce notre positionnement en tant qu'opérateur public départemental à part entière. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec nos partenaires, nos équipes et bénéficiaires, afin de garantir que leurs besoins et leurs aspirations soient intégrés. Je suis convaincue que ce projet guidera nos actions futures avec créativité et recherche constante d'amélioration de la qualité du service rendu.

Parallèlement, nous avons continué à développer nos services et notamment le SAMSAH du Pays de la Lys qui a donné naissance au SAMO d'Isbergues.

Enfin, je souhaite souligner l'importance de nos partenariats solides avec les acteurs locaux, les institutions publiques, les associations et les familles. Ensemble, nous avons créé un écosystème de soutien complet et cohérent pour nos bénéficiaires. Cette synergie est essentielle pour relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés et pour favoriser une société inclusive et bienveillante.

En conclusion, l'année 2022 a été marquée par des accomplissements remarquables et un engagement constant de l'EPDAHAA. Nous sommes fiers de notre contribution à l'amélioration de la qualité de vie des personnes porteuses de handicap et en difficulté sociale, et nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie en 2023. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à notre succès et je suis confiante quant à l'avenir prometteur de notre établissement.



**Audrey DESMARAI**

Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

## MISSIONS :

L'Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) est un établissement public départemental placé sous statut de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été créé le 1er janvier 2015, de la fusion de l'Etablissement Public Départemental pour l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (EPDAEAH) et de l'Etablissement Public Départemental pour l'Accueil des Handicapés Adultes (EPDAHA). Il existe sous une forme ou une autre (succession de scission/fusion) depuis 1978.

Sa création date de 1961, lorsque le Conseil général du Pas-de-Calais, se préoccupant de l'accueil des enfants en situation de handicap, a engagé une politique de création d'instituts médico-pédagogiques administrés par un service départemental. Mais il faudra attendre 1978, et la parution du décret n°78-612 du 23 mai 1978 pour que l'EPDAHAA soit officiellement connu sous l'appellation d'Etablissement Public Départemental chargé de l'Accueil des Handicapés.

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA est Mme Audrey DESMARAI, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Sallaumines. Son directeur est M. François NOËL.

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social ou social chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

En pratique, l'EPDAHAA gère trois grandes catégories d'établissements :

### LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EPDAHAA gère 12 Instituts Médico-Educatifs (IME), recevant des enfants de 6 à 14 ans ou de 6 à 20 ans, dont un avec un internat.

- ◆ IME « Les Longs Champs » à Arras ;
- ◆ IME « Les Marmousets » à Brebières ;
- ◆ IME « Bois de Malannoy » à Bouvigny-Boyeffles (avec internat) ;
- ◆ IME « Jean Mermoz » à Bully-les-Mines ;
- ◆ IME « Eolia » à Calais ;
- ◆ IME « La Petite Montagne » à Isbergues ;
- ◆ IME « La Passerelle » à Lens ;
- ◆ IME « Marc-Henri Darras » à Liévin ;
- ◆ IME « Mont Soleil » à Outreau ;
- ◆ IME « Les Saules » à Rang-du-Fliers ;
- ◆ IME « Les Verts Tilleuls » à Riencourt-lès-Bapaume ;
- ◆ IME « Raymond Dufay » de Saint-Omer.

Il gère également 4 Services d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) sur 4 sites :

- ◆ SESSAD « Com l'Atrébate » à Arras ;
- ◆ SESSAD d'Isbergues ;
- ◆ SESSAD « L'Elan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont et Avion, SESSAD de Lens et de Bully-les-Mines ;
- ◆ SESSAD du Littoral de Rang-du-Fliers avec 2 antennes à Outreau et à Etaples.



### LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- ◆ 3 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau ;
- ◆ 3 sections d'accueil de jour : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau ;
- ◆ 3 foyers d'hébergement :
  - ◇ Foyer « Jean Moulin » à Isbergues ;
  - ◇ Foyer « Grand Large » à Outreau ;
  - ◇ Foyer « La Résidence » à Sains-en-Gohelle.

- ◆ Le foyer de vie : « Les Iris » à Sains-en-Gohelle ;
- ◆ Le Foyer d'Accueil Médicalisé : FAM de Sains-en-Gohelle ;
- ◆ 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de Sains-en-Gohelle ;
- ◆ 2 Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) : le SAMO « Côte d'Opale » à Outreau SAMO « Pays de la Lys » à Isbergues.

### LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN DIFFICULTE SOCIALE

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- ◆ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : CHRS, « Le Moulin Blanc » à Calais, CHRS « Les 2 Caps » de Marquise, CHRS « du Denacre » à Wimille ;
- ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL) à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...) ;
- ◆ Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF), qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

# ORGANISATION :

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'EPDAHAA est dirigé par un Conseil d'Administration de 13 membres, qui s'est réuni 5 fois en 2022.

Au cours de ces réunions, il a pris 35 délibérations.

En décembre 2022, il était composé de :

3 représentants du Département	Audrey DESMARAI	Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA Conseillère départementale
	Karine GAUTHIER	Conseillère départementale
	Véronique THIEBAUT	Conseillère départementale
3 représentants des Départements qui supportent les frais de prise en charge des résidents	Evelyne NACHEL	Conseillère départementale
	Sylvie MEYFROIDT	Conseillère départementale
	Aline GUILLUY	Conseillère départementale
1 représentant de la ville d'Arras	Sylvie NOCLERCQ	Conseillère municipale
2 élus des Conseils de la Vie Sociale des ESMS représentant les usagers ou les familles	(1 poste à pourvoir)	Représentante du Conseil de Vie Sociale
	(1 poste à pourvoir)	Représentante du Conseil de Vie Sociale
2 personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil départemental pour leurs compétences dans le champ social/médico-social	Marie-Andrée PAU	
	Emilie DAUTRICHE	
2 représentants des personnels des ESMS :	Pierre DUVIVIER	Représentant du personnel
	Nathalie LEFEBVRE	Représentante du personnel

## LE COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT (CTE)

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le directeur général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2022, il s'est réuni 4 fois.

## LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

A l'EPDAHAA, il existe 7 CHSCT locaux pour chaque pôle et un CHSCT central. Chaque CHSCT local se réunit au minimum 1 fois/trimestre.

Les personnes qui siègent au CHSCT sont :

- ◆ Le directeur de pôle (CHSCT local) ou son représentant assumant la présidence ;
- ◆ 3 représentants du personnel, à

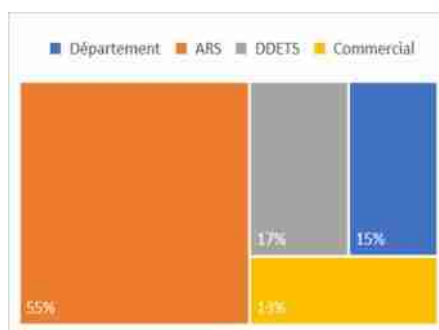
titre consultatif, le médecin du travail, l'inspecteur du travail et, occasionnellement, toute personne qualifiée de l'établissement désignée par le comité.

## MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

Au 31/12/2022, l'EPDAHAA compte 830 agents soit 758,60 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 55 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège de l'EPDAHAA. Pour remplir ses missions, l'EPDAHAA dispose d'un budget de 59 369 143 € réparti comme suit :

NB : la part commerciale regroupe le CODEF (entreprise d'insertion) et la partie commerciale du budget des ESAT

Les autres produits sont composés des produits d'exploitation relatifs à



la gestion courante, et des produits financiers (subventions dont celle de fonctionnement du pôle social, quote-part, participation des usagers, etc.).

Les 6 pôles sont regroupés par secteur géographique et englobent l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'évolution de la gouvernance en 2022 a fait évoluer le périmètre et le nombre de pôles.

L'administration générale de l'EPDAHAA, outre le directeur général, comprend :

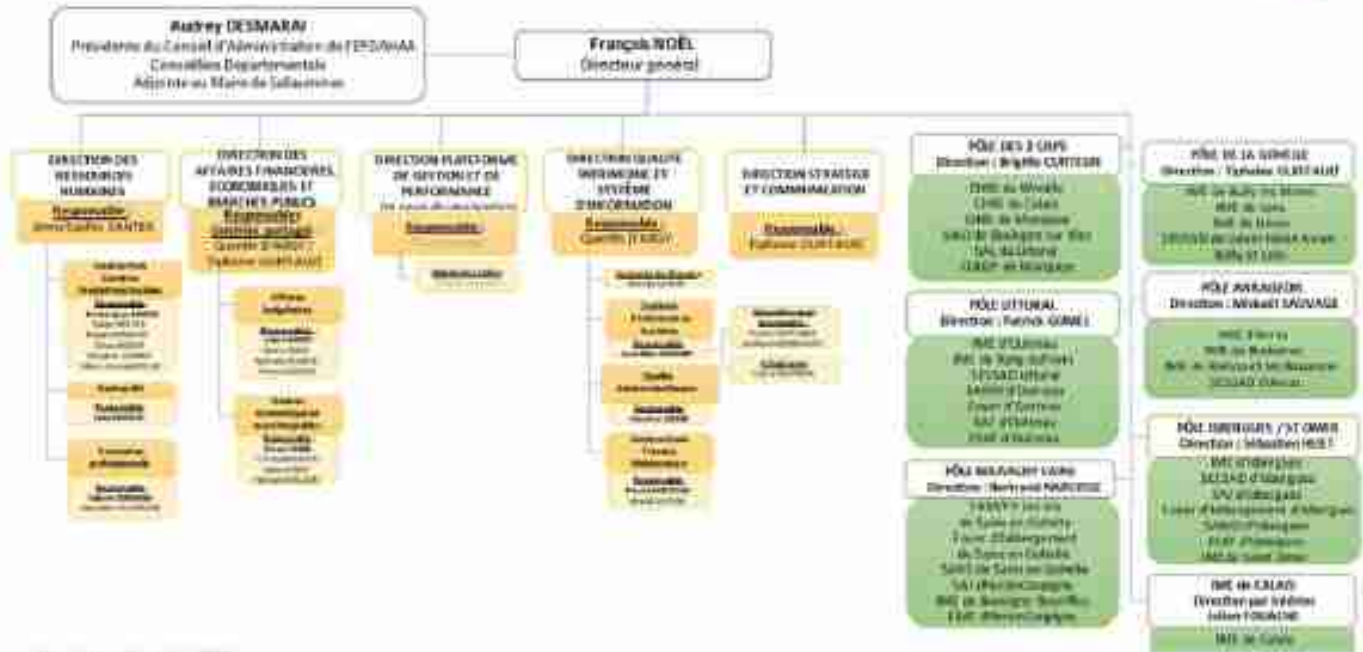
Une **direction des ressources humaines** qui gère de façon centralisée les recrutements (dont les concours), les carrières, les formations et la paye des agents...

Une **direction des finances**, économiques et des marchés publics qui gère les budgets et des marchés publics.

Une **direction de la stratégie et de la communication** en charge du projet stratégique, des appels à projets, des outils de communication interne et externe.

Une **direction du patrimoine, du système d'information et de la qualité** en charge du suivi des chantiers, de la maintenance des bâtiments, du PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement), de l'achat de matériel informatique, du dossier usager informatisé, du schéma directeur des systèmes d'information, des archives, de l'évaluation interne et externe, de la gestion des risques, du plan d'amélioration de la qualité.

# Organigramme Général



Mise à jour : 1<sup>er</sup> octobre 2022

## BILAN DES ACTIONS :

### ACTIVITES 2022

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé ou accompagné 3 106 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale. A ce chiffre, il convient d'ajouter 3 093 mesures d'accompagnement social.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

- ◆ Enfants en situation de handicap :  
1 225 enfants (contre 1 021 en 2021) ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (968 enfants – contre 884 en 2021) ou de suivi par un des SESSAD (257 enfants contre 137 en 2021). Cette activité représente 136 550 jours (152 975 en 2021) d'accompagnement et 30 066 actes de suivi (22 140 en 2021). À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 53 enfants (57 en 2021) soit 13 100 journées (14 917 en 2021).
- ◆ Adultes en situation de handicap :  
583 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements et 246 en SAVS et SAMO représentant 53 805 journées réalisées.

- ◆ Personnes en difficulté sociale :  
Le Pôle des 2 caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 109 226 journées (51 349 en 2021).  
- 498 personnes hébergées en CHRS;  
- 80 969 journées (contre 20 994 en 2021) ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence ;  
- 21 hébergées en maison relais ;  
- 279 hébergées pour un total de 136 nuitées au SAL ;  
- 10 379 journées réalisées au titre de l'urgence hivernale ;  
- 226 victimes de violences conjugales ont été accueillies ;  
- 2 548 personnes naufragées ont été prises en charge.

Le pôle a accompli 48 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 84 mesures ASE, 55 mesures FSL, plus de 1 263 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 6 070 appels reçus au 115.

### ACTIONS REALISEES EN 2022

- L'année 2022 a été marquée par quelques faits importants :
- La mise en place d'un groupement de commande entre l'EPDAHAA et l'EPDEF ;
  - Le renouvellement des marchés publics alimentaires en intégrant les obligations réglementaires de la Loi

- Egalim ;
- L'adaptation de plusieurs marchés en cours face à la hausse importante des prix ;
  - La résiliation de plusieurs marchés publics faute de solution face à la hausse des prix.

Par ailleurs, 13 nouvelles procédures ont été lancées dont : marchés publics alimentaires, marché public d'exploitation de chauffage (infructueux), marché public pour la location de structure modulaires à l'IME de Brebières, marché public relatif au gardiennage du site d'accueil des migrants sur la ville de Calais. En fin d'année, le marché public de petites et grosses réparations en commun avec l'EPDEF.

En 2022, l'EPDAHAA a mené et suivi plusieurs opérations de travaux :

- ◆ Le suivi de construction de l'IME d'Arques ;
- ◆ Poursuite de l'étude de la reconstruction du foyer d'hébergement d'Outreau et du foyer d'hébergement d'Isbergues, SAJ, SAVS ;
- ◆ Reprise des études liées à la reconstruction de l'ESAT d'Hermin-Coupigny à Aix-Noulette ;
- ◆ Finalisation et livraison de l'antenne du SESSAD de Liévin à Avion ;
- ◆ Suivi et mise en œuvre du plan de maintenance.

## AU NIVEAU OPERATIONNEL :

Le virage inclusif impulsé par les politiques publiques conduit les ESSMS à réinterroger leurs organisations et les pratiques professionnelles afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés et pour s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Les constats sur les besoins des publics accompagnés et des attentes de leurs proches soulignent des évolutions conséquentes. En effet, l'augmentation des enfants et adolescents présentant des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique et des comportements défis nécessite l'ajustement des moyens à mobiliser.

La politique de recrutement, le plan de formation, la mise en place de

groupes d'analyse de pratiques, les aménagements dans l'organisation des plannings individualisés, le travail partenarial sont autant de réponses et d'outils pour répondre aux nouveaux besoins.

L'année 2022 est une année qui a vu la réglementation relative au CVS évoluer pour renforcer la place des usagers et de leurs représentants. Année de transition pour l'EPDAHAA qui mettra en œuvre le CVS dans le respect du décret n°2022-688 du 25 avril 2022.

L'année 2023 permettra l'application de ce texte par la mise en œuvre du CVS dans ses nouvelles modalités de participation et d'organisation.

## DEMARCHE AMELIORATION DE LA QUALITE 2023

- Réécriture du (des) Projets d'établissement/ de service et de l'ensemble des documents légaux 2023 /2024, du DUERP ;

- Faire évoluer les pratiques et les compétences.

Evaluation et plan d'amélioration de la qualité quinquennal ;

- Satisfaire au mieux les personnes accueillies et améliorer la qualité des prestations ;

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie du système d'information en termes d'achat, de réseau, de téléphonie, notamment dans la perspective de l'évolution des besoins ;

- Débuter les évaluations en lien avec les trois établissements prioritaires (SAVS de Sains-en-Gohelle, IME et SESSAD d'Isbergues).

## FOCUS SUR DES ACTIONS 2022

- ◆ Refonte des groupes et du fonctionnement au regard de l'évolution du public accueilli sur la section des enfants déficients intellectuels. (I.M.E. Isbergues) ;
- ◆ Réflexion sur un projet de création d'une structure MAS, organisée en plateforme, à destination du public adulte polyhandicapé et pluri handicapé ;
- ◆ Remobilisation sur le projet inclusif en partenariat avec les écoles ordinaires ;
- ◆ Pour le SESSAD d'Isbergues : Montée en charge jusqu'à 30 enfants et développement du partenariat avec l'ASE ainsi que de l'accompagnement social des familles ;
- ◆ Cérémonie de la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du futur IME d'ARQUES mobilisant l'ensemble des jeunes et des professionnels de l'IME ;
- ◆ Inclusions sociales en ALSH pour certains jeunes des UEE le mercredi matin ;
- ◆ Remobilisation autour de l'inclusion ;
- ◆ Projet sur une démarche de rapprochement ASE/HANDICAP EPDAHAA-EPDEF ;
- ◆ Suivi du chantier du nouvel IME à ARQUES, appropriation de l'évolution de la construction et des lieux.

### A l'IME « Mont Soleil » d'Outreau

- ◆ Mise en place des actions à visées éducatives au profit des usagers (prévention, santé, bien-être, autonomie, citoyenneté, culturel, artistique, développement durable) ;
- ◆ Dans le cadre de la qualité de vie au travail, une semaine « bien-être » a été mise en place au profit des usagers et des personnels (petits

déjeuners, yoga, esthétique, etc...);

- ◆ Poursuite du développement des actions inclusives vers les dispositifs de droits communs, en 2023 ;
- ◆ Mise en place des actions cibles du bilan Risques Psycho Sociaux initié en 2022 ;
- ◆ Développement des partenariats ;
- ◆ Mise en place d'actions collectives en lien avec la parentalité et l'accompagnement du jeune adulte ;
- ◆ Formalisation de l'évaluation des besoins des usagers.

### Dynamique du développement durable de l'ensemble des structures et services

Prise en compte du développement durable et Responsabilité Sociale des Entreprises dans la globalité et mise en place des actions en lien avec le plan Développement Durable du projet stratégique de l'EPDAHAA.

**Pour le pôle de la Gohelle**, l'année 2022 est marquée par une augmentation significative de l'accompagnement de situations complexes (27 situations dites « P1 » sur 2022).

En lien avec l'évolution du public accueilli, un partenariat sera renforcé avec d'autres ESMS afin de proposer des temps d'accompagnements partagés. Il y a également lieu de souligner le nombre croissant des inclusions proposées aux jeunes de l'UEE vers des classes de cycle ordinaire.

Des actions de citoyenneté autour du développement durable se sont multipliées et ont permis de les inscrire encore davantage dans la dynamique proposée par la ville autour de cette thématique.

Il est à noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil de la Vie Sociale

(CVS) aura la possibilité d'être saisi sur les réclamations portant sur les dysfonctionnements.

### Nécessité de faire évoluer les pratiques et de trouver de nouveaux leviers en réponse à l'évolution du public accueilli

**En 2022, le pôle de l'Arrageois** en réponse à l'évolution des besoins des publics, s'attache à adapter les recrutements de manière à consolider les équipes tant sur le plan pratique que théorique. Les efforts déployés pour développer l'outil de communication alternatif MAKATON est un exemple parmi tant d'autres pour enrichir les pratiques et les outils à destination de la qualité des accompagnements.

Des réflexions en cours viseront à diversifier ce type d'approche communicationnelle.

**A l'I.M.E. de Riencourt** : Mise en place d'un groupe de travail projet ferme pédagogique.

**Le SESSAD d'Arras** a impulsé une dynamique de réponse à appel à projet, celle-ci s'illustre notamment dans le cadre des politiques de la ville pour lesquelles des subventions d'exploitation ont été obtenues afin de mener les projets d'une envergure inclusive et territoriale. Ces nouvelles pratiques fédèrent une dynamique collaborative entre services administratifs et équipes socio-éducatives. Le pôle s'inscrit dans cette recherche de financements notamment en s'appuyant sur les compétences de la direction de la stratégie.

Les dotations budgétaires destinées aux formations structurelles sont utilisées pour permettre aux équipes de se former aux besoins des publics et de bénéficier d'une démarche préventive des risques professionnels (gestion de la violence).



Les projets d'investissement 2022 ont porté sur l'amélioration du cadre d'accueil et de travail (peinture des salles), sur la sécurisation des sites au regard de l'évolution des risques de fugue ou d'intrusion.

Les dépenses visant à adapter le système informatique aux besoins des professionnels constitue un poste important des dépenses et inscrit les pratiques dans une dématérialisation des échanges sécurisée, en cohérence avec la démarche qualité.

### **Au sein des ESAT, leur avenir et des foyers d'hébergement**

Aboutir à des propositions concrètes avec des premières mesures mises en œuvre dès 2022.

Pour chaque mesure, déterminer l'impact réglementaire, financier et l'indicateur d'évaluation.

Les 3 axes principaux sont:

- ◆ L'évolution de l'offre de service des établissements ;
- ◆ La sécurisation des parcours professionnels et le renforcement du droit des personnes en ESAT ;
- ◆ L'attractivité des métiers des professionnels d'ESAT

L'engagement de la réflexion concernant la transformation des ESAT est :

- ◆ Le développement de l'autonomie des usagers en milieu ordinaire (réflexion conjointe avec l'administration générale et les ESAT de l'EPDAHAA) ;
- ◆ La relance des mises en stage en milieu ordinaire (magasin de ville) de façon classique ;
- ◆ La mise en place des Conseils de Vie Sociale rénovés ;
- ◆ La mise en place d'un COPIL "Démarche Qualité" au sein du pôle Bouvigny-Sains ;
- ◆ L'engagement de la démarche RPS et risques professionnels.

**L'E.S.A.T d'Isbergues** a permis :

- ◆ La formation CACES pour 7 usagers, 4 l'ont obtenu et formation échafaudages pour 8 travailleurs. Sécuriser les travailleurs dans leurs missions ;
- ◆ L'instauration de réunions d'équipe, consolidation du rôle de chacun et du « qui fait quoi » ;
- ◆ Les sorties éducatives de tous les ateliers ;
- ◆ Le développement des DUODAY pour 17 usagers (journées d'intégration du travailleur en entreprise ordinaire) ;
- ◆ Le développement des MISPE et des collaborations partenariales avec les IME du secteur (temps d'immersion en ESAT) ;
- ◆ La réévaluation les besoins en

termes de propositions d'ateliers professionnels en fonction de la conjoncture sociale et économique et du marché concurrentiel des ESAT ;

- ◆ Le plan de transformation des ESAT : mettre en place le décret du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissement et service d'aide par le travail ;
- ◆ Le développement des actions de sensibilisation avec des partenaires ;
- ◆ Le questionnement sur les futurs accompagnements au regard des nouveaux profils, des nouvelles prises en charges et des nouvelles difficultés rencontrées liées à l'activité sociale actuelle ;
- ◆ La procédure d'admission qui sera réactualisée ;
- ◆ Le développement les activités de soutien éducatif le vendredi matin ;
- ◆ La signature d'un CDI dans le milieu ordinaire pour un travailleur ESAT

**Pour 2023** : Réévaluation des besoins en termes de propositions d'ateliers professionnels en fonction de la conjoncture sociale et économique et du marché concurrentiel des ESAT.

### **Évolution SAVS/ SAMSAS en SAMO**

**Création du SAMSAS du Pays de la Lys** au 01/12/2022 : 10 places destinées aux adultes du territoire de l'Artois en situation de handicap psychique. Concrétisation du projet déposé en réponse à l'AMI Belgique 2021 de l'ARS des HDF « Prévention des départs vers la Belgique d'adultes handicapés »

Autorisation d'ouverture concomitante du **SAMO du Pays de la Lys** au 01/12/2022 : dispositif associant le SAVS (50 places) et le SAMSAS (10 places) avec pour objectif de stabiliser et fluidifier les parcours. 60 places au total avec fonctionnement en file active.

- Dans le cadre de ce projet : recherches et recrutement anticipé des 3 professionnels requis : 1 infirmier, 1 assistant socio-éducatif, 1 assistant du service social.

- Publicité, recherche et développement de nouveaux partenariats du secteur sanitaire (EPSM), social (Habitat Insertion), et médico-social (SAMO territoriaux) :

rencontres et réunions de présentation du projet, concertations, etc.

- Gestion de la file active afin de favoriser une montée en charge rapide du SAMSAS et tenir compte de la capacité réduite à 50 places du SAVS (au lieu de 55) au 01/12/2022.

- Management et accompagnement des professionnels vers l'évolution de leurs pratiques : prise en charge du handicap psychique, fonctionnement

en SAMO avec élargissement de l'équipe pluridisciplinaire (formations pro dédiées, réunions de préparation, association de tous les professionnels au projet, écoute, accueil des nouvelles recrues...).

- Développement des partenariats et collaborations
- Participations à la réécriture de la Charte Handicap

**Pour le S.A.M.O. de la Côte d'Opale**, l'année 2022 a été marquée par :

- ◆ Le rattachement du SAMO au nouveau Pôle Littoral de l'EPDAHAA, créé le 1er septembre 2022 ;
- ◆ La nomination d'un nouveau directeur de pôle au 1er septembre 2022 ;
- ◆ L'augmentation de la capacité de service au 15/09/2022 dans le cadre de l'extension de service accordée via l'appel à manifestation d'intérêt ;
- ◆ La modification du fonctionnement de service avec la mise en place de roulement pour le personnel paramédical (infirmière et aide-soignante) ;
- ◆ La modification de l'organigramme de l'équipe paramédicale dans le cadre de l'extension de service ;
- ◆ L'augmentation du temps de travail de l'ergothérapeute de 50% à 100% ;
- ◆ L'arrivée d'une nouvelle infirmière à 50% ;
- ◆ Le départ de la neuropsychologue le 31/03/2023 ;
- ◆ Les postes vacants de psychologue et neuropsychologue avec peu ou pas de candidatures ;
- ◆ L'arrivée d'une Socio esthéticienne dans le cadre d'une reconversion professionnelle et d'un PACD (poste adapté de longue durée) avec l'éducation nationale du 01/09/2022 au 31/08/2023 ;
- ◆ Pour les professionnels, 4 réunions organisées pour les Groupes d'Analyse de Pratiques (G.A.P).

**Offre en réponse aux besoins des personnes en difficulté sociale :**

**Le Pôle des 2 Caps**  
**Actions/Projets menés en 2022 au CODEF et perspectives 2023**

- ◆ Formation « anglais professionnel » dispensée jusqu'au 30 juin 2022 ;
- ◆ Inscription en tant que prescripteur de la plateforme inclusion ;
- ◆ Valorisation des compétences transversales afin d'optimiser les postes ;
- ◆ Réajustement des procédures en place et des plannings. (Réunions par service) ;
- ◆ Consolidation du partenariat, journée d'information (entretiens individuels) sur les formations mises en place par la Région ;

- ◆ Négociations en vue d'intégrer les contrats PEC uniquement à certains modules de formations financées par la région. (CMA, Instep...);
- ◆ Accompagnements aux différents forums emploi (organisés par l'Amie du Boulonnais);
- ◆ Intervention de l'office de tourisme au CODEF pour relancer le « point accueil touristes » mis en berne avec les mesures sanitaires;
- ◆ Accueil de l'équipe organisatrice du tour de France à l'hôtel;
- ◆ Etude de faisabilité pour la transformation du CODEF en SIAE;
- ◆ Projet de création d'un centre de formation;
- ◆ Amélioration de la stratégie de communication.

### En 2023

- ◆ Réajustement de la procédure de gestion des stocks;
- ◆ Embauche d'un formateur certifié en CHR;
- ◆ Elaboration d'une stratégie de développement globale pour les différentes activités.

## PERSPECTIVES 2023 :

### TRAVAUX & CHANTIERS 2022 SE POURSUIVANT EN 2023

La Direction des Ressources Humaines assure le pilotage et la mise en œuvre de la politique R.H. au regard des besoins de l'EPDAHAA. Elle a un rôle de conseil et de contrôle pour les directions de pôle et les agents. Elle assure à ce titre la veille juridique dans son domaine. La Direction des Ressources Humaines est au service du bon fonctionnement de l'institution ; au-delà des aspects administratifs et réglementaires, elle accompagne les établissements et services dans leurs évolutions et assure un bon climat de dialogue social.

- Réorganisation du service RH (avec mise en place d'un nouveau système de délégation pour les adjoints de la DRH);
- Finalisation et validation des Lignes Directrices de Gestion RH;
- Application des dispositions réglementaires (application du Ségur...).

La Direction du Patrimoine, des Systèmes d'Information et de la Qualité est marquée par l'arrivée d'un technicien hospitalier en octobre pour renforcer la Direction du Patrimoine.

Dans le domaine du Système d'Information, l'année 2022 a été marquée par la poursuite et le renforcement du parc informatique, la poursuite du soutien aux utilisateurs de l'EPDAHAA de la solution Mediateam (DUI) et l'évaluation du besoin en termes d'infogérance et des licences Microsoft Office.

Dans le domaine de la Qualité, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de l'évaluation conformé-

ment à l'évolution de la réglementation en appui aux pôles. Un audit des DUERP a été réalisé et devra se réaliser au cours de l'année 2023.

Enfin, l'EPDAHAA s'implique dans le Dispositif Emploi Accompagné (DEA), financé par l'ARS avec d'autres organismes gestionnaires.

La Direction de la Stratégie et Communication poursuit le pilotage du Projet stratégique de l'EPDAHAA et contribue à l'évolution des orientations, outils, méthodes, au service du bon fonctionnement de l'entité.

L'écriture du projet stratégique se poursuivra en 2023.

La structuration de l'ensemble des directions du pôle et de l'administration générale a évolué en 2022.

Le périmètre des pôles territoriaux a évolué portant ainsi leur nombre de 9 à 6 :

- Pôle de l'Arrageois;
- Pôle Bouvigny/Sains-Hersin;
- Pôle des 2 Caps;
- Pôle Isbergues/Saint Omer;
- Pôle de la Gohelle;
- Pôle du Littoral.

### AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS

Dans le domaine du patrimoine, plusieurs opérations ont été menées et suivies :

- ◆ Suivi de la construction de l'IME d'Arques;
- ◆ La fin des études liées aux opérations de la construction de l'ESAT d'Aix-Noulette;
- ◆ Etude de la reconstruction du Foyer d'Hébergement à Outreau;

- ◆ Etude de la reconstruction du Foyer de Vie d'Isbergues, SAJ, SAVS;
- ◆ Livraison de l'antenne du SESSAD de Liévin à Hénin-Beaumont;
- ◆ Livraison de la création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Avion;
- ◆ Livraison de la Ferté à Marquise, Foyer pour les femmes victimes de violences;
- ◆ Suivi et mise en œuvre du plan de maintenance.

L'ensemble des études et opérations de travaux réalisées et facturées en 2022 représentent 2 323 618,07 millions d'euros.

### Poursuite des actions en 2023

- ◆ Questionner le sens et le contenu de notre action sans cesser d'agir;
- ◆ Produire des connaissances à travers les échanges qu'elle exige, permettant une meilleure compréhension de l'organisation et de son fonctionnement et une meilleure connaissance des visions de chacun;
- ◆ Améliorer la qualité des prestations;
- ◆ Satisfaire au mieux les personnes accueillies;
- ◆ Faire évoluer les pratiques et les compétences;
- ◆ Valoriser l'action conduite à l'égard de soi-même (valorisation des professionnels) et à l'égard de l'environnement externe (partenaires, financeurs...);
- ◆ Adapter l'organisation à l'évolution de l'environnement (Réflexion sur le recyclage, groupes de travail...).

# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA)

## FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public
- ◆ **Siège social** : 1, rue l'Abbé Halluin, CS 20737, 62031 Arras Cedex
- ◆ **Dotations** : 3 923 421 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 047 165 00010
- ◆ **Effectif moyen** : 830 agents soit 758,60 ETP + 55 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF
- ◆ **Président** : Audrey DESMARAI (conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : François NOËL

### Mission / Cœur de métier :

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

## Liens avec le Département

**Niveau de représentation du Département** : 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46%  
**Représentants du Département dans la structure** : Audrey DESMARAI, Karine GAUTHIER, Véronique THIEBAUT, Evelyne NACHEL, Sylvie MEYFROIDT, Aline GUILLUY

### Contribution financière du Département :

**BP 2023** : arrêtés de tarification en cours de rédaction  
**2022** : 7 672 647 €  
**Garantie d'emprunts** : capital restant dû au 31/12/2022 : 1 482 253 €  
**Conventions** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 entre l'ARS des Hauts-de-France, le CD62 et l'EPDAHAA.

## ACTIVITES

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ Etablissements
- 12 Instituts Médico-Educatifs (IME)
- 4 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
- 3 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- 3 Sections d'Accueil de Jour (SAJ)
- 3 Foyers d'Hébergement (FH)
- 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- 1 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 2 Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO)
- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

- 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL)
- 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF)
- ◆ Hébergement
- Hébergement ou accompagnement de 3 106 personnes au total
- Accompagnement ou scolarisation de 1 225 enfants en situation de handicap
- Accompagnement ou suivi de 583 adultes en situation de handicap
- Accompagnement social de plus de 3 093 personnes

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Renforcement du parc informatique ;
- ◆ Mise en œuvre de l'évaluation et audit des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- ◆ Poursuite du pilotage du projet stratégique ;
- ◆ Mise en place d'un groupement de commande entre l'EPDAHAA et l'EPDEF ;
- ◆ Suivi de construction de l'IME d'Arques ;
- ◆ Poursuite de l'étude de la reconstruction du foyer d'hébergement d'Outreau et du foyer d'hébergement d'Isbergues, SAJ, SAMO ;
- ◆ Reprise des études liées à la reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny à Aix-Noulette ;
- ◆ Finalisation et livraison de l'antenne du SESSAD de Liévin à Avion ;
- ◆ Suivi et mise en œuvre du plan de maintenance ;
- ◆ Adaptation des fonctionnements au regard de l'évolution du public accueilli sur les sections des enfants porteurs de déficiences intellectuelles ;
- ◆ Réflexion sur un projet de création d'une structure MAS, organisée en plateforme, à destination du public adulte polyhandicapé et pluri handicapé ;
- ◆ Remobilisation sur le projet inclusif ;
- ◆ Inclusions sociales en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
- ◆ Structuration de l'ensemble des directions de Pôle et évolution du périmètre des pôles territoriaux portés de 9 à 6.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Réorganisation du service des Ressources Humaines - Finalisation et validation des Lignes Directrices de Gestion RH - Application des dispositions réglementaires ;
- ◆ Réécriture du (des) Projets d'établissement/de service et de l'ensemble des documents légaux 2023 /2024, du DUERP ;
- ◆ Poursuite de l'écriture du projet stratégique ;
- ◆ Faire évoluer les pratiques et les compétences ;
- ◆ Evaluation et plan d'amélioration de la qualité quinquennal ;
- ◆ Satisfaire au mieux les personnes accueillies et améliorer la qualité des prestations ;
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie du système d'information en termes d'achat, de réseau, de téléphonie, notamment dans la perspective de l'évolution des besoins ;
- ◆ Débuter les évaluations en lien avec les trois établissements prioritaires (SAVS de Sains-en-Gohelle, IME et SESSAD d'Isbergues) ;
- ◆ Mise en œuvre du CVS dans ses nouvelles modalités de participation et d'organisation.

## COMPTES EN EUROS

### BILAN 2022

Actif immobilisé : 37 570 167 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 3 180 487 €

Trésorerie : 31 822 817 €

Capitaux propres : 65 151 666 €

Total des dettes : 6 367 896 €

Total bilan : 72 580 553 €

### RATIOS 2022

Indépendance financière (poids de la dette) : 3,7 %

Durée apparente de la dette : 1 an

Trésorerie en jours d'exploitation : 194 jours

Fonds de roulement : 30 968 696 €

Besoin en fonds de roulement : - 854 120 €

### COMPTE DE RÉSULTAT 2022

Produits d'exploitation : 60 888 802 €

dont dotations et produits de tarification : 41 635 458 €

dont subventions et participations : 7 109 030 €

Charges d'exploitation : 60 708 920 €

Résultat d'exploitation : 179 882 €

Résultat financier : - 81 869 €

Résultat exceptionnel : 179 125 €

Résultat de l'exercice : 277 138 €

Epargne brute : 2 124 005 €

Epargne nette : 1 858 822 €

Total des produits : 61 261 715 €

Financement du Département (€ et %) : 7 672 647 € soit 13 %

Date de mise à jour des données : 12/07/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- EPDEF -**

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial du Président du Conseil d'Administration de l'EPDEF

---

L'année 2022 a été une année riche en développement.

Le développement de l'offre de services se poursuit, impulsé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais, qui témoigne ainsi son attachement et sa reconnaissance auprès de son établissement public.

Au-delà des données chiffrées, le rapport d'activité met en lumière la formidable mobilisation des équipes pour assurer leurs missions au quotidien mais également le développement des projets : Préparation de l'ouverture du service Ulysse sur la commune du Portel, les travaux du Service d'Accueil d'Observation et d'Orientation de Saint-Nicolas-lez-Arras, la poursuite de l'externalisation des droits de visites médiatisés, le développement de deux nouvelles équipes dans le cadre de l'intervention à domicile, le service « accueil pour tous », le Service d'accueil de jour petite enfance et de prévention précoce aux écrans.

L'EPDEF est traversé d'un fort dynamisme.

L'année 2023 sera teintée de ce même développement avec des réalisations concrètes et de nouvelles perspectives : l'Ouverture du SAOO de Saint-Nicolas-lez-Arras, le démarrage des études pour la construction d'une nouvelle maison d'enfants à Avion, l'étude du transfert du service Ulysse sur la commune de Saint-Etienne au Mont, le développement des mesures d'intervention à domicile, le développement de l'activité du service Tiers Bénévole Durable/Tiers Digne de Confiance, et de nombreuses autres réflexions discutées en concertation avec les services du Conseil départemental.

En tant que Président du conseil d'administration, je suis fier du travail accompli par l'EPDEF et de la collaboration étroite que nous entretenons avec le Conseil départemental, dans le but de soutenir les enfants, les jeunes et les familles du département du Pas-de-Calais.

Je tiens à saluer l'engagement indéfectible des professionnels qui se dévouent envers nos publics, ainsi que des équipes encadrantes, dirigeantes et de l'administration générale, qui contribuent pleinement à l'accomplissement des missions confiées.

**Daniel KRUSZKA**

Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental  
de l'Enfance et de la Famille





## MISSIONS :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles.

La recherche de l'intérêt de l'enfant constitue le point de convergence du travail accompli par les 551 professionnels que compte l'établissement.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est par conséquent étendu.

Aujourd'hui, l'établissement englobe une quarantaine de services implantés au sein de 29 sites.

Les ressources financières 2022 ont été prévues, lors du vote au budget primitif, à hauteur de 32 017 355,38 € (28 281 359 € en fonctionnement et 3 735 996,38 € en investissement).

Le nombre d'agents s'est accru fortement ; 551 agents étaient présents au 31 décembre 2022 contre 525 au 31 décembre 2021.

Environ 4 000 enfants ont été suivis en 2022 dans le cadre de la protection de l'enfance.

3 982 familles ont été accompagnées au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles, contre 3 094 en 2021, soit une évolution de 888 familles.

14 familles ont été accueillies au Village Famille, contre 10 en 2021.

107 enfants suivis dans le cadre du dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD-TDC) et 53 tiers accompagnés.

105 enfants ont été accueillis dans les crèches gérées par l'EPDEF, contre 98 en 2021 et la fréquentation sur les temps d'accueil tout public est de 3 246 passages d'enfants à la ludothèque, contre 1 355 en 2021 soit une évolution de 1 891 enfants.

271 familles ont été suivies au sein des Relais Petite Enfance de Liévin et Méricourt.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics (ESMS) dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. L'autonomie juridique que lui confère son statut conduit à ce que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un conseil d'administration qui en définit la politique (compétence délibérative) et un comité de direction qui en assure la conduite générale (compétence exécutive).

À la différence du secteur associatif ou des collectivités territoriales, la représentation légale d'un établissement public est dévolue au directeur, lequel est nommé par arrêté du Centre National de Gestion (ministère de la Santé). Le fonctionnement d'ensemble relève réglementairement de sa responsabilité aux plans administratif, civil et pénal, en conséquence, la capacité à engager juridiquement l'établissement lui est attribuée.

Attaché aux valeurs du service public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.



# ORGANISATION :

## LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◇ le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale ;
- ◇ les programmes d'investissement ;
- ◇ le rapport d'activité ;
- ◇ le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations ;
- ◇ les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale ;
- ◇ les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement ;
- ◇ le tableau des emplois du personnel ;
- ◇ la participation à des actions de coopération et de coordination ;
- ◇ les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans ;
- ◇ les emprunts ;
- ◇ le règlement de fonctionnement ;
- ◇ l'acceptation et le refus de dons et legs ;
- ◇ les actions en justice et les transactions ;
- ◇ les règles concernant l'emploi des diverses catégories de per-

sonnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

### LA DIRECTION GÉNÉRALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du conseil d'administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du conseil d'administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret.

Pour l'exercice de certaines des attributions du conseil d'administration définies par décret, le directeur peut recevoir la délégation du président du conseil d'administration.

### LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDEF sont structurées en 3 pôles d'activités complétées du pôle de Psychologie Clinique et de l'administration générale.

◆ **Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial** qui regroupe cinq Maisons d'Enfants

et d'Adolescents (MEA), le service Opti'Mômes, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), le service d'Accueil Familial Spécialisé (AFS) et le service Appartements.

◆ **Le Pôle Soutien à la Parentalité et Intervention à Domicile** qui regroupe sept Maisons de la Parentalité et des familles, trois espaces de rencontres, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), un Point d'Accès au Droit (PAD), un Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), un Dispositif d'Accueil Durable et Bénévole chez un Tiers (TBD-TDC), un Service d'Accueil de Jour (SAJ), un village famille et un service d'AE-MO.

◆ **Le Pôle Petite Enfance** qui regroupe la Maison de la Petite Enfance, un multi accueil, une micro crèche et un Relais Petite Enfance (RPE), une ludothèque, un Service d'Accompagnement de Jour et de Prévention Précoce aux Ecrans (SAJPPE), et le service Accueil Pour Tous.

◆ **L'Administration Générale** regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Y sont intégrés le service des Ressources Humaines, le service des affaires financières et marchés publics, le service des affaires patrimoniales, le service qualité, le service systèmes d'informations, le service communication et événementiel.

◆ **Le Pôle de Psychologie Clinique** regroupe l'ensemble des psychologues. Ils interviennent au sein des autres pôles au service des enfants et des familles.

# BILAN DES ACTIONS 2022 :

## LE POLE HAF

Les différents services du pôle :

- ◇ La MEA d'Arras ;
- ◇ La MEA de Liévin ;
- ◇ La MEA 2B2R ;
- ◇ La MEA de Blendecques ;
- ◇ La MEA de Longuenesse ;
- ◇ Le service Opti'Mômes ;
- ◇ Le service appartements de Liévin ;
- ◇ Le Service d'Accès à la Vie Adulte ;
- ◇ L'Accueil Familial Spécialisé.

Le développement des services du pôle s'est poursuivi en 2022 par :

- ◇ le développement des partenariats (Croix Rouge, nutrition, addictions, vie affective et sexuelle...) ;
- ◇ le maintien des séjours de vacances pour les différentes unités de vie ;
- ◇ la relocalisation de la MEA de Noeux-les-Mines sur 2 établissements bien distincts 2B2R (Bouvigny-Boyeffles et Rebreuve-Ranchicourt) ;
- ◇ la mise en place de nombreuses formations pour les professionnels, afin de faire face à la complexité des problématiques des enfants et des jeunes accueillis ;
- ◇ la poursuite des Groupes d'Analyses de Pratiques Professionnelles (GAPP) ;
- ◇ la poursuite des instances de participation et d'expression des usagers ;
- ◇ la poursuite du projet de création du service Ulysse au Portel ;
- ◇ la poursuite du projet de création du Service d'Accueil d'Observation et d'Orientation à Saint-Nicolas ;
- ◇ l'accompagnement du lien fratrie dans un autre cadre qu'au sein de l'établissement au travers d'activités ;
- ◇ l'accentuation des temps d'échanges avec l'éducation nationale ;
- ◇ le maintien de la mission liée à l'accueil d'urgence départemental ;
- ◇ le développement de l'axe culturel ;
- ◇ l'ensemble de services a activement participé aux différents événements organisés par l'EPDEF (journées collectives, RAID, camps...) ;
- ◇ la dynamisation du service AFS en associant davantage les assistants familiaux à l'organisation du service.

1 515 jeunes ont été accueillis dans l'année dans l'ensemble des services, contre 1 400 en 2021.

28 accueils d'urgence sur l'année et 552 Accueils Urgence Relais ont été réalisés contre 254 en 2021. Il est comptabilisé 7 accueils 72 h, contre 10 en 2021 et 34 replis DAF, dont 1 re-

tour en famille : 3 à l'AFS, 2 à la MEA d'Arras, 8 à la MEA de Blendecques, 8 à la MEA de Liévin, 12 à la Maison de la Petite Enfance, contre 25 en 2021.

## LE POLE SPID

En 2022, il y a eu une diversification des partenariats (Magistrats, centre pénitentiaire, Compagnons du tour de France...).

La poursuite des GAPP et la mise en place de diverses formations (ENPJJ, violences conjugales, addictions, CNAEMO...).

### ◆ L'Axe Parentalité

Les différents services du pôle :

- ◇ La MP d'Arras ;
- ◇ La MP de Liévin ;
- ◇ La MP de Béthune ;
- ◇ La MP de Libercourt ;
- ◇ La MP de Montigny en Gohelle ;
- ◇ La Maison des Familles (MF) du Ternois ;
- ◇ La MF de l'Audomarois ;
- ◇ L'Espace de Rencontre (ER) du Calais ;
- ◇ L'ER du Boulonnais ;
- ◇ L'ER du Montreuillois ;
- ◇ Le Village Famille de Liévin.

L'année a été marquée par le développement de l'activité des services :

- ◇ la poursuite de l'externalisation des Droits de Visite Médialisés de l'Aide Sociale à l'Enfance (DVMASE) sur l'ensemble des territoires ;
- ◇ l'inauguration de la Maison de la Parentalité (MP) sur le site de Montigny-en-Gohelle ;
- ◇ la mise en œuvre d'un atelier « maîtrise de l'énergie dans le logement », dans le cadre du plan de sobriété énergétique au sein du Village Famille ;
- ◇ la mise en place d'ateliers parentalité, de groupe de parole des parents, de développement des Interventions A Domicile.

3 996 familles ont été prises en charge par l'ensemble des services, contre 3 753 familles en 2021.

◇ La médiation familiale

L'équipe des médiateurs familiaux a assuré la prise en charge de 1059 familles (37 familles de moins qu'en 2021) pour 2 244 rendez-vous assurés sur l'année 2022, contre 2 056 en 2021 ;

◇ Les espaces de rencontre

1231 familles (448 de plus par rap-

port à 2021) ont bénéficié de rendez-vous au sein de l'une de nos structures pour 11 687 rendez-vous en 2022

(5 395 de plus par rapport à 2021) ;

- ◇ l'espace d'accès aux droits des familles a assuré la prise en charge de 544 situations (25 de plus par rapport à 2021) pour 627 rendez-vous (68 de plus qu'en 2021) ;
- ◇ la thérapie familiale 130 familles ont été accompagnées au travers de 645 rendez-vous en 2022 contre 82 familles et 359 rendez-vous en 2021 ;
- ◇ le point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) a pris en charge 99 jeunes en 2022, contre 56 en 2021 ;
- ◇ le Point d'Accès au Droit (PAD) 919 personnes ont été reçues en 2022 contre 807 personnes en 2021 ;
- ◇ le Lieu d'Accueil Enfants Parents a mis en place en 2022 le même nombre de séances qu'en 2021, soit 33 séances ;
- ◇ le Village Famille de Liévin a accueilli 14 familles en 2022, contre 10 en 2021.

### ◆ L'Axe Intervention à Domicile

Les différents services du pôle :

- ◇ le Service d'Accueil de Jour (SAJ) ;
- ◇ le Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF) - AEMOR/AEDR/DARF
- ◇ le service Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- ◇ le dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

L'année a été marquée par le développement de l'activité des services :

- ◇ transfert du service TBD-TDC du pôle HAF au pôle SPID et première année pleine pour le dispositif ;
- ◇ l'ensemble des services a activement participé aux différents événements organisés par l'EPDEF (journées collectives, RAID, camps...) ;
- ◇ la poursuite du développement de l'AEMO renforcée avec le développement de 40 mesures supplémentaires et la création d'une 4<sup>ème</sup> équipe sur le territoire Artois-Ternois ;
- ◇ le développement de la salle ressources livres et jeux au sein du service DAF ;
- ◇ la poursuite du développement de l'AEMO avec la création d'une 5<sup>ème</sup> équipe sur le territoire Artois-Ternois ;
- ◇ la création des camps familles au sein de l'AEMO.

- ◇ la diversification des financements au SAJ permettant la mise en œuvre de projets spécifiques menés avec les jeunes ;
  - ◇ la poursuite de réflexion autour de l'implantation d'un SAJ sur le bassin minier ;
  - ◇ le DAF a pris en charge au titre de l'année 2022 419 jeunes, contre 323 en 2021 ;
  - ◇ l'AEMO a pris en charge 1697 mineurs contre 1722 mineurs en 2021. Le taux de mesures judiciaires a légèrement diminué 78 % en 2022 contre 83 %, à contrario le taux de mesures administratives a légèrement augmenté 22 % contre 17% en 2021 ;
  - ◇ le Service d'Accueil de Jour (SAJ) a accueilli en 2022 46 jeunes, contre 41 en 2021 ;
  - ◇ le service TBD / TDC a accompagné 53 tiers et a suivi 107 enfants.
- commun, contre 896 en 2021 ;
- ◇ la micro-crèche de Méricourt a accueilli en 2022, 27 enfants contre 30 en 2021 ;
  - ◇ le RPE de Méricourt a accueilli 22 enfants, suivi 12 familles et 26 assistants maternels pour 30 ateliers réalisés ;
  - ◇ l'activité du multi accueil de Liévin est restée stable en 2021 et 2022. Sur le dispositif VIP, 15 familles ont été suivies, pour 16 enfants accueillis en 2022. Pour le droit commun, 55 familles ont été suivies pour 62 enfants accueillis en 2022. Il est à noter que sur 9 sorties du dispositif VIP en 2022, 6 personnes ont accédé à un CDD ou CDI, 2 sont en recherche active d'emploi et 1 personne a quitté le dispositif ;
  - ◇ le RPE de Liévin a accueilli 443 enfants et suivi 259 familles contre 457 enfants et 200 familles suivies en 2021. 106 assistants maternels ont été suivis avec 179 ateliers réalisés contre 119 assistants maternels et 206 ateliers en 2021 ;
  - ◇ la ludothèque de Liévin a presque triplé le nombre d'ateliers et d'animations : 733 enfants ont participé à 82 ateliers et 316 enfants ont participé à 33 animations. 174 nouvelles personnes se sont inscrites en 2022, ce qui a engendré le prêt de 1 094 jeux de société ;
  - ◇ le service de Prévention Précoce aux Ecrans (SPPE) ;
  - ◇ le service Accueil pour Tous.
- le développement du programme de santé PEGASE ;
- ◇ la création du jardin d'enfants à la MPE ;
  - ◇ l'externalisation de l'accueil de jour vers le service d'Accompagnement de Jour ;
  - ◇ la MPE a accueilli le même nombre d'enfants sur les deux dernières années, à savoir 113 enfants. Il est à noter toutefois une augmentation pour le nombre d'accueils d'urgence de 6 en 2021 à 11 en 2022, le nombre d'accueils d'urgence relais est passé de 34 à 43 et le nombre de replis DAF a augmenté également en passant de 4 en 2021 à 12 en 2022. Le nombre de bébés nés sous secret a augmenté (7 en 2022 contre 1 en 2021). Au jardin d'enfants, 21 enfants ont été accueillis contre 14 en 2021. 24 enfants participent au projet Pégase, soit 10 de plus qu'en 2021 ;
  - ◇ le SAJ a accueilli 10 enfants en 2022.

## LE POLE PETITE ENFANCE

Le pôle Petite Enfance s'est développé au cours de l'année 2022 avec la création de deux services.

### ◆ Le Droit Commun

Les différents services du pôle :

- ◇ la micro-crèche de Méricourt ;
- ◇ le Relais Petite Enfance (RPE) de Méricourt ;
- ◇ le multi accueil de Liévin ;
- ◇ le RPE de Liévin ;
- ◇ la ludothèque de Liévin ;
- ◇ le Service Prévention Précoce aux Ecrans (SPPE) ;
- ◇ le service Accueil pour Tous.

Le développement des services du pôle s'est poursuivi en 2022 par :

- ◇ la création du SPPE et l'accueil des premiers enfants ;
- ◇ l'organisation des journées portes ouvertes du SAJPPE ;
- ◇ la création du service Accueil Pour Tous avec l'accompagnement des premières familles et l'animation d'actions collectives ;
- ◇ le développement des partenariats (MDS, téléthon...) ;
- ◇ l'accompagnement des familles dites vulnérables pour l'accueil de leur enfant de moins de 3 ans dans une structure adaptée (EAJE-PSU) ou chez une assistante maternelle ;
- ◇ la mise en place du guichet unique et de l'observatoire au RPE de Liévin.

1 300 enfants ont été accueillis sur l'ensemble des structures de droit

106 assistants maternels ont été suivis avec 179 ateliers réalisés contre 119 assistants maternels et 206 ateliers en 2021 ;

◇ le service de Prévention Précoce aux Ecrans a accueilli 6 enfants et mis en place 10 ateliers ;

◇ le service Accueil pour Tous compte 273 entrées dans le dispositif, ce qui a permis à 104 enfants d'être accueillis en EAJE et à 21 enfants chez des assistants maternels.

### ◆ La Protection de l'Enfance

Les différents services du pôle :

- ◇ la Maison de la Petite Enfance (MPE) de Dainville ;
- ◇ le Service d'Accompagnement de Jour (SAJ).

Le développement des services du pôle s'est poursuivi en 2022 par :

- ◇ la création du SAJ et accueil des premiers enfants ;
- ◇ le développement des partenariats (Pikler, Pégase...) ;
- ◇ la poursuite de l'accompagnement des pratiques professionnelles en lien avec la pédagogie Piklérienne ;

## LE PLAN D' ACTIONS D' AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Outre le fait d'avoir procédé au recrutement, d'un responsable de la Qualité, de la Gestion des risques et de la Relation aux usagers en juin 2022, les agents de l'EPDEF se sont mobilisés pour l'amélioration de la qualité par la mise en œuvre :

- ◇ du travail de réactualisation des outils de la loi du 2 janvier 2002 ;
- ◇ de la réactualisation de certains projets de service ;
- ◇ de la pérennisation des groupes d'expressions à destination des usagers et des parents ;
- ◇ de la remise à niveau des connaissances liées à l'HACCP ;
- ◇ de la mise en conformité des cuisines ;
- ◇ de la réalisation de travaux dans les unités de vie pour le confort des usagers ;
- ◇ de la démarche évaluative sur le Village Famille et sur les Espaces de Rencontre ;
- ◇ de la création de la cellule de veille aux droits des usagers pour l'ensemble de l'établissement ;
- ◇ du travail sur la procédure de gestion des faits de maltraitance ;
- ◇ de la centralisation du système documentaire ;
- ◇ de la formalisation de la veille réglementaire.

# PERSPECTIVES 2023 :

## LE POLE HAF

Pour l'année 2023, le pôle a pour projets :

- ◇ le déménagement de la MEA 2R vers un autre bien et la poursuite de la réflexion quant à une relocalisation dans l'Artois ;
- ◇ l'ouverture du service Ulysse au Portel ;
- ◇ l'ouverture du SAOO à Saint-Nicolas ;
- ◇ la réflexion du projet Ulysse à Saint-Etienne-au-Mont (relocalisation du service REPIT) ;
- ◇ la construction d'une nouvelle MEA à Avion ;
- ◇ l'extension du réseau partenarial ;
- ◇ la réflexion pour la relocalisation de l'unité de vie d'Achicourt sur un autre bâtiment dans l'Arrageois ;
- ◇ le développement d'un projet intergénérationnel avec les EHPAD du territoire ;
- ◇ l'accentuation du travail psychoéducatif via les GAPP ;
- ◇ la poursuite de la diminution du nombre d'enfants accueillis dans les unités de vie ;
- ◇ les échanges de pratiques entre les différents pôles de l'EPDEF ;
- ◇ l'instauration d'une dynamique de projets sportifs inter-MEA.

## LE POLE SPID

### ◆ L'Axe Parentalité

Pour l'année 2023, le pôle a pour projets :

- ◇ le développement du projet de prévention précoce en lien avec les maisons de la parentalité ;
- ◇ la poursuite de la réflexion pour l'implantation d'une maison de la parentalité sur le site de Montreuil ;
- ◇ la création d'un espace petite enfance au sein du Village Famille, dans le cadre du projet de la prévention précoce ;
- ◇ la réflexion autour du projet du PAEJ, en lien avec la CAF ;
- ◇ le développement des postes d'intervenant en ER JAF pour faire face aux listes d'attente (1 an sur certains territoires).

### ◆ L'Axe Intervention à Domicile

Pour l'année 2023, le pôle a pour projets :

- ◇ le développement des formations pour les agents ;
- ◇ la réflexion pour un projet immobilier de construction pour les services d'Intervention à Domicile ;
- ◇ l'organisation de la journée portes

- ouvertes le 8 juin 2023 pour le SAJ ;
- ◇ la participation aux forums de l'emploi et de la formation pour le SAJ ;
- ◇ le projet d'extension du SAJ sur le bassin minier ;
- ◇ l'extension des mesures d'AEMOR en 2023, avec le développement de 45 nouvelles mesures portant l'habilitation à 225 mesures ;
- ◇ la création d'une nouvelle équipe Arrageois/CAHC pour le DAF ;
- ◇ le développement de 50 nouvelles mesures, portant l'habilitation à 1125 mesures pour l'AEMO ;
- ◇ le passage des EJE à 25 mesures en AEMO ;
- ◇ le développement de l'activité et la création de 50 nouvelles mesures pour le TBD-TDC ;
- ◇ l'implantation d'une seconde antenne du service dans l'arrageois pour le TBD-TDC ;
- ◇ le développement de l'Accueil Bébé Durable

## LE POLE PETITE ENFANCE

Pour l'année 2023, le pôle a pour projets :

- ◇ la création et le développement de projets de droit commun et de protection de l'enfance ;
- ◇ la mise en place de partenariats (centres de loisirs, centres sociaux, médiathèque, ITEP, CAMSP...).

### ◆ Le Droit Commun

Pour l'année 2023, le pôle a pour projets :

- ◇ le projet de création d'une nouvelle structure Petite Enfance, en créant des places supplémentaires ;
- ◇ la mise en place de formation Montessori pour les professionnels et les parents ;
- ◇ la mise en place d'une formation Pikler ;
- ◇ l'accentuation de la participation aux ateliers proposés ;
- ◇ l'association des assistants maternels pour la participation aux ateliers ;
- ◇ l'accentuation de la participation des parents pour la création d'outils (journal mensuel, café des parents, ateliers...) ;
- ◇ la mise en place ou la pérennisation des GAPP ;
- ◇ la mise en place de la formation "Comment reconnaître les troubles DYS chez les enfants" ;
- ◇ l'ajustement du projet de prévention précoce aux écrans afin de répondre à la problématique grandissante de l'utilisation des écrans par les jeunes enfants ;

- ◇ la poursuite de l'observatoire Petite Enfance.

### ◆ La Protection de l'Enfance

Pour l'année 2023, le pôle a pour projets :

- ◇ la poursuite de l'accompagnement des pratiques professionnelles en lien avec la pédagogie Piklérienne ;
- ◇ le développement du réseau partenaires PEGASE et poursuite de l'expérimentation ;
- ◇ la réflexion sur une délocalisation des consultations PEGASE au sein des PMI du Département ;
- ◇ la délocalisation de vie des 3-6 ans ;
- ◇ la création d'une nouvelle unité de vie pouponnière ;
- ◇ la finalisation du projet du lien parents-enfants.

## PLAN D' ACTIONS D' AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

- ◇ la réécriture du projet stratégique de l'établissement ;
- ◇ la préparation des évaluations des établissements et services médico-sociaux, avec le nouveau référentiel de la HAS ;
- ◇ la poursuite des GAPP ;
- ◇ la poursuite et amélioration des salles de bain et renouvellement du mobilier des enfants ;
- ◇ le travail de réactualisation des outils de la loi du 2 janvier 2002 et la traduction en FALC (Facile à Lire et A Comprendre) ;
- ◇ la réactualisation du plan bleu ;
- ◇ la poursuite du travail sur les risques professionnels et la qualité de vie au travail ;
- ◇ la mise en place de la première cellule de veille aux droits des usagers ;
- ◇ la formation des agents et la mise en place de la procédure de gestion des faits de maltraitance ;
- ◇ le déploiement d'un logiciel qualité et gestion des risques ;
- ◇ la revue du circuit des médicaments ;
- ◇ l'accentuation de l'expression et de la participation des enfants et des parents à travers des Conseils de Vie Sociale ;
- ◇ la mise en place d'une meilleure articulation du parcours entre les MEA et le service autonomie ;
- ◇ l'amélioration de la prise en charge de la santé des mineurs accompagnés ;
- ◇ la mise en conformité du recueil des données avec la réglementation générale de protection des données (RGPD).

## GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

# Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

## FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public
- ◆ **Siège social** : 1 rond point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8
- ◆ **Dotations** : 5 605 901 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 26620965900017
- ◆ **Effectif moyen** : 551 agents
- ◆ **Président du Conseil d'Administration** : Daniel KRUSZKA
- ◆ **Directeur Général** : François NOËL

### Mission / Cœur de métier :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu. Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sûr et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités. Attaché aux valeurs du service public, l'EPDEF est porteur de solutions face aux besoins, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%

**Représentants du Département dans la structure** : 6 titulaires : Zohra OUAGUEF, Delphine DUWICQUET, Daniel KRUSZKA, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN, Jean-Pascal SCALONE

### Contribution financière du Département :

◆ BP 2023 : arrêtés de tarification en cours de rédaction

◆ 2022 : comptabilisation CD62 : 28 824 618 € (dont 25 331 654 € en fonctionnement, et 3 492 964 € de subventions d'investissement) / comptabilisation EPDEF : 28 396 180 € (dont 25 528 780 € en fonctionnement, et 2 867 400 € de subventions d'investissement) - différences provenant d'opérations de rattachement ou report.

**Garantie d'emprunts** : capital restant dû au 31/12/2022 : 1 286 063 €

**Conventions avec le CD62** : Convention annuelle Point Accueil Ecoute jeunes géré par l'EPDEF, convention pour l'expérimentation du « Programme PEGASE » (du 17/7/21 au 31/10/24), convention pour la prévention et l'accompagnement des conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les moins de 6 ans, Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le CD62 en cours de rédaction, convention Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

## ACTIVITES

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ Une quarantaine de services implantés au sein de 29 sites ;
- ◆ Environ 4 000 enfants suivis par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- ◆ Accompagnement de 3 982 familles au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles et 14 familles accueillies au Village Famille ;
- ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) :
  - 1 515 jeunes accueillis dans l'année ;
  - 28 Accueils d'Urgence et 552 Accueils Urgence Relais réalisés en 2022.
- ◆ Le pôle Petite Enfance (PE) :
  - Accueil de 105 enfants dans les crèches gérées par l'EPDEF ;
  - Passage de 3 246 enfants à la ludothèque ;
  - 271 familles suivies au sein des relais de la Petite Enfance de Liévin et Méricourt.
- ◆ Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) :
  - Prise en charge de 3 996 familles sur l'ensemble des Maisons de la Parentalité ;
  - Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) : 99 jeunes suivis ;
  - Service d'accueil de jour (SAJ) : 46 jeunes concernés ;
  - AEMO : 1 697 mineurs suivis sur l'année.

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Formation de l'ensemble des équipes éducatives du Pôle HAF sur un socle commun de compétences ;
- ◆ Pérennisation des 35 places temporaires installées à Longuenesse et Nœux-les-Mines ;
- ◆ Mise en place d'une instance de réflexion autour de l'accueil d'urgence au sein de l'EPDEF avec les partenaires du Département ;
- ◆ Expérimentation du Dispositif d'Evaluation du Lien et des Troubles de l'Attachement et de leur Accompagnement (DELTA) ;
- ◆ Réflexion avec l'inspection académique pour favoriser l'insertion scolaire des enfants confiés à l'ASE ;
- ◆ Mise en œuvre de l'AEMO renforcée en année pleine de 140 mesures et de 40 nouvelles mesures d'AEMO renforcée autorisées pour 2022 ;
- ◆ Poursuite du développement de l'offre de service du Pôle Petite Enfance et ouverture en 02/2022 à titre expérimental du Service d'Accompagnement de Jour et de Prévention Précoce aux Écrans (SAJPE) pour 8 enfants à Arras ; la création du service Accueil Pour Tous avec l'accompagnement des premières familles et l'animation d'actions collectives ;
- ◆ Maintien de la mission liée à l'accueil d'urgence départemental ;
- ◆ L'accompagnement des familles dites vulnérables pour l'accueil de leur enfant de moins de 3 ans dans une structure adaptée (EAJE-PSU) ou chez une assistante maternelle.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idées et de recherches, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.

En 2023, l'EPDEF poursuit sa dynamique de développement de son offre de service et de modernisation de son fonctionnement avec notamment la création :

- en 02/2023 du service Ulysse sur la commune du Portel pour accueillir des enfants et jeunes en situation de répit ;
- en 04/2023 d'un Service d'Accueil d'Observation et d'Orientation (SAOO) à St-Nicolas-lez-Arras de 20 places permettant l'évaluation disciplinaire des enfants confiés à l'ASE ;
- Ouverture en 07/2023 d'un accueil de jour expérimental « Carpe Diem » à Arras, destiné aux enfants confiés à l'ASE, en attente de solution de placement au sein des MDS.

## COMPTES EN EUROS

BILAN 2022		COMPTE DE RÉSULTAT 2022
Actif immobilisé : 14 721 609 €	Capitaux propres : 17 204 581 €	Produits d'exploitation : 29 472 214 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 1 187 396 €	Total des dettes : 5 021 905 €	dont dotations et produits de tarification : 25 747 663 €
Trésorerie : 6 744 532 €	Total bilan : 22 653 537 €	dont subventions et participations : 2 161 271 €
<b>RATIOS 2022</b>		Charges d'exploitation : 29 165 953 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 7 %		Résultat d'exploitation : 306 261 €
Durée apparente de la dette : 1,7 ans		Résultat financier : - 99 728 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 84 jours		Résultat exceptionnel : 23 969 €
Fonds de roulement : 5 994 384 €		Résultat de l'exercice : 230 502 €
Besoin en fonds de roulement : - 750 148 €		Epargne brute : 738 629 €
		Epargne nette : 586 035 €
		Total des produits : 29 526 499 €
		Financement du Département (€ et %) : 25 528 780 € soit 86 %

Date de mise à jour des données : 03/08/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    





**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- LA COUPOLE -**

**CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D**

LA COUPOLE  
CENTRE D'HISTOIRE  
PLANETARIUM 3D

**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial

### du Président de La Coupole

### Centre d'histoire et planétarium

---

Voilà bientôt près d'un quart de siècle que, par la volonté du Département, La Coupole a ouvert ses portes. Transformer un bunker nazi unique destiné à lancer les premières fusées conçues pour terroriser et tuer les populations civiles, en un lieu patrimonial, mémoriel et de culture historique et scientifique, était un symbole fort.

Le site a évolué au fil du temps. Le monument historique dévoilant une construction inachevée accueille en son sein un centre d'histoire à la vocation double : présenter les spécificités de la Seconde Guerre mondiale dans notre région et expliquer la conception et le développement des armes secrètes allemandes qui s'inscrivent dans la face sombre des débuts de la conquête spatiale.

Puis l'installation d'un planétarium a permis de compléter cette découverte historique et scientifique. Désormais, doté de la toute dernière technologie (10K-3D), ses médiateurs invitent le grand public à continuer leur découverte de la conquête spatiale et de l'univers. Un centre de ressources en histoire et en sciences a été créé, accueillant des archives liées à la Seconde Guerre mondiale et portant des missions de recherche.

L'ancien site de guerre est ainsi devenu un lieu porteur de valeurs humaines avec une forte vocation pédagogique et un souci renouvelé de sensibilisation des publics.

Site pluriel, La Coupole se classe parmi les grands équipements de loisirs culturels, car créée ex nihilo pour le développement territorial, avec des objectifs de fréquentation élevés et dont la thématique se situe entre culture et loisirs, pour attirer un large public. Au regard des valeurs qu'elle véhicule, il est donc impératif qu'elle conserve son intégrité et reste fidèle à son éthique. Pour cela le premier projet scientifique et culturel de La Coupole, travaillé collectivement au cours de l'année 2021, a été adopté en 2022. Il définit la ligne de conduite de l'équipement pour ces prochaines années.

**Benoit ROUSSEL**

Président de l'EPCC de La Coupole



# MISSIONS ET ORGANISATION :

La Coupole a toujours constitué, et ce, dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.

L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de La Coupole, comparativement à d'autres sites. En effet, il ne faut pas oublier que La Coupole n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération (Lille, Arras ou Boulogne-sur-Mer) et n'est pas desservie par les trains (gare SNCF la plus proche à 8 km).

## LES MISSIONS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- ◆ une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires ;

- ◆ une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'aéronautique et à la connaissance de l'univers ;

- ◆ une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service pédagogique, d'organiser de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs.

Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

## LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement. Il est présidé, depuis le 20 octobre 2021, par M. Benoit ROUSSEL.

M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le projet scientifique et culturel de l'équipement a été approuvé par le CA en 2022 et sera mis en page et publié en 2023.

## L'ORGANISATION AU 31 DECEMBRE 2022

- ◆ 28 personnes en CDI ;
- ◆ 10 personnes en CDD (dont 2 contrats étudiants, 1 en contrat d'apprentissage, 1 en contrat de professionnalisation) ;
- ◆ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille ;
- ◆ 7 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun ».

Budget principal : vue d'ensemble		Budget commercial : vue d'ensemble			
Récettes de fonctionnement	2 362 966,73 €	Récettes d'investissement	493 321,08 €	Récettes de fonctionnement	504 945,47 €
-		-		-	
Dépenses de fonctionnement	2 418 194,73 €	Dépenses d'investissement	305 374,66 €	Dépenses de fonctionnement	523 899,61 €
=		=		=	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-55 228,00 €</b>	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>187 946,42 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-18 954,14 €</b>
*		*		*	
Report du résultat 2021	111 116,38 €	Report de l'excédent cumulé 2021	365 880,29 €	Report du résultat 2021	60 547,02 €
<b>Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)</b>	<b>55 887,78 €</b>	<b>Excédent cumulé de la section d'investissement</b>	<b>553 826,71 €</b>	<b>Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)</b>	<b>41 592,88 €</b>

# BILAN DES ACTIONS :

## NOUVEAUTE 2022

L'année 2022 a constitué une forme de renaissance pour La Coupole avec la réouverture du planétarium après travaux, la fin progressive de la crise sanitaire et l'adoption du projet scientifique et culturel (PSC). La fréquentation générale est ainsi revenue au même niveau qu'avant Covid avec une nette diminution de la part des Britanniques.

La présentation du rapport d'activité sera désormais proposée en correspondance avec les axes du PSC : les publics, le lieu, les partenariats, les activités scientifiques et les collections.

## LES PUBLICS

### La fréquentation

136 946 visiteurs dont 55 856 en groupe (dont 24 926 scolaires et CLSH hors accompagnants) et 81090 en individuel. (F 81%, B 9%, GB 5%...).

Le premier public auquel s'adresse La Coupole est le public jeune, dans toutes ses acceptions, et sur lequel travaille le service pédagogique.

### La brochure pédagogique :

Après une mise à jour annuelle, la brochure a été envoyée aux écoles, collèges et lycées des Hauts-de-France, en Belgique et au Royaume-Uni en version papier. L'atelier « Dessins des camps » a été supprimé. Un parcours pédagogique sur l'exposition temporaire « 1942, vies brisées, vies sauvées » et un nouvel atelier « Guerre des ondes et guerre des images » ont été ajoutés.

### Sensibilisation du jeune public au travail de Mémoire :

Témoignage de Lili Keller-Rosenberg rescapée de la Shoah lors de la journée de mémoire des victimes de la Shoah (28/01) ; Projection scolaire du documentaire « Pingouin et Goéland » en présence du réalisateur (18/03) ; Jeu de piste « Marcel Sevin, sur les traces d'un déporté du Pas-de-Calais ».

### La fréquentation globale des scolaires :

422 groupes scolaires pour 24 926 personnes

#### Les ateliers :

- ◆ Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022, 8 869 élèves ont assisté à un atelier pédagogique.
- ◆ 243 enfants ont participé à un atelier historique ou scientifique durant les vacances scolaires.

La Coupole a lancé à l'automne 2022 une expérimentation pour la réception des intégrations des classes de 6<sup>e</sup>. 6 collèges ont été reçus et la démarche a été évaluée auprès d'eux afin d'améliorer et d'étendre l'expérience en 2023.

**Au planétarium**, afin d'offrir de nouvelles expériences à notre public, deux nouveaux films ont intégré la programmation : « Voyager » sur le périple des deux sondes parties à la découverte des planètes géantes gazeuses et « Grand Pa et Zoé », dessin animé sur le thème de la lumière.

La fréquentation, hors événementiels, s'établit à 73 597 spectateurs, proche du record de 2016 (73 674 spectateurs), époque où la fréquentation était dopée par le « passeport découverte » du Département.

Les événementiels au planétarium, de toutes natures (démonstration, conférences, ateliers, diffusions spéciales de films et de documentaires ou d'événements, rando-astro) ont attiré 2 794 personnes.

### La programmation

Elle était notamment en lien avec l'exposition temporaire « 1940, De Gaulle, La Résistance en Nord-Pas-de-Calais » :

- ◆ atelier-visite et jeu de piste « Dans les pas des résistants audomarois » ;
- ◆ conférence de J-Y Le Naour « Aux origines de l'appel du 18 juin. L'homme qui a dit non en bandes dessinées » ;
- ◆ conférence de G. Pollack « Réseaux de résistance et agents secrets en zone interdite » ;
- ◆ conférence J. Jackson « L'année 1940 de Charles de Gaulle » ;
- ◆ création de nouveaux ateliers et jeux de piste sur la Résistance.

Des journées à thème ont aussi ponctué la saison :

- semaine de la Fraternité (mars) ;
- ◆ musique au musée (juin) ;
- ◆ journée « La Nature nous livre ses secrets » avec EDEN62 en juillet ;
- ◆ les Journées Européennes du Patrimoine sur la thématique « Patrimoine durable » ;
- ◆ la Fête de la Science sur la thématique « Réveil climatique » ;
- ◆ nos Musées ont du goût (octobre).

**Les Séminaires et privatisations** ont concerné 14 groupes soit 782 personnes dont 1 privatisation le soir (CCI Grand Lille) et 4 privatisations du Planétarium le matin.

A cela, nous devons ajouter les deux soirées mécénat co organisées avec l'agence Sofie et St-Omer Challenge.

En termes de **stratégie de communication**, le tournant déjà amorcé vers le digital se poursuit avec de nouveaux choix tels que la diminution du print et une orientation vers le numérique. Ainsi une campagne de replay TV et une Partner zone avec la Voix du Nord ont été mis en place ainsi qu'une présence sur les sites web de Delta Fm et Sortir, par le biais d'une bannière digitale.

Au cœur de cette stratégie, le site internet de La Coupole a été entièrement refait, (l'ancien datant de 2007 !). Il s'adapte à tous les supports et permet l'accès à la billetterie en ligne. Doté d'une ligne graphique agréable, il propose une entrée par type de public et beaucoup de contenu sur lequel ont travaillé toutes les équipes. Fait rarissime, ce site n'a pas enregistré de décrochement des publics lors du passage de l'ancien au nouveau.

Nonobstant, des opérations s'avérant encore efficaces sont maintenues, telles que les insertions dans City Magazine ou le magazine Sortir.

L'impression et la diffusion de supports print (350 000 sets de table et 30 000 dépliants) a été menée dans 350 établissements (HCR, commerces) des villes et secteurs touristiques du Nord-Pas-de-Calais et de la côte belge. La programmation culturelle a été diffusée dans les établissements culturels de la Capso.

Des insertions dans des magazines spécialisés ont également été testées dans Ciel et Espace et Véhicules Militaires magazine.



Indispensables à la notoriété et à la communication auprès du grand public, les campagnes d'affichage restent partie prenante de la stratégie de com, avec une présence en deux temps : sur les vacances de Pâques et sur l'été. Les zones stratégiques choisies sont la Côte d'Opale et l'intérieur des terres avec une forte présence sur notre zone primaire qu'est l'Audomarois, puis Arras, Béthune-Bruay, Lens, Hazebrouck et Berck.

Nous avons pu également bénéficier d'un accompagnement du Département.

Nous avons été également fortement présents sur les radios : Delta Fm, NRJ, RFM, Virgin radio, Radio 6 et Banquise Fm. L'ensemble de ces radios nous permettent de toucher plusieurs cibles, plusieurs tranches d'âges.

La campagne cinéma s'articule en deux temps forts, à savoir le lancement de la saison en avril, aux vacances de Pâques et sur la période estivale. Les cinémas sur lesquels nous diffusons notre spot sont Ociné à Saint-Omer, le Kinépolis de Lomme ainsi que 17 salles réparties sur la Côte d'Opale.

#### Les réseaux sociaux :

Nous continuons de nous adapter aux nouvelles façons de « consommer » du public en étant de plus en plus présents sur les réseaux sociaux.

L'engagement de nos fans continue d'augmenter de manière significative notamment grâce à un gros travail fourni par Matthieu Dubois sur le contenu de la ligne éditoriale et celui de Victor Poinat, en formation BTS audiovisuel, embauché en alternance, ce qui nous permet de produire en interne la totalité de nos spots vidéos.

La page Instagram continue de performer avec un nombre d'abonnés qui ne cesse d'augmenter.

Publication et développement d'une page LinkedIn : + 1 200 abonnés à N+1.

Accompagnement à la création et à la diffusion d'une vidéo promotionnelle publiée sur la chaîne Youtube « Questions d'Histoire » en mars 2022 : 579 000 vues à ce jour pour un total de 227 745 heures de visionnage.

#### Toucher les publics

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 600 points en France et sur la côte belge. Présence sur les frontons : 50 répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque – carte « Visite passion » sur 250 emplacements – frontons sur les présentoirs.

Mise à jour continue et emailing de nos fichiers (« Associations, centres de loisirs et mairies » – « Comités d'entreprise » – « Professionnels du Tourisme France + international ») pour un total de 2 415 contacts ciblés.

La sortie du Covid a permis de retourner à la rencontre des prospects (87 rdv au total), et la poursuite des campagnes d'emailing de façon intensive, afin de toucher le plus de groupes possibles.

Organisation de deux Eductours dédiés au nouveau Planétarium à destination des hébergeurs, restaurateurs et professionnels du tourisme.

Acquisition de nouveaux supports pour les salons (totems lumineux) et d'objets promotionnels pour distribution auprès de nos partenaires privilégiés et lors des salons (clés USB – Tote bags).

#### LE LIEU

L'événement principal de La Coupole cette année 2022 est bien évidemment la remise en état et la réouverture du planétarium après 7 mois d'interruption liés aux intempéries du 18 juin 2021. Le planétarium est effectivement équipé de la 10K-3D unique au monde. Technologie que les visiteurs n'ont pas manqué d'apprécier lors des événementiels. En juillet le Planétarium a fêté ses 10 ans avec une programmation adaptée.

Les 7 et 8 mai, le Centre d'Histoire a fêté ses 25 ans avec pour la 1<sup>re</sup> fois la gratuité pour l'ensemble des prestations et l'accueil de 8 500 visiteurs sur le week-end avec des reconstitutions historiques.

Après de nombreuses difficultés, la billetterie en ligne (contrat signé en 2016) a été mise en œuvre.

Une bande dessinée sur La Coupole, réalisée avec les éditions du Signe, a été lancée en novembre 2022.

#### LES PARTENARIATS

##### Les accueils et formations d'élèves

Accueil d'une classe de 3<sup>e</sup> du collège René Cassin de Wizernes dans le cadre de la préparation du CNRD (mise à disposition des salles Churchill et chauffeur pour un serious game, prêt d'objets des collections pour la restitution finale).

Accueil des référents éducation du Département du Pas-de-Calais en mars 2022 et accueil de professeurs et chefs d'établissements sur plusieurs demi-journées.

Exposition du musée virtuel réalisé par les élèves CNRD du collège de Wizernes au sein de l'exposition « 1940, De Gaulle, La Résistance en Nord-Pas-de-Calais »



Organisation d'une journée d'échanges sur le thème de la médiation avec les partenaires du réseau Mem'Histo.

Présentation des exploitations pédagogiques autour de Dora aux Archives départementales du Rhône lors de la remise du Livre des 9000 à Lyon.

15/05 : Atelier externalisé « Guerriers et combattants » à l'occasion de la réouverture du musée Sandelin de Saint-Omer.

03/06 : Représentation de la pièce de théâtre « La colère de Périclès par les élèves du collège Monsigny de Fauquembergues.

**Des partenariats de qualité** ont été réactivés ou concrétisés auprès d'institutionnels, d'associations d'envergure nationale et d'entreprises.

Ainsi, le CNES a apporté son assistance à la réalisation de l'exposition « L'espace à la française » et nous a également permis d'inviter Mme Gauguelin-Koch, responsable des sciences de la vie en conférence. Le Musée de l'Air et de l'Espace, l'Institut d'Astrophysique Spatiale d'Orsay et le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille ont également apporté leurs concours pour le prêt d'objets. Le partenariat avec la BAPSO (Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer) s'est concrétisé par le prêt de deux ouvrages rares.

Les liens forts qui nous unissent avec l'**AFA** (Association Française d'Astronomie) ont permis à La Coupole d'être un des sites pilotes pour la mise en place de la formation « Info/Infox » visant à éduquer aux médias et aux « fake news ». 20 personnes ont ainsi été formées lors d'un stage en toute fin d'année.

Autre temps fort partenarial, la réception du **colloque annuel de l'APLF** (Association des Planétariums de Langue Française) réunissant sur 4 jours une centaine de planétaristes de toute la France et même de plus loin. Ce colloque a vu également la mise en place du 1<sup>er</sup> festival de films full-dome de l'association sur une idée de l'équipe du Planétarium.

Reconnaissant l'excellence de l'installation et fort d'une relation de confiance, la société **RSA Cosmos**, installatrice du planétarium, a tenu son **forum utilisateurs** sur trois jours avec une cinquantaine de personnes issues du monde entier.

Enfin l'**ESA** (Agence Spatiale Européenne) a choisi La Coupole (avec 16 autres sites en Europe mais le seul au nord de Paris pour la France) pour diffuser en direct les toutes premières **images du télescope JWST** ; un évène-

ment de portée planétaire suivi sur site par plus de 130 personnes.

Une convention a été signée avec la base aérienne de Creil (BA110), siège du CEMOS (recueil des images satellites militaires) permettant des interventions croisées.

Un travail de définition du partenariat et d'écriture de la convention est en cours avec l'association des Amis de La Coupole

Dans le cadre de l'acquisition auprès d'un collectionneur d'un V1 authentique, restauré et en très bon état de complétude, un partenariat avec la Fondation du patrimoine a permis de réaliser une souscription. L'acquisition a aussi été accompagnée par des **mécénats** financiers (50 000€ par la fondation d'entreprise La France mutualiste) et en nature (11 600€ par CFC).

D'autres mécénats, en nature (SONY 7 165€ et Lys Tout Terrain 3 600€), ou financier (Fondation Crédit Agricole Nord de France / Pays de France 50 000€) ont été enregistrés.

Au titre des partenariats en communication, une soixantaine d'articles sont parus en 2022 dans **la presse locale**.

Concernant les **partenariats commerciaux** / relation clients, ont été effectués :

- ◆ Le suivi des demandes de lots et des offres promotionnelles.
- ◆ La gestion de la billetterie prévente avec 2 667 billets vendus (+ 20% par rapport à 2019) pour un total de 18 899 € (+ 38% par rapport à 2019)
- ◆ Le suivi des conventions de partenariat.
- ◆ La Coupole a encore intégré la plateforme *Mariloo* pour renforcer les locations d'espaces et l'accueil de séminaires.

Enfin a été relancée la participation aux **salons/événementiels** :

Tourissima Lille, AG des Gîtes de France, bourses d'échanges de flyers dans la région, cerfs-volants de Berck, week-end anniversaire de La Coupole, Summer Space Festival à Bruxelles, rassemblement historique à Haillicourt, fête du Parc à Arques, IFTM Paris, MIHDF Lille.

## LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

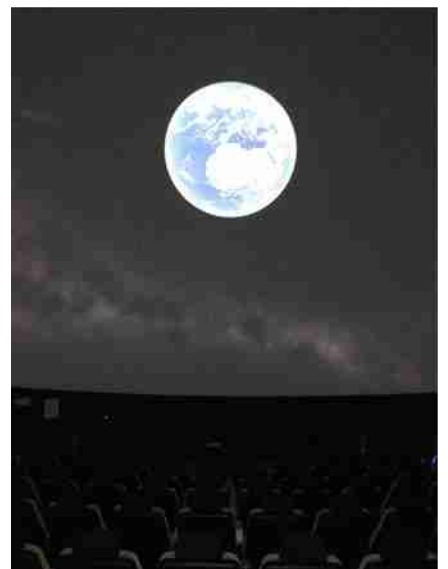
L'activité scientifique du planétarium a été dominée par l'écriture et la réalisation de l'**exposition « L'espace à la française »** retraçant l'activité spatiale de la France, en lien avec les 60 ans du CNES. Notons également la production de cinq nouveaux **ateliers pédagogiques** : « Illusions d'optique », « Etoiles et constellations », « Infiniment

petit, infiniment grand », « Regard vers la Lune » et « Secret des avions ».

Sous l'égide de l'AFA, au sein de **l'École d'astronomie**, 98 jeunes et moins jeunes ont été formés à travers le parcours Ourson, Petite Ourse, Grande Ourse et 1, 2, 3 étoiles. Le planétarium a aussi formé 18 personnes à la reconnaissance des météorites conformément à son engagement au sein du programme **Vigie-ciel**.

Des **recherches documentaires** ont été menées pour des documentaristes ou des journalistes :

- ◆ « 39-45, elles n'ont rien oublié » de Germain Aguesse ;
- ◆ « Pour que l'oubli ne s'installe jamais » par le CERDI ;
- ◆ « Massacres oubliés, mémoire retrouvée, la face cachée du Blitzkrieg » de Rémy Wouters ;
- ◆ « Les ombres de Dora » de Xavier-Marie Bonnot ;
- ◆ articles sur Lille pendant la guerre, sur la libération de Dunkerque...



Enfin plusieurs **conférences** sur le spatial ont été accueillies avec notamment la création d'un rendez-vous trimestriel consacré à l'actualité de l'espace : « Quoi de neuf dans le ciel ? » donné par le responsable du planétarium.

Une mise à jour du Mémorial des Fusillés et des Déportés du Nord-Pas-de-Calais a été effectuée.

Un **travail mémoriel sur les déportés du « Train de Loos »** a été engagé par l'équipe du Centre de Ressources associant historiens et bénévoles : recherches en archives et écriture des notices des déportés du Train de Loos.

### Les stages de formation pour les enseignants inscrits au Plan Académique de Formation :

Une formation a été menée pour des professeurs de l'académie de Lille : « Les nouveaux espaces de conquête : la conquête spatiale de 1957 à nos jours » le 25/03 avec Isabelle Sourbes-Verger, directrice de recherches au CNRS et Xavier Pasco, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique.

Une autre formation pour des professeurs de l'Académie de Lille a été réalisée en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, « Shoah, Arts et Littérature » le 30/05 avec Elise Petit, maître de conférence en histoire de la musique XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. Alban Perin, enseignant à Science-Po Bordeaux et Ophyr Lévy du mémorial de La Shoah.

### D'autres formations ont été menées auprès des personnels de La Coupole :

A la webradio et aux pratiques radiophoniques pour une utilisation en atelier.

Au théâtre avec *Atome théâtre* en préparation de l'énigme « Les galeries du secret ».

Au CNRD au musée de l'école de Lille.

Le service pédagogique s'est attelé à la réalisation d'un **cahier pédagogique** primaire et secondaire destiné aux enseignants pour exploiter en classe la bande dessinée *Le secret de La Coupole*.

**Des recherches historiques** ont été menées pour la préparation de la rétrospective historique du week-end des 25 ans avec la consultation du fonds Dufay conservé à la BAPSO.

Les remises du Livre des 9000 déportés de France à *Mittelbau-Dora* se sont poursuivies dans le premier semestre 2022 (Paris, Creil, Orléans, Châlons-en-

Champagne, Donville, Nantes, Beauvais, Saint-Claude, Lyon, Chaumont, Marseille, Annecy).

Un voyage à Dora rassemblant les bénévoles, des membres de l'AFMD et quelques familles a eu lieu en avril.

Fruit d'un travail en partenariat avec l'association Lille-Fives1942 et le musée de la Résistance de Bondues et auquel ont participé les historiens de La Coupole, l'exposition « Vies brisées, vies sauvées » sur la rafle des Juifs du 11 septembre 1942 a été présentée pour le 80<sup>e</sup> anniversaire. Elle a été accompagnée d'animations (musique, lectures...) et sera visible jusque mi 2023, en accès libre dans le hall.

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO, menée par Marc Deschamp depuis septembre 2021 s'est poursuivie.

### LES COLLECTIONS

Les collections du planétarium se sont enrichies d'une cinquantaine de **maquettes** de différentes échelles retraçant l'**histoire spatiale** des origines à nos jours. Elles sont l'œuvre de M. Philippe Savonet, qui en a fait don à *La Coupole*.

Le Centre de Ressources a enregistré la réception de **19 donations** en 2022. Le personnel a effectué un travail de collecte, de classement, de réalisation de l'inventaire, de conditionnement des unités d'archivage, de rangement des fonds suivants :

- ◆ fonds de l'Amicale Dora-Ellrich (3<sup>e</sup> dépôts) ;
- ◆ fonds du Parc Naturel Régional sur la conception du musée de *La Coupole* ;
- ◆ fonds Henri Grimal (Dora) ;
- ◆ fonds Frederic Outters ;
- ◆ fonds Josiane Mesmacques ;
- ◆ fonds Andrée Deligny ;
- ◆ fonds Philippe Lefebvre ;
- ◆ fonds Yves-Louis Walle ;
- ◆ fonds Bruno Rivals ;
- ◆ fonds Françoise Giraudet ;
- ◆ fonds Florence Alpern ;
- ◆ fonds Gérard Casiez ;
- ◆ fonds Philippe Dagaey ;
- ◆ fonds Brigitte Lacquement ;
- ◆ fonds Claudine Maillard ;
- ◆ fonds Paulette Guilliem ;
- ◆ fonds Louis Godefroy ;
- ◆ fonds Theo Hooreman.

Concernant **les recueils de témoignages**, Le service pédagogique a pu effectuer un entretien exceptionnel

auprès de Monsieur Hazelart, habitant de Wizernes et ancien travailleur sur le chantier de *La Coupole*. D'autres entretiens d'habitants du territoire ayant vécu la Seconde Guerre mondiale ont encore été menés.

Plusieurs **locations d'expositions** ont été effectuées :

- ◆ « 1942, le temps des rafles » au Musée de la Résistance de Bondues,
- ◆ « Les minéraux » au LP Coubertin,
- ◆ « 1942, le temps des rafles » au lycée Lavezzarri,
- ◆ « Plongés dans l'enfer de Dora » à la médiathèque de Donville,
- ◆ « Enigma » à Mimoyecques,
- ◆ « Spoutnik » au collège de Somain,
- ◆ « Plongés dans l'enfer de Dora » à l'AFMD 44,
- ◆ « Hommes et femmes de l'espace » au collège de la Morinie,
- ◆ « EAU » au collège d'Arques et « Les minéraux » au lycée de Vinci de Calais.





## PERSPECTIVES 2023 :

Après avoir construit collectivement et écrit le Projet Scientifique et Culturel en 2021-2022, celui-ci devrait être mis en page et diffusé en 2023.

Il orientera le développement de *La Coupole* pour les 5 prochaines années.

L'année 2023 marquera le 80<sup>e</sup> anniversaire de la mise en chantier du monument. Elle devrait également voir l'établissement franchir le cap du 3 millionième visiteur avec un peu de retard en raison du ralentissement de la fréquentation pendant la pandémie.

### LES PUBLICS

La poursuite de la hausse de la fréquentation scolaire, amorcée dès octobre 2022, risque de se poursuivre si la décrue de la pandémie se poursuit et en raison de la mise en place du Pass Culture pour les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> et de l'obligation pour chaque élève d'effectuer une visite d'un lieu de mémoire au cours de sa scolarité. Si cette hausse de fréquentation des lieux de mémoire est une très bonne chose, elle nous oblige à une réflexion sur la qualité de notre accueil dans le Centre d'Histoire et sur l'efficacité du service rendu au jeune public. L'interrogation portera sur l'instauration d'une médiation humaine afin que les messages importants que font passer La Coupole (histoire, mémoire, citoyenneté, éthique) soient bien assimilés par les scolaires et que l'établissement remplisse pleinement sa mission de formation du citoyen. Dans un premier temps, une consultation des enseignants sera lancée et des tests de mise en situation seront effectués.

Une nouvelle énigme scientifique sera élaborée pour un niveau CM jusqu'à la 6<sup>e</sup>, pour donner un autre regard sur la visite du Centre d'Histoire.

Plusieurs journées thématiques seront dédiées à la Déportation.

Pour améliorer la connaissance des publics ainsi que la fréquentation, nous envisageons le recours à une solution informatique installable sur la billetterie (prédiction, orientation de la com et définition des prix) ainsi qu'à un cabinet de communication pour dépasser l'échelon régional.

### LE LIEU

La hausse de la fréquentation scolaire nous obligera peut-être à recourir à

une salle de classe modulaire supplémentaire pour les ateliers.

Le renouvellement du mode de visite du monument et du Centre d'Histoire est programmé. Les audioguides (commentaire datant de 1997) seront remplacés par un nouveau compagnon de visite intégrant la 3D et la réalité augmentée pour réduire le décalage technologique avec le planétarium et permettre d'attendre le renouvellement de la scénographie.

Les démarches seront menées pour changer la billetterie. Installée depuis 1997, elle est aujourd'hui obsolète et ne répond plus aux besoins actuels d'un équipement comme La Coupole.

### LES PARTENARIATS

Le festival *fulldome* de l'APLF est pérennisé et devrait se tenir de nouveau en septembre en duplex avec le planétarium de Saint-Michel-L'observatoire dans les Alpes de Haute-Provence.

La politique de partenariats qualitatifs va se poursuivre pour renforcer le rayonnement international du site. La Coupole pourrait notamment rejoindre des organisations européennes comme la LRE Foundation (Fondation les chemins de la libération) ou l'association ERIH (European Route of Industrial Heritage) dont fait déjà partie le musée de Peenemünde, ou encore réseau européen des musées et centres de sciences ECSITE.

En partenariat avec le CRD de la CAPSO une création musicale sur le thème de l'espace, avec la classe d'alto, sera jouée au planétarium associant une présentation d'images de l'univers.

Un temps fort autour du camp de Mittelbau-Dora sera mené avec le centre culturel La Barcarolle et la compagnie en résidence *Les Lunaisiens*. Il comprendra une création en musique sur un chansonnier de Dora, une exposition, des ateliers, des rencontres...

### LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Après avoir réalisé son PSC, La Coupole va se doter de son premier Conseil scientifique soit une douzaine

d'universitaires et spécialistes choisis en fonction des thématiques du PSC. Il aura pour mission d'accompagner l'établissement dans ses différents projets.

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO va se poursuivre.

Une importante mise à jour du Mémorial des Fusillés et des Déportés avec l'ajout de portraits est attendue pour la journée de la Déportation. Un travail sur les notices de ce mémorial sera également entamé.

Les remises de Livre des 9000 déportés de France à *Mittelbau-Dora* se poursuivront avec le concours des sections départementales de l'AFMD.

Le travail sur le train de Loos va se poursuivre, y compris le projet scolaire avec le lycée Blaise Pascal de Longuenesse et un lycée de Tübingen (Allemagne) et un éditeur va être recherché pour une parution du livre en 2024.

Nous allons débiter la production d'une nouvelle exposition pour 2024 sur le Train de Loos et la Libération en vue du 80<sup>e</sup> anniversaire.

Une exposition numérique sur Charles De Gaulle sera réalisée.

### LES COLLECTIONS

La collection de maquettes à l'entrée du planétarium devrait s'enrichir d'une réplique du lanceur Diamant à l'échelle 1/33<sup>e</sup>, lanceur qui permit à la France de devenir la 3<sup>e</sup> puissance spatiale en 1965.

Un travail de réaménagement du Centre de Ressources, de conservation préventive des archives sera conduit avec l'aide des Archives départementales.

Une demande de subvention pour débiter la numérisation des archives du centre de ressources sera faite auprès de la DRAC.

La Coupole va rejoindre le réseau Mémoire 14-45 et bénéficiera d'une formation et d'un accès gratuit au logiciel Micro-musée. Cela permettra de commencer le premier recollement des collections de La Coupole, en vue d'établir le premier inventaire. Un rangement des collections est prévu et une pièce sera dédiée à la réserve de ces collections.

# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# La Coupole Centre d'Histoire et PLANETARIUM 3D

## FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- ◆ **Siège social** : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes
- ◆ **Dotations** : pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 002 137 00012
- ◆ **Effectif moyen** : 55 salariés (soit 52,5 ETP)
- ◆ **Président** : Benoit ROUSSEL (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Philippe QUESTE

### Mission / Cœur de métier :

Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'Histoire et Planétarium 3D).  
Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.

## LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.

### Représentants du Département dans la structure :

- ◆ 8 titulaires : Benoit ROUSSEL (Président), Bertrand PETIT, Philippe DUQUESNOY, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER, Etienne PERIN, Maïté MÛLOT-FRISCOURT, Sophie WAROT-LEMAIRE.
- ◆ 8 suppléants : Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Bruno COUSEIN, Stéphanie GUISELAIN.

### Contribution financière du Département :

- BP 2023 : 776 000 € en fonctionnement et 154 675 € en Investissement (voté au BP de la Coupole) // financement complémentaire au BS + 350 000 € en fonctionnement  
- 2022 : 991 000 € (dont 916 000 € en fonctionnement (incluant la contribution statutaire : 716K€, une aide de 60K€ pour les 20 ans du planétarium, et une aide exceptionnelle de 140K€), et 75 000 € en investissement (soutien à l'acquisition d'un mobilier historique)

### Convention :

- Convention 2013-2022 d'occupation du domaine public.
- Convention constitutive de groupement de commande 2022 - 2025

### Mobilisation de la mission Mécénat du Département, avec une belle mobilisation des partenaires :

- ◆ 50 000 € de la Fondation Mutualiste de France et 11 600 € mécénat en nature avec l'Entreprise Feramus (en cours) sur l'achat du V1
- ◆ 50 000 € de la Fondation du Crédit Agricole Nord de France et Pays de France sur le projet de visite numérique en réalité augmentée
- ◆ 2 000 € du groupe Sony sur le Livre des 9 000 déportés et 7 165 € de mécénat en nature (écrans espace accueil)
- ◆ 3 600 € de mécénat en nature de Lys Tout Terrain (exposition de véhicules historiques pour les 25 ans La Coupole)
- ◆ La mise en place de soirées d'entreprises : en avril 2022, avec l'Agence Sofie (Agence de développement économique), en juillet avec l'association Saint-Omer Développement et en novembre avec la CCI Grand Lille (soirée couleurs)
- ◆ Un accompagnement avec les éditions Le Cherche Midi pour la recherche de financement sur le dictionnaire des déportés.
- ◆ Un partenariat en cours d'écriture avec Universcience (La Villette Paris), et mise en place d'un petit déjeuner Entreprises-Mécènes le 28 février 2023

## ACTIVITES 2022

### CHIFFRES CLES

- ◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997.
- ◆ En 2022, le nombre de billets vendus est de :
  - 73 597 pour le planétarium ;
  - 91 938 pour le centre de mémoire de la Coupole dont 25 925 jumelés soit 136 946 visiteurs uniques.
- ◆ 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.
- ◆ 35 653 scolaires.
- ◆ 98 jeunes formés par l'école d'astronomie.
- ◆ Une vingtaine d'expositions temporaires mises en places depuis l'ouverture.
- ◆ 2 circuits de visite proposés.
- ◆ 782 portraits et 8 000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.

## PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Adoption du Projet Scientifique et Culturel 2022-2027.
- ◆ Acquisition d'un modèle original de la fusée V1 en janvier 2022, pour un investissement de 250 000 €, financé par emprunt, subvention CD62 et mécénat.
- ◆ Edition d'une bande dessinée sur la Coupole avec les Editions du Signe.
- ◆ Définition du partenariat et travail sur la rédaction de la convention de partenariat avec l'association des amis de la Coupole d'Helfaut.
- ◆ Une augmentation des dépenses de gestion courante liée notamment à l'inflation sur les fluides.
- ◆ 7 et 8 mai 2022 : 25 ans de La Coupole : animations et entrée gratuite—8 500 visiteurs.
- ◆ Participation et lancement de l'exposition « vies brisées, vies sauvées » pour le 80e anniversaire de la rafle des Juifs du 11 septembre 1942.
- ◆ Refonte le site internet (mise en ligne mars 2022) et mise en place une billetterie en ligne (début juillet 2022).
- ◆ Réalisation de l'exposition « L'Espace à la française » dans le cadre des 60 ans du CNES, en partenariat avec le CNES.
- ◆ Accueil du colloque de l'APLF, du forum utilisateur RSA cosmos.
- ◆ Premier festival Fulldome (sur les films de planétarium).
- ◆ La Coupole, un des 16 sites européens choisi par l'ESA pour la diffusion des 1ères images du James Webb (JWST) en juillet 2022.
- ◆ Accompagnement de 4 films documentaires.
- ◆ Poursuite des remises de Livre des 9 000 et travail mémoriel sur le train de Loos en vue d'un livre en 2024.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ La reprise de la maintenance du Planétarium par l'EPCC La Coupole dans la cadre de la simplification des process administratif et de la commande publique.
- ◆ Préparer le PPI pour améliorer l'accueil des publics et favoriser les investissements productifs.
- ◆ Proposer une visite en réalité augmentée à 360 degrés via une tablette tactile.
- ◆ Proposer une nouvelle billetterie.
- ◆ Recourir à un outil d'amélioration de la connaissance des publics (prédiction, orientation de la com et définition des prix).
- ◆ Accroître la visibilité nationale via une agence de communication.
- ◆ Préparer une exposition sur le train de Loos et sur la Libération pour 2024.
- ◆ Créer une réserve, ranger les collections et débiter le récolement et l'inventaire des collections.
- ◆ Mettre en place un comité scientifique.
- ◆ Mise à jour des portraits du mémorial des 8000 fusillés et déportés du NPdC.
- ◆ Poursuivre le développement des partenariats européens (LRE Fondation, ERIH, réseau ECSITE).

## COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

### BILAN 2022

Actif immobilisé : 1 373 944 €	Capitaux propres : 1 793 442 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 494 752 €	Total des dettes : 523 766 €
Trésorerie : 444 204 €	Total bilan : 2 312 900 €

### COMPTE DE RESULTAT 2022

Produits d'exploitation : 2 666 905 €
dont subventions et participations : 1 096 000 €
Charges d'exploitation : 2 772 821 €
Résultat d'exploitation : - 105 918 €
Résultat financier : - 1 189 €
Résultat exceptionnel : 32 922 €
Résultat de l'exercice : -74 183 €
Epargne brute : 124 921 €
Epargne nette : 106 729 €
Total des produits : 2 867 912 €
Financement du Département (€ et %) : 916 000 € soit 32 %

Date de mise à jour des données : 29/06/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- LA FIBRE NUMÉRIQUE 59/62 -**

**ANNÉE**

**2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial du Président de la Fibre Numérique 59/62

Nous entamons la phase d'exploitation du réseau et celle de la connectivité de nos territoires. Cela implique là encore des moyens et toujours une grande vigilance, à la fois sur la maintenance du réseau public désormais installé, mais aussi sur les nouveaux raccordements à construire et l'arrêt progressif du réseau cuivre ; autant de sujets que nous suivons de près avec notre délégataire CAP FIBRE.

J'ai le plaisir de vous présenter les avancées significatives de notre organisation en matière de services numériques pour les collectivités. Grâce à notre centrale d'achat, nous avons pu développer et déployer de nouveaux services essentiels, pour répondre aux besoins croissants des citoyens et aux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle.

La centrale d'achat du Syndicat mixte est au cœur de nos actions. Elle a pour but de faciliter l'accès à des solutions numériques de qualité et à un coût maîtrisé pour nos adhérents. Grâce à cette centrale, nous avons pu mettre en place des partenariats solides avec des fournisseurs de services et d'équipements numériques. Ainsi, nous avons pu développer et déployer les services suivants :

La vidéoprotection : notre service de vidéo protection permet de renforcer la sécurité de nos communes et de leurs habitants. En utilisant des technologies avancées et respectueuses de la vie privée, nous assurons la sécurité tout en préservant les libertés individuelles.

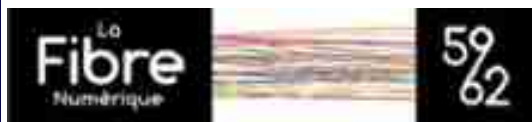
Les services télécoms : pour répondre aux besoins croissants en matière de télécommunications, nous avons développé des offres compétitives et adaptées aux besoins de chacun. Pour les collectivités, nos services télécoms permettent de bénéficier d'une connectivité de qualité et d'un accompagnement personnalisé.

Le pack Mairie Connectée : nous avons développé un ensemble de services numériques essentiels dédiés aux communes de -2000 habitants pour faciliter la gestion de leurs activités et améliorer la communication avec les administrés. Ce pack comprend, entre autres, un site internet, une messagerie collaborative des outils de dématérialisation des démarches administratives et un système de gestion électronique de documents.

Poursuivant le déploiement et l'accompagnement de l'outil ONE auprès des collectivités du Nord, nous mettons à disposition un espace numérique de travail qui joue un rôle crucial dans le domaine de l'éducation. Cette plateforme sécurisée et performante permet aux enseignants, élèves, parents mais également aux collectivités de communiquer, collaborer ensemble afin d'enrichir les apports pour les familles. ONE un point d'entrée pour tous les services de l'école.

**Christophe COULON**

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62



# MISSIONS ET GOUVERNANCE :

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

La construction du réseau fibre laisse place à la **phase d'exploitation** du réseau public de fibre optique pour une durée de 21 ans.

La **connectivité** améliore le quotidien des citoyens. Elle doit aussi améliorer le quotidien des collectivités. La Fibre Numérique 59 62 devient **Opérateur Public de Services Numériques (OPSN)**, avec la création d'une **centrale d'achats** pour permettre la mutualisation d'actions.

Le rôle du Syndicat mixte est de s'assurer qu'une fois déployée, la connectivité via la fibre optique publique aura des effets positifs à long terme.

Le syndicat, déjà en lien avec les collectivités sur le très haut débit, met à leur disposition des services qui nécessitent de maîtriser le **numérique** :

- **Vidéoprotection en zone publique** : achat mutualisé de caméras, outils de connexion, génie civil ;
- **Services télécom en zone publique mais aussi privée** : optimisation des factures, fusion des lignes internet et téléphonie ;
- **Pack Mairie Connectée** (Priorité aux communes de - 2000 habitants) : un socle numérique de base pour les collectivités et leurs établissements publics, qui leur permet une meilleure présence en ligne (nom de domaine, mes-

sagerie, page internet minimale, démarche simplifiée), une continuité de services (réunions en ligne, partage de fichiers, plateforme marchés publics, contrôle de légalité, certificat de signature, signature électronique), cyber sécurité (sauvegarde, archivage, conformité RGPD) ;

- **Espace public connecté (ou Internet des objets – IOT en zone publique)** : expérimentations en cours, achat mutualisé de capteurs, outil de visualisation des données (aide à la décision), interaction avec des applications métiers existant dans les collectivités, interfaçage avec des projets existants structurants autour de la donnée ;

- **Espace Numérique de Travail** : Le Syndicat est mobilisé pour déployer l'Espace Numérique de Travail ONE, dans les écoles du Nord. Nous nous engageons également à faciliter l'accès à l'outil aux personnels des collectivités qui souhaitent partager des informations à destination des familles, contribuant ainsi à enrichir la communauté éducative. Le Syndicat assure un accompagnement complet en mettant à disposition des ressources (création de comptes, connecteurs...), ainsi qu'un suivi régulier afin de garantir une utilisation optimale de cet outil.

## LES INSTANCES

Un comité syndical composé de 20 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ 5 représentants du Département du Nord ;
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France.

Composition du comité syndical au 20 décembre 2022 :

PAS-DE-CALAIS	NORD	HAUTS DE FRANCE	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY – Vice-Présidente –	Luc MONNET – Vice-Président –	Christophe COULON – Président –	Frédéric LETURQUE
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Arnaud DECAGNY	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Nicolas SIEGLER	Luc FOUTRY	Benoît TIRMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Hélène QUATREBOEUF	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI

Collège ENT : André FIGOUREUX et Jean-Louis DAUCHY



# ORGANISATION :

## UNE ÉQUIPE DE 10 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

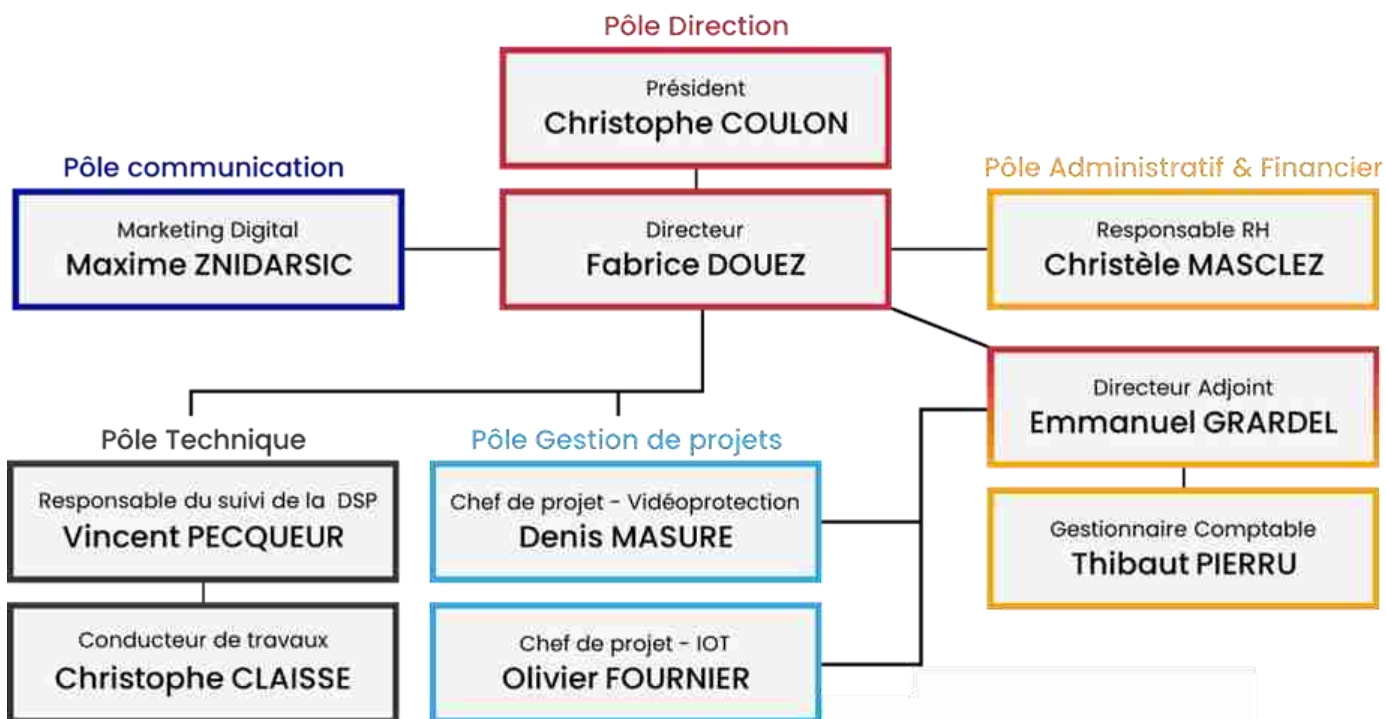
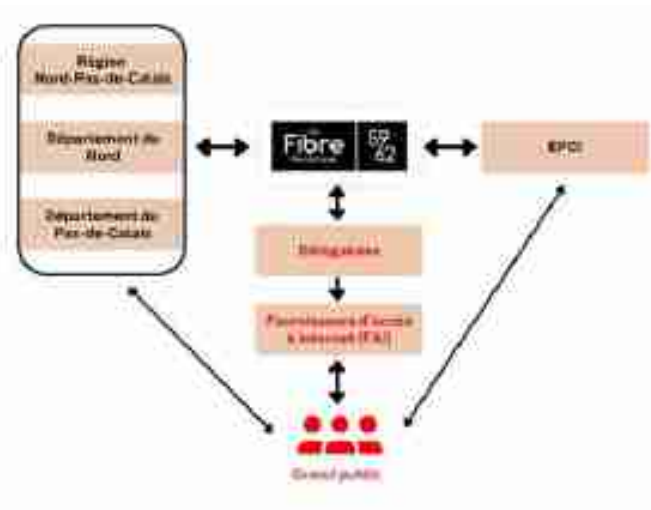
- ◆ la direction ;
- ◆ l'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat ;
- ◆ le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat ;
- ◆ la mise en œuvre du projet public ;
- ◆ la gestion de projets, le développement des nouveaux services, l'accompagnement des collectivités et le suivi des partenariats.

## MOUVEMENTS EN 2022 :

Bienvenue à : M. Olivier FOURNIER chef de projet Internet des objets arrivé le 3 janvier, M. Thibaut PIERRU gestionnaire comptable arrivé le 2 mai et M. Maxime ZNIDARSIC en contrat d'apprentissage dans le marketing digital depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Bonne continuation à : M. Alexandre DUPRÉ qui a quitté le syndicat le 09 septembre et Mme Nathalie OZENNE qui a sollicité une disponibilité le 25 juillet.

## ORGANISATION - SCHÉMA DE PRINCIPE



## BILAN FINANCIER :

Le budget du Syndicat est destiné à financer son fonctionnement propre et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du réseau optique public à très haut débit sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la part publique de ses travaux.

Ainsi, suivant le principe de la délégation de service public, le Syndicat verse des subventions d'équilibre à son délégataire pour l'établissement du réseau de fibres optiques, dont le raccordement des usagers.

### LE BUDGET 2022 (nomenclature M14)

Le budget du Syndicat mixte a été voté lors du comité syndical du 19 janvier 2022 et le budget supplémentaire le 16 juin 2022. Il était prévu à 46 810 189 €. L'approbation du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu en novembre 2021.

Le DOB a permis de reconduire le montant des participations des trois collectivités membres du Syndicat et de présenter les actions majeures à financer sur l'exercice 2022.

Notamment :

Les subventions au titulaire de la délégation de service public (DSP) relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques THD du Syndicat mixte,

L'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil stratégique (cabinet TACTIS), conseil financier (cabinet Ernst & Young), conseil juridique (cabinet Seban & Associés) pour la mise en œuvre des procédures de DSP et marchés de travaux.

Le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré du Nord.

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2022, le montant des dépenses de fonctionnement s'est fixé à 1 307 952 €, dont 788 728 € de dépenses de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement sont

constituées des participations statutaires des collectivités membres du Syndicat, ainsi que des redevances versées par le délégataire de service public :

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Région Hauts-de-France	714 275 €
Département du Nord	363 762 €
Département du Pas-de-Calais	361 196 €
Redevance pour frais de contrôle et de gestion	239 727 €
Redevance d'affermage	47 506 €



En 2022, le montant des dépenses de la section d'investissement s'est fixé à 20 421 088 €.

Le poste majeur de dépenses est constitué des subventions versées au délégataire, qui diminuent en période d'exploitation à un niveau de 18 025 880 €.

Les sources du financement de cette section sont les participations publiques.

L'Etat et les EPCI participent au financement de l'établissement du réseau et des raccordements au fur et à mesure de leurs déploiements.

La Région et les Départements participent de la même manière au financement des raccordements. Leur participation au financement de l'établissement du réseau se fait en revanche via un emprunt souscrit par le Syndicat :

État : subvention	8 864 074 €
Région Hauts-de-France : fonds de concours	2 548 242 €
Département du Nord : fonds de concours	1 742 047 €
Département du Pas-de-Calais : fonds de concours	1 411 072 €
EPCI : subventions	1 074 226 €

### CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022

Le compte de gestion et le compte administratif 2022 du Syndicat mixte seront présentés au comité syndical du 15 juin 2023.

Le compte administratif présente un excédent en fonctionnement de 547 623 €, soit un cumul de 743 451 €, ainsi qu'un déficit en investissement de 4 203 804 €, soit un cumul de 15 855 871 €.

L'excédent de la section d'investissement, qui s'explique en majeure partie par des décalages de sorties et entrées de trésorerie autour du calendrier de déploiement qui a suivi le rythme prévu, a donc été en partie consommé en 2022 par le versement du solde des subventions pour la phase de construction du réseau. Cette résorption de l'excédent continuera en 2023.

### LE COÛT FINANCIER DES DÉPLOIEMENTS

Depuis les 1<sup>ères</sup> études effectuées dans le cadre du schéma d'ingénierie, le coût pour les collectivités publiques locales a été divisé par 4. En gérant désormais l'intégralité des prises (DSP 100 % concessive), le privé investit davantage dans le projet. Avec les subventions d'État, ces investissements ont pour effet de baisser le coût des prises optiques restant à la charge des collectivités.

# LES TEMPS FORTS EN 2022 :

## RAPPEL DES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2022

### **Le Syndicat OPSN**

Le Syndicat Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec la création d'une centrale d'achats pour permettre la mutualisation des services numériques et la gratuité de l'adhésion.

### **Éducation numérique**

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le financement React-EU accordé pour l'Espace Numérique de Travail dans le Nord.

### **Le réseau fibre optique**

En fin d'année 2021, la construction de notre réseau fibre optique a été achevée avec succès. À la suite de cette réalisation, dès 2022, nous avons opéré une transition vers une exploitation intégrale de ce réseau.

Mise en place d'indicateurs clés et élaboration d'un dispositif de suivi des cas en souffrance, permettant globalement une gestion efficace et structurée de l'exploitation du réseau.

### **Bilan du NewDeal**

La région du Nord a bénéficié de cinq dotations, tandis que le Pas-de-Calais a bénéficié de six dotations, en plus d'un bonus régional et d'un bonus gouvernemental suite à deux sites interdépartementaux entre la Somme et le Pas-de-Calais.

## DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES :

### **2022-03**

**Constitution du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique en centrale d'achats et création :**

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique est officiellement constitué en tant que centrale d'achats, conformément au Code général des collectivités territoriales et

au Code de la commande publique. Cette décision vise à mutualiser les achats des collectivités locales et de leurs établissements publics, tout en valorisant le réseau public de fibre optique. De plus, les modalités d'adhésion à la centrale d'achats ainsi que le projet de convention d'adhésion ont été approuvés, confiant au président la responsabilité de négocier et de conclure les adhésions nécessaires.

### **2022-12**

**Approbation de l'avenant 8 à la DSP :**

Encadrement des opérations de la vie de réseaux en particulier les densifications (lotissements, collectifs...) Modalités d'intervention du délégataire en cas de crise majeure (PCA : plan de continuité d'activités).

### **2022-26**

**Approbation de l'avenant 9 à la DSP :**

L'évolution des contrats de service des offres NetCity Infra, NetCity Street et OPERA Business.

### **2022-28**

**Adhésion à l'association Déclic :** afin de permettre la mutualisation des moyens et des expériences, dans le but d'améliorer l'offre de services numériques à destination des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



## CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

**La fin de la validation des DOE distribution :**

En septembre 2022, la validation des Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE) relatifs à la distribution de la fibre optique a été finalisée. Les DOE sont des documents essentiels qui répertorient l'ensemble des informations tech-

niques et administratives liées aux travaux réalisés sur le réseau fibre. Ils permettent d'assurer la traçabilité et la maintenance de l'infrastructure, tout en facilitant la gestion et le suivi des équipements au sein du réseau.

**Événements dédiés à l'Internet des Objets :**

Des ateliers de **co-design** axés sur les usages de l'Internet des Objets ont été mis en place sur le territoire de **Ternois Com**, nous avons également participé à l'animation du réseau numéricien en collaboration avec la CUA.

L'installation de **Gateway** a été réalisée, permettant le déploiement d'un **réseau LoRa** et la conduite d'une phase **d'expérimentation** sur le territoire de Ternois Com.

**L'obtention du trophée European Broadband Awards 2022 pour la catégorie « Mesures de réduction des coûts et Co-investissement » :**

Depuis 2017, la Commission Européenne crée les **Broadband Awards**, un événement qui récompense les projets exceptionnels de déploiement du haut débit en Europe et met en lumière **les infrastructures réussies**. Ce trophée récompense le partenariat public-privé avec un financement à **80%** de ce dernier, qui a permis d'avoir le coût à la prise le plus bas de France.



### Extinction du cuivre :

Dans le cadre d'une expérimentation menée par Orange, la fermeture commerciale du réseau cuivre a été réalisée sur la commune de Provin, en mars 2022.

En septembre 2022, les communes du lot 1 ont été proposées à l'ARCEP pour procéder à l'**extinction du réseau cuivre**.

### Refonte du site web et supports de communication :

Le syndicat mixte a lancé son nou-

veau **site Internet**, adopté une nouvelle **identité visuelle** adaptée à ses nouveaux services, et développé **divers supports de communication** pour mieux promouvoir ses activités.



**3 comités syndicaux** le 19 janvier, le 16 juin et le 20 décembre.

**10 réunions publiques organisées par CAP FIBRE** du 03/09/22 au 01/10/22, une **visioconférence** le 27 mai et **1 Facebook Live** le 8 juin à destination des élus.

## TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES 2023 :

### RÉSEAU FIBRE OPTIQUE :

La continuation de l'**exploitation du réseau**, consiste à veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. Les cas de **raccordement en échec** feront toujours l'objet d'une attention particulière SMO-CAP FIBRE-AXIONE.



La régionalisation d'AXIONE, incluant la mise en place d'un comité processus, la mutualisation des indicateurs avec les autres délégants, ainsi que le déploiement des processus pour les PRIMO accédant et ADINEX.

Il est prévu de planifier un exercice du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de simuler un problème majeur sur le réseau de fibre afin de vérifier la capacité de CapFibre à faire face à des situations critiques ou des sinistres, tout en maintenant la connectivité du réseau malgré les perturbations.

- Nombre de prises déployées : **677 000**.

- Nombre de prises raccordées : près de **412 000** prises raccordées, soit un taux de **60 %**.

2022



### EXTINCTION DU CUIVRE :

Dans le cadre de l'extinction progressive du réseau cuivre, Orange procédera à l'**arrêt et au démontage** de celui-ci à Provin. Orange proposera des communes pour l'expérimentation dans le cadre des lots 2 et 3 à l'Arcep. Par ailleurs, les mairies du lot 1 bénéficieront d'un **accompagnement** via des forums et des rencontres en mairie, notamment avec l'événement "décomi" Tour" initié par le syndicat.



## FINANCIER :

Nous annonçons le début d'activité comptable annexe pour notre centrale d'achats à partir de 2023. Nous prévoyons de réaliser le passage en **nomenclature M57**, conformément aux directives nationales, afin d'améliorer notre gestion budgétaire et de nous conformer aux normes nationales en matière de classification financière.

## ESPACE PUBLIC CONNECTÉ (IOT) :

Une étude aura lieu dans le futur pour le lancement **d'un réseau bas débit public** sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, dans le but de répondre aux besoins de connectivité des utilisateurs, de favoriser le développement de **l'Internet des objets (IoT)** dans la région et de contribuer à la transformation numérique du territoire.

## RÉSEAU MULTI-SERVICES :

Une réflexion sera menée en collaboration avec CAP Fibre pour la création d'un **réseau multiservice** dans le but d'intégrer l'ensemble des services dans la délégation de service public (DSP).

## ÉDUCATION NUMÉRIQUE

Un nouveau **marché d'intégration** va être lancé pour l'espace numérique

de travail avec l'outil ONE, porté par la Région-Hauts-de-France. Des **enquêtes** et des **ateliers** seront organisés afin de définir les modalités de **l'offre d'accompagnement** proposée par le syndicat mixte aux collectivités. Le Syndicat est en charge des déploiements pour le Nord.

## VIDÉOPROTECTION

Les projets de vidéoprotection pour la commune de Cucq et la Communauté de communes des Hauts de Flandres seront concrétisés et mis en œuvre en 2023.

## PACK MAIRIE CONNECTÉE

En ce qui concerne les perspectives pour l'avenir, il est important de prendre en considération la fin prévue des subventions européennes sur le pack Mairie Connectée, d'ici la fin de l'année 2023. Cela nous pousse à adopter une approche modulaire, permettant aux municipalités de sélectionner les éléments spécifiques du service qui répondent à leurs besoins. Dans ce contexte, nous nous engageons activement à rechercher de nouvelles sources de financement, y compris des subventions, afin de continuer à offrir ce service essentiel à nos partenaires municipaux. Notre objectif est de garantir la continuité et l'accessibi-

lité du pack Mairie Connectée, malgré ces changements financiers.

## AUTRES PROJETS

Par ailleurs, le Syndicat aura à travailler sur :

- ◆ L'évolution du **catalogue de services** de CAP FIBRE.
- ◆ L'accompagnement des territoires sur la **sobriété numérique**.
- ◆ L'organisation de webinaire sur les thématiques du pack Mairie Connectée, les télécoms...
- ◆ Etude et optimisation de la **sécurisation du réseau** principal.
- ◆ La sensibilisation des territoires aux opportunités offertes par la **fibres optique publique** : innovation, internet des objets, relation collectivité-citoyen, développement économique, environnement...
- ◆ Le lancement de campagne de communication dédiée aux adhérents de la centrale d'achat du syndicat mixte.

## GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# La Fibre Numérique 59/62

## FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte
- ◆ **Siège social** : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille
- ◆ **Dotations** : Pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 039 386 00038
- ◆ **Effectif moyen** : 10 agents
- ◆ **Président** : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France)
- ◆ **Directeur** : Fabrice DOUEZ

### Mission / Cœur de métier :

Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.

## LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

**Niveau de représentation du Département :**  
Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 20 , soit 25%.  
**Représentants du Département dans la structure :**  
5 titulaires : Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT  
- LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET

**Contribution financière du Département :**  
BP 2023 : inscription CD62 [1 980 000 €, dont fonctionnement : 380 000 € et investissement : 1 600 000 €] / inscription SM (1 828 298 €, dont fonctionnement: 393 816 € et investissement : 1 434 482 € (dont 450 680 € de « remboursement » emprunt raccordements)]  
2022 : 1 772 208 € (dont fonctionnement : 361 196 € et investissement : 1 411 072 €)  
**Convention :**  
Convention de financement (2017-2042) relative au déploiement du réseau d'initiative publique THD sur le territoire du Pas-de-Calais.

## ACTIVITES

### CHIFFRES CLES

- ◆ Comités syndicaux : 3
- ◆ Réunions publiques : 10
- ◆ Etat des compteurs pour 2022 :
  - NRO (local technique principal) : 127/127
  - SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900
  - Nombre de prises réalisées : 661 735 (dont 298 228 dans le Pas-de-Calais)
  - Clients raccordés au 31/12/2022 : 416 441 (dont 175 554 dans le Pas-de-Calais)

## PRINCIPAUX EVENEMENTS

- Le Syndicat mixte s'est positionné comme Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), et les membres ont délibéré le 19 janvier 2023 afin que le Syndicat mixte exerce les missions d'achats centralisés ainsi que les activités d'achats auxiliaires relevant de sa compétence (création de la centrale d'achats / adoption du projet de convention d'adhésion à la centrale d'achats (modalités d'adhésion des tiers) / modification des statuts et du règlement intérieur / création du budget annexe « centrale d'achats »).
- Constitution d'un groupement de commandes, entre le Syndicat mixte Somme Numérique et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (coordonnateur), pour une mise en œuvre efficiente du projet Pack Mairies Connectées.
- Convention constitutive du groupement de commandes pour une amélioration de l'offre de services numériques, avec le SMO Somme Numérique, pour la mise en place de solutions matérielles et logicielles liées aux services de connectivité et services d'administration électronique pour les besoins des collectivités et établissements publics de leur territoire respectif.
- Convention constitutive d'un groupement de commandes, entre les 5 départements des Hauts de France, la Région Hauts-de-France, L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Aisne, le Syndicat Mixte Oise THD, et le Syndicat Mixte « Nord-Pas-de-Calais Numérique », pour la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un environnement numérique de travail (ENT) sur le territoire régional des Hauts-de-France // adoption d'une convention de partenariat relative à l'ENT HDF entre ces acteurs, et la Région académique Hauts-de-France et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).
- Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Solesmois au Syndicat au titre de sa compétence en matière de numérique éducatif (ENT).
- Approbation des avenants 8 et 9 à la délégation de service public.
- Conclusion de diverses adhésions : à l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel), à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), et à DECLIC [Fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN)].
- Mise en place de la nomenclature M 57.
- Le projet du déploiement de la fibre THD sur le territoire a été primé au « European Broadband Awards 2022 » le 27 septembre 2022, pour son modèle financier ([Digital Nord Pas-de-Calais](#))

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Plusieurs projets seront menés au cours de l'année 2023 :
- Les projets de vidéo protection pour la commune de Cucq et la Communauté de communes des Hauts de Flandre seront mis en œuvre.
  - Clôture des programmes Feder—React Eu au titre de l'ENT et du pack Mairie Connectée.
  - Lancement :
    - ⇒ d'une étude pour le réseau bas débit public sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais ;
    - ⇒ d'une réflexion en collaboration avec CAP Fibre pour la création d'un réseau multiservice ;
    - ⇒ d'un nouveau marché d'intégration pour l'espace numérique de travail avec l'outil ONE, porté par la Région-Hauts-de-France.

## COMPTE EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL)

### BILAN 2022

Actif immobilisé : 122 620 343 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 385 369 €

Trésorerie : 20 315 125 €

Capitaux propres : 108 603 511 €

Total des dettes : 34 816 294 €

Total du bilan : 143 419 805 €

### COMPTE DE RESULTAT 2022

Produits d'exploitation : 1 822 590 €

dont subventions et participations : 1 535 356 €

Charges d'exploitation : 790 651 €

Résultat d'exploitation : 1 031 938 €

Résultat financier : - 510 444 €

Résultat exceptionnel : 26 129 €

Résultat de l'exercice : 547 624 €

Epargne brute : 556 403 €

Epargne nette : - 1 306 278 €

Total des produits : 1 848 719 €

Financement du Département (€ et %) : 361 196 € soit 19,5 %

Date de mise à jour des données : 07/07/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    





**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- MAISONS & CITÉS -**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial du Président de Maisons & Cités

### ***Ce qui nous motive***

Les trois dernières années ont été un défi pour chacun d'entre nous. Face à un contexte inédit, Maisons & Cités a toujours gardé en tête sa mission essentielle qui est d'offrir à tous et dans tous ses territoires d'intervention le bien vivre chez soi et le bien vivre ensemble.

Pour cela, plus que jamais, nous voulons réhabiliter l'ensemble des « maisons des mines », afin de permettre à nos clients de vivre dans des logements agréables, confortables et pour un loyer modéré.

Cela se traduit notamment par la multiplication des opérations de réhabilitation de notre patrimoine ancien, au travers de l'ERBM mais pas seulement. Les travaux opérés dans ces logements permettent aux habitants de réaliser des économies substantielles sur leurs factures d'énergie. C'est important pour nos clients, mais c'est aussi important pour la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

La meilleure performance thermique de nos logements contribue en effet à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre, avec l'espoir de contribuer à l'atténuation du changement climatique, qui est devenu au fil des ans un sujet de préoccupation majeur pour tous, individus, collectivités et entreprises.

Pour accomplir ce chantier immense qu'est la rénovation du patrimoine minier, nous avons besoin des entreprises du bâtiment. Ce sont majoritairement des entreprises de notre région, qui emploient des habitants sur nos territoires, qui œuvrent avec nous pour faire de beaux logements. Nos programmes alimentent leurs carnets de commande.

Nous faisons tout ce qui est à notre portée pour les accompagner y compris dans leurs éventuelles difficultés (trésorerie, recrutement...) car nous avons des objectifs communs.

Vous l'aurez compris, ce qui nous motive, c'est le confort et la satisfaction de nos clients, c'est l'emploi local et la préservation de notre bien commun qu'est l'environnement. Maisons & Cités peut compter sur la résolution des membres de son conseil d'administration au service de l'intérêt général et sur l'engagement de son personnel auprès de sa clientèle.



**Frédéric CHEREAU**

Président de Maisons & Cités

# MISSIONS :

## NOTRE SOCLE STRATEGIQUE

### NOTRE IDENTITE

Nous sommes la 1<sup>ère</sup> entreprise d'habitat social des Hauts de France, fière des valeurs de son territoire et déterminée à mettre en œuvre des solutions innovantes répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

### NOTRE MISSION

Offrir à tous et dans tous nos territoires le bien vivre chez soi et le bien vivre ensemble.

### NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Imaginer, bâtir, gérer avec nos partenaires, l'habitat et les services pour tous, à toutes les étapes de la vie.

### NOTRE AMBITION

Être demain l'acteur de référence de l'habitat en Hauts-de-France, innovant et responsable qui :

- ♦ vise l'excellence de la relation client ;
- ♦ participe au développement des territoires ;
- ♦ favorise l'épanouissement de ses collaborateurs.

## NOTRE PROJET STRATÉGIQUE

L'année 2021 a été une année de transition au cours de laquelle nous avons terminé notre projet stratégique, Créacités, engagé en 2017 et démarré une nouvelle démarche vision, afin de mettre à jour nos orientations stratégiques.

En 2022, un nouveau projet stratégique, baptisé energiC 2025, a été lancé autour de trois axes stratégiques et onze chantiers.





# BILAN DES ACTIONS 2022 :

## L'insertion par l'activité économique

Maisons & Cités a poursuivi en 2022 son action en matière d'insertion avec les entreprises titulaires de marchés de travaux et travaillé en lien étroit avec les structures « facilitatrices » de clauses d'insertion, soutenues par le Département. Elle bénéficie aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion déployée depuis plusieurs années par le Département, au service de la réussite des clauses d'insertion dans les marchés de travaux de rénovation conclus dans le cadre de l'ERBM. La politique menée par Maisons & Cités en matière d'insertion par l'activité économique repose sur 3 axes :

- ◆ la généralisation de la clause d'insertion à l'ensemble des marchés travaux quel qu'en soit le montant. En 2022, 314 487 heures d'insertion ont été réalisées ;
- ◆ le développement des marchés réservés au profit des structures d'insertion par l'activité économique et des ESAT ;
- ◆ le développement des chantiers écoles et chantiers d'insertion sur des logements en amélioration de l'habitat isolé (AHI) ou en remise en état des logements libérés (RELL), depuis 2018 dans le cadre de la politique de la Ville (TFPB) et aujourd'hui dans le cadre de l'ERBM.

## Recyclage des matériaux et insertion : Maisons & Cités montre l'exemple

Dans la cité 10 de Sains-en-Gohelle, classée Unesco et dont les logements bénéficient d'une rénovation ERBM, s'est déroulé un chantier spécial de déconstruction qui visait à démonter et récupérer les matériaux

pour les réutiliser, et en même temps donner à des personnes sans emploi de la commune une possibilité d'insertion.

Le projet visait à étudier la mise en place d'un modèle économique alliant l'économie circulaire, le développement durable, l'empreinte carbone mais aussi la formation et l'emploi au profit de personnes du territoire. Les douze stagiaires recrutés au départ ont tous signé un contrat de travail à l'issue du chantier avec la société conduisant les travaux.

Les partenaires du projet étaient la commune de Sains-en-Gohelle, les entreprises, l'organisme de formation CEJ CONCEPT, Pôle Emploi, le PLIE, le Département du Pas-de-Calais, le Conseil Régional, la CALL et Maisons & Cités.



## « Rencontres vers l'emploi avec l'ERBM » à Sains-en-Gohelle

Des rencontres vers l'emploi sont organisées régulièrement à Sains-en-Gohelle, sur le thème de la rénovation ERBM de la cité 10 de Béthune, avec comme partenaires Pôle emploi, le Département ou encore l'École de la deuxième chance. Ces rencontres permettent aux habitants de rencontrer des professionnels du bâtiment, de démontrer leurs capacités lors d'ateliers, et postuler un emploi. 6 560 heures d'insertion ont été affectées au projet de rénovation de la cité 10.

## « Bâtissez votre emploi » au 4 de Lens avec l'ERBM

À Lens ont lieu régulièrement des rencontres « Bâtissez votre emploi », initiatives organisées sous l'égide du Département, du PLIE, de la ville de Lens, de Maisons & Cités et cofinancé par le Fonds social européen, à destination des allocataires du RSA et des jeunes de moins de 26 ans résidant dans le secteur. Les candidats sont soumis le matin à des épreuves écrites avant de se mesurer à d'autres épreuves, pratiques celles-ci, dans un logement de Maisons & Cités. Ces tests pratiques étant scrutés par les entreprises présentes en recherche de main d'œuvre.



## Accompagnement social des locataires

Maisons & Cités met en œuvre des mesures d'accompagnement social de ses locataires en situation de fragilités et s'inscrit pour cela dans le cadre des politiques départementales (ex : prévention des expulsions, FSL, le Logement d'Abord). Une attention particulière est par ailleurs portée au développement d'une offre permettant de répondre aux besoins des jeunes et des personnes âgées.

## Chiffres clés 2022



64 786 logements  
gérés à fin 2022



720 logements mis  
en chantier ou  
acquis en 2022,  
dont 376 au titre du  
plan de relance



345 logements livrés  
ou acquis en 2022



257 logements  
vendus en 2022,  
générant 13,4 M€ de  
plus-values brutes



312 426 K€ de loyers  
collectés en 2022



381 M€  
d'investissements



25 466 M€ de  
résultat avant impôt  
et 25 466 M€ de  
résultat net en 2022



817 collaborateurs  
ETP au 31/12/2022



2695 ordres de  
services en  
réhabilitation et 1737  
réhabilitations livrées  
en 2022

## PERSPECTIVES 2023 :



**Jean-François Campion,  
Directeur général**



**Arrivé en 2018 au sein de Maisons & Cités en qualité de directeur général délégué, Jean-François Campion a été nommé directeur général en octobre 2021.**

**Dans un contexte économique compliqué, quel regard portez-vous sur l'activité de Maisons & Cités en 2022 ?**

Comme tout acteur du logement social, Maisons & Cités a d'abord rencontré des difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction, avant de subir la hausse conjuguée des coûts du secteur du bâtiment et des taux de financement. Cela a notamment eu un effet sur le nombre

d'appels d'offres infructueux et a généré des retards et parfois un report en 2023 d'opérations prévues en 2022. Nous avons réussi malgré tout à livrer près de 1 800 logements réhabilités et 283 logements neufs. Parallèlement, nous avons lancés 2 695 ordres de services en réhabilitation pendant l'année.

**Quelles sont les conséquences de ces reports pour 2023 ?**

Elles sont importantes car cela vient impacter une programmation qui était déjà bien fournie sur 2023 et 2024. En 2023, nous devons donc mener à bien ces projets décalés, réaliser ce que nous avons d'ores et déjà programmé et démarrer la réhabilitation d'une dizaine de cités supplémentaires pour répondre à la volonté d'accélération de l'ERBM souhaitée par le président de la République lors de sa venue à Lens en février 2022. Nous nous sommes donc organisés pour absorber ce flux exceptionnel. Nous avons créé une direction des opérations qui doit permettre de mobiliser et coordonner les différents métiers internes pour atteindre les objectifs. Nous avons également renforcé les équipes et nous cherchons continuellement à simplifier nos processus. Les années 2023 à 2025 vont être intenses mais je fais pleinement confiance aux équipes, nous sommes mobilisés pour relever ce défi.

**Vous évoquez l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), durant l'année 2022 : la cité des Alouettes à Bully-les-Mines, première cité à avoir fait l'objet de travaux dans le cadre de ce programme a été livrée. Quel bilan pouvez-vous en tirer ?**

Il est positif incontestablement. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer des clients qui ont intégré les logements réhabilités. Tous nous disent qu'ils gagnent en confort de vie et que leurs dépenses énergétiques ont baissé de manière significative. Certains d'entre eux, qui craignaient les travaux, en deviennent les meilleurs ambassadeurs. C'est une réelle satisfaction de voir l'impact positif que nous pouvons avoir sur leur quotidien. Même si le contexte inflationniste des coûts de l'énergie vient « masquer » partiellement les économies réalisées, cela démontre les effets immédiats sur le pouvoir d'achat des ménages. C'est pour cette raison que nous devons gagner le défi de la réhabilitation de notre parc ancien.



## GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

**Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

**Capacité d'autofinancement (CAF) :** Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

**Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

**Fonds de roulement (FDR) :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

**Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

**Ratio d'activité :** Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

**Rentabilité des capitaux propres :** Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

**Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

**Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

**Taux de rentabilité net :** Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la rentabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

**Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

**Valeur ajoutée :** Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

# MAISONS & CITÉS

## FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Société Anonyme HLM, détenue à 64,34% par EPINOR-PA, 34% par Adestia, 1,66% autres.
- ◆ **Siège social** : 167 rue des Foulons 59500 Douai
- ◆ **Capital social** : 679 668 661 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 334 654 035
- ◆ **Effectif moyen** : 814
- ◆ **Président** : Frédéric Chéreau
- ◆ **Directeur général** : Jean-François Campion

### Mission / Cœur de métier :

M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles.

La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif.

L'accompagnement social de ses locataires.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p><b>Niveau de représentation du Département</b></p> <p>Aucune participation au capital de M&amp;C</p> <p><b>Représentants du Département dans la structure :</b></p> <p>Pas de représentant au Conseil d'administration de M&amp;C</p> <p>Représentation au Conseil d'administration de l'EPINORPA (actionnaire de référence de M&amp;C) : Laurent DUPORGE, Daniel MACIEJASZ, Jean-Marc TELLIER, et Jean-Pascal SCALONE</p>	<p><b>Contribution financière du Département :</b></p> <p>Aucune contribution directe</p> <p><b>Convention</b> : Partenariat—solutions logement pour les jeunes majeurs (parcours ASE)</p> <p><b>Garantie d'emprunts</b> : 241 705 369 € (M&amp;C) et 4 869 548 € (M&amp;C accession — emprunts en cours de transfert chez M&amp;C) au 31/12/2022.</p>
---	--

## ACTIVITES 2022

### CHIFFRES CLÉS

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Patrimoine géré</b> : 64 786 logements dont 13 % occupé par des ayants droits 40 % des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville</li> <li>◆ <b>Construction / réhabilitation</b> : 314 logements livrés ou acquis / 1 737 logements réhabilités et 2 695 Ordres de services lancés (ERBM &amp; droit commun) 314 487 heures d'insertion (accord-cadre ERBM Département du Pas-de-Calais, Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas de Calais Habitat du 29 avril 2019)</li> <li>◆ <b>Cession</b> : 257 logements — <b>Démolition</b> : 271 logements</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Interventions</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 579 attributions de logements</li> <li>- 46,4 % de ménages locataires recevant des aides au logement</li> </ul> </li> <li>◆ <b>Implantation</b> : 5 agences territoriales et 14 antennes de proximité</li> <li>◆ <b>Relogement dans le cadre du FSL</b> : 305 dont 128 familles prioritaires dans le département du Pas-de-Calais</li> </ul> |
|---|---|

### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Engagement de M&C sur son plan à moyen terme 2023-2032
- ◆ Création d'une foncière destinée à contribuer au développement de l'attractivité du territoire du Bassin Minier.
- ◆ Fin 2022, les actionnaires Epinorpa et Adestia (CDC Habitat) ont convenu de mouvements capitalistiques en vue d'obtenir un équilibre dans la détention du capital à hauteur de 49,25 % chacun. Ces opérations, réalisées en 2023, ont eu pour effet l'apport par augmentation de capital en numéraire de 50 M€ par Adestia (CDC Habitat) et la conversion de capital en prêts d'actionnaires à hauteur de 121 M€.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Engagement de l'entreprise vis à vis du Renouveau du Bassin Minier à travers la réhabilitation thermique des logements et le développement de l'attractivité de ce territoire.

## COMPTES EN EUROS

BILAN 2022		COMPTE DE RÉSULTAT 2022 <small>(source SIG HLM)</small>
Actif immobilisé : 2 765 136 655 €	Capitaux propres : 1 339 662 123 €	Chiffre d'affaires : 301 895 384 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 139 643 742 €	Total des dettes : 1 956 533 367 €	Valeur ajoutée : 64 947 345 €
Trésorerie nette : 359 152 862 €	Total bilan : 3 314 189 759 €	Excédent brut d'exploitation : 6 822 208 €
<b>RATIOS 2022</b>		Résultat d'exploitation : 10 493 683 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 58 %		Résultat financier : 3 342 291 €
Durée apparente de la dette : 13 ans		Résultat exceptionnel : 11 643 411 €
Rentabilité des capitaux propres : 1.9%		Résultat de l'exercice : 25 479 385 €
Taux de rentabilité net : 8,44%		Autofinancement net HLM : 57 375 032 €
Ratio d'activité : +1.01%		Total des produits : 390 524 153 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 411 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euros
Fonds de roulement : 449 022 893 €		
Besoin en fonds de roulement : 89 870 031 €		

Date de mise à jour des données : 05/07/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- MDPH -**

**MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial

### De la Présidente de la MDPH

2022 en quelques mots.

Créée en 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation ou un accompagnement : scolarité, travail, vie quotidienne.

Les efforts réalisés ces dernières années en terme d'optimisation de l'organisation et du pilotage du processus de traitement des demandes ont permis de faire face à ce haut niveau d'activité. Le délai moyen de traitement des demandes, qui a régulièrement décru depuis 2017, a cependant légèrement augmenté pour s'établir à 3,5 mois en 2022. Les droits ouverts le sont pour des durées de plus en plus longues offrant ainsi davantage de sécurité aux bénéficiaires.

Afin d'assurer pleinement ses missions, dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Elle a continué à améliorer le niveau de réponses aux sollicitations téléphoniques ou électroniques. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue maintenant un rôle de pilote et de référent au plan national. Elle a élaboré et lancé en 2022 le plan d'action de la « démarche qualité » initiée en 2021.

Le rapport d'activité reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des usagers. Chacun à sa place contribue à servir avec efficacité les ambitions de la loi de 2005.

**Karine Gauthier**

Présidente de la MDPH

# MISSIONS :

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- ◆ l'accès aux droits et aux prestations ;
- ◆ l'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés ;
- ◆ faciliter les démarches des personnes.

## UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- ◆ l'information ;
- ◆ l'accueil et l'écoute ;
- ◆ l'aide à la formulation du projet de vie ;
- ◆ l'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement ;
- ◆ l'élaboration du plan personnalisé de compensation ;
- ◆ les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles ;
- ◆ l'aide à la mise en œuvre des décisions ;
- ◆ la conciliation et la médiation.

## MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ◆ la coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap ;

- ◆ la coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS... ;
- ◆ le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail... ;
- ◆ la place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics.

La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre

des décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ◆ du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale ;
- ◆ de l'Education Nationale pour la scolarisation ;
- ◆ de l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie ;
- ◆ de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière.

## LES ORGANES DE DECISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ◆ 12 représentants du Département ;
- ◆ 6 représentants des associations de personnes handicapées ;
- ◆ 3 représentants de l'Etat ;
- ◆ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

## UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

- Elle comporte 23 membres :
- ◆ 4 représentants du Département ;
  - ◆ 4 représentants de l'Etat et de l'ARS ;
  - ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale ;
  - ◆ 2 représentants des organisations syndicales ;
  - ◆ 1 représentant des associations de parents d'élèves ;
  - ◆ 7 représentants des associations de personnes handicapées ;
  - ◆ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie ;
    - ◆ 2 représentants des organismes

gestionnaires d'établissement ou de service, à titre consultatif ;

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (Etat, assurance-maladie, Département). Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

**ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE A LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : UNE ANTENNE PAR TERRITOIRE**

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, le Département a souhaité que la MDPH soit à la fois clairement identifiée autour d'un site central et accessible sur l'ensemble du territoire départemental.

Outre la création de locaux indépendants à ARRAS, le choix a été fait de créer une antenne de la MDPH dans chacune des 9 Maisons du Département Solidarité du département.

Ce choix vise à démultiplier les possibilités d'accueil, pour favoriser des réponses de proximité et pour une meilleure capacité de traitement des situations.

**L'EVALUATION : L'APPUI SUR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH**

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur

chaque territoire pour évaluer les besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

**POUR LES AUTRES DEMANDES : DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPECIALISEES ET TERRITORIALISEES**

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire) pour étudier les situations qui lui sont

soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

- ◆ EPE scolarisation ;
- ◆ EPE insertion professionnelle ;
- ◆ EPE vie quotidienne ;
- ◆ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

Il est cependant utile de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

**L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE**

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises.

Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'usager dans de bonnes conditions.





# BILAN DES ACTIONS 2022 :

## DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS STABLES

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes).

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 106,7 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2022.

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ◆ agents mis à disposition par les membres du GIP : 19,5 ETP ;
- ◆ agents contractuels : 86,5 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 5 M€ en 2022.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (27 % du Département et 25 % de l'Etat) et du financement national de la CNSA pour 47 %.

## UN NOMBRE DE DEMANDES MAINTENU À UN NIVEAU ÉLEVÉ

La MDPH a réceptionné 46 659 dossiers en 2022 (-1,2%) maintenant son activité à un niveau historiquement élevé. Les dossiers déposés par des personnes déjà connues de la MDPH représentent les trois quarts des demandes. Le nombre de primo-demandeurs était de 15 381 en 2022. Le taux d'accord s'établit à 77 % pour les demandes adultes et à 86 % pour les enfants.

## DES DELAIS DE TRAITEMENT SATISFAISANTS

Le délai moyen de traitement d'un dossier diminue régulièrement depuis 2017. Cependant, celui-ci a légèrement augmenté, passant de 3,2 mois en 2021 à 3,5 mois en 2022.

## UN NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2022, 143 662 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 9,8 % de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 76 % depuis 2010.

## LES RESULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUETE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

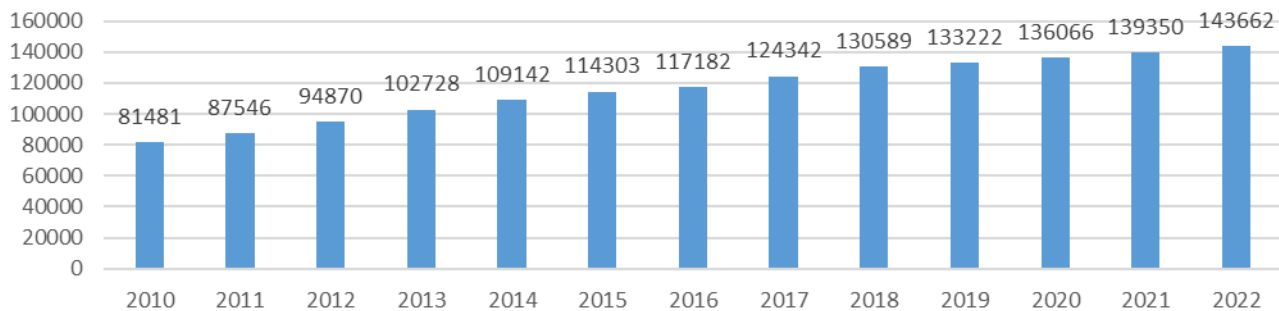
Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer en ligne un avis sur le service qu'elle rend.

En 2022, 4081 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais :

Le taux de satisfaction global exprimé est de 74%:

- ◆ 85% sont très satisfaits ou satisfaits ;
- ◆ 15% sont très insatisfaits ou satisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombre de bénéficiaires ayant au moins une prestation MDPH de 2010 à 2022



- ◆ **143 662** bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (9,8% de la population) ;
- ◆ **46 659** dossiers de demandes reçus (dont 27 % concernant des enfants) ;
- ◆ **3,5** mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2022 ;
- ◆ **133 695** décisions prononcées par la CDAPH en 2022 ;
- ◆ **67 000** appels téléphoniques répondus et 41 500 mails traités en 2022 ;
- ◆ **106,7 Equivalent Temps Plein.**

# TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

## LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DEPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION HARMONISÉ NATIONAL ET REFERENTE AUPRES DES AUTRES MDPH

### UN CHANTIER NATIONAL QUI RÉPOND A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE À L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun de ces systèmes.

En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ◆ améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH ;
- ◆ harmoniser les pratiques ;
- ◆ améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

La première étape a consisté, pour la CNSA en lien avec les MDPH, à rédiger un référentiel appelé tronc commun qui décrit les processus « cœur de métier » cibles (instruction, évaluation, décision et notification) des MDPH. Cette étape garantit que les données produites correspondent à des définitions communes.

Le déploiement du processus d'harmonisation est réalisé par paliers successifs. Le premier palier, le plus important, concerne :

- ◆ la définition et l'appropriation par chaque MDPH du « tronc commun » cœur de métier ;
- ◆ l'automatisation des échanges de

données avec les CAF ;

- ◆ la mise en place d'un dispositif régional de suivi des orientations (déployé sous la responsabilité des ARS) ;
- ◆ la mise en place de la CMI à compter de juillet 2017.

La MDPH du Pas-de-Calais a été l'une des premières à le mettre en œuvre en 2019.

En 2020, forte de son expérience sur le palier 1, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du palier 2 actuellement en cours. En 2021, elle a, en outre, été choisie pour jouer le rôle de référent (formation, appui et conseil) auprès des 10 autres MDPH qui sont équipées du même système d'information. Son rôle d'assistance a pris sa pleine mesure en 2022.

### LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE 360 DANS LE PAS-DE-CALAIS : UNE NOUVELLE ETAPE DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, a acté une ambition forte pour 2021 à travers l'objectif de constitution de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Une communauté 360 vise à améliorer la capacité du territoire dans lequel elle est implantée à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les communautés sont composées des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. Elles sont responsabilisées sur leur environnement et ont vocation à accompagner, ponctuellement ou sur le long cours, toutes les personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non une notification de la MDPH, leurs proches aidants et les acteurs de droit commun. Inscrites dans la continuité de la Ré-

ponse Accompagnée Pour Tous et de la dynamique des Territoires 100% inclusifs, elles sont un levier fort de la transition inclusive. Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, elles seront demain un lieu d'innovation et la pépinière des nouvelles solutions d'accompagnement ».

La crise sanitaire a amené la secrétaire d'Etat au Handicap à accélérer le déploiement de ces communautés afin de faire face aux situations de détresse qui touchaient particulièrement les personnes handicapées.

La MDPH a très directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux.

Dès l'été 2020, une plateforme départementale d'écoute est constituée par la MDPH et les associations pour prendre les appels relayés par le numéro vert national. Parallèlement est installé, sur chacun des 8 territoires du Pas-de-Calais, un « staff territorial » réunissant les acteurs médico-sociaux (mais aussi sociaux et sanitaires) à même d'analyser et proposer des réponses adaptées aux situations de détresse sur leur territoire.

Cette dynamique a vocation à répondre à l'essentiel des besoins exprimés sur les territoires et alléger d'autant le nombre de situations traitées par les travailleurs sociaux de la MDPH et du Département dans le cadre actuel de la Réponse Accompagnée Pour Tous. Ce dernier dispositif devrait continuer à intervenir à titre subsidiaire pour les situations nécessitant un traitement supra territorial.

## ELABORATION ET LANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH A SES USAGERS

La « démarche qualité » constitue un processus permanent qui vise à une amélioration continue du service rendu. Elle n'est pas une préoccupation ponctuelle dont l'actualité est chassée par de nouvelles priorités. C'est un processus entretenu et cyclique qui soumet périodiquement les objectifs fixés et les actions conduites à l'évaluation pour envisager les adaptations nécessaires.

Le lancement de la démarche a été proposé et validé par la Commission Exécutive fin 2020. En 2021, des instances de pilotage pérennes ont été mises en place et une première étape d'auto évaluation réalisée.

L'enjeu de la phase d'autoévaluation était de s'assurer que la MDPH répond pleinement aux missions qui lui sont dévolues par la Loi de 2005 en mesurant le niveau de qualité pour chacune des 7 missions principales qui sont déclinées en objectifs (sur la base du Référentiel de Missions et de Qualité de Service édité par la CNSA) :

- ◆ information, communication et sensibilisation au handicap ;
- ◆ accueil, orientation et aide à la formulation du projet de vie des

- attentes et besoins des usagers ;
- ◆ évaluation, élaboration des réponses et des PPC ;
- ◆ gestion du fonctionnement de la CDAPH et des décisions ;
- ◆ gestion des litiges ;
- ◆ accompagnement à la mise en œuvre de la CDA et leur suivi ;
- ◆ management, pilotage et animation territoriale.

En 2022, sur la base du diagnostic réalisé, un plan d'action a été élaboré et sa mise en œuvre engagée. La définition et le suivi de la mise en œuvre du plan s'inscrivent dans une démarche participative mobilisant tous les métiers et niveaux de responsabilité de la MDPH.

### MISE EN ŒUVRE DU PORTAIL USAGER

Début 2022, la MDPH a déployé son Portail Usager. Par rapport au téléservice préexistant, mis en ligne dans le Pas-de-Calais depuis février 2019, cet outil permet de délivrer plusieurs services nouveaux essentiels.

En effet, au-delà du dépôt en ligne du dossier de demande et des pièces complémentaires (administratives et médicales), il offre :

- ◆ la possibilité pour l'utilisateur de suivre

l'état d'avancement du traitement de son dossier ;

- ◆ la possibilité pour l'utilisateur de consulter ses droits en cours ;
- ◆ l'incrémentation automatique des données renseignées par le demandeur dans le système d'information départemental GENESIS.

Aujourd'hui, environ 13% des demandes sont formulées via le portail, cette proportion étant en augmentation régulière.

### PREPARATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE GESTION 2023-2027

Le fonctionnement de la MDPH s'appuie fortement sur le Département qui lui apporte un soutien financier et en nature (mise à disposition de locaux et de prestations logistiques ou informatiques). Dans ce cadre, une convention pluriannuelle régit les relations entretenues entre les deux institutions. En fin d'année 2022, plusieurs réunions de travail avec le Secrétariat Général du Pôle des Solidarités ont permis d'engager la préparation d'une nouvelle convention de gestion couvrant la période 2023-2027. Celle-ci sera signée en 2023.

## PERSPECTIVES 2023 :

### AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES SUR LES TERRITOIRES

Dans le cadre des travaux engagés en 2022 par le Département sur le devenir des missions et l'organisation des Maisons de l'Autonomie, la question des modalités d'accueil et d'information des personnes handicapées a été posée. Actuellement cette mission est assurée de manière hétérogène sur le territoire. Fin 2023, le rôle et les modalités de l'accueil des personnes handicapées par les Maisons du Département Solidarité seront déterminés.

Parallèlement, la MDPH établit des contacts avec le réseau des CCAS et celui, en construction, des Maisons France Service, afin de définir et soutenir leur rôle dans l'accueil des personnes handicapées.

L'objectif est de mailler le territoire départemental d'un réseau de lieux d'accueil de proximité connecté et appuyé par la MDPH.

### EXTENSION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP A UN NOUVEAU PUBLIC EN 2023

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide qui sert à compenser les conséquences du handicap et permettre une vie à domicile à travers des aides humaines ou techniques. Les conditions réglementaires d'éligibilité à la PCH en excluaient de fait certains publics : personnes en situation de handicap psychique, intellectuel ou cognitif principalement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ces publics deviennent éligibles à la PCH et pourront bénéficier, dans ce cadre, d'une nouvelle prestation de soutien à l'autonomie. Cette évolution se traduira par une amélioration de la couverture des besoins des personnes concernées et une augmentation de l'activité des services concernés dès 2023.



## GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

## FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (GIP)
- ◆ **Siège social** : Parc d'activités des Bonnettes  
9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex
- ◆ **Dotations** : Pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 130 001 399 00018
- ◆ **Effectif moyen** : 106,7 ETP (dont 10 ETP mis à disposition par le Département)
- ◆ **Présidente** : Karine GAUTHIER (Vice-présidente du Conseil départemental)
- ◆ **Directeur général** : Luc GINDREY

### Mission / Cœur de métier :

La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.  
Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits.  
Le GIP est sous la tutelle administrative et financière du Département.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département :

50% de la commission exécutive (12 membres sur 24), 17 % de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23).

### Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH :

Membres titulaires : Karine GAUTHIER, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Luc DUBAEL, Aline GUILLUY, Maryse JUMEZ, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Ludovic PAJOT, Jean-Pascal SCALONE, Florence WOZNY.

### Contribution financière du Département :

- Budget 2023 (BP) : 1 780 000 € (subvention équilibrée) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).

- Participation 2022 : 1 350 000 € (subvention d'équilibre constatée au CA 2022) + 66 528 € (dispositif d'évaluation employabilité) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).

Pour information : Budget du Fonds de compensation (FDC) 2022 : Dépenses (396K€) - Recettes (472K€) - Résultat (+75K€)

### Conventions :

Convention constitutive de la MDPH et ses avenants.

Convention d'appui 2018-2022 sur les prestations techniques, et les prestations d'assistance et de conseil apportées par le Département.

## ACTIVITÉS

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ 143 000 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (9,8% de la population) ;
- ◆ 46 659 dossiers de demandes reçus (dont 27 % concernant des enfants) ;
- ◆ 3,5 mois : délai moyen de réponse aux demandes ;
- ◆ 133 695 décisions prononcées par la CDAPH ;
- ◆ 67 000 appels téléphoniques répondus et 41 500 mails traités.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 24 fois en formation plénière (187 dossiers étudiés) et 67 fois en formation locale (458 usagers ont été invités en CDA locale).

### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Mise en place de la démarche qualité et élaboration du plan d'amélioration continue ;
- ◆ Mise en œuvre de 4 actions prioritaires retenues et intégrées à la feuille de route départementale « 2022 » de la convention de la convention 2021-2024 relative aux relations entre la CNSA, le Département : *Mise en œuvre des droits sans limitation de durée / Développement de l'information à destination du public* (articulation et complémentarité entre la plateforme « Mon parcours handicap » et le site internet de la MDPH) / *Structuration de la fonction d'accueil territorial / Publication trimestriel des résultats du baromètre national des MDPH est relatif à la Mesure de la Satisfaction des Usagers (MSU)* ;
- ◆ Mise en œuvre de la mission de « Référent de proximité » : notons que 10 autres MDPH en France, sont équipées du même système d'information que dans le Pas-de-Calais ;
- ◆ Mise en place du Portail Usager permettant, notamment, aux demandeurs de connaître l'état de traitement de leur demande ;
- ◆ Renouvellement en 2022 du dispositif « diagnostic employabilité » de la MDPH ;
- ◆ Adoption des modalités visant à mettre en application le télétravail au sein des services de la MDPH, conformément aux dispositions en vigueur au sein du Département, et application de la réglementation relative au passage au 1607 heures ;
- ◆ Participation de la MDPH au projet MS Santé.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'exercice 2023 sera marqué par quelques temps forts :

- ◆ Signature de la nouvelle convention de gestion avec le Département du Pas-de-Calais qui instaure :
  - ✓ Un nouveau partenariat en lien avec le pacte des solidarités humaines, le futur schéma de l'autonomie et la feuille de route stratégique issue de la convention conclue avec la CNSA.
  - ✓ Une nouvelle typologie de dépenses, des engagements communs et réciproques entre la MDPH et le Département (dialogue de gestion, outils, indicateurs de pilotage et d'activité...)
- ◆ Structuration d'un réseau territorial des lieux d'accueil avec le réseau des MDS et des CCAS et, à terme, des Maisons France Service ;
- ◆ Extension de la Prestation de compensation du handicap (PCH) aux personnes en situation de handicap psychique, intellectuel et cognitif.

## COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

### BILAN 2022

Actif immobilisé : 225 039 €

Capitaux propres : 526 759 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 341 219 €

Total des dettes : 808 798 €

Trésorerie : 770 904 €

Total bilan : 1 337 161 €

### RATIOS 2022

Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)

Résultat d'exploitation : - 23 196 €

Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)

Résultat financier : 0 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 55 jours

Résultat exceptionnel : - 1 200 €

Fonds de roulement : 723 190 €

Résultat de l'exercice : - 24 396 €

Besoin en fonds de roulement : - 47 714 €

Epargne brute : 46 772 €

Financement du Département (€ et %) : 1 350 000 € soit 26%

Epargne nette : 46 772 €

Total des produits : 5 104 709 €

Date de mise à jour des données : 29/06/2023



**62** Pas-de-Calais  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon Département*

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN -**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais





## Éditorial du Président du parc départemental d'Olhain

Ce parc départemental de nature et de loisirs est un site magnifique. Il est un peu comme notre grand jardin, celui de tous les gamins et des familles de l'ouest du bassin minier. Écrin de verdure de 470 ha dont 300 ha sont gérés par l'ONF, ce lieu public et populaire est particulièrement ancré territorialement : 70 % des visiteurs sont originaires du Pas-de-Calais (familles, établissements scolaires, associations sportives, collectivités, entreprises...) et pour une grande majorité du Pôle Métropolitain de l'Artois (650 000 hab. soit 45% de la population départementale).

Avec 700 000 visiteurs par an, le parc d'Olhain occupe en terme de fréquentation le 2ème rang régional. Il participe aussi au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais par l'accueil de visiteurs venus de toute la France comme de l'étranger. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration, avec la reconnaissance du Parc comme centre de préparation des Jeux.

Créé avant tout comme un lieu à vocation sociale, il est la volonté des élus du Département du Pas-de-Calais dans les années 70. Il s'agissait de proposer aux habitants de notre territoire, touchés par les crises successives, les fermetures de mines et d'usines, et plus généralement par la désindustrialisation, un lieu agréable, de qualité et bien sûr accessible, en particulier pour les plus modestes. Cette détermination est aujourd'hui intacte.

Le parc d'Olhain est une des vitrines des politiques départementales, 15 millions y ont été investis ces dernières années afin de le rendre accessible à tous les publics et à toutes les bourses. Site dédié aux loisirs de plein air, associant activités (luge 4 saisons, VTT, orientation, parcours filets, golf miniature, golf, parcours aventure...) et services (hébergement, restauration, accueil de réunions, animations), nous y mettons en application nos valeurs.

Le parc d'Olhain c'est aussi un opérateur touristique économique du territoire avec un budget de fonctionnement de 5.5 millions d'euros et plus de 70 collaborateurs en équivalent temps plein annuel (ETPA).

Venir au parc départemental d'Olhain, c'est donc être immergé dans ce schéma de valeurs et de développement durable, dans un esprit de justice sociale, dont le socle est bâti sur les solidarités, la bienveillance et l'équité.



**Ludovic IDZIAK**

Président du parc départemental d'Olhain

# MISSIONS :

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de visiteurs étrangers. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration ! En cohérence avec sa vocation initiale, le parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services d'hébergement et de restauration.

## LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Suite au travail collaboratif finalisé au cours de cette année 2022, le Département s'inscrit dans une nouvelle forme de partenariat avec le parc départemental d'Olhain pour l'exercice d'un certain nombre de missions de service public. Ce partenariat concrétise la volonté du Département et du parc d'Olhain d'initier et de soutenir des actions en faveur de l'accès au plus grand nombre aux activités et service de cet établissement.

Le parc d'Olhain est considéré comme un équipement phare du Département. Il occupe depuis plusieurs décennies, une place remarquable dans le paysage des acteurs du tourisme et des loisirs de plein air du Pas-de-Calais et il bénéficie d'une attention particulière sur le plan des aides financières.

Celles-ci sont versées annuellement, sous forme d'une contribution pour financer l'exécution de missions de service public pour le compte de la collectivité.

Afin de dépasser la logique de contrat de moyen, et parce que la mise en œuvre conjointe des politiques publiques suppose un partenariat clairement défini, le parc départemental d'Olhain et le Département ont proposé de se fixer de nouvelles contreparties et indicateurs d'évaluation.

Ainsi, l'aide départementale est accordée au parc d'Olhain pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public, conduites par cette structure. Les déclinaisons opérationnelles de ses missions de service public prévoient des objectifs et des

indicateurs de moyens et de résultats spécifiques.

Ceux-ci font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un dialogue de gestion instauré entre les deux structures dans les domaines suivants :

### **1- Entretien de l'espace public :**

Le parc départemental est un lieu ouvert qui accueille plus de 720 000 visiteurs par an. Il constitue un poumon vert, rare et inestimable, à proximité de territoires à forte population qui doit être entretenu. L'espace public désigne donc l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tous, sans restriction et relève ainsi d'une mission de service public. Des personnels dédiés du parc départemental œuvrent chaque jour pour l'entretien de l'espace public et propose ainsi aux visiteurs un environnement propre, agréable, accessible et sécurisé sur les 170 hectares de plaine et de forêt.

**Indicateurs** : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche, prestations réalisées par des tiers... ;

### **2- Entretien des bâtiments et des infrastructures :**

Le libre accès à l'équipement est donc une priorité avérée. Un certain nombre d'aménagements sont ainsi mis gracieusement à la disposition du public (espaces de pique-nique et de détente, sentiers de promenade et de randonnée, jardin d'enfants, plaine de jeux, aires de stationnement, toilettes, parkings...). Le parc départemental assure donc l'entretien du patrimoine bâti (10 000 m<sup>2</sup> de bâtiments). L'ensemble des actions menées vise à assurer la sécurité des biens et des personnes fréquentant le parc, conformément aux contextes réglementaires qui s'imposent.

**Indicateurs** : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche... ;

### **3- Soutien aux acteurs des mouvements sportifs, culturels et institutionnels :**

Le parc départemental est un site privilégié pour l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif. Initiateur du projet ou partenaire associé dans le montage de ces manifestations, le parc départemental d'Olhain contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du Département du Pas-de-Calais. Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif et culturel. Les infrastructures du parc sont ainsi mises à disposition pour l'organisation d'assemblées générales ou de conventions...

**Indicateurs** : nombre de manifestations sportives et culturelles, volume horaire annuel d'utilisation des installations... ;

### **4- Démocratisation des pratiques sportives, culturelles et de loisirs orga-**

### **nisées par le parc :**

Le parc départemental d'Olhain, s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques menées par Département en initiant des actions éducatives, sociales et sportives, accessibles au plus grand nombre. Il est un site ouvert à l'organisation d'événements divers.

**Indicateurs** : nombre de manifestations sportives et culturelles, nombre de bénéficiaires par an et par type d'activité, nombre d'actions destinées aux publics cibles... ;

### **5- Partenariat pour l'accueil de jeunes bénéficiaires de l'opération « Sac Ados » :**

Parce que le Conseil départemental fait de la jeunesse une des priorités du mandat, le parc d'Olhain s'engage à ses côtés. Il s'agit d'un partenariat pour l'accueil de bénéficiaires de l'opération « sac ados », dispositif qui permet notamment aux jeunes de s'impliquer et exercer leur pleine citoyenneté et de soutenir leurs initiatives.

**Indicateurs** : nombre de jeunes accueillis et nombre de nuitées par an... ;

### **6- Gestion de la piscine :**

La présence de « l'eau » constitue un point d'attrait indéniable pour le public de proximité du parc d'Olhain. Le parc possède à ce jour une piscine chauffée de plein air ouverte en période estivale. L'établissement est équipé d'un grand bassin sportif et d'un espace destiné aux enfants. En complément, un solarium est accessible autour du bassin. Cet équipement, très attractif, peut dépasser les 30 000 entrées par saison estivale. Il s'agit d'un outil permettant de mettre en œuvre la politique sportive départementale dans le cadre du « savoir-nager ». De nombreuses opérations sont organisées à cet effet, notamment en partenariat avec les comités sportifs départementaux.

**Indicateurs** : fréquentations par type de public, nombre d'heures d'ouverture par an, nombre de bénéficiaires du dispositif « savoir-nager » ... ;

### **7- Relations avec les acteurs publics**

(promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire) **et insertion sociale** : Il faut enfin souligner qu'il participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais, hors de son territoire, par l'accueil de nombreux groupes touristiques provenant de toute la France et même de l'étranger. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur le sujet de l'emploi et de l'insertion sociale par l'accueil d'emplois aidés, de stagiaires et de personnes en immersions professionnelles.

**Indicateurs** : nombre d'événements, nombre d'emplois aidés, nombre de stagiaires, nombre d'immersions professionnelles...

## Approche financière du SPA

	SPA : SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF						TOTAL 1
	Domaine public		L'action culturelle, sportive et environnementale			Relations avec les acteurs publics, insertion sociale et professionnelle	
	Entretien espace public	Entretien bâtiments et infrastructures	Démocratisation pratiques culturelles et sportives : accompagnement et manifestations	Soutien aux mouvements culturels et sportifs : Mises à disposition	Placine publique		
<b>Charges</b>							
Charges à caractères générales	113 086	80 542	105 492	36 403	145 669	36 745	517 937
Charges de Personnel	148 334	145 550	274 414	198 864	142 960	52 688	962 810
Autres charges	33	44	39	46	32	39	233
Opération / Fonds Amortissements	23 313	6 945	2 284	1 600	3 440	2 220	39 802
Charges exceptionnelles		3	3	3 503		3	3 512
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>284 766</b>	<b>233 084</b>	<b>387 232</b>	<b>240 416</b>	<b>292 101</b>	<b>91 695</b>	<b>1 524 294</b>
<b>produits</b>							
Recettes COMMERCIALES	68 492		128	7 072	80 408		156 100
Recettes contrats aidés	12 421	17 392	14 906	17 393	12 422		74 536
Recettes AUTRES	11 652	9 971	808	595	377	16	23 419
Produits exceptionnels	1 880	2 314	1 274	1 483	1 050	1 274	9 275
COTE	190 000	205 000	335 000	220 000	200 000	100 000	1 250 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>284 447</b>	<b>234 677</b>	<b>352 136</b>	<b>246 543</b>	<b>294 257</b>	<b>101 290</b>	<b>1 513 330</b>

### LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du parc d'Olhain. Les services proposés génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global. En 2022, celles-ci représentaient près de 70% du budget global de fonctionnement.

Ces services combinés aux nombreuses activités encadrées de loisirs et de plein air, constituent une offre touristique, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également internationale sur certains segments (séjours scolaires et stages sportifs).

#### Pôle hébergement restauration

##### Les résidences d'accueil et de séjour.

La résidence Éthic étapes propose 2 niveaux de confort. La résidence des Jardins est principalement dédiée à l'accueil des groupes. Elle est composée de 24 chambres dont 16 chambres à 3 lits et 8 chambres à 6 lits soit 96 lits.

La résidence des Terrasses, propose un confort hôtelier qui correspond à l'accueil des familles et des individuels, et aux sportifs de haut niveau. Elle est composée de 9 chambres à 3 lits, 7 chambres à 4 lits, 2 chambres single et 1 chambre double soit 19 chambres d'une capacité de 59 lits. En 2022, 1 673 nuitées ont été enregis-

trées. Cette résidence est ouverte à la réservation en ligne via le site web du parc ou sur booking.com. Les résidences ont une capacité d'accueil total de 155 lits et ont enregistré **16 862 nuitées**.

Typologies de séjours : stages sportifs, séjours éducatifs, séjours touristiques, séjours ACM, séjours de séminaires, d'affaires ou de formations, séjours en famille ou en individuel.

#### L'accueil de réunions

Le parc possède 8 salles adaptées aux séminaires, assemblées générales, salons. Leur capacité d'accueil varie de 10 à 1400 personnes. Le parc est sollicité par les entreprises, les collectivités et associations qui trouvent en ce lieu un espace de travail, de restauration et d'activités de cohésion. Le parc enregistre 884 journées de location de salles

#### L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

En 2022 la commercialisation de cette opération estivale a connu un redémarrage normal faisant suite à 2 années de pandémie. Ce sont **4 936 enfants** qui ont été accueillis pour **7 264 nuitées** réalisées. 1/3 des enfants sont issus du Pas-de-Calais.

#### Pôle animation

Lors de l'année 2022, **164 challenges** ludiques et sportifs ont été organisés et 687 séances d'activités avec encadrement.

**18 000** participants lors des 24 évène-

ments sportifs ou culturels dont **1500** lors de Jurassic Pâques et **7 500** à Olhainween.

#### Pôle loisirs

	2020	2021	2022
Tennis (heures de location)	408	853	941
Golf miniature	10 440	15 012	17 836
Parcours de filets	35 527	56 958	78 647
Luge 4 saisons	49 466	56 294	85 370



## Approche financière SPIC

	SPIC : SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL											
	Pôle Hébergement, restauration, réunion					Pôle animation	Pôle loisirs					TOTAL 2
	Hébergement rési-	Restauration	Bar	Location de salles	Hôtellerie de plein air	Animations encadrées	Luge 4 saisons	Filet suspendu	Tyrolienne	Activités en toute liberté	Pratique du golf	
<b>Charges</b>												
Charges à caractères	150 999	624 737	366 283	64 458	64 795	106 425	70 293	56 540	11 129	28 157	202 895	1 746 711
Charges de Personnel	137 949	482 985	355 551	62 165	58 316	194 409	222 407	222 475	9 475	77 018	125 756	1 948 506
Autres charges	3 574	98	953	6	17	23	40	856		12	185	5 764
Opération d'ordre	12 030	22 155	9 428	5 943	11 770	4 667	3 948	44 228		5 580	12 600	132 349
Charges exception-	218	583	14	5 034	1 952	14	215	312	19	76	13	8 450
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>304 770</b>	<b>1 130 558</b>	<b>732 229</b>	<b>137 606</b>	<b>136 850</b>	<b>305 538</b>	<b>296 903</b>	<b>324 411</b>	<b>20 623</b>	<b>110 843</b>	<b>341 449</b>	<b>3 841 780</b>
<b>Produits</b>												
Recettes COMMER-	359 715	997 039	524 192	112 845	181 333	245 301	372 004	473 433	14 735	91 704	159 435	3 531 736
Recettes contrats	12 423	42 237	32 299	2 485	7 454	14 684	17 392	17 392	3 421	4 968	12 422	167 177
Recettes AUTRES	4 176	13 474	22 229	0	638	0	0	0	0	0	0	40 517
Aides Covid-19	1 526	5 740	4 193	1 512	793	10 310	2 290	2 300	0	679	1 870	31 213
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>377 840</b>	<b>1 058 490</b>	<b>582 913</b>	<b>116 842</b>	<b>190 218</b>	<b>270 295</b>	<b>391 686</b>	<b>493 125</b>	<b>18 156</b>	<b>97 351</b>	<b>173 727</b>	<b>3 770 643</b>

## BILAN D'EXPLOITATION ANNUEL GLOBAL :

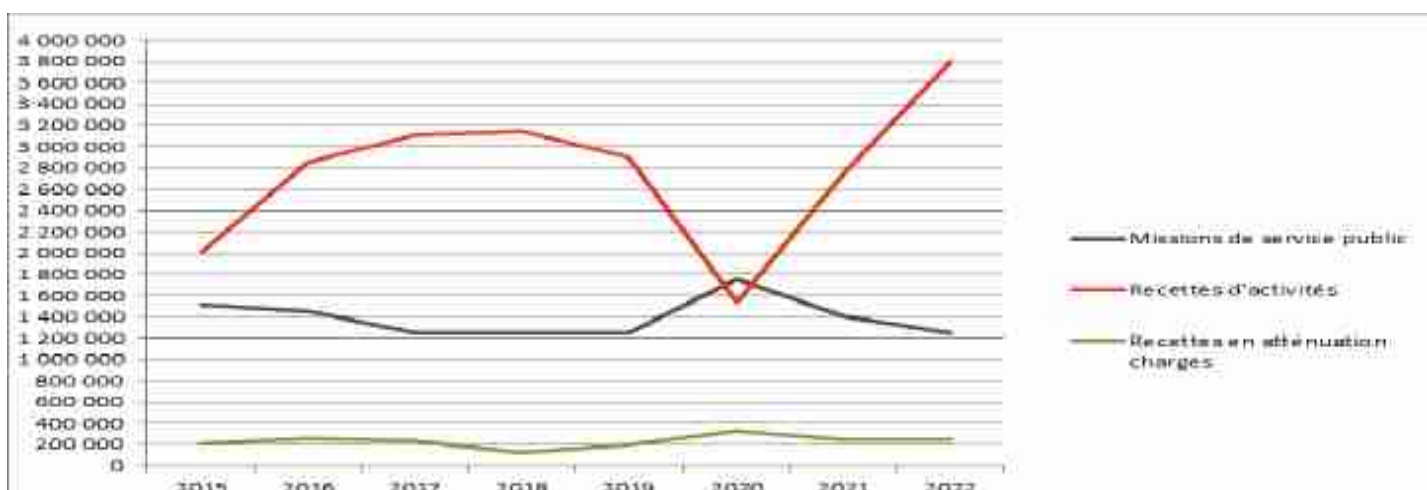
Participation du Département : **2022** : 1 250 000 € dans le cadre des missions de service public **2021** : 1 400 000 €

Recettes de fonctionnement : **2022** : 5 283 973€, **2021** : 4 390 015 €

Recettes hors CD62 : **2022** : 4 033 973 €, **2021** : 2 990 015 €

### Comparaison des exercices de 2015 à 2022

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat NET	167 980	293 928	41 012	55 329	-80 210	-118 094	203 549	-82 101
Résultat Exploitation	132 999	254 226	-80 631	-108 796	-115 115	-648 408	-344 173	-105 365
Résultat financier	-1 387	-707	0	-413	-376	-176	-761	-815
Résultat Exceptionnel	36 368	40 409	121 643	164 537	35 281	530 489	548 480	24 079
Missions de service public	1 510 407	1 450 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 750 000	1 400 000	1 250 000
Recettes d'activités	2 009 067	2 855 599	3 108 507	3 143 450	2 906 835	1 538 403	2 742 586	3 792 261
Recettes en atténuation charges	204 872	261 391	237 041	120 354	196 508	335 547	247 429	241 712
<b>Global</b>	<b>3 724 346</b>	<b>4 566 990</b>	<b>4 595 548</b>	<b>4 513 804</b>	<b>4 353 343</b>	<b>3 623 950</b>	<b>4 390 015</b>	<b>5 283 973</b>



# BILAN DES ACTIONS

## 1- Equipements

### **Le Belvédère et la Tyrolienne prennent de la hauteur !**

2022 est l'année de la concrétisation d'un des projets emblématiques du Contrat de Développement partagé, avec l'ouverture du Belvédère et de sa Tyrolienne à l'automne.

Le Belvédère est une structure unique de 40 mètres, implantée sur le lieu le plus haut du parc et qui dispose de 8 plateformes. Une fois tout en haut, il offre une vue imprenable à 360° sur les paysages environnants : au nord l'ancien bassin minier et les Monts de Flandres, au sud l'Artois et sa campagne. Une table d'orientation en réalité augmentée est disponible via le téléchargement d'une application accessible en scannant un QR code. Deux toboggans, à 6 et 10 mètres de hauteur, permettent de redescendre plus rapidement. L'accès au Belvédère et à ses toboggans est gratuit.

La Tyrolienne propose un départ depuis la plateforme du Belvédère située à 21 mètres. Accessible aux PMR, elle procure de belles sensations pendant sa descente de 564 mètres, avec une vitesse pouvant atteindre les 85 km/h. L'accès à la Tyrolienne est payant.

## 2- Commercialisation

### **La vente en ligne se généralise**

Les outils numériques de commercialisation ont été déployés sur l'ensemble de l'offre, activités et services du parc d'Olhain, afin de faciliter l'acte d'achat dans un monde toujours plus connecté.

Pour réserver en ligne une activité de loisirs (luge 4 saisons, parcours de filets, tyrolienne, terrains de tennis et piscine), il suffit désormais d'utiliser l'application smartphone MyOlhain ou le site de vente en ligne accessible depuis notre site web principal.

Outre les activités, il est également possible de réserver un séjour en famille ou entre amis dans la nouvelle résidence des Terrasses.

La dématérialisation de la billetterie permet de limiter les impressions au quotidien.

Plus simple, plus rapide... Tout le monde y gagne !

## 3- Gestion salariale

### **Accompagner et former**

Depuis plusieurs années, le parc d'Olhain est soucieux de développer l'accompagnement de ses collaborateurs. La notion d'expérience est fortement marquée pour l'intégration des futurs salariés, et tout particulièrement pour les publics éloignés de l'emploi, mais aussi pour les étudiants en alternance et les contrats à durée déterminée.

L'expérience des salariés en CDI intervient dès l'intégration du nouvel employé et ce jusqu'à son départ ou son embauche.

La part des contrats à durée indéterminée est d'environ 47,5 % du volume horaire collectif, l'autre moitié est réservée aux autres types de contrat, d'où cette notion d'accompagnement qui prend ici tout son sens. Au-delà de la montée en compétence, l'objectif managérial repose sur trois piliers : « L'autonomie accompagnée » des collaborateurs, la qualité de vie au travail et l'environnement de travail des salariés.

Malgré son développement, le parc d'Olhain reste un établissement à échelle humaine, privilégiant la mixité sociale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, de formation et de promotion et l'implication des équipes dans la transition écologique. Enfin, la pyramide des âges continue de se rajeunir depuis ces dernières années avec l'intégration de jeunes dans les différents services (34 ans en moyenne).

Le parc d'Olhain a atteint le seuil des 50 salariés permanents en 2022 ce qui impliquera l'installation d'un CSE (Comité Social et Économique), sous une forme nouvelle avec un élargissement du rôle de celui-ci en 2023.

### **Un employeur engagé :**

#### Du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi vers un CDI.

38% du personnel en poste au parc est issu de cette ascension sociale.

L'insertion sociale au sein du parc d'Olhain consiste à offrir des opportunités d'emploi et de développement professionnel à des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi en

raison de leur situation personnelle, de leur origine ou de leur handicap. Pour appréhender cet enjeu, le parc s'appuie sur des acteurs locaux comme les missions locales, Pôle Emploi, les services du Département, les établissements scolaires...



L'objectif est la formation « professionnelle » permettant aux employés d'acquérir de nouvelles compétences afin de les aider à se préparer face au marché du travail. La mise en place du programme tutoriel est l'ADN du parc pour que le salarié puisse s'adapter à son nouvel environnement de travail. Il est important aussi de rappeler que l'accompagnement des salariés précaires vers un emploi pérenne nécessite une approche globale et un engagement important de nos collaborateurs.

### **Les moyens humains**

L'effectif du parc d'Olhain est composé de 88 collaborateurs. En haute saison, 147 contrats de saisonniers (63 hommes et 84 femmes) viennent renforcer les équipes.

#### 4- L'environnement

De par son enracinement au sein du territoire et sa vocation sociale, le parc d'Olhain attache une attention particulière à la notion de durabilité.

#### **L'environnement par et pour l'humain**

Le parc d'Olhain a souhaité placer l'humain au centre de son dispositif par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation, auprès de ses collaborateurs et des différents publics accueillis. La labellisation AFNOR Ecolabel, constitue l'un des leviers essentiels quant à la mise en œuvre au quotidien de cet engagement.

#### **La gestion sylvicole**

Depuis près d'une quinzaine d'années, le parc d'Olhain exécute un plan de gestion sur l'ensemble de son territoire boisé, soit environ 80 ha sur les 150 ha que compose le parc. Notre action vise avant tout à transmettre aux générations futures un lieu de promenade préservé, magnifié et sécurisé tout en prenant en compte l'adaptation nécessaire au changement climatique.

#### 5- L'accessibilité augmentée

##### **Tourisme & Handicap**

Ce label permet aux personnes handicapées d'identifier les établissements touristiques accessibles à leurs handicaps (moteur, visuel, auditif et mental). L'association « Tourisme et Handicap » a délivré le label au parc d'Olhain pour les 4 types d'handicap. Le parc d'Olhain propose de nombreux services, équipements et activités, accessibles aux personnes en situation de handicap. La résidence d'accueil est de plain-pied et donc facilement accessible aux PMR.

Disponible gratuitement et sur demande à l'accueil du parc, le fauteuil roulant Hippocampe permet aux personnes handicapées d'accéder à de nouveaux horizons en termes d'activités et de loisirs. Il assure le confort, la durabilité, l'accessibilité, et l'ergonomie à ses utilisateurs.

#### 6- Labellisation

##### **Label Ma classe nature**

Le logo « ma classe nature » est attribué par le ministère de l'Education Nationale aux structures d'accueil et d'hébergement labellisées qui remplissent les critères suivants : des activités orientées autour du développement durable, de la protection de la nature et de la biodiversité. Le parc est désormais inscrit au répertoire national des accueils scolaires.

##### **Label Accueil Vélo**

L'EuroVélo 5, qui relie Londres à Rome, passe par le parc d'Olhain, labellisé pour ses services d'hébergement, de restauration et de réparation. Le Contrat de Développement Partagé va permettre de nouveaux investissements, tels que des bornes de recharge électriques et des abris à vélos sécurisés ce qui contribuera à la satisfaction des usagers.



# PERSPECTIVES 2023 : FIN DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ... VERS UN CONTRAT PLURI-ANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

## LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ (2015/2023)

Fil conducteur du développement du parc, le Contrat de Développement Partagé a été réalisé et mis en œuvre par le Conseil départemental du Pas-de-Calais financeur des investissements, et le parc d'Ohain, gestionnaire du site.

L'objectif principal fut d'affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme, afin de faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales. Dans le même temps, il a permis de renforcer le partenariat parc d'Ohain / Conseil départemental du Pas-de-Calais mettant en valeur l'évolution du parc, tout en sécurisant les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

## LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Tout d'abord, augmenter

l'attractivité du parc auprès des clientèles de proximité concernant les loisirs de plein air (golf, belvédère, village enchanté, piste de luge 4 saisons, parcours de filets suspendus, golf miniature, Belvédère, Tyrolienne...).

Dans le même temps, développer et diversifier l'offre de service d'hébergement et de restauration par une montée en gamme (résidence d'accueil, hôtellerie de plein air, habitat innovant).

Enfin, requalifier et aménager l'espace pour une meilleure accessibilité des usagers (signalétique, sentiers, salle de sport, intégration paysagère, accessibilité).

## REALISATIONS

- ◆ Golf miniature - mai 2015 ;
- ◆ Parcours filets - juin 2015 ;
- ◆ Village enchanté - août 2015 ;
- ◆ Luge 4 saisons - juin 2016 ;
- ◆ Camping - septembre 2016 ;
- ◆ Nouveau restaurant - juin 2020 ;
- ◆ Nouvelle résidence d'hébergement - mai 2021 ;
- ◆ Espace de récupération sportive et de bien-être - Octobre 2021 ;
- ◆ Le Belvédère et la Tyrolienne. Ouverture automne 2022.

## ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

- ◆ Requalification des espaces publics extérieurs, et des itinéraires ;
- ◆ Refonte des aménagements et des accès (piétons et véhicules) pour 2023/2024.

## VERS UN CONTRAT PLURI-ANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

L'année 2023, clôturera le CDP.

Une nouvelle convention sera établie entre le parc et le Conseil départemental, sur la base des travaux déjà entrepris concernant les missions de service public et leur financement en terme de fonctionnement.

Concernant le volet investissement, différents éléments devront être pris en compte dans une perspective de court et moyen terme, autour notamment de :

- ◆ La problématique du **coût de l'énergie et de la décarbonation**, (chauffage, éclairage)
- ◆ **La pérennisation de certains équipements et leur modernisation** (piscine, parcours de golf)
- ◆ **L'adaptation au changement climatique**, (aléas météorologiques, biodiversité)



Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

**Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

**Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

**Épargne brute :** Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette :** Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

**Fonds de roulement (FDR) :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

**Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

**Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

**Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

**Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.



# Parc départemental d'Olhain

## FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
- ◆ **Siège social** : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz
- ◆ **Dotations** : 1 203 441 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 784 000 085 00034
- ◆ **Effectif moyen** : 88 salariés soit 72 ETP
- ◆ **Président** : Ludovic IDZIAK (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur général** : Yannick AUDINEAU

### Mission / Cœur de métier :

Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique sur le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons, un Belvédère, une Tyrolienne et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées. Le parc d'Olhain est un opérateur incontournable en termes de tourisme et de loisirs.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46 %.

### Représentants du Département dans la structure :

7 titulaires : Ludovic IDZIAK, Karine GAUTHIER, Etienne PERIN, Jean-Pascal SCALONE, Michèle JACQUET, Séverine GOSSÉLIN, Philippe DUQUESNOY.

### Contribution financière du Département :

BP 2023 : 1 250 000 € (150 000€ d'aide supplémentaire sollicitée au BS)  
2022 : 1 250 000 €

**Garantie d'emprunts** : aucune

**Convention** : Contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion en cours de réécriture.

## ACTIVITÉS

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ 2014-2022 : 18 millions d'euros investis dans un équipement au service des politiques publiques du Conseil départemental
- ◆ **Fréquentation** :
  - 78 647 entrées au parcours filets ;
  - 23 692 entrées à la piscine
  - 85 370 luges ;
  - 16 862 nuitées à la résidence Ethic étapes ;
  - 101 076 repas servis ;
  - 7 264 nuitées au camping ;
  - 454 nuitées en nid'île (hébergement insolite) ;
  - 17 836 entrées au golf miniature ;
  - 941 heures de locations de court de tennis.

- ◆ **Ressources humaines** : Le parc est un employeur engagé
  - 38% des CDI ont bénéficié d'un contrat d'accompagnement;
  - 12 contrats d'apprentissage;
  - 1 contrat de professionnalisation;
  - 17 contrats parcours emploi compétence (PEC);
  - 52% des salariés ont moins de 30 ans;
  - 50% de salariés hommes - 50% de salariées femmes.
- ◆ Plus de 30 activités pour petits et grands
- ◆ 7 salles de réunion
- ◆ 4 points de restauration (en fonction de la saison)
- ◆ 170 hectares de forêt et de plaine

### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 marque le retour « à la normale ». Plus de 720 000 visiteurs se sont rendus au parc en 2022 .

Sur le plan financier, le parc affiche des recettes record de plus de 5 M€ mais un résultat légèrement déficitaire en raison du contexte inflationniste des denrées et des énergies et de l'augmentation de la masse salariale. Le parc a choisi de ne pas augmenter ses tarifs en 2022.

En octobre 2022, le Belvédère et sa Tyrolienne ont été inaugurés : sa tour de 34 mètres plantée à 180 mètres d'altitude en fait le point culminant du Pas-de-Calais.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Faire du Belvédère un nouvel atout pour le parc départemental d'Olhain
- ◆ Profiter des opportunités qu'offre l'obtention du label « Centre de Préparation des Jeux olympiques 2024 »
- ◆ Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme
- ◆ Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales
- ◆ Renforcer le partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/parc d'Olhain dans le cadre du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- ◆ Mettre en place un Comité Social et Economique (CSE) conformément à la réglementation en vigueur

### COMPTES EN EUROS

#### BILAN 2022

Actif immobilisé : 4 603 128 €

Capitaux propres : 4 857 708 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 218 308 €

Total des dettes : 380 397 €

Trésorerie : 420 032 €

Total bilan : 5 241 469 €

#### RATIOS 2022

Indépendance financière (poids de la dette) : 3,87%

Durée apparente de la dette : 2,4 ans

Trésorerie en jours d'exploitation : 29 jours

Fonds de roulement : 452 737 €

Besoin en fonds de roulement : 32 705 €

#### COMPTE DE RÉSULTAT 2022

Produits d'exploitation : 5 098 400 €

dont subventions et participations : 1 386 087 €

Charges d'exploitation : 5 203 765 €

Résultat d'exploitation : - 105 364 €

Résultat financier : - 815 €

Résultat exceptionnel : 24 079 €

Résultat de l'exercice : -82 101 €

Épargne brute : 81 388 €

Épargne nette : 21 650 €

Total des produits : 5 134 441 €

Financement du Département (€ et %) : 1 250 000 € soit 24,35 %

Date de mise à jour des données : 14/06/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- PAS-DE-CALAIS HABITAT -**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial

# du Président de Pas-de-Calais habitat

La stupéfaction nous a envahi le 24 février 2022 au petit matin. Les bombardements sur Kiev ont résonné dans nos esprits, tel un mauvais rêve. Et pourtant la guerre est bien là, à 2000 kilomètres à peine. Si ses conséquences sont bien évidemment terrifiantes pour la vie du peuple ukrainien, elles n'épargnent pas nos concitoyens. Propulsés vers des sommets historiques, les prix du gaz, de l'électricité, des carburants et des produits de première nécessité fragilisent encore un peu plus celles et ceux qui, déjà, connaissaient des fins de mois difficiles.

L'envolée des charges depuis un an a plongé dans la précarité énergétique plus d'un quart des Français et un tiers des jeunes. L'inflation et l'explosion des prix de l'alimentation sont de nouveaux facteurs d'inquiétude. Il faudrait sans aucun doute ajouter à ce tableau déjà sombre les conséquences du changement climatique. Les records de chaleur de l'été 2022 seront sans doute battus dans les années qui viennent.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat a souhaité fixer le cap pour toute la durée du mandat. Le projet politique 2022-2027, voté à l'unanimité, est le guide de l'action de l'Office pour les années à venir. Les enjeux sont de taille, nous le savons, qu'il s'agisse de la précarité que connaissent certains locataires, du vieillissement de la population, de la réhabilitation et du renouvellement de notre parc, de la maîtrise des énergies, de la décarbonation de nos activités, pour ne citer qu'eux.

Pour gagner ces nouvelles batailles, je sais pouvoir compter sur la mobilisation des salariés de l'Office, qui au quotidien multiplient les actions pour offrir le meilleur service aux habitants. Déjà, le plan à moyen terme 2022-2024, fruit du travail réalisé sur le Plan Stratégique de Patrimoine, fixe les travaux dont bénéficieront 4355 logements collectifs. Certaines réhabilitations seront lourdes, mais donneront la garantie à leurs habitants de pouvoir conjuguer confort et sobriété énergétique. Ces opérations nous permettent également de penser aux nouveaux usages et besoins des habitants, notamment ceux de nos aînés. En 2022, deux nouveaux béguinages ont reçu leurs premiers locataires à Dainville et à Tilloy-lès-Mofflaines, renforçant encore l'offre de logement adapté sur l'ensemble du département.

Si Travailler sur le bâti est une nécessité première, accompagner les locataires par et dans le logement l'est tout autant. Grâce à des partenariats exemplaires et aux côtés du Conseil départemental, l'Office réaffirme haut et fort sa mission sociale. L'emploi, la formation, l'inclusion, l'intergénérationnel sont au cœur de notre action, afin de permettre à chacun de trouver sa place et son chez soi.

A l'heure où s'achève le Conseil national de la Refondation Logement, je fais le constat d'un rendez-vous manqué, les mesures présentées ne pouvant répondre à la crise majeure que traverse le logement social.

Si à l'échelle nationale, l'urgence de la situation ne semble pas éveiller les consciences, à l'échelle départementale, l'Office assure pleinement son rôle et ses responsabilités en agissant chaque jour pour les habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Louis Cottigny**

Président de Pas-de-Calais habitat

# MISSIONS :

## UNE MISSION RÉAFFIRMÉE PAR LE PROJET POLITIQUE DE L'OFFICE

Depuis le renouvellement du Conseil d'administration de l'Office le 8 septembre 2021, un travail de fond a été mené. Il a donné corps au projet politique de Pas-de-Calais habitat valant orientation stratégique de l'entreprise pour la durée du mandat. La réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 2021, outre l'adoption du budget, a été l'occasion de rendre compte des travaux des groupes de travail constitués au sein du Conseil et de développer leur feuille de route. Le projet politique, voté à l'unanimité le 25 février 2022, servira de fil rouge aux travaux à venir du Conseil d'administration et guidera l'action au quotidien de l'Office. Il embrasse les enjeux démographiques, économiques, sociaux et techniques de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit de faire face au vieillissement de la population, au desserrement des ménages, au sous-emploi, aux pertes de socialisation et de cohésion sociale, à la précarité énergétique et au dérèglement climatique. En tant qu'Office Public de l'Habitat adossé à la collectivité de la proximité et de la solidarité qu'est le Département, Pas-de-Calais habitat entend s'emparer de ces enjeux à travers sa politique du logement et de l'habitat et contribuer à relever les défis qui se posent aux habitants du Pas-de-Calais et à la collectivité départementale qui les représente. Les dimensions sociales, humaines, architecturales, urbaines, environnementales se mêlent et se conjuguent au sein de ce projet de mandat. Il préfigure ce que sera le logement de demain, et au-delà du logement, la mission sociale qui est la nôtre. Il se structure autour de 4 axes :

### **Axe 1 - accompagner dans le logement**

La mission première de l'Office est d'offrir un toit à toutes celles et ceux qui, du fait de leur niveau de ressources ou de la nécessité de bénéficier d'un logement adapté ou d'urgence, ne peuvent se loger dignement dans le parc privé. Présent dans 215 communes du département, Pas-de-Calais habitat répond aux besoins en logement de près de 80 000 habitants. Parmi eux, des personnes âgées et/ou handicapées, des jeunes adultes, des familles nombreuses ou monoparentales ou encore des femmes victimes de violences conjugales. La réponse apportée à ces situations particulières, à ces parcours de vie singuliers, ne peut être unique.

C'est par une offre dédiée et un accompagnement particulier que Pas-de-Calais habitat répond aux besoins spécifiques des habitants et rend ainsi le parc social accessible à tous. Cette diversité concourra à la mixité sociale au sein de la résidence ou à l'échelle du quartier.

### **Axe 2 - Accompagner par le logement**

Pas-de-Calais habitat mène depuis de nombreuses années des politiques sociales en faveur de ses locataires, allant bien au-delà du périmètre d'action d'un bailleur. Le champ des possibles est encore à explorer mais il se pose d'ores et déjà en matière d'inclusion, de la prise en compte des trajectoires de vie, de la formation, de l'emploi, du développement des collectifs d'habitants. L'Office sera proactif auprès de celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi et cherchera à donner à chacune et à chacun les moyens de son émancipation. Cet accompagnement par le logement se réalise, dans la quasi-totalité des cas, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

### **Axe 3 - Réinscrire le patrimoine de l'Office dans une perspective de long terme**

Le parc de Pas-de-Calais habitat connaît, du fait de son ancienneté, une obsolescence technique mais aussi de ses formes urbaines et architecturales. L'enjeu pour l'Office est de dessiner aujourd'hui une trajectoire patrimoniale à moyen et long termes, de façon à décider ce qu'il faut réhabiliter, ce qu'il faut démolir, ce qu'il faut vendre, ce qu'il faut construire, comment le construire et où le construire. Les mêmes questions se posent pour le patrimoine dit « spécifique » et pour les locaux de travail. La question de la stratégie foncière doit également être posée au moment où l'accès au foncier devient un enjeu pour les prochaines décennies avec l'arrêt programmé de la consommation du foncier agricole. Enfin, la question de la reconquête des espaces extérieurs devient centrale à l'heure où le réchauffement climatique et la chute de la biodiversité menacent notre avenir.

### **Axe 4 - Faire des salariés de l'Office les acteurs clés du projet et du changement**

Les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien au sein de l'Office seront les premiers acteurs de la mise en application du projet voulu par le Conseil d'administration. Le sens du

service public traverse l'ensemble de l'entreprise et la question des valeurs est au cœur de l'engagement de chacun.

Pas-de-Calais habitat est entré dans une phase de transformation pour mieux relever les défis qui se posent à l'entreprise et, au-delà d'elle, à l'ensemble du secteur du logement social. L'entreprise sera au rendez-vous vis-à-vis de ses salariés. Dans l'environnement économique actuel, il s'agit d'une ressource précieuse. Elle continuera d'offrir sécurité et possibilité de se projeter. L'Office, par exemple, maintiendra sa politique de proximité et pour cela cherchera à reposer son modèle de financement. Il accompagnera les collaborateurs et leur offrira des perspectives de déroulé de carrière. Pour cela, l'Office mettra en œuvre la gestion des emplois et des parcours professionnels et son corollaire : la politique de formation. L'égalité professionnelle femmes-hommes reste un chantier prioritaire. Pas-de-Calais habitat a été l'un des premiers offices à se fixer des objectifs en la matière. D'importants progrès ont été réalisés, d'autres sont à venir.

## ORGANISATION

Créé en 1931, Pas-de-Calais habitat est l'Office Public de l'habitat du Département du Pas-de-Calais. Présent sur 215 communes du département, l'Office gère plus de 39 000 logements pour plus de 79 000 personnes logées. Acteur majeur de la cohésion sociale dans le département, l'Office se mobilise au quotidien afin d'offrir des solutions structurantes aux défis d'aujourd'hui et de demain : maîtrise des charges, transition énergétique, lutte contre l'isolement social, accompagnement des familles les plus en difficultés, maintien à domicile des personnes âgées...

Si la préservation du pouvoir d'achat est un combat quotidien, la qualité de vie et la satisfaction des 79 000 personnes que nous logeons au sein de nos résidences est un véritable enjeu. Après la maîtrise des dépenses énergétiques, l'insertion et l'emploi s'ajoutent aux leviers mobilisés contre l'exclusion et les précarités.

Pas-de-Calais habitat est ancré dans le territoire grâce à ses 4 directions territoriales et ses 41 lieux d'accueil et 32 permanences. 6 directions supports apportent leurs expertises depuis le siège social situé à Arras :

- ◆ la direction générale ;
- ◆ la direction des ressources humaines ;

- ◆ -la direction de la performance ;
- ◆ -la direction des finances ;
- ◆ -la direction du patrimoine et de la maîtrise d'ouvrage ;
- ◆ -la direction des politiques clients et solidarités.

## **UNE GOUVERNANCE, UNE FORCE MOTRICE**

### **En chiffres**

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois, le Bureau 9 fois et 265 délibérations ont été votées.

Le Conseil d'administration définit la politique générale de l'Office, donne les orientations en matière de politique des loyers et d'évolution du patrimoine, vote le budget et approuve les comptes. Consécutivement aux élections des représentants des locataires le 2 décembre 2022, le Conseil d'administration a été renouvelé. Les 5 représentants élus siègent désormais au Conseil d'administration, au Conseil de Concertation Locative et au sein de commissions thématiques.

### **La commission patrimoniale**

Présidée par Alain Dubreucq, Maire de Sains-en-Gohelle. Elle s'attache à éclairer le Conseil d'administration sur les grands enjeux liés aux évolutions nécessaires du patrimoine. Elle participe à l'analyse de la demande selon les territoires et se prononce sur les aspects qui peuvent impacter les investissements. La commission donne des orientations sur le devenir du patrimoine, la vente, la stratégie foncière, la construction de la CUS 2 ou encore sur les stratégies d'intervention sur le patrimoine énergivore.

*Elle s'est réunie à 5 reprises en 2022.*

### **La commission Habitat et Stratégie**

Présidée par Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat.

Si cette commission s'appuie sur les projets discutés au sein des autres commissions thématiques, elle mène également ses propres travaux qui conduisent aux grandes destinées de l'Office.

*En 2022, elle s'est réunie à 3 reprises.*

### **La commission Qualité de vie**

Présidée par Grégory Glorian, représentant CGT. Elle porte son attention sur les attentes des locataires et l'adéquation avec les services qui leur sont rendus. *En 2022, elle comptabilise 3 séances de travail.*

### **La commission Accompagnement social des locataires**

Présidée par Fatima Ait Chikhebbih, vice-présidente de Pas-de-Calais habitat, Conseillère départementale et adjointe au Maire de Lens. *Elle s'est réunie à 5 reprises en 2022, mettant*

aux ordres du jour, le bilan des CALEOL, l'augmentation des coûts des énergies et le bouclier tarifaire, la situation sociale des locataires en impayés de loyer, l'accueil des publics prioritaires, le projet Eting'ailes, l'élargissement des clauses d'insertion ou encore les nouveaux modes d'accompagnement social.

### **La commission Finances**

Présidée par Françoise Rossignol, Maire de Dainville et vice-présidente de la Communauté Urbaine d'Arras.

La Commission finances se réunit 2 à 4 fois par an. Elle est chargée d'étudier les questions liées à la gestion de la dette et des placements. Par extension, tous les sujets financiers et budgétaires peuvent y être abordés. La commission a aussi vocation à traiter, sous un angle stratégique, la trajectoire financière de l'Office.

## **UNE NOUVELLE ORGANISATION DES TERRITOIRES**

En 2022, Pas-de-Calais habitat a travaillé à la mise en place d'une nouvelle organisation de ses 4 directions territoriales - Arras / Béthune-Bruay / Côte d'Opale Audomarois / Artois-Gohelle et de ses services aux locataires et habitants. Le modèle unifié qui émane du travail collectif piloté par la direction en charge de la certification ISO 9001, a pour objectif de renforcer la qualité de l'accueil, d'améliorer la prise en charge des demandes des locataires tout en consolidant la présence de l'Office dans les quartiers mais aussi au sein des communes rurales. Grâce à cette nouvelle organisation, Pas-de-Calais habitat réaffirme sa mission d'intérêt général. En repensant son modèle, l'Office harmonise ses pratiques, tout en préservant sa capacité à répondre aux spécificités des différents territoires et aux politiques locales de l'habitat.

### **De nouveaux accueils**

Implanté à proximité immédiate des habitants, des partenaires et des collectivités, Pas-de-Calais habitat comptera 73 lieux d'accueil sur l'ensemble du département. 31 agences et 10 points de contact proposent des horaires adaptés et un accompagnement personnalisé, grâce à la mise en place de plages horaires élargies pour les rendez-vous. En 2023, 32 permanences seront également déployées au sein des communes, contre 7 actuellement.

### **La richesse des expertises**

Au sein des agences, la complémentarité des compétences garantit une réponse coordonnée et efficace aux demandes des habitants, qu'il s'agisse

de solutions de logement, de parcours résidentiel, de la vie au sein de la résidence ou encore d'accompagnement social. Les collaborateurs de Pas-de-Calais habitat travaillent en transversalité, plaçant au centre de leur action la satisfaction du client-locataire. Responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales sont désormais présents au cœur des agences. Ils reçoivent avec ou sans rendez-vous. Dans ce dernier cas, une relation privilégiée peut être tissée avec le locataire afin de mettre en place des réponses adaptées et personnalisées.

### **Un service technique territorialisé**

Afin de garantir une plus grande réactivité sur les opérations de petite maintenance et d'entretien courant des résidences, un service technique a été créé dans chaque territoire. L'équipe, pourvue de solides compétences et d'une expérience de terrain avérée, traitera localement et rapidement les besoins de maintenance identifiés. Leur champ d'intervention intègre les travaux courants des résidences et des logements et leur contrôle, la gestion des sinistres et la remise en état des logements avant leur relocation.

### **Proche des communes rurales**

Avec près de 750 communes de moins de 2 000 habitants, et un réseau de 19 bourgs-centres ruraux, le monde rural regroupe près d'un tiers des habitants du Pas-de-Calais. Afin de leur offrir un service équivalent à celui des centres urbains, Pas-de-Calais habitat a créé un nouveau modèle d'agence rurale.

3 agences ont été créées à Croisilles, St-Pol-sur-Ternoise, et Lumbres. Au sein de ces nouveaux lieux d'accueil, des services dédiés sont déployés, adaptés à la faible densité des territoires ruraux, grâce à la présence de collaborateurs polyvalents. Inscrite dans le projet politique de l'Office, une offre dédiée aux communes rurales continuera d'être développée en partenariat étroit avec les communes et les EPCI. En effet, les dynamiques portées par certains bourgs doivent pouvoir s'appuyer sur une offre de logement social répondant à des enjeux croissants, tels que le logement des jeunes ménages ou celui des populations vieillissantes, thématiques sur lesquelles Pas-de-Calais habitat apporte déjà son expertise, à l'échelle du département.



# LES CHIFFRES CLÉS 2022



**39 658**  
LOGEMENTS

**215**  
COMMUNES  
PARTENAIRES

**60**  
BÉQUINAGES  
POUR LES SÉNIORS

**9 708**  
LOCATAIRES  
+65 ANS

**27 553**  
LOGEMENTS  
COLLECTIFS

**12 105**  
LOGEMENTS  
INDIVIDUELS



**1 468** PLACES EN FOYER  
ET RÉSIDENCES



**3 188**  
LOGEMENTS  
ATTRIBUÉS



**47**  
LOGEMENTS NEUFS  
MIS EN SERVICE

**5,1 M€**

INVESTIS DANS LA  
CONSTRUCTION  
DE LOGEMENT NEUFS



**79 949**  
PERSONNES LOGÉES

**646**  
LOGEMENTS  
RÉHABILITÉS

**34,2 M€**

INVESTIS DANS LES  
RÉHABILITATIONS

**42 095**  
M<sup>2</sup> DE BUREAUX

**20 380**  
MÉNAGES  
BÉNÉFICIAIRES  
DE L'APL

**332**  
LOGEMENTS  
MIS EN CHANTIER  
DE RÉHABILITATION



**67**  
COMMERCES



**5**  
CHANTIERS  
ÉCOLE



**810**  
COLLABORATEURS

**31**  
AGENCES  
AU CŒUR  
DES QUARTIERS

**785**  
CHANTIERS  
D'INSERTION

**4,1 M€**

DE COMMANDE PUBLIQUE  
LIEE À L'INSERTION

**8 605**  
HEURES  
DE FORMATION  
DISPENSÉES

**51**  
NOUVEAUX  
RECRUTÉS  
EN CDI

**10**  
POINTS  
DE CONTACT

**161 206**  
HEURES TRAVAILLÉES  
EN INSERTION  
- ACTIVITÉ BÂTIMENT -



Source : les données issues de Pas-de-Calais habitat et l'Observatoire de l'habitat 2022



# BILAN DES ACTIONS 2022 :

## LES SALARIÉS DE L'OFFICE, ACTEURS DU CHANGEMENT

Au 31 décembre 2022, Pas-de-Calais habitat compte 798 salariés en CDI. En 2022, 26 femmes et 25 hommes ont été recrutés. 38 salariés ont bénéficié d'une promotion interne, dont 15 hommes et 23 femmes. La note globale de l'index égalité femmes / hommes est de 88 sur 100 (78 en 2020).

## La formation professionnelle : un pilier essentiel de la politique des ressources humaines de l'Office

En 2022, 9605 heures de formation ont été dispensées et 1306 stagiaires ont été concernés par les actions de formation collectives et individuelles. Le montant total consacré à la formation a été de 873 327 €, soit 3,63% de la masse salariale de l'Office. Les grandes actions de formation 2022 font écho aux axes stratégiques de l'Office. Pour exemple :

### \* Sensibilisation aux violences conjugales et familiales avec l'association SOLFA

Comprendre les mécanismes des violences conjugales, savoir orienter les victimes et travailler avec les différents réseaux, échanger sur les pratiques de chacun des organismes.

\* **Réglementation Environnementale 2020** : connaître la nouvelle réglementation les nouvelles techniques, les nouveaux matériaux.

\* **Gestion des conflits, savoir les désamorcer** : 2 formations ont été dispensées dont une par la gendarmerie du Pas-de-Calais. Objectifs : savoir gérer les conflits, adopter une posture et un discours pour calmer les tensions.

### La charte télétravail

Entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la charte définit les modalités de mise en œuvre du télétravail, lequel peut être exercé de façon régulière ou occasionnelle, une journée par semaine. Cette charte est le fruit d'un travail transversal mené par la direction des Ressources Humaines. Elle s'est nourrie d'enquêtes auprès de collaborateurs, salariés et managers et de deux espaces de discussions. La charte sera remplacée par un accord en 2023.

### Les titres CESU garde d'enfant

Afin de faciliter le quotidien des familles, d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés de l'Office et de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, Pas-de-calais habitat propose des titres CESU garde d'enfant d'une valeur unitaire de 10€, dont 9€ sont pris en charge par l'Office.

## RÉINSCRIRE LE PATRIMOINE DE L'OFFICE DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Le Plan Stratégique de Patrimoine a permis d'élaborer un Plan à Moyen Terme (PMT) 2022-2030, lui-même structuré en deux périodes : 2022-2024 et 2025-2030. 186 bâtiments pour 4355 logements entrent dans le PMT 22/24. Afin de déterminer les projets à lancer en priorité, c'est-à-dire dès 2022, puis, ceux qu'il convient de lancer en 2023 et enfin, ceux qu'il convient d'engager en 2024, les bâtiments ont été classés en fonction du niveau d'importance et du niveau d'urgence d'une intervention au regard des objectifs à court et long termes de l'Office. Pour qualifier les niveaux d'urgence et d'importance de chaque opération, 10 critères ont été retenus. Ils relèvent des domaines techniques, territoriaux, sociaux et financiers.

### Les chiffres clés

	2022
Nombre de logements réhabilités	646
Investissement réhabilitations	34,2 M€
Nombre de logements construits	47
Investissement construction	5,1M€
Nombre de logements démolis	341
Nombre de logements mis en chantier réhabilitation	623
Nombre de DPE réalisés	4869
Nombre de chaudières connectées installées	112
Investissement adaptation des logements	4,51 M€

### Les chantiers achevés (neufs)

#### Achicourt

12 logements  
Coût : 2,07 M€

#### Dainville

14 maisons individuelles en béguinage et 4 logements collectifs  
Coût : 3,88 M€

#### Wissant

7 maisons individuelles  
Coût : 797 925 €

#### Tilloy-les-Mofflaines

10 logements en béguinage  
Coût : 3,62 M€

#### Spécifiques

##### Noyelles-Godault

Pension de famille APSA - 18 chambres  
Coût : 1,40 M€

### Les chantiers achevés (réhabilitations thermiques)

#### Saint-Etienne-au-Mont

54 logements résidence Romain Rolland - Fonds Feder  
Coût : 3,10 M€

#### Le Portel

24 logements résidence Dumont d'Urville - Fonds Feder  
Coût : 1,32 M€

#### Libercourt

70 logements résidences Ravel, Chopin, Bizet, Mozart - Fonds Feder  
Coût : 3,75 M€

#### Montigny-en-Gohelle

94 logements résidences Artois, Bretagne, Alsace - Fonds Feder  
Coût : 4,28 M€

#### Avion

30 logements résidence Les Glycines - Fonds Feder  
Coût : 2,03 M€

#### Liévin

220 logements rues Jean Nouvel et Marichelles  
Coût : 1,89 M€

## ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT

### Le logement des personnes âgées

En 2022, l'offre en direction des aînés s'est renforcée, avec la livraison de 2 béguinages à Tilloy-lès-Mofflaines et à Dainville, composés respectivement de 10 et 14 logements. Ce sont aujourd'hui 60 béguinages dans le département qui offrent la possibilité aux seniors de bien vieillir chez eux. Parallèlement, Pas-de-Calais habitat poursuit l'adaptation de son patrimoine au vieillissement et au handicap. En 2022, 4,51 M€ ont été consacrés à l'adaptation des logements. 497 locataires ont également bénéficié en 2022 du bouclier social sénior, préservant le reste à vivre des 65 ans et plus, occupant un logement de type 2.

### Offrir aux plus fragiles un logement

L'Office a atteint les objectifs de logement des publics du contingent préfectoral avec 636 attributions dont 153 ménages sortants d'hébergement et 36 familles dites DALO. Cette année encore, l'Office reste le premier bailleur en nombre d'attributions du public bénéficiaire du FSL. Pas-de-Calais habitat a répondu également aux sollicitations en faveur des relogements des publics Ukrainiens dès avril 2022. Les conventions ont été signées avec les associations agréées à travers le département pour une période d'un an.

## Un toit pour tous

Pas-de-Calais habitat a inauguré la nouvelle pension de famille de l'Association pour la Solidarité Active (APSA) à Noyelles-Godault, symboliquement lors de la semaine nationale des pensions de famille. Ce bâtiment bioclimatique et lumineux à faible consommation énergétique propose des lieux de vie communs permettant de partager des repas et des activités, tandis que 18 studios indépendants offrent son propre chez soi. Ouverte aux personnes qui ont connu la rue, la pension de famille est un véritable lieu de suivi et d'écoute grâce à l'accompagnement d'une équipe éducative, composée d'une maîtresse de maison et d'un professionnel du secteur social.

## Des logements pour les jeunes

Dans le cadre des appels à projet du Conseil départemental, Pas-de-Calais habitat a été retenu sur 2 axes prioritaires :

- la "Solution logement Jeune"

Au cœur de sa politique jeunesse et de sa démarche d'innovation sociale, l'Office développe, depuis 2015, le dispositif #1Jeune1Logement qui positionne le logement social comme un tremplin dans le parcours résidentiel des jeunes.

Cette offre sous forme de formule tout compris, intègre le loyer, les charges locatives, les charges liées à l'énergie et aux fluides, mais également un bouclier social et d'un accompagnement spécifique. 37 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2022, l'objectif de la convention étant de 25 attributions.

- la "Solution logement pour les jeunes ayant eu un parcours ASE"

Depuis le mois d'octobre 2022, des commissions, organisées par les services dédiés du Département, proposent et encadrent des sollicitations des jeunes ayant eu un parcours ASE qui souhaitent accéder au logement de manière autonome. Pas-de-Calais habitat y participe et favorise l'accès au logement de ces jeunes dès que possible sous un format identique à celui d'« un jeune, un logement ».

Le dispositif Kaps

Les Colocations à Projets Solidaires Kaps permettent à des jeunes de moins de 30 ans (étudiants, jeunes actifs ou en Service Civique) de vivre dans une colocation à loyer modéré au cœur d'un quartier populaire. En partenariat avec la SIA et Pas-de-Calais habitat, l'AFEV ( Association de la Fondation Étudiante de la Ville) propose à des étudiants de 18 à 30 ans, d'animer des ateliers au sein des

Quartiers Prioritaires de la Ville et d'accéder à un logement en colocation. À Lens, 21 chambres réparties sur 7 appartements meublés du T2 au T5 (4 pour Pas-de-Calais habitat et 3 pour la SIA) sont proposées à des loyers avantageux, entre 230 et 295 € par mois, toutes charges comprises, éligibles à l'APL.

## Mettre fin aux expulsions locatives pour cause de grande pauvreté

Dans un contexte où l'augmentation de la pauvreté, de la précarité et des inégalités laissent craindre un accroissement des impayés et donc des expulsions locatives, Pas-de-Calais habitat invente de nouvelles solidarités à travers des partenariats avec le tissu associatif départemental, plus particulièrement les associations d'intermédiation locative. Pas-de-Calais habitat et 9 associations se sont mobilisés afin de répondre à l'appel à projet du *Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement* (FNAVDL). Ce partenariat permet un accompagnement de familles non suivies par les dispositifs de droit commun et qui ont des difficultés importantes d'impayés de loyers et/ou des difficultés liées à la santé mentale. Ce seront plus de 220 familles qui seront suivies sur une période de 3 ans.

Depuis 2020, le Conseil départemental par sa commission *Fonds de prévention des expulsions locatives* (FPEL) subventionne des locataires en impayés de loyers qui ne peuvent bénéficier du FSL. En 2022, 24 locataires ont signé un nouveau bail grâce à ce dispositif.

303 débiteurs ont reçu une aide dans le cadre de la prévention des expulsions locatives par le FSL et le FPEL, pour 435 804€.

## ACCOMPAGNER PAR LE LOGEMENT

### L'insertion par l'activité économique

En 2022, 161 206 heures d'insertion et 5 chantiers écoles, auxquels le Conseil départemental participe financièrement, ont permis de mettre en activité 146 personnes au sein de structures de l'IAE du département. Pas-de-Calais habitat a consacré, cette même année, plus de 4,1 M€ de commande publique au secteur économique de l'insertion. L'année 2022 a été marquée par une étroite collaboration avec le Département afin d'harmoniser et suivre les clauses d'insertion. L'Office s'est également associé à 7 autres bailleurs sociaux de la Région afin de mettre en commun les expé-

riences en matière d'insertion et d'emploi dans une démarche intitulée « 400 locataires à l'emploi ». Contribuer au travail de diagnostic, participer au repérage et à la mobilisation des publics ciblés...telles ont été les réflexions amorcées à l'occasion de ces échanges avec pour enjeu de favoriser le retour vers l'emploi ou la formation d'au moins 400 locataires repérés. Dans le cadre de cette démarche, l'Office a organisé avec les partenaires de l'emploi des salons "En route vers l'Emploi" qui ont permis la rencontre privilégiée de certains de nos locataires avec des acteurs de l'emploi et/ou des entreprises qui recrutent.

### L'insertion sociale

Inscrit depuis 2017 dans le programme européen transmanche *INCREASE Valorisation Sociale*, rebaptisé *Étinç'ailes*, Pas-de-Calais habitat lutte contre la précarité et la fragilité sociale des populations. *Étinç'ailes* a pour objectifs de remettre en « confiance » les locataires les plus éloignés de l'emploi pour leur permettre de rentrer dans un parcours d'insertion professionnelle et de briser la solitude dans laquelle les locataires vivant seuls se trouvent parfois enfermés. Les locataires accompagnés retrouvent une fonction sociale en l'absence d'une sociabilisation par le travail. Le déploiement du dispositif se poursuit, autour du retour à l'emploi. Un parcours spécifique associant ateliers de confiance en soi et rencontres avec des recruteurs en pied d'immeuble a permis de mobiliser les locataires répondant aux secteurs en tension.

Des nouveaux collectifs ont vu le jour et œuvrent sur des thématiques liées à la biodiversité, à l'économie sociale et solidaire et la qualité de vie dans les logements.

Les actions phares 2022 :

- ◆ la formation de 85 ambassadeurs de la démarche, locataires et collaborateurs de la proximité qui relaient au quotidien la méthode ;
- ◆ la rédaction d'un rapport d'impact social ;
- ◆ -la présentation du projet au Congrès HLM à Lyon, auprès de l'ensemble des bailleurs et des collectivités présentes ;
- ◆ -l'implémentation du projet européen en projet d'entreprise.

### Les chiffres du programme

- ◆ -1271 locataires formés ;
- ◆ -622 locataires ont utilisé la formation pour créer un projet personnel, professionnel ou collectif ;
- ◆ -172 organisations partenaires ;
- ◆ -85 ambassadeurs ;
- ◆ -235 retours à l'emploi ;
- ◆ -141 en formation professionnalisante ;
- ◆ -5 créations d'entreprise.

### LES PERSPECTIVES 2023

**3 grands chantiers structurants engagés par l'Office en 2022 se poursuivent en 2023 : la définition de la responsabilité sociétale de l'Office, la mise en œuvre d'un système de management de la qualité et l'installation d'un progiciel de gestion intégré.**

#### Une démarche RSE partagée

Confronté à des enjeux sociétaux, économiques et écologiques nouveaux, avec des injonctions de plus en plus diverses et parfois contradictoires, Pas-de-Calais habitat affirme aujourd'hui son engagement sociétal dans sa politique RSE. Ce levier d'amélioration continue offre un cadre structurant permettant, par l'observation et la compréhension des dynamiques et des tendances, d'inventer de nouvelles approches et de nouvelles réponses.

La démarche RSE de Pas-de-Calais habitat est :

- ◆ -une politique définie, formalisée, déployée et vivante au sein de l'Office ;
- ◆ -le développement d'une démarche prospective intégrant l'évolution des facteurs environnementaux et sociétaux pour nos choix stratégiques sur le long terme. Elle nous permet d'agir :
- ◆ pour la cohésion sociale, pour un développement équitable,

éthique et solidaire de notre activité et des relations avec nos parties prenantes ;

- ◆ -pour l'urgence climatique, en participant à la transformation de nos modèles énergétiques et la réduction des gaz à effet de serre générés par notre activité ;
- ◆ -pour l'environnement, en agissant pour valoriser la biodiversité et améliorer le cadre et le confort de vie de nos résidences.

Notre politique RSE se fonde sur 5 domaines prioritaires :

- ◆ -agir sur notre patrimoine pour préserver l'environnement ;
- ◆ -accompagner dans le logement et en partenariat par le logement ;
- ◆ -contribuer à une économie durable ;
- ◆ -développer une politique ressources humaines favorisant la performance sociale ;
- ◆ -une gouvernance promotrice de nos engagements en matière de développement durable.

Les objectifs prioritaires et leurs indicateurs seront définis et partagés au second semestre.

#### La certification ISO 9001

Après avoir cartographié les grands processus de l'Office, les collaborateurs poursuivent le travail engagé à travers de nombreux ateliers permettant d'écrire les fiches d'identité des processus et de travailler sur l'analyse des risques. La volonté de la direction générale est d'associer l'ensemble des collaborateurs de Pas-de-Calais habitat à cette démarche d'amélioration continue des produits et services offerts aux habitants. Des rituels managériaux et des outils dédiés, tels une ligne téléphonique et un formulaire, permettront à chacun de partager ses idées et ses propositions

d'amélioration.

#### Le progiciel de gestion intégré

Le projet porté par Pas-de-Calais habitat a pour objectif de couvrir au travers du progiciel Ulis, l'ensemble des activités cœur de métier de l'Office et de revenir sur un usage standard des fonctionnalités proposées. Il s'agit de centraliser les activités de cœur de métier au sein d'Ulis sans développements spécifiques, et d'optimiser les processus en assurant la transversalité de l'information. Après le lancement officiel du projet, des ateliers de paramétrages ont débuté fin octobre 2022 et se dérouleront jusqu'à la fin juin 2023.

Pas-de-Calais habitat bénéficiera dès janvier 2024, d'une solution intégrée s'appuyant sur une base de données et un référentiel unique permettant la mise à disposition de données fiables, sécurisées et transversales afin de servir la rationalisation des process métiers et la réalisation du projet d'entreprise.

**Parallèlement, l'Office se fixe pour objectif d'accélérer la réhabilitation thermique de son parc et de mener une politique de reconquête de ses logements vacants.**

# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

**Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

**Capacité d'autofinancement (CAF) :** Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

**Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

**Fonds de roulement (FDR) :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

**Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

**Ratio d'activité :** Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

**Rentabilité des capitaux propres :** Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

**Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

**Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

**Taux de rentabilité net :** Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

**Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

**Valeur ajoutée :** Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

# Pas-de-Calais Habitat

## FICHE D'IDENTITÉ

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Forme juridique</b> : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial</li> <li>◆ <b>Siège social</b> : 4 avenue des Droits de l'Homme 62000 Arras</li> <li>◆ <b>Dotation</b> : 2 259 602 €</li> <li>◆ <b>Date de clôture</b> : 31/12</li> <li>◆ <b>Siret</b> : 344 077 672 00022</li> <li>◆ <b>Effectif moyen</b> : 848 ETP</li> <li>◆ <b>Président</b> : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller départemental)</li> <li>◆ <b>Directeur</b> : Bruno FONTALIRAND</li> </ul>	<p><b>Mission / Cœur de métier</b> :</p> <p>Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources.</p> <p>Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'État, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif).</p> <p>Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession).</p> <p>(art. L421-1 du CCH).</p>
--	---

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p><b>Niveau de représentation du Département :</b></p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 22% (6/27) de Conseillers départementaux et 33% (9/27) de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental. Le Président de l'Office est de droit un Conseiller départemental.</p> <p><b>Représentants du Département dans la structure :</b></p> <p>6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Alexandre MALFAIT, Sylvie MEYFROIDT.</p>	<p><b>Contribution financière du Département :</b></p> <p>En 2022 plusieurs conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; 28 080 € de co-financement de l'étude stratégique et prospective territorialisée sur l'Habitat et le logement [réalisation dans le cadre du Plan Départemental d'Action et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2022-2027 (PDALHPD)].</li> <li>=&gt; 30 000 € dans le cadre du projet « un jeune un logement », honorant la convention partenariale 2021-2023.</li> <li>=&gt; 24 000 € dans le cadre du projet Solution Logement pour les jeunes majeurs de l'ASE.</li> <li>=&gt; 148 500 € dans le cadre du projet de transformation du bâtiment Artois situé à Montigny-en-Gohelle.</li> </ul> <p><b>Garantie d'emprunts</b> : 162 344 588 € au 31/12/2022.</p>
--	--

## ACTIVITÉS

### CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Patrimoine géré</b> : 39 658 logements (dont 12 105 logements individuels et 27 553 collectifs) et 1468 équivalents logements Résidences / foyers (dont 459 individuels et 1 009 collectifs).</li> <li>◆ <b>Construction / réhabilitation</b> : 47 logements &amp; 18 chambres foyers / résidences mis en service / 332 logements mis en chantier de réhabilitation dans le cadre du Plan Moyen Terme 2022 – 2024.</li> <li>◆ 98 logements vendus.</li> <li>◆ <b>Démolition</b> : 343 logements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Données sociales</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 79 949 personnes logées dans le parc locatif de l'OPH ;</li> <li>- 3 188 attributions de logements ;</li> <li>- 20 380 locataires percevant l'APL.</li> </ul> </li> <li>◆ <b>Relogement dans le cadre du FSL</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 590 dont 257 familles prioritaires dans le Département.</li> </ul> </li> </ul>
---	--

### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Adoption du projet politique de l'Office pour le mandat 2021-2027.</li> <li>◆ Organisation de 4 ateliers territoriaux regroupant les services de Pas-de-Calais habitat et ceux du Département (MDS et MDADT notamment), dans le cadre d'une étude prospective commune bailleur / Département (visions territoriales partagées) initiée dans le cadre du PDALHPD.</li> <li>◆ A noter également que des rencontres thématiques ont également permis de rassembler les services de PDCH et du Département autour du thème du logement et de l'insertion.</li> <li>◆ Adhésion au GIE « Expertise et Support » et au GIE « Systèmes d'Information et Numérique » de CDC Habitat, visant à promouvoir les coopérations "métiers autour de l'expertise de chacun des membres.</li> <li>◆ Lancement de la démarche d'évaluation de la convention d'utilité sociale (CUS) pour la période triennale 2019-2021, en concertation avec les services de l'Etat.</li> <li>◆ Elargissement et prolongation du bouclier tarifaire gaz et électricité pour l'habitat collectif applicable aux particuliers aux logements sociaux et aux copropriétés.</li> <li>◆ Actualisation du commentaire de comptes par l'avis du 16 février 2023, schémas d'écritures comptable et notes de doctrine conformément aux modifications apportées par l'arrêté du 14 décembre 2022.</li> <li>◆ Présentation du Plan à Moyen Terme 2022-2024, et ordonnancement des opérations sur la première période de 3 ans (PMT 2022-2024), et la seconde période de 6 ans (2025-2030).</li> <li>◆ Lancement des travaux d'amélioration et de sécurisation de la résidence les Provinces.</li> <li>◆ La conclusion de plusieurs conventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Convention de partenariat projet culturel et social entre Pas-de-Calais habitat et La ville d'Achicourt ;</li> <li>⇒ Mise en œuvre de co-financement dans le cadre du plan de renouvellement urbain entre la commune d'Avion, Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN et Pas-de-Calais habitat ;</li> <li>⇒ Convention tripartite Afev / Pas De Calais habitat / Résid'up: fixant les modalités de location et de gestion de logements réservés au projet KAPS ;</li> <li>⇒ Convention de groupement de fait entre le GIE Systèmes d'information et numérique et Pas-de-Calais habitat.</li> </ul> </li> <li>◆ Cotation de Pas-de-Calais habitat par la banque de France—note « B2 » : Capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans : = Très satisfaisante +.</li> </ul>
--

### ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Augmentation des taux directeurs du livret A—impactant fortement les charges financières de l'OPH.</li> <li>◆ Mise en œuvre d'une démarche RSE (responsabilité sociale et environnementale) permettant de définir les orientations stratégiques de l'office dans le domaine.</li> <li>◆ Lancement d'un projet de certification ISO 9001 de l'OPH.</li> <li>◆ Première année de la déclinaison du Plan à Moyen Terme 2022 – 2024 qui prévoit la réhabilitation de 4 355 logements.</li> <li>◆ Lancement du projet de remplacement du système d'information de l'OPH.</li> <li>◆ Politique d'insertion renforcée avec 785 chantiers d'insertion pour 161 206 heures d'insertion réalisée en 2022.</li> </ul>
---

### COMPTES EN EUROS

BILAN 2022		COMPTE DE RÉSULTAT 2022 <small>(source SIG HLM)</small>
Actif immobilisé : 1 389 573 530€	Capitaux propres : 400 102 425 €	Chiffre d'affaires : 164 622 378 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 49 077 734 €	Total des dettes : 1 129 820 587 €	Valeur ajoutée : 30 095 749 €
Trésorerie : 108 332 720 €	Total bilan : 1 546 983 985 €	Insuffisance brute d'exploitation : -258 105€
<b>RATIOS 2022</b>		Résultat d'exploitation : - 3 894 458 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 72 %		Résultat financier : - 107 045 €
Durée apparente de la dette : 15 ans		Résultat exceptionnel : 11 320 976 €
Rentabilité des capitaux propres : 1,8%		Résultat de l'exercice : 7 382 456 €
Taux de rentabilité net : 4,5%		Autofinancement net HLM : 12 298 521 €
Ratio d'activité : -0,3%		Total des produits : 252 214 117 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 237 jours		Financement du Département (€ & %) : 82 080 € soit 0,03%
Fonds de roulement : 117 467 601 €		
Besoin en fonds de roulement : 9 134 881 €		

Date de mise à jour des données : 07/07/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- PAS-DE-CALAIS ACTIF -**

**PAS-DE-CALAIS ACTIF**

**ANNÉE  
2022**



**PAS-DE-CALAIS ACTIF**



## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais





## Éditorial

### de la Présidente de Pas-de-Calais ACTIF

---

L'année 2022 constitue la première année pleine de ma présidence du GIP Pas-de-Calais Actif. Dans le respect des valeurs défendues et portées par le GIP, et auxquelles je suis profondément attachée, au premier rang desquelles la solidarité, l'inclusion, la proximité, la confiance, le professionnalisme sans oublier celles de l'Economie Sociale et Solidaire, j'ai l'honneur de soutenir cette structure qui œuvre depuis maintenant près de 30 ans au service des entrepreneurs et entreprises du Pas-de-Calais eux-mêmes porteurs de valeurs et d'engagement.

L'accompagnement personnalisé par les équipes de Pas-de-Calais Actif des entrepreneurs dans la création, le développement voire les phases dites de rebond de leurs entreprises est très utile à nos concitoyens. L'accompagnement financier et l'accès à des financements dans de bonnes conditions reste primordiale, dans cette période de conjoncture économique et sociale difficile.

La lecture de ce rapport d'activité vous permettra de vous rendre compte de l'ampleur des missions et actions menées par Pas-de-Calais Actif, au service des hommes et des femmes du département, au service de l'emploi, de l'Economie Sociale et Solidaire mais également du développement territorial.

La période post-covid nous a permis de retrouver avec bonheur la richesse des relations humaines de proximité, de la présence sur le terrain tout en optimisant notre organisation et en utilisant les moyens numériques (télétravail, visio-conférence) qui ont émergé durant cette crise et permettant dans le même temps de limiter l'empreinte écologique de nos activités.

Mais l'année 2022 a été également marquée par le retour de tensions internationales sur le territoire européen, qui, bien qu'ayant suscité un élan de solidarité envers le peuple Ukrainien, a eu de lourdes répercussions sur les prix de l'énergie et de certaines matières, venant ainsi engendrer de nouvelles tensions pour les entrepreneurs et entreprises accompagnées. En effet, les enjeux et défis auxquels notre société est confrontée restent nombreux et âpres. Pas-de-Calais Actif restera pour 2023 aux côtés de ceux qui s'engagent pour le territoire, pour l'emploi, pour trouver des réponses aux enjeux sociaux et environnementaux, pour transformer la société et la rendre plus solidaire. Nous savons compter sur l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers pour, non pas poursuivre, mais amplifier collectivement notre action au service des habitants du département du Pas-de-Calais en imaginant des solutions innovantes et efficaces donnant les moyens d'agir.

**Françoise VASSEUR**

Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

**PAS-DE-CALAIS ACTIF**

# MISSIONS ET ORGANISATION :

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais :



## LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRES DE QUATRE PUBLICS

- ◆ les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE) en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, d'avances remboursables et de subventions ;
  - ◆ les entrepreneurs engagés : qui sont des entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts solidaires et de subventions ;
  - ◆ les structures du champ de l'économie sociale et solidaire en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action) ;
  - ◆ les bénéficiaires du RSA ayant créé une activité indépendante, Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité pour sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.
- ◆ d'intervenir en fonds quasi-fonds propres dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
  - ◆ d'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
  - ◆ d'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
  - ◆ d'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS) ;
  - ◆ d'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS) ;
  - ◆ d'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
  - ◆ d'accompagner et financer les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
  - ◆ d'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

## LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ de garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %) ;
- ◆ d'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;



# ORGANISATION :

## HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.

### LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITÉ PRIVÉE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- ◆ la Région Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse d'Épargne Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ l'association France Active ;
- ◆ la MACIF ;
- ◆ la Mutuelle AESIO ;
- ◆ EDF.
- ◆ l'Union Régionale des SCOP.

### LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.



## LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRÉNOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTÉRIEURE
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. François LEMAIRE	Vice-président	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Vianney LEVEUGLE	Vice-président	Vice-président de la Mutuelle AESIO
M. Bruno FIEVET	Secrétaire	Coordinateur Hauts-de-France MACIF
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Marc TELLIER	Administrateur	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Philippe BAILLY	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale Economie Sociale et Solidaire
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Didier GUENIN	Administrateur	Directeur Général SA SAFIDI
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère Régionale des Hauts-de-France

## PRÉSENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

**UNE VOCATION :** mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

**UNE MISSION :** favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

### TROIS PUBLICS :

- ◆ -les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi ;
- ◆ -les entrepreneurs engagés ;
- ◆ -les entreprises sociales et solidaires.

**UN MÉTIER :** accompagner et financer leurs projets.

**LES MOYENS :** un réseau national impliqué en régions :

- 35 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- 800 salariés ;
- ◆ plus de 3 000 bénévoles.

### UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ -des garanties d'emprunts bancaires ;
- ◆ -des prêts solidaires ;
- ◆ -des primes pour les créateurs des

quartiers prioritaires de la politique de la ville et les jeunes de moins de 30 ans.

**DES RESSOURCES :** France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et la Commission Européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

### LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 35 associations territoriales de dimensions variables :

- ◆ régionale ;
- ◆ départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

### LE PROJET :

L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

### LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active et les associations territoriales participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

### LES OUTILS FINANCIERS :

Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

### LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la BPI, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des associations territoriales.

### LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES DU RÉSEAU :

France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management. La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les associations territoriales :

- ◆ des réunions annuelles des directeurs des associations territoriales ;
- ◆ des réunions annuelles des présidents des associations territoriales ;
- ◆ un séminaire bisannuel réunissant l'ensemble des salariés du réseau.

# BILAN DES ACTIONS 2022 :



**Je m'engage**

**Je suis engagé**

**Je transforme la société**

**LA CONCIERGERIE RIFFAUT Guillaume** (Sailly sur la Lys)  
Création d'un restaurant gastronomique par un jeune créateur de 25 ans  
3,2 ETP  
Garantie de 80% sur un prêt de 62 k€  
Prime Accès + 3k€

**BERNAERT Alexandra** (Thérouanne)  
Reprise d'une fleuristerie  
2 ETP  
Garantie de 70% sur prêt de 70 k€

**EURL FLT COUVERTURE LEMAIRE Frédéric** (Liévin)  
Création d'une entreprise de couverture bardage zinguerie  
2 ETP  
Garantie de 80% sur un prêt de 20 k€  
Prime Cap Quartier de 2 k€

**LE BISTROT DU PORT PLANQUE Karine et Laurent** (Calais)  
Création d'une offre de restauration avec offre digitalisée en accès 24h/24 au port de Calais  
5 ETP  
Garantie de 80% sur un prêt de 50 k€

**LA FROMAGERIE EN HERBE CARRELET Clara** (Wissant)  
Création d'une fromagerie artisanale: fabrication des fromages à partir de lait Bio et affinage au sein d'un blockhaus  
1 ETP  
Ecolo Pur  
Garantie de 80% sur un prêt de 85 k€

**FEMEA LEFEBVRE Lauriane et DOREZ Timothé** (Achicourt)  
Fabrication et vente de produits cosmétiques bio  
2 ETP  
Ecolo Territorial  
Garantie de 80% sur un prêt de 16 k€  
Prime Accès + 3k€ et Prime Cap Quartier 2 k€

**SASU PTIPOT** (Aix-Noulette)  
Permaculture  
5,5 ETP  
Ecolo pur  
Prêt FAI de 20k€  
garantie à hauteur de 50% sur un emprunt de 80k€

**SCIC ALL** (Lens)  
Produits touristiques régionaux  
2,5 ETP  
EthicoTerritorial  
Prêt FAI de 25 k€  
Garantie à hauteur de 65% sur un emprunt de 25k€

**SARL SCIC MAS LA CROISEE** (Huby St Leu)  
Entreprise adaptée  
7,9 ETP  
15 000 € de prêt FAI

**A BOUTS DE FILM (Association)** (Pernes en Artois)  
Culture  
3,5 ETP  
20 000 € d'apport à 0 %  
Garantie de 50% sur un emprunt de 50k€

**E2C ARTOIS (Association)** (Liévin)  
Ecole de la seconde chance  
30,4 ETP  
30 000 € d'apport à 0 %  
Prêt FAI de 20k€

**Les Francas (Association)** (Arras)  
Education Populaire  
17,2 ETP  
100 000 € de prêt FAI  
30 000 € d'apport à 0%

# FONCTIONNEMENT :

## LES MOYENS HUMAINS

En 2022, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 32 salariés.

- ◆ un directeur : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat ;
- ◆ un directeur adjoint : en charge de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public avec le Directeur ;
- ◆ une secrétaire général : en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public ;
- ◆ un responsable du pôle TPE : en charge de la coordination et du développement du pôle TPE. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps ;
- ◆ un responsable du pôle ESS : en charge de la coordination et du développement du pôle TPE. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps ;

- ◆ un responsable du pôle back office - contrôleur de gestion – responsable de l'audit interne : en charge de la gestion du pôle back office, du contrôle de gestion, de l'audit interne et de l'ensemble du contrôle des objectifs et du reporting auprès de nos partenaires financeurs ;
- ◆ un chef de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ;
- ◆ 21 chargés de mission :
  - ◇ 5 chargés de mission accompagnement et financement des TPE.
  - ◇ 3 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS.
  - ◇ 10 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
  - ◇ 2 chargés de mission dispositif local d'accompagnement.
- ◆ un chef de projet pour l'animation et la gestion de la plateforme « Propulsons ! » ;
- ◆ 4 gestionnaires de back office en charge de la mise en place des interventions financières.

## LES MOYENS MATÉRIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ◆ 2 agences à Calais (35 et 35 rue du Général Chanzy) ;
- ◆ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier) ;
- ◆ 1 à Lens, (71 route de Béthune) ;
- ◆ 1 à Béthune (218 Rue Fleming).

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

## LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

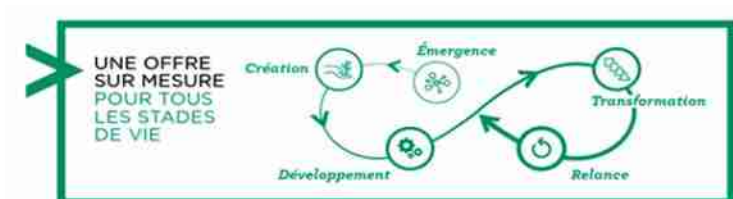
### UNE EXPERTISE FINANCIÈRE :

- ◆ **ACCUEIL** : après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif.
- ◆ **EXPERTISE** : le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité.
- ◆ **AIDE AU MONTAGE FINANCIER** : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet.

### SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ◆ **ACCOMPAGNEMENT** : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet.
- ◆ **APPUI D'UN RESEAU** : grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

**Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.**



# PERSPECTIVES 2023 :

## LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2023, nous envisageons d'instruire 570 demandes de financement :

- ◆ 500 demandes de financement de TPE ;
- ◆ 40 demandes de financement d'entrepreneurs engagés ;
- ◆ 30 demandes de financement de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de financer et d'accompagner 20 structures.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 34 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 61 structures accompagnées en collectif.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-actions.

Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 20 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

## LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DÉPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de « Propulsons ! », label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Depuis 2016, 71 campagnes ont été lancées pour 273 263 € collectés et 4 809 citoyens mobilisés.

En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons ! » est devenue la plateforme départementale de financement participatif. Cette transformation s'est accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2022, 100% des 11 campagnes lancées ont atteint leur objectif pour 47 574 € collectés et 621 citoyens mobilisés. En 2023, nous envisageons de lancer plus de 10 campagnes, de maximiser le nombre de projets accompagnés émanant du budget citoyen et de poursuivre nos axes de développement.

## LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, de l'innovation sociale, de la coopération ou porteuses de valeurs remarquables de l'ESS, a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.

Ces comptoirs guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de ce dispositif.

En 2023, Pas-de-Calais Actif participera aux comptoirs au travers de :

- ◆ l'animation d'un atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- ◆ l'animation d'ateliers pour « aller plus loin » après les comptoirs sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- ◆ l'animation de séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- ◆ l'organisation de la mise en place d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets ;
- ◆ la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés ;
- ◆ l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier et a pour vocation à donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

## LA CONSOLIDATION DE PAS-DE-CALAIS TERRITOIRE D'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais, Territoire ESS est un fonds permettant d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental. Il est au service de la politique départementale de l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de ci-

toyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. En effet, certaines de ces dynamiques et les projets qui en découlent ne rentrent pas dans les « cases habituelles » et bouleversent les codes. Ils ne sont donc pas aisément finançables au travers des outils et dispositifs existants. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

Le fonds est constitué de 3 enveloppes fongibles entre elles en fonction des besoins et sollicitations :

- ◆ Pas-de-Calais CAP ESS ;
- ◆ Pas-de-Calais Innovation ESS ;
- ◆ Pas-de-Calais Accompagnement ESS.

En 2022, ce sont 19 projets ou initiatives qui ont été soutenus dans le cadre de ce Pas-de-Calais Territoire d'ESS. Pour 2023, nous continuerons à accompagner les initiatives innovantes et en émergence du Pas-de-Calais, au plus proches des besoins.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été sollicité en 2019 par le Département du Pas-de-Calais pour la création d'une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectives dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) :

- ◆ une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;
- ◆ une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

La mission a démarré en octobre 2019 et a été renforcée en 2020, 2021 et 2022. Une nouvelle convention a été conclue pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 au travers du programme Européen FSE REACT EU. À partir de juillet 2023, l'action sera financée dans le cadre des crédits FSE+.

# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

**Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

**Capacité d'autofinancement (CAF) :** Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

**Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

**Fonds de roulement (FDR) :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisés pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

**Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

**Ratio d'activité :** Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

**Rentabilité des capitaux propres :** Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

**Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

**Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

**Taux de rentabilité net :** Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

**Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

**Valeur ajoutée :** Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation). représente la valeur ajoutée.



# Pas-de-Calais Actif

## FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- ◆ **Siège social** : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras
- ◆ **Siège administratif** : 23 rue du 11 novembre, 62300 Lens
- ◆ **Capital** : 1 177 218 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 186 200 093 000 83
- ◆ **Effectif moyen** : 31 ETP
- ◆ **Présidente** : Françoise Vasseur (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : Ludovic CANON

### Mission / Cœur de métier :

Promouvoir et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'économie sociale et solidaire.  
Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif  
4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « *je m'engage* », les EE « *je suis engagé* », les entrepreneurs de l'ESS « *je transforme la société* » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante ( BRSA TI).  
*TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.*

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

**Niveau de représentation du Département :**  
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16 , soit 50 %  
Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital  
**Représentants du Département dans la structure :**  
8 titulaires : Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Jean-Marc TELLIER, Etienne PERIN, Sylvie MEYFROIDT

### Contribution financière du Département :

BP 2023 : ESS : 538 187 € (dont dotation d'outils : 408 187 €) et BRSA TI : inscription CD62: 338 976 € (correspondant au solde de la convention 2022) et 341 681€ de FSE+ à mobiliser / inscription PDC Actif : 680 657€  
2022 : 604 362€ dont 534 172 € au titre de 2022 (incluant dotation d'outils : 404 172 €) et 70 190 € au titre du solde des financements 2021 et BRSA TI : 496 930 €  
**Répartition du capital** : Département : 72%, Caisse d'Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%  
**Conventions** : Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire ; Avenant à la Convention partenariat entre le Département et Pas-de-Calais Actif – Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante

## ACTIVITES 2022

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ 1927 structures accompagnées et/ou financées : 356 TPE, 35 EE, 381 ESS, 1155 BRSA TI ;
- ◆ 24,1 M€ mobilisés : 18,97 M€ en TPE, 2,45 M€ pour les EE, 2,68 M€ en ESS ;
- ◆ Action en faveur de l'emploi en 2022 : 6 885 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 612 en TPE, 81 chez les EE et 5 037 dans les structures de l'ESS ;
- ◆ 5<sup>ème</sup> fonds territorial du réseau France Active sur 34.
- ◆ Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 86 % « je m'engage », 9 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l'emploi, de la zone géographique, le projet social, l'environnement, la gouvernance) 5 % « je transforme la société » (champ de l'ESS) ;
- ◆ Budget citoyen : 46 projets labellisés en 2022, 44 porteurs de projets accompagnés à travers 14 ateliers « découvrir et construire le modèle économique de son projet » organisés en visio, 6 journées de tournage de vidéo-pitch, 36 rendez-vous individuels d'accompagnement entre début juin et mi-juillet;
- ◆ Propulsons! : 71 projets propulsés, 273 263 € collectés, 4 809 citoyens impliqués.

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Mobilisation de Fonds Européens à hauteur de 280 000 € en co-financement de nos actions d'accompagnement et de financement des Très Petites Entreprises (sur reliquats de crédits de la période de programmation 2014-2020) ;
- ◆ Mobilisation des Fonds Européens FSE React Eu sur la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante à partir du 1er juillet 2022 et ce jusqu'au 30 juin 2023;
- ◆ Mise en place d'une offre renforcée pour l'accompagnement public en inclusion porteurs de projets de création/reprise d'entreprise (« parcours accès + »);
- ◆ Intégration dans nos effectifs de l'ancienne chargée de mission de l'association ADAIE avec laquelle nous avons un partenariat jusqu'au 30 juin 2022, le financement via le FSE ne permettant plus de maintenir le partenariat avec l'association ADAIE ;
- ◆ Participation de Pas-de-Calais Actif à l'augmentation de capital du Fonds Régional de Garantie pour un montant de 15 950€;
- ◆ Nomination de nouveaux présidents et vice-président des comités d'engagement;
- ◆ La réponse à l'appel à projets « Maison des Entrepreneurs » lancé par la Région Hauts-de-France;

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Objectifs : instruction de 570 demandes, financer et/ou accompagner 30 structures pour l'ESS, 6 études-actions pour le FIDESS, 20 accompagnements pour le DASESS ;
- ◆ Négociation sur la mobilisation des Fonds Européens pour nos activités d'accompagnement et de financement des TPE et des structures de l'ESS;
- ◆ Mobilisation du FSE+ pour l'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA;
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire;
- ◆ Participation aux comptoirs à Initiatives et aux actions d'accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen ;
- ◆ Consolidation et développement de la plateforme de financement participatif départementale « Propulsons » ;
- ◆ Consolidation et développement du Fonds d'intervention départemental pour les structures de l'ESS « Pas-de-Calais Territoire d'ESS » ;

## COMPTES EN EUROS

### BILAN 2022 (RETRAITÉ HORS DISPOSITIFS)

Actif immobilisé :	94 852 €	Capitaux propres : 1 129 594 €
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 173 069 €	Total des dettes : 410 723 €
Trésorerie :	473 533 €	Total bilan : 1 806 728 €

### COMPTE DE RÉSULTAT 2022

Chiffre d'affaires :	195 130 €
Valeur ajoutée :	- 234 370 €
Excédent brut d'exploitation :	40 355 €
Résultat d'exploitation :	148 974 €
Résultat financier :	5 795 €
Résultat exceptionnel :	- 133 398 €
Résultat de l'exercice :	20 284 €
Capacité d'autofinancement :	- 56 366 €
Total des produits :	2 554 832 €
Financement du Département (€ et %) :	950 700€ soit 37.8%

### RATIOS 2022

Indépendance financière (poids de la dette) :	0 %
Durée apparente de la dette :	0 année (aucun emprunt en cours)
Rentabilité des capitaux propres :	0,3 %
Taux de rentabilité net :	10,4 %
Ratio d'activité :	-5,9 %
Trésorerie en jours d'exploitation :	72 jours
Fond de roulement :	1 235 879 €
Besoin en fonds de roulement :	762 346 €

Date de mise à jour des données : 03/07/2023



**62** Pas-de-Calais  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- SDIS 62 -**

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Code Général des Collectivités Territoriales détermine l'action et l'ensemble des missions dévolues à un service départemental d'incendie et de secours. Celles-ci relèvent de la lutte contre l'incendie, de la prévention et de la prévision des risques ainsi que de la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

La sollicitation opérationnelle s'élève, en 2022, à 143 987 interventions. Derrière la définition règlementaire des compétences et prérogatives du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, ce sont autant de nos concitoyens, autant de biens, autant d'espaces qui ont été secourus, protégés, préservés par les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais.

L'année 2022 a confirmé que les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais comptent parmi les forces de Sécurité civile les plus sollicitées. Ils ont fait preuve d'une solidarité remarquable lors des événements climatiques de cet été 2022.

Pour atteindre pleinement leurs objectifs et honorer leur engagement, les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais bénéficient de moyens matériels et d'équipements importants, dont les caractéristiques doivent répondre à des exigences technologiques sans cesse améliorées.

Pour ce faire, l'accompagnement des collectivités locales est indispensable et les partenaires territoriaux, communes, établissements publics de coopération intercommunale et Département, répondent présents.

Le Conseil départemental est, à ce titre, le principal financeur de l'établissement public. Il a toujours accompagné les attentes et les contraintes liées aux spécificités du fonctionnement du SDIS du Pas-de-Calais.

Les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les personnels administratifs, techniques et spécialisés servent, au meilleur de son intérêt, la population du Pas-de-Calais qu'ils défendent.

Je suis heureux de vous présenter, dans le rapport d'activité de l'année 2022, l'étendue de leurs missions et de leur savoir-faire.



**Raymond GAQUERE**

Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

# MISSIONS ET ORGANISATION :

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

## LES MISSIONS DU SDIS

- ◆ l'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels) ;
- ◆ la préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours ;
- ◆ la lutte contre les incendies de toute nature ;
- ◆ le secours d'urgence en général ;
- ◆ la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

## LA VIE INSTITUTIONNELLE

- ◆ 5 Comités Techniques (CT), 34 avis ;
- ◆ 5 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 30 avis ;
- ◆ 4 réunions de dialogue social avec les organisations syndicales ;
- ◆ 5 réunions du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) : 18 avis ;
- ◆ 3 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompier Volontaires (CCDSPV) : 25 avis ;
- ◆ 9 Conseils d'Administration (CA) : 60 délibérations ;
- ◆ 11 bureaux de Conseil d'Administration : 189 délibérations.

### Faits marquants 2022 :

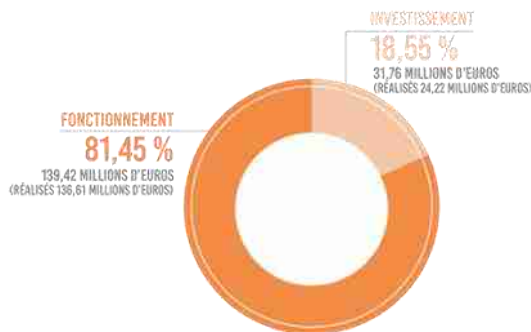
- ◆ Le Service des Assemblées et des Instances (SDAI) a organisé la préparation et le déroulement des élections professionnelles qui se sont tenues le 8 décembre 2022.
- ◆ En application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, le SDAI a préparé l'instauration du Comité Social Territorial (ex Comité Technique) et de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (ex CHSCT).



# LE BUDGET :

## POLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE

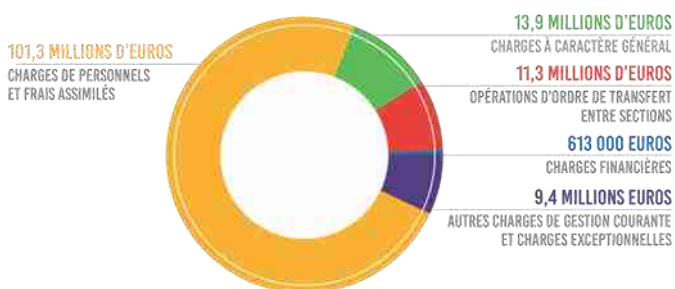
Budget Primitif 2022 de 171,18 millions d'euros  
(160,83 millions d'euros réalisés en dépenses)



Une section de fonctionnement réalisée de 136,61 millions d'euros.

### Principales dépenses de fonctionnement :

- ◆ 101,3 millions d'euros pour les charges de personnels et frais assimilés ;
- ◆ 13,9 millions d'euros pour les charges à caractère général ;
- ◆ 11,3 millions d'euros pour les opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 613 000 euros pour les charges financières ;
- ◆ 9,4 millions d'euros pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.

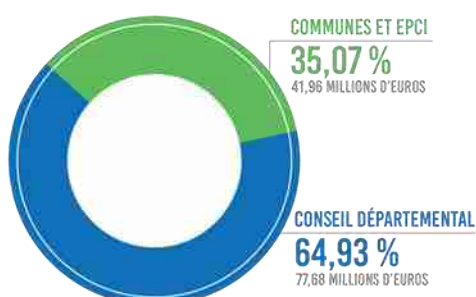


### Principales recettes :

Contributions et participations : 119,64 millions d'euros dont :

- ◆ 77,68 millions d'euros par le Conseil départemental ;
- ◆ 41,96 millions d'euros par les communes et EPCI.

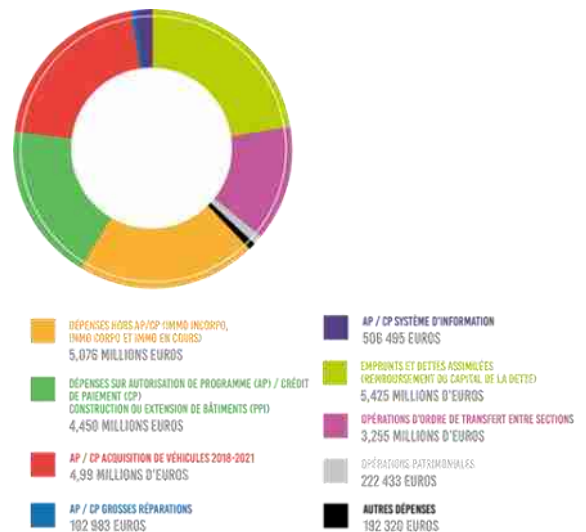
Répartition des participations des collectivités (sur un total de 119,64 millions d'euros)



Une section d'investissement réalisée de 24,22 millions d'euros .

### Principales dépenses d'investissement :

- ◆ 5,076 millions d'euros de dépenses hors AP/CP (immo incorpo, immo corpo, immo en cours) ;
- ◆ 4,450 millions d'euros de dépenses sur autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) / Construction ou extension de bâtiments (PPI) ;
- ◆ 4,99 millions d'euros de dépenses AP/CP Acquisition de véhicules 2018-2021 ;
- ◆ 102 983 € de dépenses AP / CP Grosses réparations ;
- ◆ 506 495 € de dépenses AP / CP Systèmes d'information ;
- ◆ 5,425 millions d'euros d'emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette) ;
- ◆ 3,255 millions d'euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 222 433 € d'opérations patrimoniales ;
- ◆ 192 320 € d'autres dépenses.



### Faits marquants 2022 :

- ◆ mise en production d'un nouveau logiciel de gestion financière depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- ◆ nombre de journées de formation CIRIL : 45 jours sans compter le travail de récolte et de transfert des données EKSAE à CIRIL ainsi que le paramétrage à distance ;
- ◆ préparation au passage à la M 57 (correspondances de natures comptables + documents officiels) ;
- ◆ renouvellement des marchés "Prospective Financière et Gestion de la Dette" ;
- ◆ renouvellement du marché restauration en cours ;
- ◆ poursuite de la recherche de subventions : obtention d'une subvention de la DGSCGC pour le projet PLAT'AU.

## Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote les procédures de passation des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...) et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.

- ◆ 80 procédures attribuées ou validées dont 31 par la CAO ;
- ◆ organisation de 11 CAO et 1 jury de concours pour la désignation du lauréat qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS Frévent.

### Faits marquants 2022 :

- ◆ la situation économique actuelle impacte les marchés en cours nécessitant des négociations avec les sociétés et la mise en œuvre d'avenants (hausses tarifaires, prolongation des délais de livraison...);
- ◆ impact sur les marchés de fourniture d'énergie (gaz et électricité) ;
- ◆ attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Frévent, suite au choix du lauréat lors du jury de concours ;
- ◆ modification de l'organigramme du groupement (suppression du service achats de soutien et facturation), accueil de 2 nouveaux agents ;
- ◆ reprise des données sur le nouveau progiciel financier CIVIL et formation des personnels ;
- ◆ test d'un logiciel d'aide à la rédaction des dossiers de consultation (installation, formation et paramétrage).

## Le Groupement des Affaires Juridiques

Le service Contentieux :

- ◆ 73 dossiers de dépôts de plainte (1 pour appels malveillants, 8 pour dégradations de véhicules, 6 pour vols, 53 pour agressions et 5 divers) ;
- ◆ 36 constitutions de partie civile ;
- ◆ 41 audiences ;
- ◆ 237 dossiers d'agressions d'agents en intervention en cours de gestion ;
- ◆ 11 conseils de discipline ;
- ◆ 27 dossiers disciplinaires traités (sans saisine du conseil de discipline) ;
- ◆ 19 dossiers disciplinaires en cours dont 10 avec saisine du conseil de discipline ;
- ◆ protections des données personnelles : 6 fiches de traitement mises à jour, 2 analyses d'impact pour la protection des données personnelles (dématérialisation des fiches

bilan, Métarisc), diffusion de la charte d'information des agents sur le traitement de leurs données.

### Faits marquants 2022 :

- ◆ mise en œuvre effective de la procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes ;
- ◆ relance de 6 marchés d'assurance : responsabilité civile, dommages aux biens, tous risques matériels, flotte automobile, protection sociale des SPV, cyber-risques ;
- ◆ organisation du colloque "Alcool, drogue : comprendre pour agir" ;
- ◆ lancement d'une AMO dans le cadre du déploiement du système d'archivage électronique ;
- ◆ signature d'une convention de partenariat avec le BMPM dans le cadre du développement de "METARISC" ;
- ◆ signature de conventions de partenariat avec les parquets de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer.

## POLE PREVENTION, PREVISION, OPERATIONS

Le site de la direction départementale accueille le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) : celui-ci est la plateforme unique de réception des appels 18 dans le département et le CODIS assure la gestion opérationnelle des interventions.

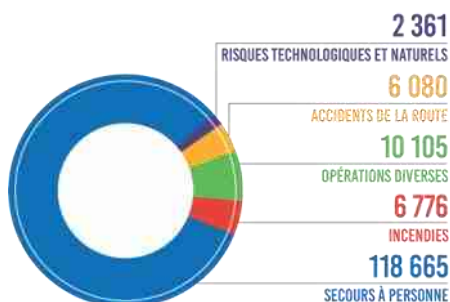
Le pôle est composé de trois groupements de services.

## Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

- ◆ 409 362 appels reçus au CTA/CODIS soit 1 122 appels en moyenne par jour ;
- ◆ 450 sapeurs-pompiers disponibles le jour. 420 disponibles la nuit.

Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : **143 987 interventions** ont été effectuées en 2022 et **127 558 victimes** prises en charge par les sapeurs-pompiers.



## Le Groupement Prévision des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir. L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation.

- ◆ SCDECI : 530 (450 avant le RDDECI, 80 après le RDDECI) ; 32 SCDECI en cours, 9 validés ; 142 réunions relatives à la DECI, 149 arrêtés DECI ;
- ◆ 26 205 points d'eau incendie (369 référencés en 2022) : 22 739 poteaux ou bouches incendie (PI BI), 3 466 points d'eau artificiels ou naturels ;
- ◆ système d'information géographique ; 450 remontées de terrain ;
- ◆ mise à jour des atlas pour 11 CIS ;
- ◆ études de dossiers de prévention industrielle à 88 PC, 7 AEU, 25 AIOT, 2 PAC, 3 Cas par cas, 8 demandes préalables, 10 éoliens.

### Dossiers structurants :

- ◆ Tour de France ;
- ◆ Mainsquare Festival ;
- ◆ marché de Noël Arras ;
- ◆ exercice PSBC au château d'Hardelet ;
- ◆ convention SDIS62 / Louvre pour sensibilisation des recrues de la FISPP ;
- ◆ 2 FISPP & CDG FILT LTN2 sensibilisés au PSBC ;
- ◆ recrutement de 3 SPVE « Conservation – Régie des Œuvres ».

### Faits marquants 2022 :

- ◆ étude TSP (GOCS) ;
- ◆ cartographie du projet Canal Seine Nord Europe ;
- ◆ étude FEN ;
- ◆ VISIOMAR en partenariat avec l'unité nautique ;
- ◆ ajout d'un portail événement (Mainsquare, marché de Noël) partagé avec le CTA-CODIS ;
- ◆ ajout d'un portail Récolte permettant à la chambre d'agriculture de renseigner l'avancée des moissons par zone ;
- ◆ création de tutoriels sur les outils GCWEB et de supports pédagogiques ;
- ◆ formation aux stagiaires du PRS2 sur les outils opérationnels du service IG20 ;
- ◆ formation GCWEB en FMAPA PCC ;
- ◆ projet Bon Samaritain pour CTA/CODIS ;
- ◆ préparation et formation des stagiaires en PRS 1 et PRS 2 ;
- ◆ 30 CSS, 11 CODERST, 10 CLAP.



## Le Groupement Prévention des Risques

La prévention vise à permettre l'évacuation des personnes en danger (risque de panique), à limiter les risques de déclenchement et de propagation d'incendie et faciliter l'intervention des secours.

- ◆ 5 330 études de dossiers ;
- ◆ 38 862 établissements recevant du public (ERP) toutes catégories confondues ;
- ◆ 4 189 visites (groupes de visite ou visites de commission) ;
- ◆ Taux d'avis défavorables proposés : 10,58% (taux national : 10,94%) ;
- ◆ 23 interventions RCCI (Recherche des Causes et Circonstances des Incendies).

### Faits marquants 2022 :

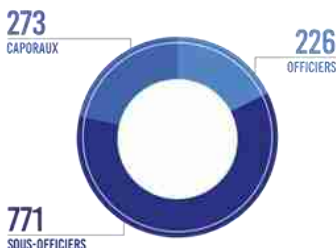
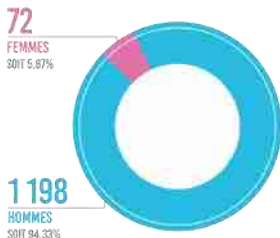
- ◆ poursuite des travaux liés à la dématérialisation ;
- ◆ poursuite des travaux de développement de Métarisc ;
- ◆ application des évolutions réglementaires.

## POLE RESSOURCES EMPLOIS ET COMPETENCES

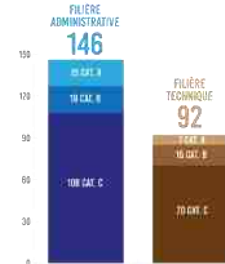
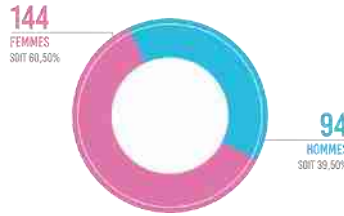
Le pôle se compose de quatre groupements de services : le groupement emploi et gestion des compétences, le groupement ressources humaines (SPP et PATS), le groupement des SPV et le groupement formation/sport.

6 050 agents (tous statuts confondus) composent le SDIS. Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) sont gérés par le **Groupement des Ressources Humaines**

### ◆ 1 270 SPP :

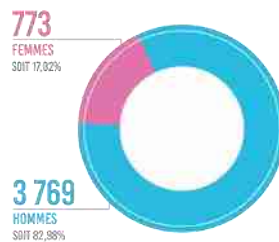


### ◆ 238 PATS :



- ◆ 3 566 arrêtés liés à la carrière et à la rémunération ;
- ◆ commissions médicales : 40 dossiers de SPP, 19 dossiers de PATS ;
- ◆ 24 dossiers de retraite ;
- ◆ 51 commissions de recrutement ;
- ◆ 371 mobilités dont 20 dans le cadre du plan de mobilité départemental ;
- ◆ 225 dossiers d'accident de travail et de maladies professionnelles ;
- ◆ 42 CDD, 5 contrats d'apprentissage.

On compte également 4 542 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) gérés par le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de la Citoyenneté**



### ◆ dont 268 SPV SSSM :



- ◆ 16 SNU et 5 services civiques ;
- ◆ 377 engagements ;
- ◆ 173 accidents en service.

### Faits marquants 2022 :

- ◆ parmi les effectifs de Sapeurs-Pompiers Professionnels, 77 ont été recrutés en 2022 (65 hommes et 12 femmes) dont 45 caporaux au titre du plan de recrutement ;

- ◆ parmi les effectifs des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés, 17 ont été recrutés en 2022 ; 9 hommes et 8 femmes.
- ◆ 25 départs en retraite et 15 mutations ;
- ◆ 3 CAP organisées ;
- ◆ déploiement du nouveau Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH). Le logiciel permet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la gestion des carrières (SPP, SPV, PATS, contractuels et apprentis), de la paie, des absences pour raisons de santé mais aussi à partir de 2024 du recrutement, de la GPEC et des entretiens professionnels (déploiement de ces modules en 2023) ;
- ◆ construction du répertoire de métiers, des référentiels des activités et des compétences ;
- ◆ expérimentation d'un cadencement des mobilités et des avancements de grades.

## Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP...

3 426 stagiaires ont été formés hors FMPA (Formation Maintien et de Perfectionnement des Acquis) dont 1 883 Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Soit 15 871 journées stagiaires (hors FMPA) au total, réparties comme suit :



### Faits marquants 2022 :

- ◆ mise en place du logiciel de formation ;
- ◆ mise en œuvre du nouveau village caisson ;
- ◆ organisation de 3 Formations d'Intégration de Sapeurs-Pompiers Professionnels (FI SPP) composées de 16 stagiaires chacune, dont 3 provenant d'un autre SDIS.

## POLE PATRIMOINE-IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

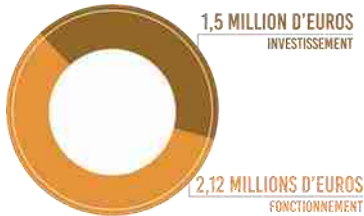
Le pôle est composé de deux groupements de services.

### Le Groupement Patrimoine Immobilier

Ainsi en 2022, le groupement patrimoine immobilier, chargé de la partie bâtementaire avec notamment les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais, a lancé les projets suivants :

- ◆ démarrage des études pour la construction du CIS de Frévent et de la transformation de l'accueil ;
- ◆ lancement des travaux de réfection de la cour du CIS d'Auchel ;
- ◆ démarrage des travaux d'extension du CIS d'Avesnes-le-Comte ;
- ◆ création de vestiaires-sanitaires pour le personnel du CIS d'Avion ;
- ◆ lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'ancien CIS de Lens en Groupement Territorial Est ;
- ◆ réception des CIS de Saint-Omer et Lens ainsi que l'extension du CIS d'Avion, qui inclut les peintures de sol des remises

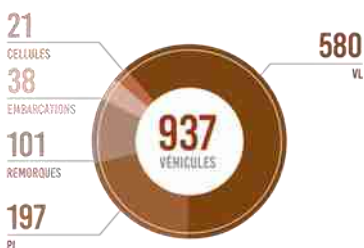
Budget « Entretien et Maintenance des Bâtiments » (entretien courant, marchés et contrats d'entretien, réparations et rénovations).



### Le Groupement Logistique

Il est constitué d'un service équipement et d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

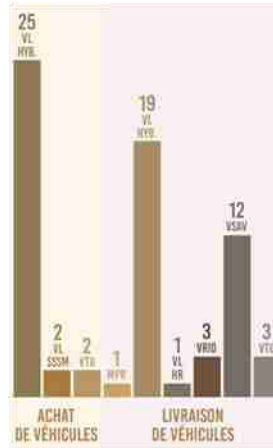
- ◆ de l'habillement des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Polontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 4 700 personnes qui sont habillées par le SDIS 62 ;
- ◆ des 937 véhicules répartis sur le département :



- ◆ la maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais. En 2022, 3 031 véhi-

cules ont nécessité une réparation, 740 visites techniques (485 VL/VSAV + 255 PL) ;

- ◆ l'acquisition ou le renouvellement de véhicules s'est réparti comme suit :



### Faits marquants 2022 :

- ◆ agencements de véhicules neufs : 2 VTU, 3 VRID et 1 VLHR ;
- ◆ aménagements pour améliorer les espaces de travail des CIS, des ateliers et de la plateforme : 27 réalisations de meubles, de chariots, d'armoires et de tables à destination des CIS, des groupements territoriaux et de la direction ;
- ◆ aménagements et travaux réalisés sur les véhicules : remise à neuf du plancher et des parois de la berce de dépollution, aménagement de coffres sur le FMOGP de Liévin et du FSD de Bully-les-Mines, fabrication de cages à chiens et aménagement dans les véhicules Cyno de Desvres, Lens, Arras et Hesdin, travaux de maintenance sur les VL CDG de Saint-Omer, Liévin et Marquise ainsi que sur les VL SSSM de Marquise et Harnes ;
- ◆ révision complète du matériel de désincarcération VSR, FSR et FPTSR de 12 véhicules ;
- ◆ acquisition et conception de 5 lots de groupes électrogènes pour coupure électrique.

APTITUDE MÉDICALE	
Visites médicales SP	4 338
Consultations psychologiques et suivi	190
Consultations de diététicienne	195
<b>Total général</b>	<b>4 826</b>

## POLE SANTE, SECOURS MÉDICAL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

### Le Groupement Santé

Opérations :

En 2022, nous avons recensé :

- ◆ 7 000 interventions en VLSSSM ;
- ◆ 1 968 protocoles infirmiers de soins d'urgences (PISU) ont été réalisés ;
- ◆ 218 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées, dont 112 non programmées ;
- ◆ vaccinations : 225 antigrippales, 232 réglementaires (Hep. B+DTCP), 90 leptospirose (pour les spécialistes de l'unité aquatique).

### Le Groupement Logistique Pharmacie

- ◆ nombre de bouteilles d'oxygène délivrées : 4 991 ;
- ◆ nombre de commandes VSAV/SUAP : 1 041 ;
- ◆ nombre de maintenances préventives réalisées : 605 ;
- ◆ nombre de maintenances préventives réalisées en interne : 224 ;
- ◆ nombre de maintenances curatives réalisées par prestataire : 95 ;
- ◆ 1 530 demandes d'intervention technique.

### Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé de conseillers de prévention et d'assistants de prévention. En 2022, 2 agents ont été formés en tant que formateurs des assistants de prévention.

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement Hygiène et Sécurité assure l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le Groupement Hygiène et Sécurité assure également le suivi des accidents de service : 364 déclarations d'accident toute catégorie confondues transmises via l'Intranet et a mené 3 enquêtes accidents.

- ◆ nombre d'aménagements de poste de travail : 32 pour 19 500 € ;
- ◆ 2 analyses de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.

### Faits marquants 2022 :

- ◆ démarrage du déploiement des données embarquées ;
- ◆ loi Matras avec l'intégration des TSSU (Technicien en Soins et Secours d'Urgence) ;
- ◆ mise en place d'une expérimentation de Télé AVC sur un VSAV dédié ;
- ◆ lancement des études en RFI : armoire à ozone et caisson à feu ;
- ◆ organisation du projet du Document Unique d'évaluation des risques.

## CABINET PRÉSIDENT/DIRECTEUR, ACCUEIL, COMMUNICATION

Le cabinet Président-Directeur, placé sous l'autorité du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais est chargé du traitement des affaires réservées, de la correspondance politique et institutionnelle ainsi que de la relation avec les élus et les autorités.

Le service accueil-courrier assure l'ouverture, l'enregistrement, la répartition du courrier entrant dans les services de la direction et la préparation des courriers et des colis sortant pour le compte de la direction. Il ventile les correspondances émanant des groupements territoriaux et des CIS ou à destination de ceux-ci.

MISSIONS DU SERVICE ACCUEIL COURRIER	
Accueil visiteurs	1 482
Programmation de réunions	396
Plis affranchis	9 866
Plis enregistrés	4 783
Colis envoyés	125

## POLE PERFORMANCE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Ce pôle est composé de deux groupements fonctionnels :

### Le Groupement des Systèmes d'Information et de Communication

- ♦ données embarquées : Expérimentation prévue au CIS ARRAS le 29/11 pour donner suite à l'acquisition du logiciel URGSAP et au travail fait sur les fiches bilans dématérialisées ;
- ♦ travaux avec le professeur en neurologie du CH LENS sur la Télé AVC ;
- ♦ pilotage, suivi et accompagnement des projets du schéma directeur des systèmes d'information ;
- ♦ renforcement de la sécurisation du Système d'Information ;
- ♦ déploiement de la visioconférence : nouveaux tableaux tactiles numériques (direction et groupements fonctionnels) ;
- ♦ mise en production des nouveaux logiciels de suivi et exécution financière, traitement de la paie et gestion des formations ;
- ♦ travaux sur la réorganisation du groupement pour préparer les enjeux importants qui vont impacter le SDIS 62 : NEXSIS, RRF, téléphonie sur IP, urbanisation des SI, refonte du système de partage de données et la Di GEDE (Digitalisation de la Gestion Électronique de l'Information et des Documents de l'Établissement) au travers des processus métiers ;
- ♦ travaux en partenariat avec le BMBM sur le développement de

METARISC.

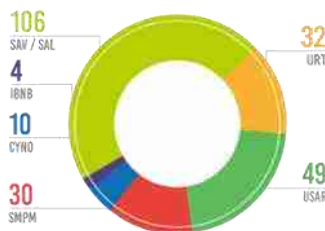
### Le Groupement de l'Analyse, de la Stratégie et de l'Évaluation de la Performance

- ♦ le projet d'établissement : 4 axes, 10 projets, 37 actions ;
- ♦ la charte des valeurs : bienveillance, cohésion, engagement et innovation ;
- ♦ la co-construction du référentiel de développement des compétences managériales ;
- ♦ le prix de l'innovation managériale AFIGESE 2022 ;
- ♦ L'encadrement d'un alternant en master « management de l'innovation », manager territorial ;
- ♦ enquêtes nationales dont INFOSDIS (14 000 questions) ;
- ♦ travaux sur le SIDP en lien avec les changements de logiciels métiers SIRH, SI Finances, SI Formation ;
- ♦ pilotage, suivi et accompagnement du projet d'établissement et des projets structurants.

### LES UNITÉS SPÉCIALISÉES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels.

Elles ont réalisé 231 interventions en 2022



L'Unité Risques Technologiques (URT) compte 120 sapeurs-pompiers. 42 journées de FMPA (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis) ont été organisées

#### Faits marquants 2022 :

- ♦ participation à l'entraînement zonal NRBCe organisé à la Mer de Sable (60) ;
- ♦ mise en place d'un groupe de travail portant sur la refonte totale des fiches techniques, fiches procédures et fiches d'armement ;
- ♦ organisation d'un stage RCH 2 et un stage RAD 2.

L'unité Secours en Milieu Périlleux et Montage (SMPM) compte 57 sapeurs-pompiers, qui suivent 10 entraînements au minimum par an.

#### Faits marquants 2022 :

- ♦ 4 équipes (1 sur le groupement territorial Est, sur le groupement territorial centre et 2 sur le groupement territorial Ouest) ;
- ♦ 48 exercices sur divers sites du département (FMPA) (milieu industriel, éoliennes, souterrains, puits, ponts, grues, TEF Technique Evacuation de Façade, accès difficiles, bâtiments de grande hauteur...).

L'Unité nautique départementale SAV/SAL comprend 3 branches et compte 184 sapeurs-pompiers. Ainsi en 2022, 48 entraînements SAL et 103 SAV ont été organisés.

L'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche (USAR) est composée de 94 sapeurs-pompiers (USAR et USAR/Cyn). L'USAR a 2 périodes d'une semaine de FMPA. Le Cyno a 35 jeudis d'entraînements Cyn, Contrôle d'Aptitude Opérationnelle (CAO) et préformations.

#### Faits marquants 2022 :

- ♦ L'USAR 62 a été engagée durant 4 jours sur la tornade qui a frappé la commune de Bihucourt (partenariat avec les « Architectes de l'Urgence » pour l'analyse des risques bâtimentaires de l'ensemble des bâtiments et habitations de la commune) ;
  - ♦ participation d'un chef de section au jury zonal d'évaluation USAR 3 (zone Est) en Moselle.
- Validation et parution de l'homologation par la DGSCGC de l'insigne national des Unités de Sauvetage, d'Appui et de Recherche dont l'auteur - concepteur est un des chefs de section de l'USAR 62 (cette homologation vient annexer l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers).

L'Unité d'Intervention à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB) compte 138 sapeurs-pompiers qui ont suivi 28 journées de FMPA en 2022. A noter que 4 sessions de pratique de l'anglais maritime ont été organisées.

#### Faits marquants 2022 :

- ♦ organisation d'un entraînement CAPINAV conjoint avec le bataillon des marins pompiers de Marseille le 26 mars au port de Calais ;
- ♦ participation d'un détachement CAPINAV du SDIS 62 à l'exercice européen de sécurité civile domino dans les Bouches du Rhône les 17 et 18 mai ;
- ♦ feu de bateau « Le Murex » au port de Boulogne-sur-Mer le 15 juillet.

### LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur le plan opérationnel :

- ♦ intervention sur la commune de Bihucourt suite au passage d'une tornade ;
- ♦ une année marquante en matière d'accidentologie routière ;
- ♦ augmentation significative des Feux d'Espaces Naturels (FEN) ;
- ♦ une augmentation de pratique 7% du nombre d'interventions pour l'année 2022 ;
- ♦ participation du SDIS 62 aux renforts des feux de forêts en Gironde et dans le Finistère.

Sur le plan institutionnel :

- ♦ adoption du SDACR 2022 - 2027 ;
- ♦ adoption du projet d'établissement 2022 - 2026 ;
- ♦ inauguration des Centres d'Incendie et de Secours de Lens et Saint-Omer ;
- ♦ mise en service du village caisson à l'EDIS pour la formation des sapeurs-pompiers aux phénomènes thermiques.

## GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# SDIS 62

## FICHE D'IDENTITÉ

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>Forme juridique</b> : Etablissement Public Administratif</li> <li>◆ <b>Siège social</b> : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy</li> <li>◆ <b>Dotations</b> : 13 674 892 €</li> <li>◆ <b>Date de clôture</b> : 31/12</li> <li>◆ <b>Siret</b> : 286 200 019</li> <li>◆ <b>Effectif moyen</b> : 5 015 agents (4 781 Sapeurs-Pompiers dont 1 270 professionnels et 3 511 volontaires, et 234 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS))</li> <li>◆ <b>Président</b> : Raymond GAQUERE (Conseiller départemental)</li> <li>◆ <b>Directeur</b> : Contrôleur général Philippe RIGAUD</li> </ul>	<p><b>Mission / Cœur de métier</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.</li> <li>◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.</li> </ul>
--	---

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p><b>Niveau de représentation du Département</b> :</p> <p>Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25 , soit 78%.</p> <p><b>Représentants du Département dans la structure</b> : 18 titulaires : Raymond GAQUERE, Alain DE CARRION, Pierre GEORGET, Philippe DUQUESNOY, Evelyne NACHEL, Véronique THIEBAUT, Sébastien CHOCHOIS, Sandra MILLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain MEQUIGNON, Jean-Jacques COTTEL, Benoit ROUSSEL, Karine GAUTHIER, Brigitte PASSEBOSC, Sébastien HENQUENET, Frederic MELCHIOR, Emmanuelle LAPOUILLE, François VIAL.</p>	<p><b>Contribution financière du Département</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BP 2023 : 85 682 000 € en fonctionnement au budget du SDIS.</li> <li>- CA 2022 : 77 682 000 € en fonctionnement versés au budget du SDIS.</li> </ul> <p><b>Marchés de travaux pour la construction de CIS</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : tranche de 2 100 000 € (dont versé à ce jour = 1 724 082 €).</li> <li>- 2022 : tranche AP/CP : 3 164 674 € (engagée et liquidée).</li> </ul> <p><b>Convention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de groupement de commandes sur les fluides : gaz et électricité.</li> <li>- Convention pluriannuelle: 01/01/2023 au 31/12/2027.</li> </ul>
---	---

## ACTIVITÉS 2022

### CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 143 987 interventions ( +6,8 % par rapport à 2021), dont :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours à personnes : 118 665 ;</li> <li>- Accidents de la circulation : 10 105 ;</li> <li>- Incendies : 6 776 ;</li> <li>- Opérations diverses : 10 105 ;</li> <li>- Risques technologiques et naturels : 6 080 ;</li> <li>- Nombre total de victimes prises en charge : 127 558.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Gestion des interventions / CTA-CODIS : 409 362 appels (soit 1 122 appels en moyenne par jour).</p> <p>Périmètre départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 38 862 sites ERP sur le territoire ; 30 sites SEVESO ;</li> <li>◆ 890 communes.</li> </ul>
--	---

### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Participation du SDIS 62 aux renforts des feux de forêts en Gironde et dans le Finistère</li> <li>◆ Adoption du SDACR 2022 - 2027, et du projet d'établissement 2022 - 2026</li> <li>◆ Réalisation de plusieurs projets d'aménagements et de constructions :             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Inauguration des Centres d'Incendie et de Secours de Lens et Saint-Omer.</li> <li>⇒ Construction du répertoire de métiers, des référentiels des activités et des compétences.</li> <li>⇒ Lancement des travaux de réfection de la cour du CIS d'Auchel.</li> <li>⇒ Lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'ancien CIS de Lens en Groupement Territorial Est.</li> <li>⇒ Démarrage des travaux d'extension du CIS d'Avesnes-le-Comte.</li> <li>⇒ Lancement d'une AMO dans le cadre du déploiement du système d'archivage électronique.</li> <li>⇒ Acquisition et conception de 5 lots de groupes électrogènes pour coupure électrique.</li> <li>⇒ Mise en œuvre du nouveau village caisson.</li> </ul> </li> <li>◆ Loi Matras avec l'intégration des TSSU (Technicien en Soins et Secours d'Urgence), et poursuite du plan de recrutement des caporaux.</li> <li>◆ Amélioration dans l'évaluation des risques et signalements :             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Organisation du projet du document unique d'évaluation des risques.</li> <li>⇒ Mise en œuvre effective de la procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.</li> </ul> </li> <li>◆ Conventions et partenariats :             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite de la recherche de subventions : obtention d'une subvention de la DGSCGC pour le projet PLAT'AU.</li> <li>⇒ Signature d'une convention de partenariat avec le BMPM dans le cadre du développement de "METARISC".</li> <li>⇒ Signature de conventions de partenariat avec les parquets de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer.</li> <li>⇒ VISIOMAR en partenariat avec l'unité nautique.</li> <li>⇒ Lancement des études en RFI : armoire à ozone et caisson à feu.</li> <li>⇒ Mise en place d'une expérimentation de Télé AVC sur un VSAV dédié.</li> </ul> </li> </ul>
---

### ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Signature de convention pluriannuelle 2022-2027 avec le Département du Pas-de-Calais qui renforce la relation partenariale et instaure la mise en place d'un comité de suivi.</li> <li>◆ Mise en œuvre de la loi MATRAS au travers de la reconnaissance des sapeurs-pompiers comme soignants et avec la réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde créant une indemnité de substitution (12 euros par heure d'immobilisation) pour l'adaptation de la couverture opérationnelle du SDIS dans les secteurs non couverts par une garde ambulancière (principalement dans les secteurs ruraux).</li> <li>◆ Mise en place d'une convention avec l'ARS et le CH de Saint-Omer pour pallier la carence de médecins du SAMU par la mise en place d'un véhicule de renfort médical armé par un médecin et un infirmier de sapeur-pompier.</li> <li>◆ Passage à la nomenclature comptable M57 et au compte financier unique.</li> <li>◆ Préparation au soutien opérationnel pour la coupe du monde de rugby et pour les Jeux Olympiques 2024.</li> <li>◆ Acquisition de matériels de lutte contre les incendies répondant au pacte capacitaire sur les feux de forêts au plan national et formation de plus de 150 personnels à la lutte contre les feux d'espace naturel.</li> </ul>
--

### COMPTES EN EUROS

BILAN 2022		COMPTE DE RESULTAT 2022	
Actif immobilisé : 117 569 877 €	Capitaux propres : 72 773 614 €	Produits d'exploitation : 131 860 969 €	
Actif circulant (hors trésorerie) : 4 835 155 €	Total des dettes : 60 745 351 €	dont subventions et participations : 120 381 889 €	
Trésorerie : 11 279 280 €	Total bilan : 133 684 311 €	Charges d'exploitation : 127 131 003 €	
<b>RATIOS 2022</b>		Résultat d'exploitation : 4 729 966 €	
Indépendance financière (poids de la dette) : 43%		Résultat financier : - 613 731 €	
Durée apparente de la dette : 7,4 ans		Résultat exceptionnel : - 4 898 207 €	
Trésorerie en jours d'exploitation : 32 jours		Résultat de l'exercice : - 781 972 €	
Fonds de roulement : 9 123 934 €		Epargne brute : 7 294 963 €	
Besoin en fonds de roulement : - 2 155 347 €		Epargne nette : 1 870 029 €	
		Total des produits : 135 542 406 €	
		Financement du Département (€ et %) : 77 682 000 € soit 57%	

Date de mise à jour des données : 07/07/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)**

**- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -**



**ANNÉE  
2022**





## Éditorial

# du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et organismes Associés mènent tout au long de l'année,

En 2022, marqués par deux années de crise sanitaire, les EPOA ont pu progressivement recouvrer une pleine activité.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

C'est bien dans cet esprit qu'il reviendra aux Etablissements Publics et Organismes Associés, de poursuivre la réalisation des projets, en tenant compte des aléas et sujétions en période d'incertitude, en sachant s'y adapter et imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais





## Éditorial du Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

---

Depuis quelques années, l'effolement des indicateurs d'impacts sur l'environnement, tant sur le climat que sur la biodiversité, a généré une véritable prise de conscience de la nécessaire transformation des modèles d'aménagement et de construction.

Nombre d'acteurs publics ou parapublics ont commencé à intégrer de nouvelles pratiques.

Pour autant, le chemin est encore long vers le « passage à l'action », qui induira une transformation en profondeur des modèles économiques soumis aux marchés - comme le logement privé par exemple.

Ainsi, c'est probablement par des voies législatives et réglementaires, notamment avec la loi Climat Energie et ses décrets d'application, que cette transformation s'imposera.

Territoires Soixante Deux, acteur soumis à la concurrence, s'engage résolument dans une trajectoire de diversification de ses activités, de manière à donner une plus large part aux projets de recyclage foncier, de réhabilitation de logements et de bâtiments d'activités.

C'est tout le sens du projet stratégique adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration, dans sa séance du 22 septembre 2022.

Sans conteste, l'année 2022 aura donc été pour Territoires Soixante-Deux celle d'un nouveau départ. Et en s'associant avec la SPL de l'Artois au travers d'un Groupement d'Intérêt Economique de mise en commun de moyen, le GIE Villéam, notre société s'est donnée une nouvelle chance de réussir la transformation écologique.



**Christophe PILCH**  
Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

# MISSIONS ET GOUVERNANCE :

## MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

- ◆ **Concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles.
- ◆ **Délégation de maîtrise d'ouvrage/ mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
- ◆ **Permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées.
- ◆ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements.
- ◆ **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc.) pour des investisseurs privés ou des particuliers.
- ◆ **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

## COMPÉTENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ◆ sécuriser les modes d'interventions ;
- ◆ acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation ;
- ◆ choisir les intervenants après appels d'offres ;
- ◆ gérer les démarches administratives ;
- ◆ élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements ;

# ORGANISATION :

## DES EFFECTIFS RÉPARTIS AU SEIN D'UNE GRAPPE D'OUTILS SEM-SPL-GIE

Au 31 décembre 2022, Territoires Soixante-Deux emploie 37 salariés (effectif moyen sur l'année : 47 salariés). Son effectif en large baisse est consécutif à la réorganisation mise en œuvre suite à la création de la SPL de l'Artois. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, une partie des équipes relevant des services « supports » de Territoires Soixante-Deux a été transférée au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), dans le cadre de la mise en place d'une grappe d'outils associant la SEM à la SPL de l'Artois.

Les effectifs de Territoires Soixante-Deux sont donc aujourd'hui principalement opérationnels et les recrute-

- ◆ coordonner les travaux de construction, de viabilisation ;
- ◆ animer les réseaux d'acteurs ;
- ◆ commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

## GOUVERNANCE

Elle repose sur 3 organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

- ◆ **Le Comité de direction**, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- ◆ **Le Comité stratégique**, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général ;
- ◆ **Le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

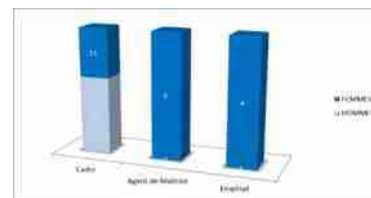
### Administrateurs publics :

- ◆ Régis DELATTRE, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Philippe DUQUESNOY représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ Hakim EL HAZOUZI représentant le Conseil régional des Hauts-de-

- France ;
  - ◆ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale ;
  - ◆ Yvon LEJEUNE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
  - ◆ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;
  - ◆ Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
  - ◆ Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale ;
  - ◆ Cécile YOSBERGUE représentant le Département du Pas-de-Calais ;
  - ◆ Non désigné, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.
- Administrateurs privés :**
- ◆ Philippe BAILLY, représentant la Caisse d'Epargne Hauts-de-France ;
  - ◆ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI ;
  - ◆ Sandrine BONNOT, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations ;
  - ◆ Françoise ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais habitat.

### Représentants du personnel :

- ◆ Séverine GUERREIRO, assistante de direction.
- ◆ Sarah GUILLEMANT, assistante.
- ◆ Isabelle HAVET, assistante.



## ASSURER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE À L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une force pour Territoires Soixante-Deux. La société s'efforce chaque année d'identifier les éventuels déséquilibres et de proposer des actions correctives objectives et équitables.

L'année 2022 a ainsi été consacrée à la mise en place d'actions en matière de formations et de rattrapage en matière de rémunérations.

## FORMATION :

En 2022, la société a souhaité orienter sa stratégie globale de formation vers l'amélioration de la technicité de ses équipes. Ainsi, ont notamment pu être réalisés des formations, sur la mise en œuvre des outils de gestion des sites et sols pollués, le montage d'opérations de logement social, ou encore la maîtrise des marchés de travaux...

11 collaborateurs formés en 2022		
	Hommes	Femmes
Employé	1	1
Agent de maîtrise		
Cadre	4	5
	5	6

## RÉMUNÉRATION :

Les mesures de rééquilibrage par le biais d'augmentations individuelles s'effectuent chaque début d'année au regard notamment des budgets disponibles. En 2022, au-delà des augmentations découlant d'évolutions de postes et de fonctions, les évolutions de rémunérations ont principalement bénéficié aux salariés dont la rémunération mensuelle brute était inférieure à 2000 €.

Rapport entre les rémunérations mini et maxi par catégories socioprofession-			
	Homme	Femme	Total
Employé		1.16	1.16
Agent de maîtrise		1.22	1.22
Cadre	2.80	2.71	2.80
Total	2.80	3.16	3.16

## VERS LA RECONNAISSANCE D'UNE UNITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE :

L'année 2022 a été principalement consacrée à la mise en place du dispositif grappe d'outils regroupant la SEM, la SPL et le GIE. Les trois entités ont souhaité dès le lancement de cette dernière garantir à l'ensemble des salariés de la grappe les mêmes conditions de travail et statuts sociaux. L'existence avérée de cette unité sociale associée à la concentration des pouvoirs de direction et à la complémentarité des activités des trois sociétés a conduit à envisager la demande de reconnaissance d'une Unité Économique et Sociale par voie judiciaire qui devrait être effective au premier trimestre 2023.

## RETOUR A UNE « NORMALITÉ OPÉRATIONNELLE » ET « PRÉPARATION AU CHANGEMENT »

L'activité opérationnelle de 2022, quant à elle, aura, dans le prolongement de celle de l'année 2021, été intense en volume avec un record de ventes à hauteur de 61,5 M€ et un volume opérationnel en progression de 28 % par rapport à celui de l'année dernière (43,2 M€).

L'activité « promotion construction », bien que fortement impactée par l'augmentation des prix de revient progresse toujours pour sa partie « logements ». Au cours des 5 dernières années, 321 logements ont été livrés et au 31 décembre 2022, 665 sont en cours de construction.

Le renouvellement du stock serait assuré par la signature des contrats de VEFA pour 162 logements dont les permis de construire sont obtenus puis par

les 307 en cours d'étude.

Pour « l'aménagement », le volume des ventes 2022 a été comparable à celui de 2021 pourtant déjà record par la signature de quelques ventes aux montants exceptionnellement importants (macro recettes de développement économique).

Le volume de dépenses (acquisitions foncières, études, travaux) est maintenu au niveau nominal des capacités de la société.

Le renouvellement du « carnet de projet » n'a pas été assuré suffisamment pour maintenir le volume de rémunération attendu même en tenant compte du développement assuré au niveau global « grappe d'outils ». Raréfaction du foncier et donc augmentation des compétitions pour y accéder, augmentation des prix de revient, acceptabilité des projets d'extension urbaine en fortes baisses peuvent participer à expliquer le constat.

Au regard de l'évolution du contexte économique général et plus particulièrement celui des marchés du logement (social, promotion, lots libres), il est heureux que la transition du modèle économique de la SEM soit déjà bien engagée.

En effet, l'objectif de diversification des carnets de commandes, commence à s'inscrire dans ses chiffres 2023, tant pour l'activité construction (projets de bureaux en CPI, AMO de réhabilitation, partage des moyens avec la SPL de l'Artois) que pour la partie aménagement (AMO bailleurs, partage des moyens avec la SPL de l'Artois).

## RETROSPECTIVE 2022



26 avril 2022  
ZAC Cité des Arts à Wingles – Visite de chantier



25 mai 2022  
ZAC du Chemin de l'Abbaye à Vendin les Béthune – Démarrage de la première phase de viabilisation



2 septembre 2022  
Extension de la ZAC An 2000 à Liévin – Inauguration de la résidence « Le Celeste »



18 octobre 2022  
Parc d'activités de l'Alouette – Naturopéra dévoile son usine de production de couches écologiques



30 novembre 2022  
Première réunion publique pour la rénovation énergétique à destination des particuliers



16 décembre 2022  
Eco-quartier de Méricourt – Livraison d'une nouvelle résidence réalisée pour le compte d'ADOMA

# REPÈRES

## Littoral 67 M€\*



% d'investissement



Totaux parité en % des fonds propres



% de dépenses nationales

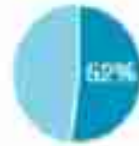


% de recettes nationales

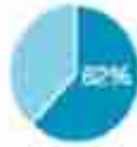
## Montreuillois 57 M€\*



% d'investissement



Totaux parité en % des fonds propres



% de dépenses nationales



% de recettes nationales

## Bathono-Broyz 125 M€\*



% d'investissement



Totaux parité en % des fonds propres



% de dépenses nationales



% de recettes nationales

## Lons-Liévin 270 M€\*



% d'investissement



Totaux parité en % des fonds propres



% de dépenses nationales



% de recettes nationales

## Hénin-Carvin 69 M€\*



% d'investissement



Totaux parité en % des fonds propres



% de dépenses nationales



% de recettes nationales

## Arrageois 21 M€\*



% d'investissement



Totaux parité en % des fonds propres



% de dépenses nationales



% de recettes nationales

## Nord 28 M€\*



% d'investissement



Totaux parité en % des fonds propres



% de dépenses nationales



% de recettes nationales



\*Total des dépenses en euros au 31/12/2022

# FAITS MARQUANTS

Le 08 avril 2022, les administrateurs ont arrêté les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2021, faisant apparaître un bénéfice de 684 532,57 €. Ainsi, au terme de l'Assemblée générale du 10 mai, les actionnaires ont à nouveau approuvé des comptes positifs. Pour 2022, face à la fragilité de la situation internationale déjà largement impactée par deux années de pandémie, la société est restée prudente et vigilante. Malgré l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêts et des coûts de construction... elle a réussi, grâce à un travail d'optimisation de ses charges et d'un rééquilibrage rémunération/marge, à maintenir un résultat net positif de l'ordre de 24 705 €.

## PREMIÈRES ORIENTATIONS ISSUES DE L'ÉTUDE STRATÉGIQUE

Lors de la séance du 4 février 2022, les administrateurs ont approuvé les orientations stratégiques présentées par la Direction Générale. Dès le second trimestre 2022, les premiers axes issus de l'étude stratégique de développement engagée en 2021 ont été déployés et le travail mené dans le cadre de la création d'une grappe d'outils SEM, SPL, GIE a pu aboutir. En effet, à l'issue des délibérations de ses 3 collectivités fondatrices (CUA, CACH et ville de Liévin), son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 25 mai 2022, les organes de gouvernance de la SPL de l'Artois ont pu être mis en place et les premières décisions prises. A l'issue de l'engagement des premiers contrats confiés par les collectivités adhérentes à la SPL et à la vue du plan de charge important qui se profilait, les équipes opérationnelles de Territoires Soixante-Deux ont été confortées et la mutualisation des fonctions supports (juridique, financier, administratif...) dans le cadre de la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) s'est concrétisée. Ainsi, les administrateurs ont autorisé son adhésion aux côtés de la SPL de l'Artois le 31 mai, désignant Régis DELATTRE, pour représenter la société au sein de l'assemblée des membres du GIE. Lors de la séance du 27 septembre 2022, les administrateurs ont également adopté à l'unanimité le PMT 2023-2025, dont la phase prospective issue des séminaires et des séances de travail du Comité stratégique leur avait été présentée le 08 avril 2022. Ce dernier tient compte de l'impact de l'environnement économique et réglementaire dans lequel Territoires Soixante-Deux évolue (augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, Zéro Artificialisation Nette, RE 2020...) de sa situation économique et financière et de la dynamique dans laquelle ses actionnaires ont décidé de s'engager. Pour ce faire, l'année 2022 a été l'oc-

casion d'engager les premières démarches de la réflexion menée au cours du dernier trimestre 2021 sur le volet nouveaux métiers, nouveaux produits, nouveaux modes de faire, qui contribuera à conforter l'image de la SEM en tant qu'acteur engagé dans le développement, la transformation et la transition écologique et énergétique de son territoire d'intervention. En parallèle et au regard des préconisations de l'étude stratégique, la société a présenté à ses administrateurs lors du Conseil du 27 septembre 2022, ses premières réflexions sur la mise en place d'un processus de re-composition de son actionariat. Ces dernières doivent se poursuivre en 2023 et s'associent à la volonté de Territoires Soixante-Deux de rendre mobilisable ses fonds propres, notamment ceux bloqués dans certains contentieux et dans des opérations de portage immobilier. C'est ainsi que lors du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022, les administrateurs ont approuvé la cession au profit de la société BATIXIA des parts sociales que la société détient au sein de la SCI Centre tertiaire Léon Blum.

## UNE SOCIÉTÉ DOUBLEMENT CONTROLÉE

Dans le cadre de son programme annuel, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a ouvert le 11 août 2022, le contrôle de la gestion de la SEM sur la période 2016-2021 et celui de l'opération écoquartier de Méricourt lancé dans le cadre d'une enquête régionale sur « la réhabilitation des friches en vue de créer des logements ». La procédure d'investigation s'est terminée le 12 janvier 2023 par un entretien de clôture d'instruction à des fins d'observations provisoires. Ce dernier fera l'objet d'un premier délibéré collégial qui confirmera ou infirmera par le biais d'un rapport d'observations provisoires, les constatations et recommandations du rapporteur et de l'équipe de contrôle. Ce dernier est attendu pour la fin du premier trimestre 2023. Un second contrôle, à l'initiative des services fiscaux a également été notifié à la SEM durant l'été 2022. Cet examen sur la période 2017-2021 permettra à Territoires Soixante-Deux de justifier de la bonne tenue de ses comptes et de ses paiements fiscaux.

## QUELQUES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA GOUVERNANCE...

L'année 2022 a vu l'arrivée de deux nouveaux représentants au Conseil d'administration : Hervé DEROUBAIX, représentant de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, désigné lors de la séance du 27 septembre 2022 et Yvon LEJEUNE représentant la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, désigné le 13 décembre 2022.

## ... ET DES CONTENTIEUX ENCORE EN

## COURS

Lors de la séance du 27 septembre 2022, les administrateurs ont autorisé le Directeur Général à ester en justice suite à une décision de la ville d'Hénin-Beaumont d'approuver la modification de son PLU, classant ainsi en zone agricole les terrains acquis par la SEM dans le cadre de la concession d'aménagement « Secteur Sud » confiée par la ville en 2008. Ce même jour, les administrateurs ont également été informés de l'avancement des contentieux encore en cours dans la société. A savoir :

- ◆ contentieux opposant la SEM à la ville d'Hénin Beaumont sur les participations non honorées au titre de la Convention Publique d'Aménagement « Macé Darcy », après une clôture de l'instruction le 07 octobre, la société est aujourd'hui en attente de la décision du Tribunal Administratif de Lille ;
- ◆ contentieux sur l'opération Opalopolis sur la commune d'Etaples-sur-Mer, contentieux portant sur l'annulation du permis d'aménager opposant la SEM et la commune d'Etaples-sur-Mer au GDEAM. Après avoir été déboutées de leurs demandes, ces dernières ont introduit une requête devant le Conseil d'Etat en avril 2021 ; 2022 a vu la clôture de l'instruction le 14 septembre. Une seconde procédure contentieuse sur cette opération oppose la SEM et la CA2BM, suite à l'engagement d'une procédure devant le Tribunal Administratif de Lille le 19 août 2021 par laquelle la société a demandé au juge de prononcer la résiliation du contrat de concession et l'examen des modalités juridiques et financières qui y sont associées. En complément, la société a introduit le 21 septembre 2021, une requête en référé-provision devant le Tribunal Administratif de Lille afin de pouvoir combler le déficit subit sur cette opération, demandes qui ont été rejetées par ordonnance des 22 février et 12 juillet 2022 au motif que les stipulations de la concession d'aménagement nécessitaient l'interprétation du juge du fond. Face à ces décisions la SEM a déposé le 12 août 2022 un mémoire introductif d'instance devant le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a jugé que ce n'était également pas de sa compétence en tant que juge du référé et a renvoyé l'affaire au juge du fond ;
- ◆ dans le cadre de la réalisation de l'opération EHPAD confiée par la commune de Fouquières-lez-Lens, les dernières procédures contentieuses contre l'Etat et contre le cabinet d'avocats n'ont pas connu d'avancée significative et sont toujours ouvertes. Des audiences ont été annoncées au premier trimestre 2023.

# TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

## Anzin Saint Aubin – Résidence Albini de Maresc

Dans le cadre de son activité de promoteur public, la SEM a imaginé et développé un nouveau quartier en s'inscrivant dans une démarche de qualité urbaine, environnementale et paysagère. La résidence Albini de Maresc se développe sur près de 5 hectares. Avec 153 logements de typologies variées, le projet offre la possibilité d'un parcours résidentiel allant de la location aidée en collectif, à l'accession aidée, ou libre, en logements individuels. L'année 2022 a vu une avancée significative de l'ensemble de l'opération. La première phase est aujourd'hui achevée et la phase 2 devrait se terminer début d'année 2023 par la réalisation des finitions, des enrobés et des espaces paysagers. Quant à la phase 3, les candélabres ont pu être posés pour la livraison des habitations et les travaux de finition devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2023. En parallèle, Territoires Soixante-Deux a réalisé en août dernier, les aménagements primaires de la 4<sup>ème</sup> et dernière phase de travaux qui dessert dix lots libres de constructeur et 12 maisons en accession aidée, réalisées par Flandre Opale Habitat.



### **Calais – Marck en Calais – La Turquerie**

Dans le cadre de son projet global de renforcement de l'activité logistique du Calais, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers poursuit le redéploiement du secteur sud-est de son territoire. Implanté dans le prolongement de Transmark, il contribue à l'attractivité du Calais. Après avoir réalisé dès 2016 quelques aménagements de voiries, Territoires Soixante-Deux a poursuivi cette année des travaux d'aménagement de voirie, desservant la future plateforme d'Amazon ainsi qu'une unité logistique d'environ 100 000 m<sup>2</sup>. La SEM a également réalisé une nouvelle voirie au nord de la zone pour l'accueil de PME-PMI. En parallèle, les travaux de l'entreprise SAS Figaro JLD ont été lancés pour la construction d'un premier bâtiment de stockage. En 2022, plus de la moitié des travaux d'aménagement et d'équipement de la ZAC sont réalisés et plus de 90% de la zone d'activités ont été commercialisés. Enfin, pour répondre aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité, la SEM et la collectivité ont poursuivi le travail engagé depuis 2010 en matière de mesures de préservation et compensation concernant les mi-

lieux naturels.

## **Carvin – ZAC Centre gare**

Cette opération porte sur l'aménagement d'environ 7 hectares situés en cœur de ville. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconversion de la friche de l'ancienne gare. Les objectifs portent sur l'apport d'une nouvelle offre de commerces et d'habitat, ainsi que l'aménagement d'espaces publics qualitatifs. Ils visent aussi la création d'une centralité de quartier avec l'implantation d'une médiathèque connectée aux quartiers voisins par un maillage en modes doux. Outre la construction de 40 logements collectifs, les aménagements paysagers, voiries publiques et BHNS sont également finalisés. Aux côtés de la résidence Arborescence, livrée en août 2020, la SEM a imaginé un second programme immobilier composé de deux immeubles. Implanté sur les 2 derniers îlots disponibles, ce dernier abritera 30 logements : un premier immeuble de 18 logements locatifs aidés et un second de 12 logements en accession. Le rez-de-chaussée accueillera quant à lui des surfaces commerciales qui contribueront à l'attractivité du centre ville. Les travaux devraient démarrer au 3<sup>ème</sup> semestre 2023, pour une durée de 20 mois.



## **Haillicourt – Le Bois à baudets 1 et 2**

Face au déclin de sa population et dans l'optique d'un développement démographique, la commune d'Haillicourt a missionné Territoires Soixante-Deux en 2011 pour l'aménagement d'un nouveau quartier. Inscrit sur une superficie de près de 8 hectares, ce lotissement a été aménagé en quatre phases pour un total d'environ 130 logements (95 lots libres, 15 maisons individuelles et un béguinage de 19 logements). La diversité des logements proposés dans le cadre de cette opération d'aménagement permet de mettre en avant une mixité sociale et intergénérationnelle. La SEM a aussi intégré des modes de circulation alternatifs afin de limiter l'impact des voitures dans le lotissement. De plus, chaque voirie est agrémentée d'une noue plantée et entretenue en gestion différenciée, permettant ainsi un meilleur traitement paysager et une récupération des eaux pluviales optimisée. face à la réussite du projet, la SEM a décidé en 2020 d'étendre ce lotissement en lançant, en propre, l'opération du Bois à

Baudets 2, qui accueillera 36 lots libres et 11 maisons groupées. Un nouveau béguinage est prévu pour 2024.



## **Wingles – ZAC Cité des Arts**

La ville de Wingles a confié à la SEM dès 2005, la restructuration de la Cité des Tabernaux et l'urbanisation d'une nouvelle zone d'habitat : la ZAC Cité des Arts. Territoires Soixante-Deux a ensuite poursuivi ses missions sur un périmètre de 35 hectares avec la réalisation de la ZAC portant sur la réalisation de plus de 500 logements aux typologies variées, ainsi que l'aménagement d'une parcelle à vocation commerciale. A ce jour, plusieurs phases de travaux ont été réalisées. Elles ont permis la viabilisation de 59 lots libres et la construction de 21 logements locatifs réalisés par Maisons et Cités. D'autres emprises foncières ont également été viabilisées et ont permis le déplacement, sur la ZAC, du magasin Aldi ou ont accueilli, des programmes immobiliers portés par la SEM dans le cadre de son activité de promotion construction : Le premier, « le Jardin des Arts », de 33 maisons en accession à la propriété, est en cours de construction depuis juillet 2021, les 15 dernières livraisons sont prévues en mars 2023. En parallèle, la SEM réalise, en VEFA, un immeuble de 53 logements locatifs aidés pour le compte de Flandre Opale Habitat, projet qui bénéficie d'une certification « Prestaterre RT2012-10% ». Ces derniers seront livrés fin 2023. Le second programme de 47 logements collectifs sera réalisé pour Flandre Opale Habitat. Les marchés de travaux ont été notifiés fin 2022, pour un démarrage au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. La SEM a également déposé, en septembre 2022, un permis de construire pour 75 logements, deux immeubles de 17 et 44 logements collectifs et 14 maisons individuelles. L'année 2023 sera consacrée à sa commercialisation, à la désignation des entreprises amenées à réaliser un des premiers projets RE2020 de Territoires Soixante-Deux. Il fera l'objet d'une certification garantissant l'atteinte de cet objectif. Après la réalisation de ces différents programmes, Territoires Soixante-Deux engagera les travaux de viabilisation d'une nouvelle phase qui desservira environ 50 lots libres. Pour cela diverses missions seront engagées avant les travaux, dont des fouilles pyrotechniques liées à la présence d'une tranchée militaire traversant le site, ainsi qu'un diagnostic archéologique.



L'année 2022 a été marquée par une sérieuse reprise de l'activité de Territoires Soixante-Deux, elle a aussi été marquée par la mise au point et la validation d'un projet stratégique engageant la société dans un fonctionnement en « grappe d'outils » avec la SPL de l'Artois notamment par la mutualisation des moyens d'appui aux opérationnels.



L'année 2023 doit voir se traduire ces orientations, en matière de développement de nouveaux produits et de nouveaux métiers, mais aussi par une répartition de l'activité globale générée entre la SEM et la SPL.



# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

**Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

**Capacité d'autofinancement (CAF) :** Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

**Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

**Fonds de roulement (FDR) :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

**Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

**Ratio d'activité :** Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

**Rentabilité des capitaux propres :** Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

**Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

**Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

**Taux de rentabilité net :** Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

**Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

**Valeur ajoutée :** Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.



# TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

## FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Société d'Economie Mixte
- ◆ **Siège social** : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin
- ◆ **Capital** : 33 198 880 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 327 910 634
- ◆ **Effectif moyen** : 37 ETP
- ◆ **Président** : Christophe PILCH (représentant de la CAHC)
- ◆ **Directeur général** : Michel DENEUX
- ◆ **% Détenion** : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%)

### Mission / Cœur de métier :

- ◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles.
- ◆ Réalisation d'étude.
- ◆ Procéder à la promotion, location, exploitation, gestion immobilière.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département :

Détention de 15,89% du capital social.

### Représentants du Département dans la structure :

Au Conseil d'administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE  
En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY

### Contribution financière du Département :

Détention au capital : 5 273 920 €

**Garantie d'emprunt** : 1 emprunt garanti (CRD = 1 593 184 € au 31/12/2022)

## ACTIVITÉS

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ 225 actes de cession signés : soit 18 actes à vocation économique pour un montant de 8,9 M€ ; 148 actes de lots libres pour un montant de 8,6 M€ ; 37 actes de VEFA pour un montant de 43,5 M€ ; 1 acte de macro lots pour un montant de 0,1 M€ et 8 actes de patrimoine cédé pour un montant de 0,4 M€.
- ◆ 89 opérations soit 474 M€ de budgets cumulés en aménagement et 162 M€ de budgets cumulés en construction. 35 concessions d'aménagement, 12 opérations propres de lotissement, 29 opérations de VEFA à destination de bailleurs et 10 opérations de VEFA à destination de particuliers. 2 opérations de construction de bureaux.

- ◆ 6 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement.
- ◆ 5 réunions du Conseil d'administration.

### PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Un exercice marqué par une forte inflation (hausse des prix des matières et de l'énergie, augmentation de taux d'intérêt), et l'installation de la grappe d'outils : SPL de l'Artois / GIE VILLEAM au cours du 1er semestre 2022, dans le prolongement des activités de la SEM.
- ◆ Adoption à l'unanimité du PMT (Plan à Moyen Terme) 2023-2025
- ◆ Cession au profit de la société BATIXIA des parts sociales de la SCI Centre tertiaire Léon Blum.
- ◆ Remboursement des avances en compte courant d'associés (Région : 2M€ et Département du Pas-de-Calais : 500K€)
- ◆ La SEM a également été mobilisée par des opérations de contrôle :
  - Ouverture en août 2022, d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la SEM sur la période 2016-2021, et sur l'opération éco quartier de Méricourt initiée dans le cadre d'une enquête régionale sur « la réhabilitation des friches en vue de créer des logements ».
  - Déroulement d'un contrôle fiscal au cours de l'été 2022, couvrant les exercices 2017-2021.
- ◆ Evolution de procédures contentieuses :
  - ville d'Hénin Beaumont/ concession d'aménagement « Secteur Sud » : recours contre la modification du PLU prévoyant le déclassement des terrains en zone agricole ;
  - CPA « Opalopolis » : renvoi de l'affaire devant le juge du fond afin de se prononcer sur la résiliation du contrat de concession et l'examen des modalités juridiques et financières de la clôture de la CPA.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES

En 2022, le Conseil d'Administration de la SEM a adopté à l'unanimité, un nouveau plan stratégique. Celui-ci positionne TERRITOIRES 62 comme pilier d'une grappe d'outils comprenant la SEM, la SPL de l'Artois et le GIE Villéam. Ce fonctionnement en grappe permettra à moyen globaux constants d'engager la diversification d'activités rendue nécessaire pas les évolutions législatives et réglementaires et de mieux assurer une réponse adaptée aux besoins des collectivités.

En 2023 TERRITOIRES 62 doit également commencer à rembourser d'importants emprunts mis en place pour la réalisation d'opérations de développement économique.

## COMPTES EN EUROS

### BILAN 2022

Actif immobilisé : 4 678 697 €

Capitaux propres : 22 402 615 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 175 729 385 €

Total des dettes : 152 902 455 €

Trésorerie nette : 1 335 085 €

Total bilan : 182 396 171 €

### RATIOS 2022

Indépendance financière (poids de la dette) : 66%

Durée apparente de la dette : 580 ans

Rentabilité des capitaux propres : +0,1%

Taux de rentabilité net : 0%

Ratio d'activité : +0,8%

Trésorerie en jours d'exploitation : 8 jours

Fond de roulement : 81 260 015 €

Besoin en fonds de roulement : 79 924 930 €

### COMPTE DE RÉSULTAT 2022

Chiffre d'affaires : 52 727 708 €

Valeur ajoutée : - 486 834 €

Excédent brut d'exploitation : - 4 068 687 €

Résultat d'exploitation : - 398 006 €

Résultat financier : 150 799 €

Résultat exceptionnel : 261 628 €

Résultat de l'exercice : 24 705 €

Capacité d'autofinancement : 74 018 €

Total des produits : 58 323 245 €

Financement du Département (€ & %) : 0 euro

Date de mise à jour des données : 19/06/2023



**62** **Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Mission Pilotage et Suivi des Interventions

**RAPPORT N°15**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023**

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DES 15 ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS - 2022**

Les rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés dépendant du Département (EPOA), présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante sont prescrits par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier dispose que chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les établissements et organismes dépendant du Département durant l'année 2022.

Il convient de me donner acte de la présentation des rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département pour l'exercice 2022 et de l'organisation, du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY